

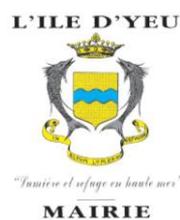


# Document d'objectifs

Site Natura 2000 Plateau rocheux de l'Île d'Yeu

« SIC FR 5202013 »

2015



## Avant-propos

---

Située à vingt kilomètres au large des côtes vendéennes, l'Île d'Yeu présente un patrimoine naturel, terrestre et marin, très riche. Ses fonds marins particulièrement remarquables et diversifiés, ont permis de désigner le site Natura 2000 « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » (FR 5202013) comme Site d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore ».

En effet, ces habitats présentent de forts intérêts fonctionnels et écologiques (frayère, abri, nourricerie, oxygénation du milieu, ...). Plusieurs d'entre eux sont d'intérêt communautaire comme les récifs d'hermelles et les herbiers de Zostère marine. Plus de 39 espèces d'algues ont été inventoriées au sein du site Natura 2000 comme des laminaires (*Laminaria hyberborea* et *Laminaria polyschides*) ou des espèces d'origine méditerranéenne (*Lithophyllum lichenoides*). Deux espèces d'intérêt communautaire (le Grand dauphin et le Marsouin commun) fréquentent également de manière ponctuelle le site.

Le « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » est aussi une zone où de nombreuses activités se pratiquent comme la pêche (professionnelle, récréative, sous-marine), la plongée, la plaisance, le nautisme, le transport maritime, ... Il est donc important de conserver et de préserver la biodiversité de ce site.

Le document d'objectifs a été élaboré par la Mairie de l'Île d'Yeu en collaboration avec l'Agence des Aires Marines Protégées, la DREAL des Pays de Loire et la DDTM de Vendée. Il a permis de proposer un programme de gestion adapté aux enjeux du site dont l'objectif principal est la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés. Toutefois, ce travail a surtout pu aboutir grâce à la participation et l'implication de différents acteurs locaux (plaisanciers, pêcheurs professionnels, plongeurs, pratiquants d'activités nautiques, etc...).

**Maître d'ouvrage**

Etat – Préfecture maritime de l'Atlantique

DREAL Pays de Loire  
Service Ressources Naturelles et Paysages  
Milieux marins et littoraux  
5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2

Tél : 02 72 74 73 00  
Fax : 02 72 74 73 09

Référent DREAL : Françoise GUIMAS  
francoise.guimas@developpement-durable.gouv.fr

**Opérateur – Maître d'ouvrage délégué**

Mairie de l'Île d'Yeu  
11 quai de la Mairie  
BP 714  
85350 L'Île d'Yeu  
Tél : 02 51 59 49 55  
Fax : 02 51 58 79 60

Chargée de mission Natura 2000 en mer pour  
l'élaboration du DOCOB : Maggy BAILLET  
maggy.baillet.mairie@ile-yeu.fr

**Inventaire cartographique des habitats marins du site Natura 2000 « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » (FR 5202013) - Bureau d'étude TBM Chauvaud (2012)**

**Référence bibliographique à utiliser pour le document d'objectifs :**

Document d'objectifs du site Natura 2000 Plateau rocheux de l'Île d'Yeu SIC FR 5202013, Mairie de l'Île d'Yeu, 2015, 166p. + annexes

Crédit photos page de garde : Maggy BAILLET

## Remerciements

---

La Mairie de l'Île d'Yeu et moi-même, Maggy Baillet, souhaitons remercier les représentants des institutions et l'ensemble des participants aux groupes de travail pour le partage de leur connaissance et savoir-faire, pour leur contribution et pour le temps qu'ils nous ont accordé pour mener ce travail en concertation. Nous remercions également les pêcheurs professionnels, les pêcheurs récréatifs et les pratiquants d'activités nautiques qui, en remplissant les questionnaires d'activité, ont permis de réaliser le diagnostic socio-économique.

## Table des matières

---

I.	Présentation générale de la démarche Natura 2000.....	1
A.	Origine du réseau européen Natura 2000 (Teraz, 2008) .....	1
B.	Réseau Natura 2000 en France.....	1
a.	En France, une démarche participative .....	1
b.	Evaluation d'incidences .....	3
II.	Site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu.....	5
A.	Présentation générale .....	5
a.	Gestion administrative du site.....	6
b.	Fiche d'identité du site.....	7
c.	Caractéristiques physiques du site .....	7
B.	Documents réglementaires et outils de gestion du milieu marin .....	11
a.	Stratégie nationale de création et de gestion des Aires Marines Protégées (AMP).....	11
b.	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (2008/56/CE) et Plan d'Action pour le Milieu Marin .....	12
c.	Politiques de gestion de l'eau .....	12
d.	Politique Commune de la Pêche (PCP).....	14
C.	Outils de protection du milieu naturel dans le secteur de l'Île d'Yeu .....	15
a.	Sites Natura 2000 .....	15
b.	ZNIEFF.....	15
c.	Cantonement de pêche.....	16
III.	Diagnostic écologique .....	17
A.	Méthode.....	17
B.	Habitats d'intérêt communautaire.....	20
C.	Description des habitats d'intérêt communautaire.....	24
a.	Récifs à <i>Sabellaria spinulosa</i> (1170-4).....	24
b.	Roche infralittorale en mode exposé (1170-5).....	25

c.	Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (1110-1) .....	26
d.	Sables moyens dunaires (1110-2).....	27
e.	Sables grossiers et graviers, banc de maerl (1110-3) .....	28
D.	Descriptions des espèces d'intérêt communautaire .....	31
f.	Grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> ) (code 1349).....	32
g.	Marsouin commun ( <i>Phocoena phocoena</i> ) (code 1351) .....	34
h.	Phoque gris ( <i>Halichoerus grypus</i> ) (code 1364).....	36
E.	Description des autres habitats marins .....	38
a.	Roches et blocs circalittoraux à Gorgone et Rose de mer avec ou sans algues sciaphiles ....	38
b.	Sables fins propres ou légèrement envasés circalittoraux à <i>Amphiura filiformis</i> .....	39
IV.	Diagnostic socio-économique .....	40
A.	Méthode de réalisation du diagnostic.....	40
B.	Suivi de la fréquentation du site.....	41
a.	Méthode .....	41
b.	Résultats .....	42
c.	Impact de la fréquentation globale sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site	45
C.	Suivi des corps-morts permanents et bateaux amarrés.....	46
a.	Réglementation .....	46
b.	Méthode du suivi.....	46
c.	Résultat du suivi.....	47
d.	Impact des corps-morts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.....	47
D.	Pêche professionnelle.....	48
a.	Réglementation .....	48
b.	La pêche professionnelle dans le quartier maritime de l'Île d'Yeu .....	49
c.	Enquête « Activité » de la pêche professionnelle .....	51
d.	Bilan sur les activités de pêche professionnelle .....	60
e.	Impacts de la pêche professionnelle sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.	61

E.	Mytiliculture .....	63
a.	Pratique au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu .....	63
b.	Impact de la mytiliculture sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire .....	63
F.	Guide de pêche en mer .....	64
a.	Pratique au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu .....	64
b.	Impact de l'activité Guide de pêche sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire..	65
G.	Plongée sous-marine .....	66
a.	Pratique au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu .....	66
b.	Réglementation .....	67
c.	Impact de la plongée sous-marine sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire....	67
H.	Activités nautiques .....	68
a.	Pratique au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu .....	68
b.	Impact des activités nautiques sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire .....	72
I.	Pêche récréative .....	73
a.	Organisation de l'activité .....	73
b.	Réglementation .....	73
c.	Enquête « Activité » de la pêche récréative .....	75
d.	Bilan sur la pêche récréative .....	83
e.	Impact de la pêche récréative sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	84
J.	Trafic maritime et activités portuaires .....	85
a.	Dragage portuaire.....	85
b.	Transport de passagers, marchandises (alimentation, marchandise, pétrole, etc...).....	85
K.	Parc éolien en mer des « deux îles » .....	87
L.	Extraction de granulats marins.....	88
V.	Enjeux de conservation .....	89
A.	Importance du site pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire...	90
B.	Vulnérabilité des habitats et espèces d'intérêt communautaire .....	93

a.	Sensibilité .....	93
b.	Risque de perturbations anthropiques.....	95
C.	Détermination du niveau d'enjeu de conservation .....	100
VI.	Objectifs à long terme et objectifs opérationnels .....	102
VII.	Proposition d'actions .....	103
A.	Types d'action .....	103
a.	Mesures réglementaires ou administratives .....	103
b.	Mesures de suivi et d'acquisition de connaissances scientifiques .....	103
c.	Mesures d'animation, de sensibilisation et de communication .....	103
d.	Contrat Natura 2000.....	103
e.	Charte Natura 2000 .....	104
B.	Contenu d'une fiche action .....	105
C.	Description des fiches actions .....	105
D.	Mise en œuvre et financement .....	150
VIII.	Charte Natura 2000 .....	152
A.	Présentation de la charte Natura 2000 .....	152
a.	Caractéristiques .....	152
b.	Modalités d'adhésion .....	152
c.	Suivi et contrôle.....	152
B.	Contenu de la charte Natura 2000 du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » .....	153
a.	Présentation du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » .....	153
b.	Engagements de bonnes pratiques applicables à toutes les activités (= charte générale). 153	
c.	Engagements de bonnes pratiques par activité .....	154
C.	Points de contrôle de la charte Natura 2000.....	154
IX.	Suivi et évaluation du DOCOB .....	157
A.	Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site .....	157
a.	A l'échelle biogéographique .....	157

b. A l'échelle du site Natura 2000.....	157
B. Suivi de la mise en œuvre des actions.....	158
C. Suivi et évaluation du DOCOB .....	158
a. Bilan annuel.....	158
b. Evaluation pluriannuelle.....	160
BIBLIOGRAPHIE.....	161
ANNEXES.....	163

## I. Présentation générale de la démarche Natura 2000

---

### A. Origine du réseau européen Natura 2000 (Teraz, 2008)

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 Etats-membres de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des Etats en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Chaque Etat-membre est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et doit désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de son territoire. La France est considérée comme étant l'un des Etats européens les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France, confirmés par les discours de ses dirigeants français (par exemple, Johannesburg en 2002, conférence internationale sur la « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005).

A ce jour, 27308 sites ont été mis en place dans toutes l'Union Européenne. Ils forment le plus vaste réseau écologique au monde en occupant une surface de 1 039 332 km<sup>2</sup>, soit plus de 18% du territoire européen (Commission Européenne).

Initialement, le réseau Natura 2000 se composait seulement de sites terrestres. Suite aux différentes réglementations internationales relatives à la protection du milieu marin, le réseau a été étendu en mer. Tout comme sur l'espace terrestre, chaque Etat-membre possédant une façade maritime doit identifier des sites marins présentant des espèces et/ou des habitats d'intérêt communautaire.

Au sein du réseau Natura 2000, deux types de sites se distinguent :

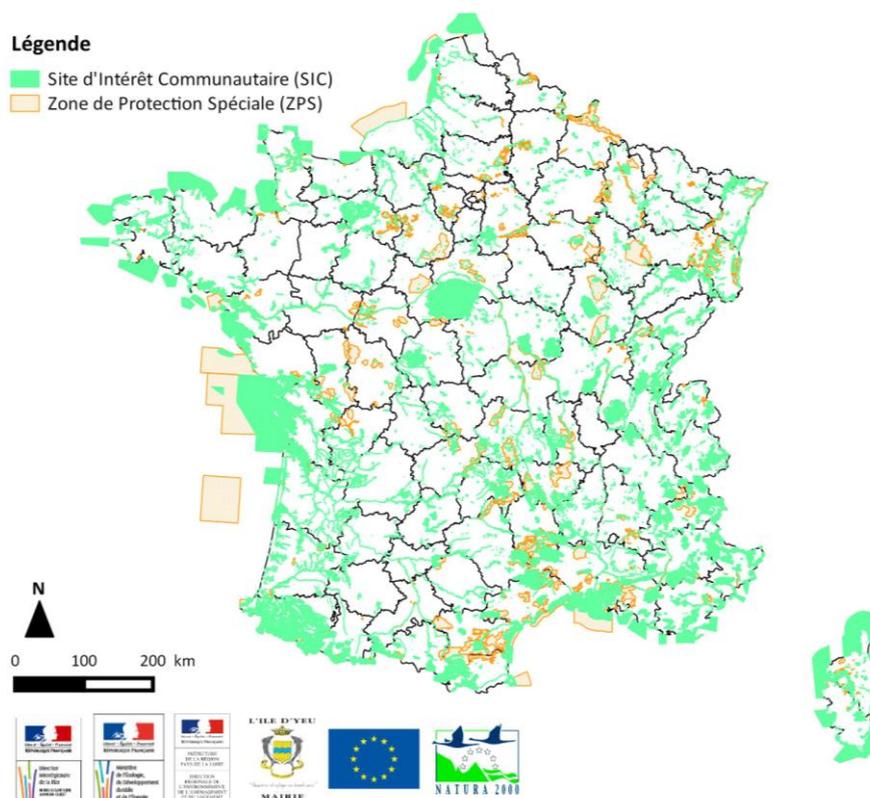
- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : site désigné au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » (DHFF), pour la préservation des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire. Leur désignation est soumise à la Commission Européenne sous forme de propositions de Sites d'Intérêt Communautaires (pSIC) faites par les Etats-membres. Après leur validation par la Commission européenne, ils deviennent des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) avant de devenir des ZSC en droit national;

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) : site désigné au titre de la directive « Oiseaux » (DO) dont le but est la préservation des oiseaux d'intérêt communautaires. Ce réseau permet aux Etats européens de participer au maintien et à la restauration de la biodiversité sur leur territoire.

## B. Réseau Natura 2000 en France

La France est l'un des Etats-membres de l'Union Européenne possédant le plus riche patrimoine naturel et exceptionnel. Parmi les types d'habitat naturel recensés en Europe, 75% se rencontrent (Carte 1) en France. 80% d'espèces d'oiseaux et 40 % de la flore d'Europe se trouvent également sur notre territoire.

La France compte 1758 sites Natura 2000 : 392 sites relèvent de la DO et 1366 sites de la DHFF (Baromètre Natura 2000, 2013). Ils couvrent 12,55% du territoire soit 6,9 millions d'hectares. Parmi eux, 225 sites sont marins qui occupent la surface de 4,1 millions d'hectares (Baromètre Natura 2000, 2013).



**Carte 1 : Sites Natura 2000 (SIC et ZPS) en France**  
(Auteur : M. Baillet - Mairie de l'Île d'Yeu, 2014 ; Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2014)

### a. En France, une démarche participative

Pour mettre en œuvre Natura 2000, la France a choisi d'établir une démarche participative et concertée.

La politique nationale Natura 2000 s'appuie sur la législation existante et sur l'incitation à la participation des acteurs par le biais de contrats Natura 2000 (actions conservatoires rémunérées par l'État) ou de chartes. Les mesures de gestion peuvent donc être contractuelles, réglementaires, administratives ou relever de la sensibilisation des usagers ou de l'amélioration de la connaissance.

En amont de ces réalisations, un plan de gestion propre à chaque site Natura 2000 doit être établi en concertation avec les acteurs locaux. Ce dernier est nommé Document d'Objectifs (DOCOB), il

contient un état des lieux des activités humaines et du milieu naturel (diagnostics socio-économique et écologique), les objectifs à atteindre pour garantir le rétablissement ou le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation et enfin les actions à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs (*article R. 414-1 du code de l'environnement*). La hiérarchisation des enjeux de conservation permet la mise en place d'un système de priorisation des actions de gestion. Une évaluation budgétaire des actions et un plan de suivi de leur application et de leurs effets sont également présentés.

• Les étapes de la démarche Natura 2000 :

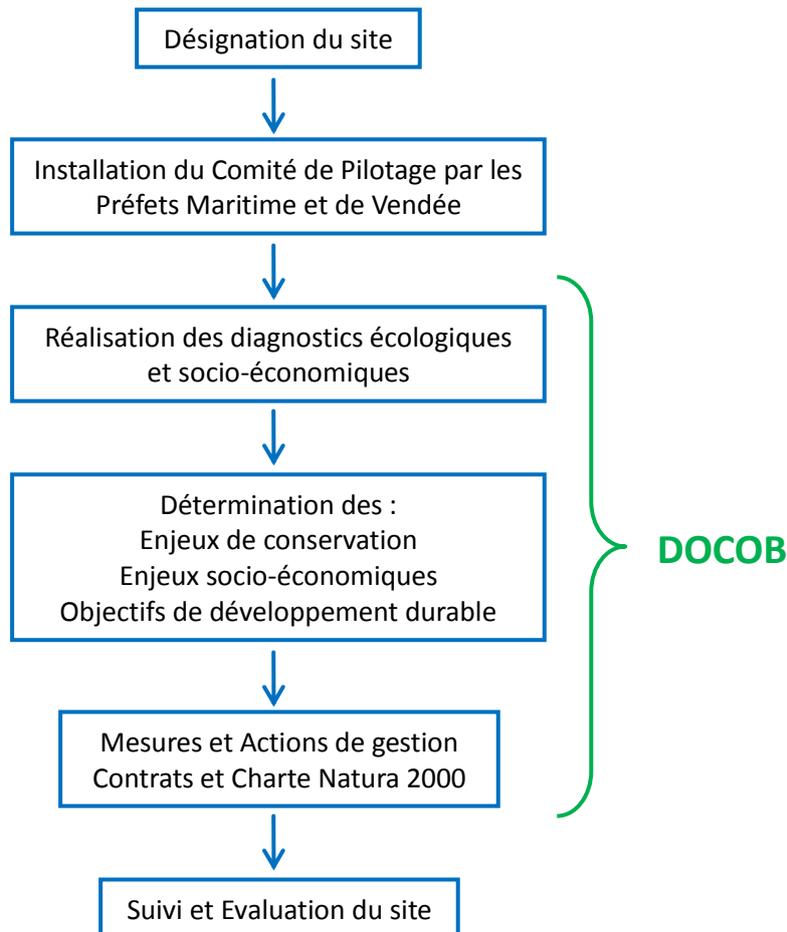


Figure 1 : Principales étapes de mise en place d'un site Natura 2000

• Pilotage du site Natura 2000

Sur chaque site Natura 2000, est constitué un **COMité de PILotage (COPIL)**. A la différence des sites terrestres ou partiellement marins, où le préfet de département désigne le COPIL, c'est le préfet maritime qui procède à sa désignation pour les sites exclusivement marins (*article R414-9*). Celui-ci se compose de l'ensemble des structures intéressées : collectivités et services de l'Etat, représentants d'activités socio-professionnelles, associations, scientifiques, usagers, ... (*article L 414-2 du code de l'environnement*). Il est présidé par le préfet du département concerné par le site, s'il est terrestre ou par le préfet maritime, s'il est exclusivement marin (= périmètre au-delà des plus basses mers) (*article R. 414-9 du code de l'environnement*). Il y a co-présidence des deux préfets dans tous les autres cas. Pour les sites majoritairement marins, le ou les préfets peuvent décider de confier la présidence à l'un des membres représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités

territoriales (*article R414-9-2 du code de l'environnement*). Le COPIL est l'organe central du processus de concertation.

Le ou les préfets peuvent décider de confier tout ou partie de l'élaboration du DOCOB et de son suivi à un ou plusieurs membres du COPIL qui sont alors désignés sous le terme d'opérateur (*article R.414-9-3 du code de l'environnement*).

Les **groupes de travail** sont organisés en fonction des besoins de chaque site et offrent une tribune d'expression plus libre et moins formelle que le COPIL.

Une fois validé par le COPIL, le DOCOB est soumis à différentes consultations prévues par le code de l'environnement. Il est ensuite approuvé par arrêté du préfet maritime et/ou de département.

Il est important de noter que tout document de planification, dont le périmètre d'action se trouve sur un site Natura 2000, doit tenir compte des préconisations faites dans le DOCOB du site.

## **b. Evaluation d'incidences**

Tous les projets, programmes ou manifestations susceptibles d'affecter les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site (qu'ils relèvent ou non d'un encadrement administratif). Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces habitats ou à ces espèces. La directive « Habitat » précise en effet que :

*« Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site » (92/43/CEE du 21 mai 1992).*

En France, le Code de l'Environnement impose que les activités soumises à évaluation des incidences soient arrêtées dans des listes nationales et locales (*articles R414-19 à R114-24*). Vient s'ajouter une mesure « filet » qui permet au préfet de soumettre à évaluation d'incidences une activité qui ne serait présente dans aucune des deux listes.

Les listes locales correspondant aux plans, programmes, projets, manifestations et interventions déjà soumis à un encadrement administratif ont été validées :

- Arrêté du Préfet de la Vendée n° 11/DDTM/357 SERN-NB en date du 2 mai 2011 ;
- Arrêté du Préfet maritime de l'Atlantique n° 2011-37 en date du 24 juin 2011 modifié par l'arrêté du Préfet maritime de l'Atlantique n° 2011-98 en date du 19 décembre 2011.

La liste locale correspondant aux plans, programmes, projets, manifestations et interventions qui ne sont pas déjà soumis à un encadrement administratif pour le territoire de la Vendée a été validée : Arrêté du Préfet de la Vendée n° 2013340-0009 en date du 6 décembre 2013.

**L'évaluation des incidences d'une activité sur un site Natura 2000 est réalisée au regard des objectifs de conservation décrits dans le DOCOB de ce site, elle est proportionnée à l'ampleur du projet.** Le document d'évaluation des incidences comporte notamment une description de l'activité, une analyse de ses effets notables sur les habitats et espèces du site, une présentation des mesures destinées à supprimer ou à réduire ces effets. Elle est instruite en même temps que la procédure administrative sur laquelle elle s'appuie.

Le droit français précise que les « *programmes ou projets, de travaux, d'aménagement, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000* » (article L414.4 du Code de l'Environnement).

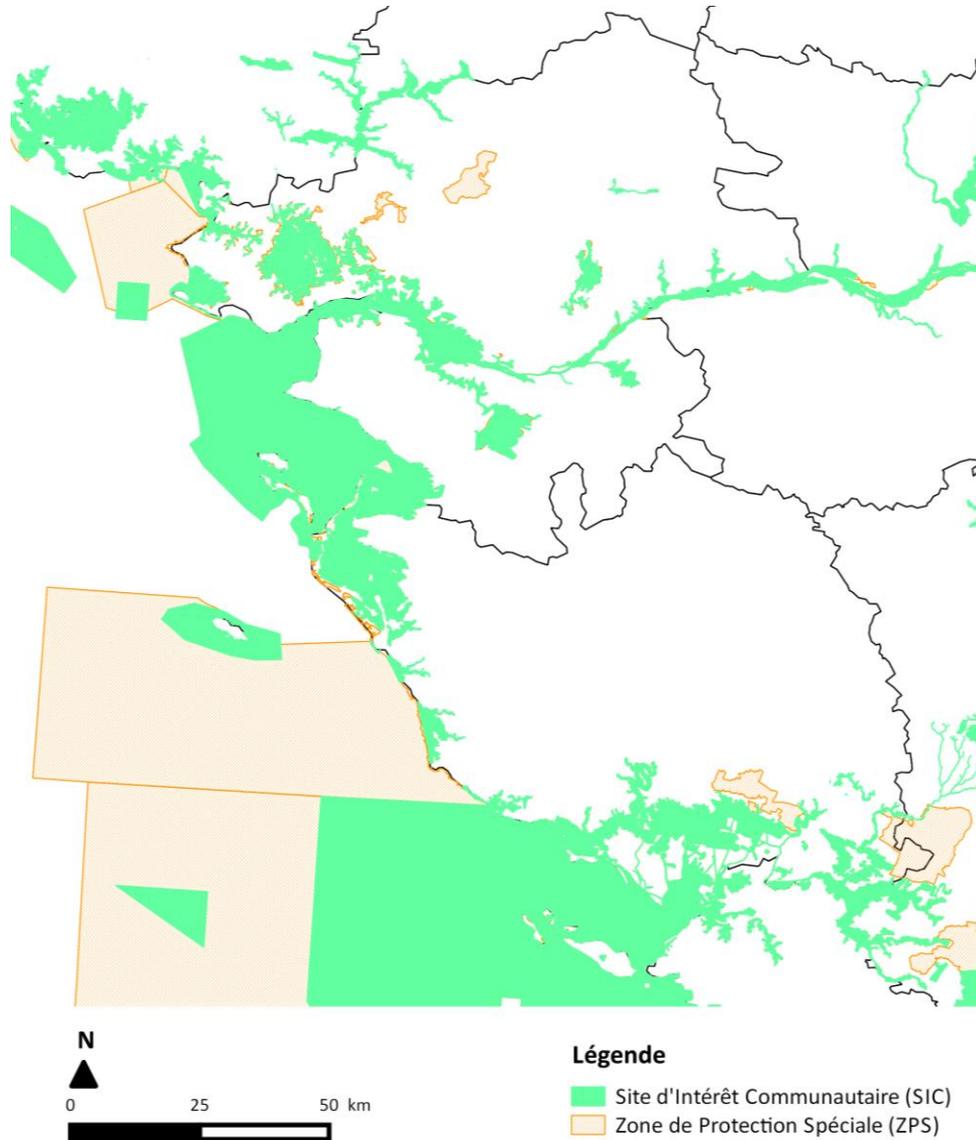
La démarche d'évaluation des incidences est complémentaire de la démarche de gestion établie par le DOCOB. Il existe un certain nombre de guides et méthodes pour aider les porteurs de projet à évaluer leurs incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » (SIC), désigné au titre de la directive « Habitats » recoupe le site « Secteur marin de l'île d'Yeu » (ZPS), désigné au titre de la directive « Oiseaux ». Les activités concernées devront en conséquence réaliser une évaluation des incidences au titre de ces deux directives.

## II. Site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu

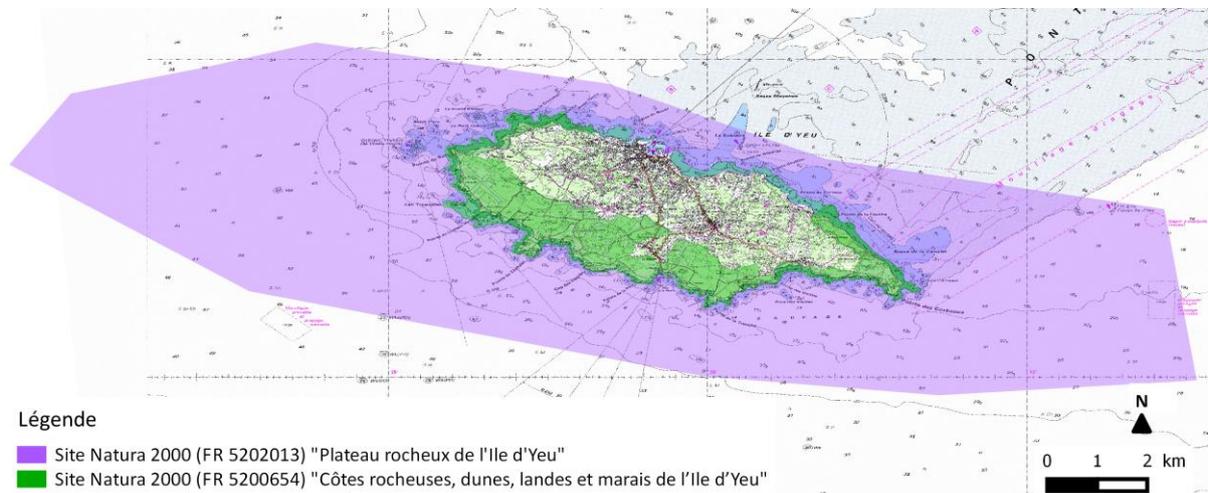
### A. Présentation générale

Le Plateau rocheux de l'Île d'Yeu se trouve en région Pays de Loire à 20 km au large de la côte vendéenne. Cette région compte 62 sites dont 43 sont des SIC et 19 sont des ZPS (Carte 2).



**Carte 2 : Sites Natura 2000 (SIC et ZPS) du littoral des Pays de Loire  
(Auteur : M. Baillet - Mairie de l'Île d'Yeu ; Source DREAL Pays de Loire, 2013)**

Le Plateau rocheux de l'île d'Yeu est un site exclusivement marin. Il se trouve dans les eaux intérieures et territoriales françaises et relève du domaine public maritime. En continuité avec le site Natura 2000 « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu », il s'étend autour de l'île sur une surface de 11998ha (Carte 3).



**Carte 3 : Sites Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu" (FR 5202013) et "Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu" (FR 5200654) (Auteur : M. Baillet -Mairie de l'île d'Yeu ; Source : DREAL Pays de Loire, 2013)**

Le plateau rocheux de l'île d'Yeu a été désigné site Natura 2000, au titre de la directive HFF en raison de son patrimoine naturel marin très riche. Une grande diversité en faune et flore le caractérise. Plusieurs habitats d'intérêt communautaire jouant un rôle de frayères, d'abris ou de nurseries y ont été identifiés. Plus de 39 espèces d'algues ont été recensées tout autour de l'île comme les ceintures de Laminaires. Il est aussi marqué par la présence d'espèces d'influence méditerranéenne (ex : *Lithophyllum lichenoides*) ainsi que des bancs de sable à *Spisula sp.* et *Abra sp.*

Deux espèces d'intérêt communautaire, le Grand dauphin et le Marsouin commun, fréquentent également le site, de manière régulière.

Quatre habitats et deux espèces d'intérêt communautaire ont donc permis de désigner le site :

- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (habitat 1140) ;
- Récifs (habitat 1170) ;
- Grottes marines submergées ou semi-submergées (habitat 8330) ;
- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (habitat 1110) ;
- Grand dauphin *Tursiops truncatus* (espèce 1349) ;
- Marsouin commun *Phocoena phocoena* (espèce 1351).

Sa biodiversité marine et sa situation géographique permettent la pratique de nombreuses activités telles que : la pêche (professionnelle, récréative, sous-marine), la plongée, la plaisance, le nautisme, le transport maritime, ...

#### a. Gestion administrative du site

Le Préfet maritime de l'Atlantique et le Préfet de la Vendée (co-présidents) ont installé le comité de pilotage le 16 juin 2011. Il se compose de toutes les structures concernées : collectivités et services de l'Etat, scientifiques, associations et représentants d'activités socio-professionnelles (Arrêté interpréfectoral n°2011/MCP/031 -Annexe 1).

Le Préfet maritime de l'Atlantique est responsable de la mise en place du site Natura 2000. Parmi les membres du COPIL, la Mairie de l'Île d'Yeu, à sa demande, a été retenue comme opérateur pour élaborer le DOCOB.

L'inventaire des habitats marins a été effectué, au préalable, par le bureau d'étude TBM Chauvaud dans le cadre du programme CARTHAM (Cartographie des Habitats Marins) piloté par l'Agence des aires marines protégées.

### b. Fiche d'identité du site

<b>Nom officiel du site</b>	Plateau rocheux de l'Île d'Yeu
<b>Date site proposé éligible comme SIC</b>	31/10/2008
<b>Date de publication au journal officiel de l'UE</b>	07/11/2013
<b>Désigné au titre de la Directive « HFF » 92/43/CE</b>	N° FR 5202013
<b>Localisation géographique du site</b>	Région Pays de Loire Vendée
<b>Superficie officielle</b>	11998 ha
<b>Part du site situé en mer</b>	100%
<b>Président du COPIL</b>	Préfet maritime de l'Atlantique et Préfet de la Vendée
<b>Date de l'arrêté préfectoral</b>	16/06/2011
<b>Membre du COPIL</b>	Annexe 1
<b>Structure porteuse</b>	DREAL Pays de Loire
<b>Opérateur</b>	Mairie de l'Île d'Yeu

### c. Caractéristiques physiques du site

L'Île d'Yeu, d'une surface de 23 km<sup>2</sup>, appartient au massif hercynien sud armoricain. Le plateau rocheux est essentiellement constitué de gneiss recouvert de différents sédiments meubles tels que des limons éoliens, des alluvions d'origine marine et fluviale. Le littoral islais est principalement rocheux. La côte Sud-Ouest de l'île très escarpée est battue par une houle et des vents venant le plus souvent du Nord-Ouest formant ainsi des grottes, gouffres, anses et pointes comme les rochers Grands Champs ou les Trupailles. Ces structures morphologiques ont contribué au classement du Plateau rocheux en site Natura 2000 pour leur riche biodiversité. L'île est orientée selon un axe central Nord-Ouest/Sud-Ouest qui délimite deux morphologies distinctes visibles autant sur terre que sous la mer : l'une sableuse face au continent et l'autre rocheuse côté océan. Au Nord, le plateau rocheux se compose de substrats rocheux exposés (au Nord-Ouest et Sud-Ouest) et d'anses sableuses plus abritées des courants (au Nord-Est de l'île, de la Pointe de Gilberge au Marais salé et de la Petite Conche à la Pointe des Corbeaux). La partie sous-marine face au continent est de faible profondeur, de 5 à 8m entre les pointes du Cantin et Porteau, et jusqu'à 20m au Nord-Ouest de la pointe des Corbeaux. En revanche, sur la partie Sud-Ouest, le plateau atteint des profondeurs plus élevées : de 13 à 25m au Sud-Est de la pointe des Corbeaux, de 30 à 45m au Sud (au large des Sabias et de la Meule) et Sud-Ouest de l'île (au large des Trupailles et de la pointe du But).

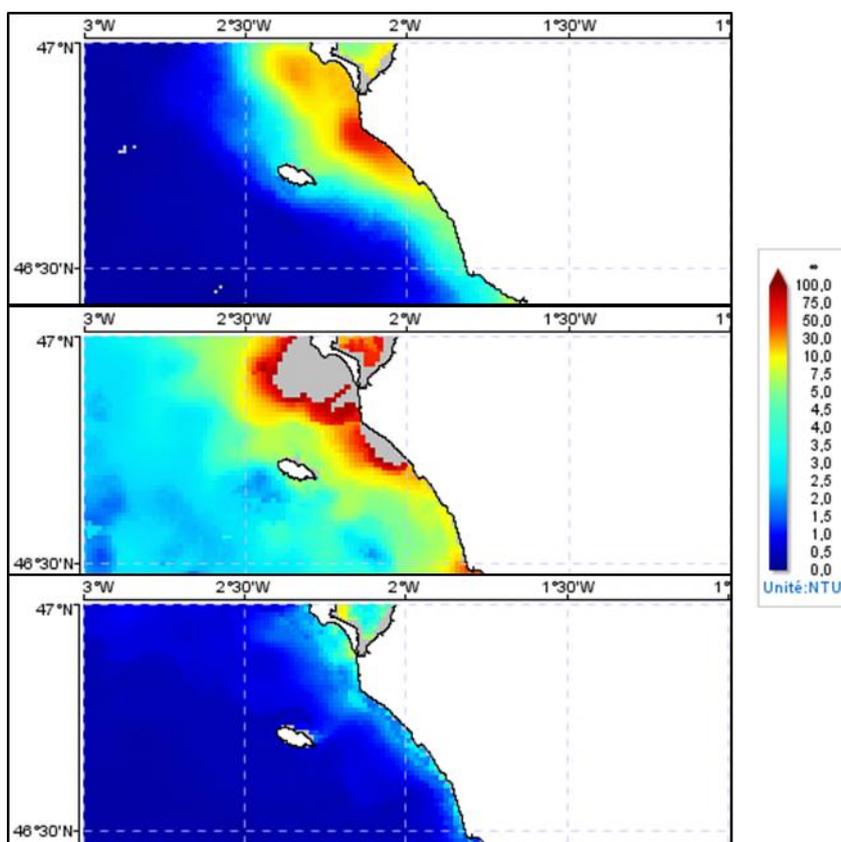
• Hydrologie :

Le réseau hydrographique est très peu étendu, les écoulements vers le milieu marin se font par l'intermédiaire de ruisseaux temporaires et d'un réseau dense de fossés. Une douzaine de petits bassins versants écoulent les eaux de pluie vers la mer. Le drainage général est mauvais.

• Climat, Vent et Houle :

Plusieurs paramètres (climat, vent, houle, pluie, température, ...) font évoluer les fonds marins et la répartition des habitats marins. En effet, les précipitations et les crues hivernales modifient la turbidité de l'eau ainsi que les quantités d'éléments nutritifs apportés au milieu marin.

A l'île d'Yeu, le climat est océanique. Les pluies sont plus fréquentes d'octobre à mars et plus importantes d'octobre à décembre. Durant les mois d'été, les précipitations sont épisodiques sous forme de courtes averses irrégulières. La turbidité varie avec ce facteur : l'eau est légèrement plus turbide entre octobre et mars qu'entre avril et septembre. Néanmoins, elle reste peu turbide de par son éloignement à la côte (turbidité inférieure à 5 NTU, Figure 2).



**Figure 2 : Observations satellite analysées de la turbidité des 21/10/2013, 21/02/2014 et 21/06/2014 (©PREVIMER, 2014)**

Le caractère insulaire fait qu'elle est très régulièrement exposée aux forts vents. L'île subit en moyenne cinq tempêtes par an, surtout de novembre à février. Les vents sont majoritairement du Sud-Ouest (moyenne de 115 jours / an) (Figure 3). Selon leur intensité, les vents génèrent de la houle plus ou moins forte. La houle est mesurée au niveau de trois bouées autour du Plateau rocheux de l'île d'Yeu (Bouée 08501, Bouée 08503, Bouée 08504). Elle atteint en moyenne 5m (jusqu'à 9m) en période hivernale au large de la côte Sud-Ouest de l'île et 2m au Nord-Est de l'île (Bouée 08504)

(Figure 4). La houle est moins élevée face au continent puisque l'île sert de bouclier en atténuant sa puissance.

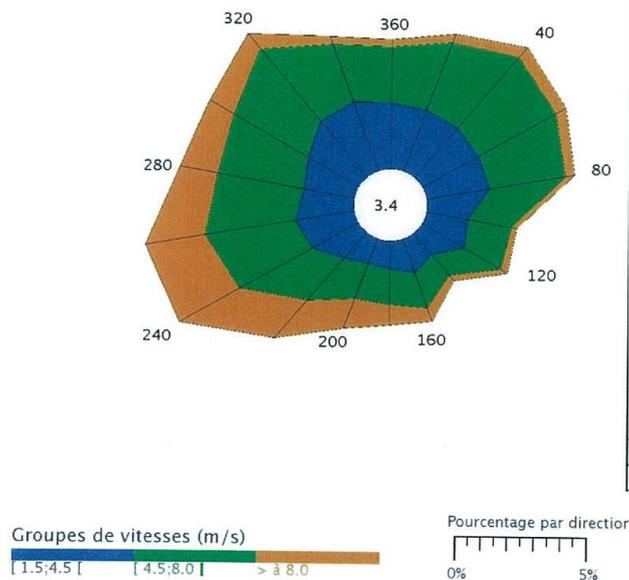


Figure 3: Rose des vents du 1er janvier 1982 au 31 décembre 2008 (Météo France)

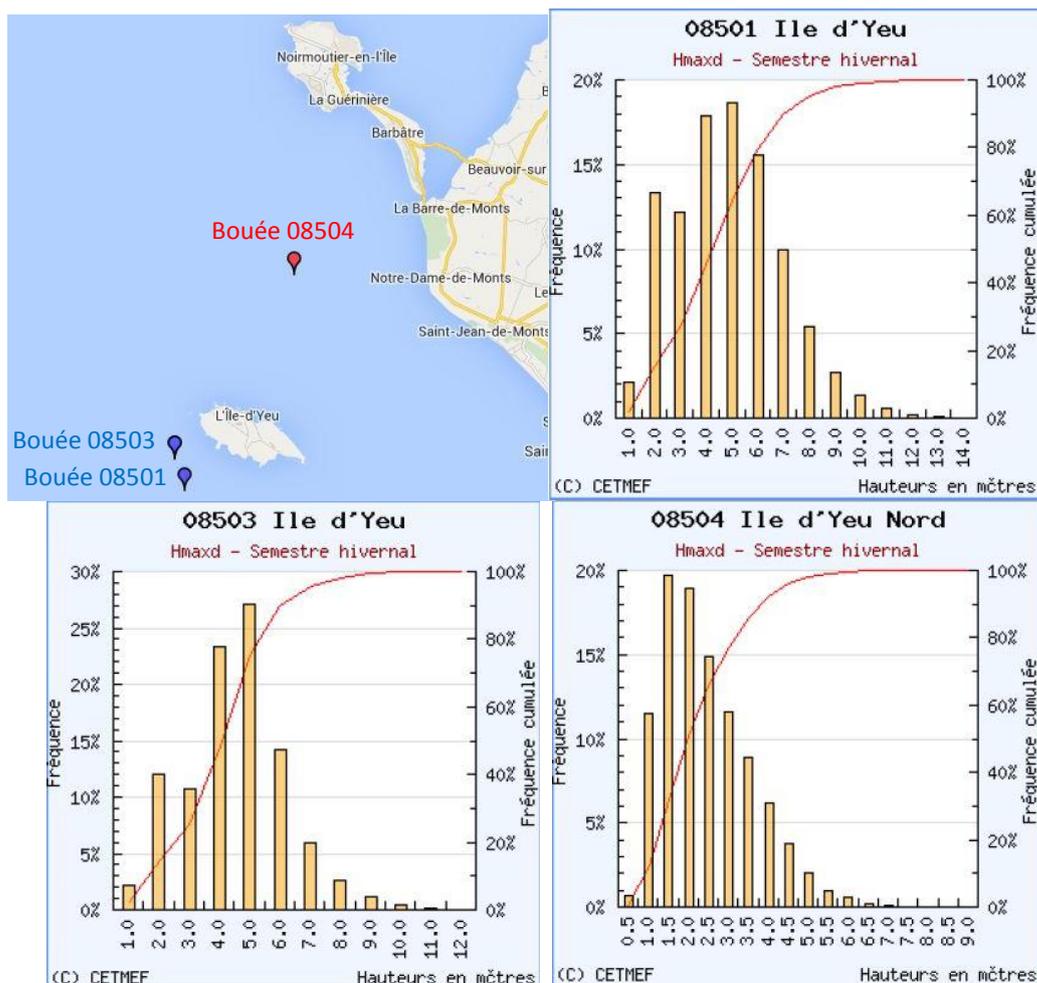


Figure 4 : Position des bouées houlographes à proximité du Plateau rocheux de l'île d'Yeu et Hauteurs maximales de la houle hivernale au niveau des 3 bouées (© CETMEF)

• Transit sédimentaire :

Concernant le transit sédimentaire, l'île d'Yeu étant à 20km du continent, ce dernier n'interagit pas avec les unités sédimentaires continentales. Peu d'études existent sur le transit sédimentaire autour de l'île d'Yeu. Toutefois, d'après l'Etude de connaissance de phénomènes d'érosion sur le littoral vendéen (Le Cornec, 2008), il apparaît qu'il y a peu ou pas de flux sédimentaire face à la côte Sud de l'île puisque le plateau est majoritairement rocheux. En revanche, sur la côte Nord-Est, entre les pointes du Porteau et des Corbeaux, la capacité de transport maximale est estimée entre 23 000 et 24 000 m<sup>3</sup>/an. Sur ce secteur, la dérive littorale est orientée vers le Sud-Est et varie de 9 à 12 000 m<sup>3</sup>/an.

• Qualité de l'eau :

Plusieurs paramètres confèrent à l'eau une bonne ou mauvaise qualité et donc au milieu marin. La **température** de surface au sein du Plateau rocheux de l'île d'Yeu est l'un de ces facteurs. Elle oscille:

- entre 10 et 12°C de novembre à mars ;
- entre 13 et 15°C d'avril à mai ;
- entre 16 et 20°C de juin à octobre.

La **salinité** des zones côtières fluctue avec les rejets d'eaux fluviales, dépendamment à l'abondance des pluies. L'île d'Yeu étant très éloignée du continent, la salinité des masses d'eaux est peu impactée par ce phénomène. Lors d'épisodes de fortes pluies, la salinité peut diminuer sensiblement avec l'arrivée d'eaux plus douces de la Loire ou de la Vilaine. En moyenne, elle est comprise entre 33 et 35 psu.

La qualité de l'eau dépend aussi de la concentration en **nutriments** (azote, phosphore). Ils sont naturellement présents dans le milieu et indispensables au développement des espèces végétales et algales. Au sein du Plateau rocheux de l'île d'Yeu, la concentration en sels nutritifs reste normale au vu du suivi des masses d'eaux côtières.

Cependant, après de fortes pluies, les pêcheurs professionnels observent ponctuellement des colorations inhabituelles des eaux empêchant toute pêche.

Le Réseau d'Observation de la Contamination Chimique (ROCCH, anciennement Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin) suit la concentration en **contaminants** (métaux lourds, contaminants organiques) présents dans les huîtres, moules et autres coquillages. Ces animaux sont de bons indicateurs de la qualité du milieu marin. D'après ce suivi, la masse d'eau de l'île d'Yeu est en bon état pour ces paramètres. Cependant, cela est à confirmer car le suivi des gisements coquilliers de l'île d'Yeu ne se fait que depuis 2011.

Les caractéristiques biologique, hydrologique et physico-chimique décrites précédemment permettent au secteur de l'île d'Yeu d'être en très bon état.

## B. Documents réglementaires et outils de gestion du milieu marin

La mise en place de Natura 2000 s'inscrit dans un certain nombre d'autres programmes liés à la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et à la conservation de la biodiversité. Les échanges entre masses d'eaux et les interactions terre-mer nécessitent qu'un effort soit effectué pour intégrer ces différents programmes au sein d'une gestion concertée et intégrée du milieu.

### a. Stratégie nationale de création et de gestion des Aires Marines Protégées (AMP)

Consciente du patrimoine marin dont elle dispose, la France a pris l'initiative d'établir un réseau d'aires marines protégées (AMP) afin d'en conserver ses richesses, en premier lieu, dans ses eaux métropolitaines (dès 2007) avant de l'étendre à son domaine ultra-marin (depuis 2012). Cela s'intègre dans les engagements pris auprès de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de 1992 ratifiée par la France en 1994.

En 2006, l'Agence des aires marines protégées (AAMP) est créée. Elle a pour rôle de mettre en application les politiques publiques de protection de l'environnement marin et la stratégie nationale de création et de gestion des AMP adoptée en 2007, qui cadre la mise en œuvre des recommandations de la CDB. Cette stratégie prévoit principalement l'extension du réseau de sites Natura 2000 en mer et la création de l'outil « parc naturel marin ». En 2009, le Grenelle de la mer a spécifié des objectifs ambitieux en matière d'AMP. L'Etat s'est ainsi engagé à mettre en place d'ici 2020 un réseau d'AMP couvrant 20 % des eaux marines sous juridiction française, dont la moitié en « réserve de pêche » (moyenne globale). L'installation de dix parcs marins en métropole et Outre-mer ainsi que celle du réseau Natura 2000 constituent les principaux outils pour atteindre cet objectif. A cela s'ajoute, l'adoption de la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM) en 2010 qui impose le bon état écologique du milieu marin d'ici 2020 (voir ci-dessous).

Pour répondre à ces nouveaux objectifs, la stratégie nationale des AMP a été révisée en 2012. Le réseau d'AMP doit respecter cinq principes :

- s'intégrer dans un dispositif général de connaissance et de suivi du milieu marin et de ses usages ;
- contribuer au bon état des écosystèmes marins ;
- contribuer au maintien et au développement raisonné des activités économiques maritimes.
- s'inscrire dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin et contribuer à la cohérence terre-mer des politiques publiques ;
- répondre à des finalités définies à des échelles multiples.

Pour gérer le réseau d'AMP, la stratégie propose une méthodologie de création et de gestion des AMP où la concertation et la gouvernance sont décrites pour chaque stade de l'installation à la gestion d'une AMP. Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte la dimension terre-mer dans l'acquisition de connaissances, dans les politiques et actions menées à terre. Elle précise que la réglementation élaborée en concertation et une surveillance mutualisée sont également primordiales, tout comme l'évaluation des résultats de la gestion par l'utilisation généralisée de tableau de bord et d'indicateurs. Enfin, elle estime le financement nécessaire pour le fonctionnement du réseau.

Parallèlement à tout cela, la stratégie préconise une bonne articulation des différents types d'AMP présents sur un même espace. Dans le cas d'enjeu écologique fort, elle souhaite développer le réseau de réserves naturelles qui sont encore trop peu nombreuses en mer. Elle propose la création de

réserves halieutiques qui permettrait au réseau de participer à la gestion des ressources halieutiques. Elle propose de développer des actions de bonnes pratiques innovantes en réponse à une évolution permanente du milieu et des usages.

#### **b. Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (2008/56/CE) et Plan d'Action pour le Milieu Marin**

La Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM, directive 2008/56/CE du 17/06/2008) est une directive européenne qui établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. Elle impose à l'ensemble des Etats européens de prendre les mesures nécessaires pour maintenir ou atteindre un bon état écologique du milieu d'ici 2020. En France, la directive a été transposée par la loi Grenelle II, loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (*article 166*). Pour cela, des Plans d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) sont établis pour chaque sous-région marine définies dans la directive. Ce sont les préfets coordonnateurs qui sont responsables de leur mise en œuvre. Ils sont révisés tous les six ans et se composent de :

- une évaluation initiale de l'état du milieu marin : elle inclut une évaluation de son état écologique, une évaluation de l'impact des activités humaines ainsi qu'une analyse économique et sociale de l'utilisation de ces eaux et du coût de la dégradation du milieu marin;
- une définition du bon état écologique à atteindre (défini à l'échelle nationale) ;
- une définition des objectifs environnementaux, pour atteindre ce bon état, faite en fonction de l'évaluation initiale ;
- un programme de mesures (au sens d'actions) ;
- un programme de surveillance permanente des eaux marines des eaux marines (au sens de suivi de l'état du milieu).

Pour chaque sous-région marine (« mers Celtiques », « golfe de Gascogne », « Manche – Mer du Nord, Méditerranée occidentale), l'évaluation initiale, la définition du bon état écologique, et des objectifs environnementaux ont été arrêtés en 2012. Les programmes de surveillance sont en cours de validation tandis que la mise en œuvre des programmes de mesures est prévue pour 2016.

Le Plateau rocheux de l'île d'Yeu appartient à la sous-région marine «golfe de Gascogne » où le préfet maritime Atlantique et le préfet de région Pays de Loire sont responsables du PAMM. En 2012, l'évaluation initiale (arrêté inter-préfectoral n°2012/156 et 478 du 18-19/12/2012) et les objectifs environnementaux (arrêté inter-préfectoral n°2012/158 et 480 du 18-19/12/2012) de cette sous-région ont été adoptés.

#### **c. Politiques de gestion de l'eau**

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) encadre la politique de l'eau à l'échelle communautaire. Avant 2015, les Etats doivent maintenir ou retrouver un bon état écologique des milieux aquatiques et des masses d'eaux superficielles (eaux douces et côtières) et souterraines. Les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sont les documents permettant de gérer la ressource en eau à l'échelle des bassins versants afin d'atteindre les objectifs imposés par la DCE. Pour compléter les SDAGE, des SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau) sont également mis en place dans chaque sous-bassin.

L'île d'Yeu est uniquement concernée par le SDAGE Loire-Bretagne qui a été validé en 2009. Il prévoit, entre autre, de :

- réduire les pollutions (organique, nitrates, pesticides) ;
- maîtriser les pollutions par les pesticides ou dues à des substances dangereuses ;
- maîtriser les prélèvements d'eau ;
- préserver le littoral, les zones humides et leur biodiversité ainsi que les têtes de bassin versant ;
- renforcer la cohérence territoriale et les politiques publiques.

Dans le cadre du programme de surveillance des masses d'eaux prévu par la DCE, en partenariat avec l'IFREMER, l'Agence de l'Eau a mis en place un suivi des masses d'eaux côtières en Pays de Loire depuis 2007 afin de compléter le suivi déjà existant en Bretagne.

Parallèlement à cela, un suivi sanitaire des coquillages est également mené par l'IFREMER afin de surveiller les zones conchylicoles et les zones côtières plus largement. L'institut a établi quatre réseaux de surveillance permettant de suivre la qualité du milieu marin :

- REMI (REseau de contrôle Microbiologique des zones de production conchylicoles), créé en 1989, est dédié à la surveillance microbiologique dans les coquillages ;
- REPHY (REseau de Surveillance du PHYtoplancton et des Phycotoxines), créé en 1984, a pour but de surveiller le phytoplancton, les paramètres physico-chimiques dans l'eau (température, salinité, nutriments, chlorophylle a, ...) et la présence de phycotoxines dans les coquillages ;
- ROCCH (Réseau d'Observation de la Contamination Chimique), créé en 2008, remplace le RNO (Réseau National d'Observation créé en 1974) : il suit la concentration en contaminants chimiques (métaux lourds, contaminants organiques) présents dans les huîtres et les coquillages (Figure 5).

Suite à la Directive 2006/7/CE visant à préserver la qualité des eaux de baignade, chaque commune est dans l'obligation de réaliser un profil de baignade pour chaque site de baignade déclaré. Ce profil permet d'identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et sur la santé des baigneurs. Il prévoit également les mesures de gestion à appliquer en cas de pollution. Dans le cas de l'île d'Yeu, la commune réalise en partenariat avec l'ARS des Pays de Loire (Agence Régionale de Santé) des profils de baignade pour 8 sites.

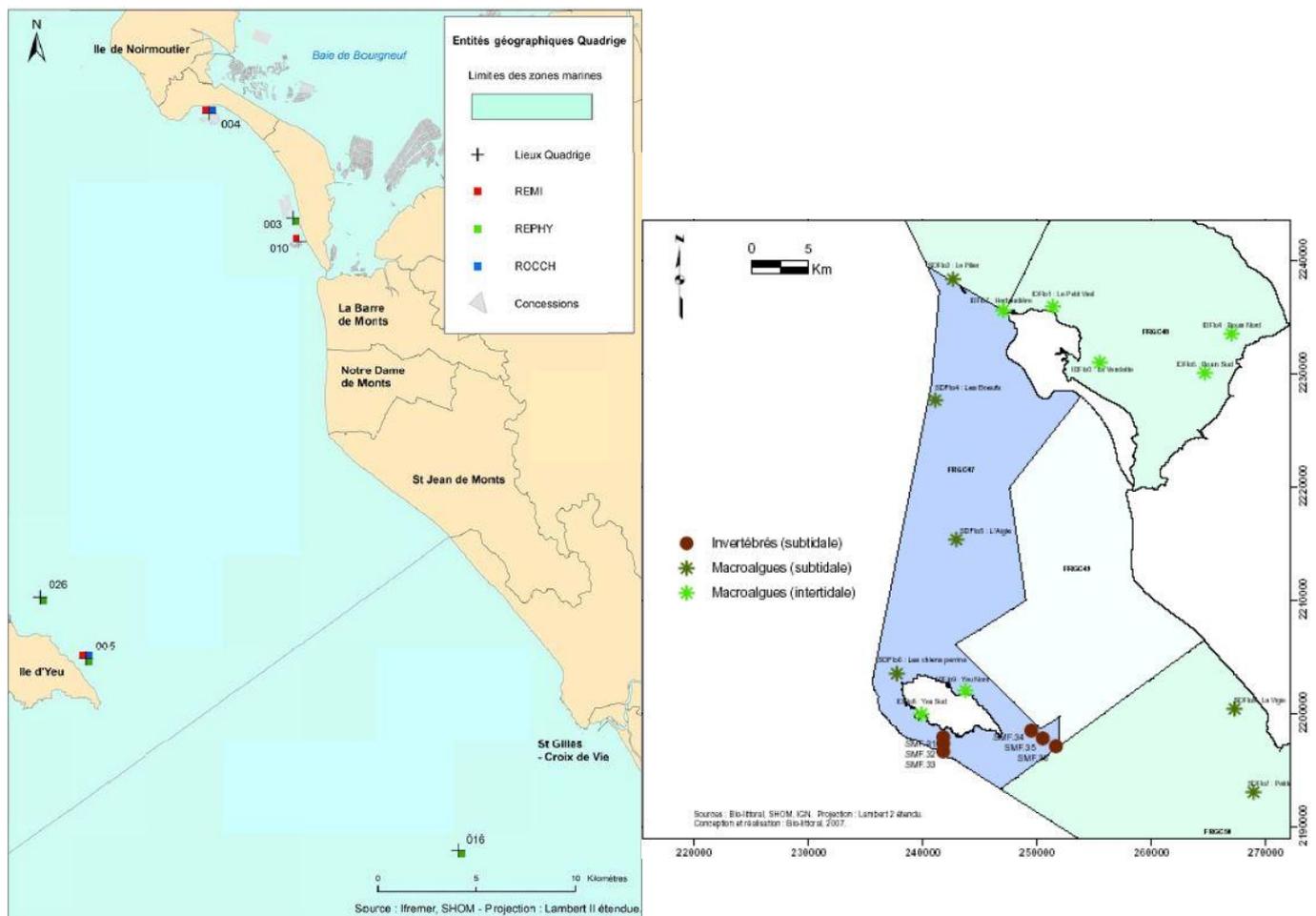


Figure 5 : Réseaux de suivi de la qualité du milieu marin

#### d. Politique Commune de la Pêche (PCP)

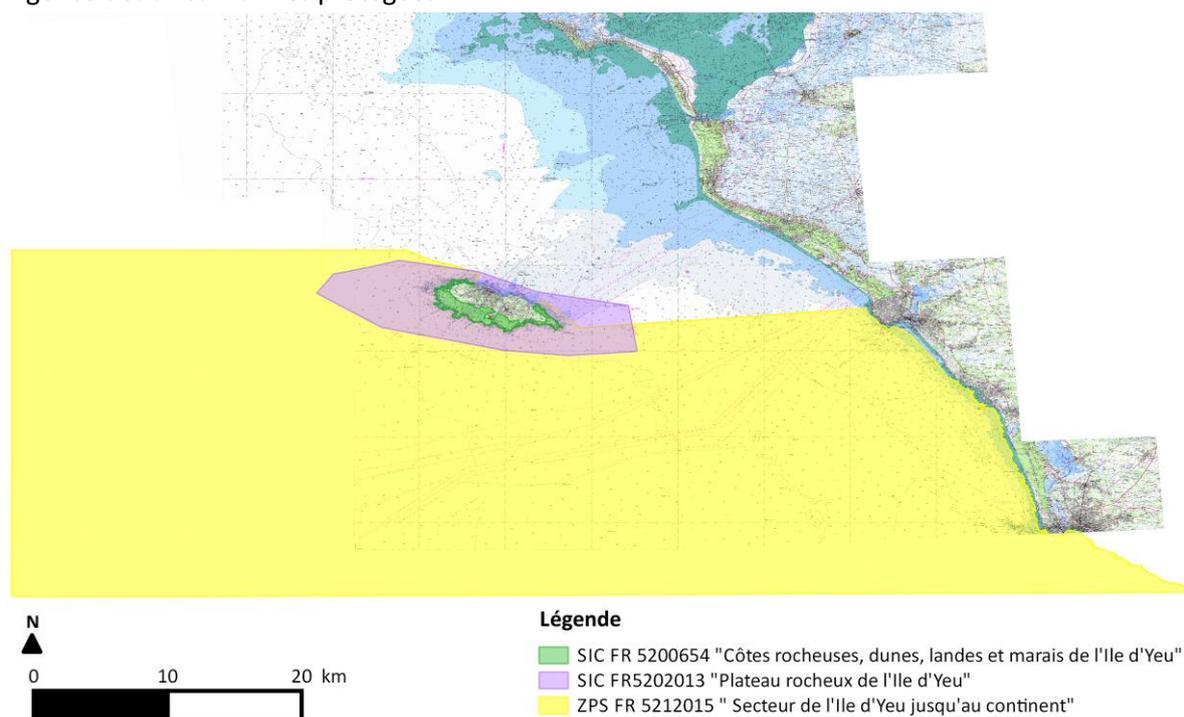
La PCP est un outil de gestion encadrant le développement de la pêche professionnelle ainsi que de l'aquaculture tout en préservant les ressources halieutiques et la biodiversité marine. La dernière réforme, entrée en vigueur en janvier 2014, a pour objectifs de ramener les stocks de poissons à des niveaux durables, de stopper les rejets et de créer de nouvelles perspectives de croissance et d'emploi dans les régions côtières. Cette politique, comme toutes les politiques environnementales européennes, doit intégrer les objectifs environnementaux de préservation du milieu marin.

## C. Outils de protection du milieu naturel dans le secteur de l'île d'Yeu

L'île d'Yeu est concernée par la mise en œuvre de plusieurs outils de protection sur son territoire. Depuis 1977, l'île est entièrement en site inscrit au titre de la loi du 02 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites pour son caractère pittoresque. La côte sauvage, les landes ainsi que le bois de la citadelle sont des sites classés par décret d'application du 3 mai 1995.

### a. Sites Natura 2000

En plus du Plateau rocheux de l'île d'Yeu, deux sites Natura 2000 se trouvent également sur l'île (Carte 4). Le site SIC FR 5200654 « Côtes, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu » est un site terrestre classé Natura 2000 pour ses richesses faunistique et floristique et sa mosaïque de paysages naturels. Il occupe le même territoire que le site classé et s'étend jusqu'à l'estran. Le site « Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent » a été classé Natura 2000 pour la directive « Oiseaux » en raison de son intérêt majeur pour l'avifaune marine sur la façade atlantique, surtout en période d'hivernage. Pour le site Natura 2000 « terrestre », le DOCOB, piloté par la DREAL Pays de Loire et réalisé par le bureau d'études Biotopie tandis que, pour le site « oiseau », l'élaboration du document a été démarrée par la Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée (LPO) et sera reprise prochainement par l'Agence des aires marines protégées.



Carte 4 : Sites Natura 2000 de l'île d'Yeu (Auteur M. BAILLET - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)

### b. ZNIEFF

La partie terrestre de l'île dispose également de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Une ZNIEFF est un secteur de superficie variable qui présente un **intérêt biologique élevé**. L'inventaire comporte deux types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs de superficie généralement limitée. Ils abritent au moins une espèce ou un milieu naturel remarquable ou rare (ex : loutre, tourbière...);
- Les **ZNIEFF de type II** réunissent de grands ensembles naturels riches, peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes (massifs forestiers, plateaux). Les zones de type II peuvent inclure des zones de type I.

Quatre ZNIEFF, intégrées partiellement dans le SIC FR 5200654, se trouvent sur l'île :

- la ZNIEFF II « Ile d'Yeu » : son périmètre englobe celui du SIC;
- la ZNIEFF I « Côte sauvage et landes voisines de la Pointe du But à la Pointe des Vieilles », d'une superficie de près de 600 hectares ;
- la ZNIEFF I « Littoral et zones voisines des Roses à la Pointe du But » occupant 181 ha
- la ZNIEFF I « Dunes et marais de la Pointe du Porteau à la Pointe des Corbeaux » de 173 ha ;

Aucune ZNIEFF ne se situe sur la partie maritime de l'île car l'inventaire est en cours dans la région.

### c. Cantonnement de pêche

Le cantonnement à crustacés dit « du Grand Phare » a été créé le 14 août 1964 afin de préserver principalement les stocks de homards (*arrêté préfectoral n°3886 NMP du 14/08/1964 et arrêté n°122 DAM Nantes du 27/12/1977*). Des femelles œuvées ont été immergées dans le cantonnement afin de repeupler la zone.

Les pêches aux casiers, aux filets, la chasse et la plongée sous-marine y sont interdites.

### III. Diagnostic écologique

#### A. Méthode

Le diagnostic écologique a pour objectif d'inventorier et de cartographier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents au sein du site Natura 2000. Il est indispensable pour parvenir à une bonne gestion. Il permet d'évaluer la biodiversité présente et l'état de santé des habitats.

Il est principalement basé sur l'inventaire cartographique réalisé par les bureaux d'étude TBM Chauvaud et HOCER dans le cadre du programme CARTHAM<sup>1</sup>, étude ayant utilisé les travaux menés sur le plateau continental Nord-Gascogne (Glémarec, 1969). La surveillance des masses d'eau côtières et de transition menée par IFREMER<sup>2</sup> en 2011 a permis également de compléter ce diagnostic. Les principales caractéristiques de chaque habitat identifié y sont décrites afin de connaître leurs rôles au sein de l'écosystème. Une cartographie des habitats présents sur le site complète cette présentation. Si cela est possible, une première évaluation de leur état de conservation au sein du site est réalisée. Pour les espèces, le diagnostic, basé sur les suivis scientifiques existants, permet de présenter les populations susceptibles de fréquenter le site.

- Déroulement de l'inventaire cartographique :

Pour cartographier les habitats marins, le bureau d'étude a mené deux missions de 2 jours sur le terrain (juillet 2010 et août 2011).

Plusieurs moyens techniques ont été utilisés :

- Le sonar latéral a permis de caractériser les fonds marins, présents sur le site, en obtenant des données à la fois sur leurs morphologies et sur leurs natures. 22% du site a pu être sondé de cette manière, soit 48 profils réalisés.

- Les images enregistrées par caméra vidéo ont validé les faciès déterminés préalablement au sonar. Elles ont également apporté des informations complémentaires sur la faune et la flore présentes au sein du site.

- Les prélèvements bio-sédimentaires, quant à eux, affinent l'identification des différents faciès présents. La drague Rallier du Baty sert à l'échantillonnage « semi-quantitatif ou qualitatif » où l'endofaune et l'épifaune sont étudiées ainsi que les fractions granulométriques. Cette analyse biosédimentaire permet d'identifier et dénombrer les principales espèces indicatrices des peuplements présents sur le site (directement à bord du bateau). La benne Smith Mc-Intyre est utilisée pour des prélèvements dits « quantitatifs » sur des sédiments de nature variée (sables, vases, graviers, ...). Cette technique permet d'analyser précisément l'endofaune et l'épifaune de la macrofaune nécessaire à la détermination des habitats marins et à l'évaluation de leur état de conservation.

---

1 CARTHAM : CARTographie des HABitats Marins

2 IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

• Typologies d'habitats :

Plusieurs typologies existent pour caractériser les habitats naturels<sup>3</sup> :

La typologie EUNIS (European Nature Information System) propose une description des habitats naturels et semi-naturels du domaine pan-européen fine et relativement exhaustive. Ce système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique. Par rapport à ces deux typologies, la classification EUNIS se caractérise par une restructuration des 3-4 premiers niveaux d'habitats et un important développement de la partie consacrée aux habitats marins, sur la base du JNCC Marine Habitat Classification for Britain and Ireland et des typologies d'habitats développées dans le cadre des conventions marines de Barcelone et HELCOM. EUNIS Habitats comporte de nombreuses informations supplémentaires sur les habitats comme les espèces caractéristiques.

Les habitats « habitats d'intérêt communautaire », autrement appelés « habitats Natura 2000 » ou « génériques », dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation, sont listés dans l'annexe I de la directive 92/43/CEE appelée directive « habitats, Faune, Flore » (Conseil de la CEE, 1992). Parmi les 231 habitats d'intérêt communautaire de l'Union européenne, 133 sont présents en France. Leur définition est précisée dans le manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR 27, European Commission, 2007).

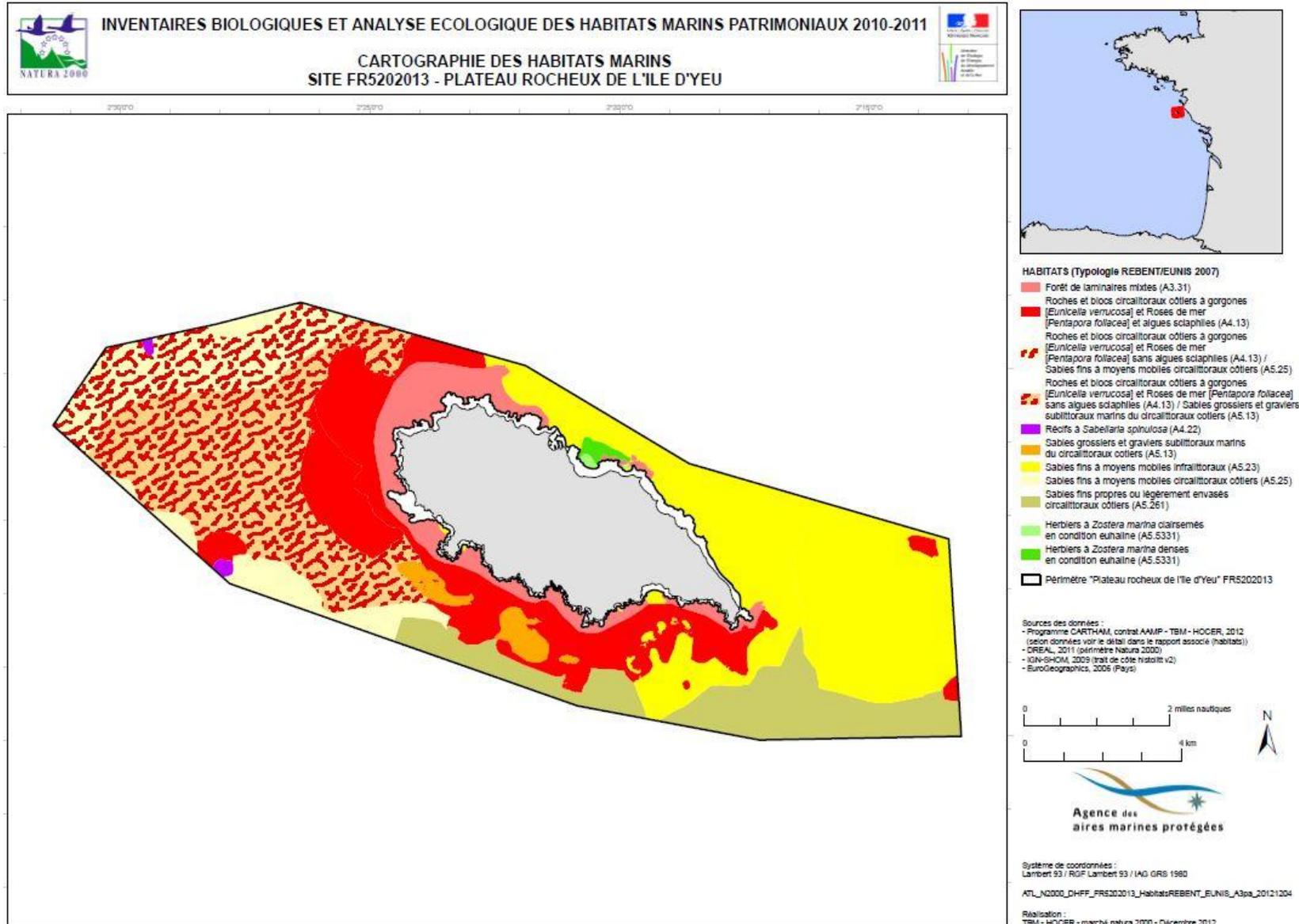
Les habitats « élémentaires » ou « déclinés » du Cahier d'habitats côtiers (Glémarec M. et Bellan-Santini D. dans Bensettiti F. et al. (coord), 2004) correspondent à la déclinaison française des habitats d'intérêt communautaire décrits dans le manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. Les cahiers d'habitats comportent des descriptions détaillées des habitats présents sur notre territoire et des informations sur les modes de gestion appropriés pour les préserver. Sur les 133 habitats d'intérêt communautaire (appelés « habitats génériques » dans les Cahiers d'habitats) actuellement recensés en France, 122 sont traités dans les Cahiers d'habitats. Ils ont été divisés en habitats « déclinés » selon une logique écologique ou de gestion, chacun faisant l'objet d'une fiche pour un total de 626 fiches formant ainsi la typologie « Cahiers d'habitats ».

Pour le site « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu », l'ensemble des investigations in-situ menées par les bureaux d'études a permis de cartographier les habitats naturels présents sur le Plateau rocheux de l'Île d'Yeu en se basant sur la typologie EUNIS (Bajjouk T., et al. 2011). Les habitats marins ont tous été inventoriés au niveau 2 de précision de cette typologie excepté pour l'habitat récifs à *Sabellaria spinulosa* (Carte 5).

---

<sup>3</sup> MICHEZ N., AISH A., DIRBERG G., 2012. *Typologie des habitats marins, Correspondances*. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 95 p.

### Carte 5 : Carte des habitats benthiques (TBM, 2011) selon la typologie EUNIS



## B. Habitats d'intérêt communautaire

D'après le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Commission européenne, 2007), les habitats d'intérêt communautaire sont des habitats regroupant un ou plusieurs critères suivants :

- ils sont déclarés en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
- leur aire de répartition est réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ;
- ils constituent des exemples remarquables propres à une ou plusieurs régions biogéographiques de l'Union Européenne.

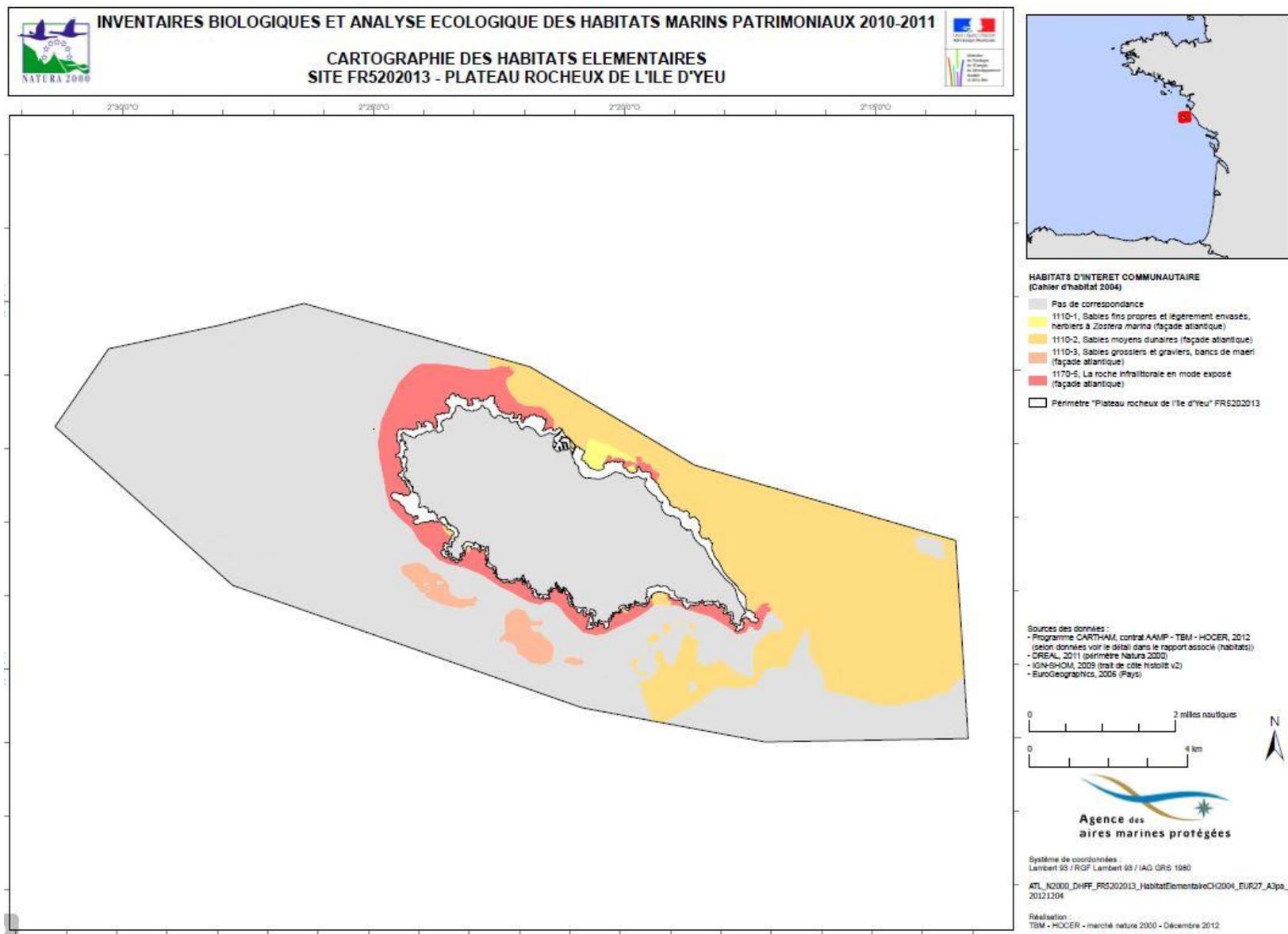
L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire sont listés à l'annexe I de la directive HFF.

Les habitats d'intérêt communautaire (dits génériques) sont déclinés en habitats élémentaires. Sur le site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu », quatre habitats d'intérêt communautaire ont été à l'origine de la désignation du site. Ils sont mentionnés dans le formulaire standard de données transmis à la Commission européenne. Cinq habitats élémentaires y ont été identifiés (Tableau 1 et Carte 6). Les habitats « Grandes criques et baies peu profondes » (1160) et « Grottes marines submergées ou semi-submergées » (8330) n'ont pas été mis en évidence lors de l'inventaire CARTHAM.

**Tableau 1: Habitats génériques et élémentaires du site "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"**

Habitat générique	Habitat élémentaire
<b>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)</b>	Sables fins propres et légèrement envasés (1110-1)
	Sables moyens dunaires (1110-2)
	Sables grossiers et graviers, banc de maerl (1110-3)
<b>Grandes criques et baies peu profondes (1160)</b>	
<b>Récifs (1170)</b>	Récifs d'hermelles (1170-4)
	Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)
<b>Grottes marines submergées ou semi-submergées (8330).</b>	

Carte 6 : Cartographie des habitats élémentaires du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu



D'après le dernier rapportage (MNHN, 2013) exposant l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle des aires biogéographiques, les résultats pour les quatre habitats génériques sont présentés dans le Tableau 2. Cette évaluation est basée sur plusieurs paramètres : l'aire de répartition et la surface que l'habitat occupe à l'échelle de la façade, ses rôles fonctionnels ainsi que ses perspectives futures (Lepareur, 2011). L'état de conservation pour les habitats « Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine » et « Grandes criques et baies peu profondes » est défavorable mauvais. Il a été évalué comme défavorable inadéquat pour l'habitat « Récifs » et est encore inconnu pour les « Grottes marines submergées ou semi-submergées ».

**Tableau 2 : Evaluation de l'état de conservation, pour la biogéorégion Atlantique, des habitats d'intérêt communautaire du site FR 5202013 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"**

Code UE	Intitulé de l'habitat d'intérêt communautaire	Aire de répartition	Surface	Structure et fonction	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	U1	U1	U2	U2	U2 (-)
1160	Grandes criques et baies peu profondes	FV	U1	U2	U2	U2 (x)
1170	Récifs	FV	FV	U1	U1	U1 (x)
8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées	XX	XX	XX	XX	XX

Légende :	
<b>FV</b>	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement)
<b>U1</b>	Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement)
<b>U2</b>	Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement)
<b>XX</b>	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement)
<b>(=)</b>	Tendance stable entre les 2 rapportages
<b>(-)</b>	Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
<b>(+)</b>	Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
<b>(x)</b>	Tendance inconnue entre les 2 rapportages

Le Tableau 3 décrit les principales caractéristiques de chacun des habitats recensés sur le site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » selon la typologie des Cahiers d'habitats Natura 2000 (Tome 2)(2004).

**Tableau 3: Liste des habitats d'intérêt communautaire du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu**

Habitat générique (EUR 27)	Habitat élémentaire (EUR 27)	Superficie sur site		Etat de conservation à l'échelle du site	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (données issues du Rapportage de 2013)	Sources des données
		FSD MNHN (ha) (% de couverture)	Données CARTHAM (ha) (% de couverture)			
<b>Récifs 1170</b>		4799.2 40%			Défavorable inadéquat	FSD MNHN Cahier d'habitats Natura 2000 (Tome 2) Données CARTHAM Fiches REBENT, Derrien et al., Suivi de l'état écologique des masses d'eaux côtières Dires d'acteurs Rapportage (MNHN, 2013)
	Récifs d'hermelles <b>1170-4</b>		27.44 < 1%	Bon état (à confirmer)	Sans objet	
	Roche infralittorale en mode exposé <b>1170-5</b>		804.16	Bon état (à confirmer)	Sans objet	
<b>Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine 1110</b>		6238.96 52%			Défavorable mauvais	
	Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> <b>1110-1</b>		52,25 < 1%	Moyen à Bon état (à confirmer)	Sans objet	
	Sables moyens dunaires <b>1110-2</b>		5247.93 44%	Moyen à Bon état (à confirmer)	Sans objet	
	Sables grossiers et graviers, banc de maerl <b>1110-3</b>		211.99 2%	Bon état	Sans objet	
<b>Grandes criques et baies peu profondes 1160</b>		839.86 7%			Défavorable mauvais	FSD MNHN Rapportage (MNHN, 2013)
<b>Grottes marines submergées ou semi-submergées 8330</b>		1.2 0.01%			Inconnu	

## C. Description des habitats d'intérêt communautaire

### a. Récifs à *Sabellaria spinulosa* (1170-4)

- Caractéristiques générales de l'habitat :

Les récifs d'hermelles (Figure 6) sont inscrits à la convention OSPAR. En filtrant le sédiment sablo-coquillier, les vers polychètes *Sabellaria spinulosa* forment des tubes agglomérés les uns aux autres qui constituent un récif ayant une structure en nid d'abeilles. Pour l'espèce *Sabellaria spinulosa*, les individus se développent dans la zone subtidale, en milieu moyennement battu, où les eaux sont chargées en sable (différent de *Sabellaria alveolata* qui vit en zone intertidale).



Figure 6 : Hermelles (*Sabellaria spinulosa*) (©TBM - LEMAR)

Les récifs occupent une petite partie du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu (seulement 27,44ha). Ils forment des platiers sur les roches circalittorales. Ils ont été inventoriés sur deux stations lors de l'inventaire cartographique des habitats marins à des profondeurs supérieures à 35m. Leur présence est sûrement sous-estimée car ils sont difficilement identifiables en zone subtidale.

Cet habitat concentre une importante diversité et une forte abondance d'individus (65 espèces recensées et 1735 individus en moyenne sur le site). Diverses espèces sessiles comme les bryozoaires (*Flustra foliacea* ou *Pentapora foliacea*) les utilisent comme substrat pour se développer. Des galathées ou des petits crabes utilisent aussi les alvéoles comme lieu de vie ou d'abri. C'est pourquoi il est important de les préserver.

- Menaces potentielles :

La qualité des eaux est un paramètre à surveiller car sa dégradation, en favorisant le développement d'algues vertes, semble être responsable du dépérissement des récifs d'hermelles.

- Etat de conservation :

De par l'importante biodiversité évaluée sur ces récifs, il semblerait qu'ils soient en bon état. Toutefois, n'ayant aucune donnée antérieure à l'inventaire cartographique, il est difficile de le confirmer. De plus, à l'échelle européenne, cet habitat est en très forte régression voire quasiment disparu (Airoidi L., Beck M. W., 2007).

### b. Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)

- Caractéristiques générales de l'habitat :

L'étage infralittoral du plateau rocheux de l'île d'Yeu se compose de forêts à laminaires mixtes pouvant atteindre plusieurs mètres de hauteur. Elles se trouvent sous le niveau des plus basses mers et le plus souvent, sur le site, jusqu'à 15 à 20m de profondeur. Leur développement fluctue avec différents paramètres :

- l'énergie lumineuse disponible nécessaire à leur croissance;
- la turbidité de l'eau liée à une charge sédimentaire : si elle est trop importante, elle impacte le développement algal en limitant la photosynthèse ;
- Les événements climatiques : la densité des laminaires varie en fonction des conditions climatiques d'une année sur l'autre (apport sédimentaire, courants, ...) (Derrien-Courtel, *et al.*, 2009).

Sur le site, deux espèces sont présentes : *Laminaria hyperborea* et *Sacchoriza polyshides* (Figure 7). La première est caractéristique des modes exposés à moyennement exposés. Cette algue est en concurrence avec *Sacchoriza polyshides*. Espèce opportuniste, celle-ci colonise les milieux où *Laminaria hyperborea* ne peut s'installer.

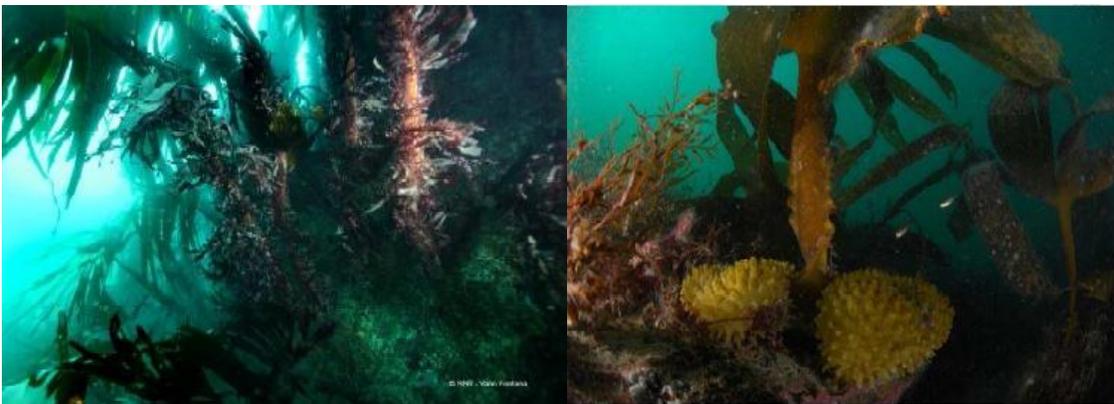


Figure 7 : *Laminaria hyperborea* (gauche) et *Sacchoriza polyshides* (droite) (©TBM – LEMAR)

Lors de l'inventaire des habitats marins réalisé par TBM Chauvaud, leurs densités n'ont pu être estimées précisément. Il semble qu'elles soient peu denses. Toutefois, cet habitat est particulièrement représenté le long de la côte sauvage entre la pointe des Corbeaux et la pointe du But ainsi qu'au nord-est de l'île.

Ces forêts marines présentent un grand intérêt fonctionnel et écologique puisqu'elles servent d'habitat à de nombreuses espèces (poissons, crustacés, mollusques, ...) en atténuant la puissance des vagues. Certaines y vivent, se reproduisent ou s'y réfugient ponctuellement. Beaucoup de prédateurs s'y nourrissent également. Elles permettent aussi à d'autres algues ou espèces benthiques de se fixer sur leurs frondes ou crampons. Elles font partie intégrante du réseau trophique marin en participant à la production primaire du milieu. Elles assurent sa régénération, son oxygénation. Leur présence contribue à une meilleure qualité des eaux littorales et participe ainsi à la biodiversité marine.

- Menaces potentielles :

Les forêts de laminaires peuvent localement ou totalement disparaître si des brouteurs tels que des oursins, ou *Helcion pellucidum* prolifèrent. Cela s'observe lorsque leurs populations ne sont plus régulées par une diminution de leurs prédateurs (homard, phoque gris, loutre). Les exploitations goémonières peuvent aussi menacer les populations de Laminaires. Autour de l'île, les laminaires ne sont pas récoltées pour l'exploitation commerciale. Le réchauffement des océans est une menace importante pour ces espèces. Ces algues étant d'origine froide, leur aire de répartition remonte progressivement vers le Nord ce qui favoriserait l'installation de *Saccorhiza polyshides* à leur place. Leur conservation dépend également de la turbidité des masses d'eaux qui, si elle devient trop importante, leur limite l'accès à la lumière. De plus, cet habitat peut être dégradé si une importante concentration d'engin de pêche (casier, filet) se trouve sur une surface restreinte où l'effort de pêche sera particulièrement élevé.

- Etat de conservation :

Lors de la prospection sur le terrain, l'état de conservation des laminaires n'a pu être évalué. Cependant, le suivi de l'état écologique des masses d'eau montre depuis 2011 que les laminaires suivis aux Chiens Perrins semblent être en bon état (IFREMER, 2012).

### c. Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina* (1110-1)

- Caractéristiques générales de l'habitat :

Cet habitat est caractérisé par des étendues de sables fins compacts. Sur le site, il se trouve dans la baie de Ker Châlon, entre 0 et 6m de profondeur. Ce milieu est soumis à un fort hydrodynamisme qui le façonne en remaniant régulièrement les sédiments.

Un herbier de *Zostera marina* (Figure 8) s'est installé sur ce substrat entraînant un léger envasement du sable (teneur moyenne comprise entre 5 – 20%). Inscrite à la convention OSPAR, cette plante phanérogame se développe sur un sédiment sablo-graveleux (fins à légèrement envasés) dans des zones exposées. En effet, leurs feuilles ont pour fonction d'atténuer les phénomènes de houles permettant un envasement progressif du sable au niveau de sa matse ce qui le stabilise.

Malgré des conditions hydrodynamiques difficiles, cet habitat est marqué par une abondance et une richesse spécifique moyennes. Les herbiers de Zostères marines sont très importants. Ils ont

un fort intérêt écologique : ils servent d’abri et de nurserie à de nombreuses espèces de crustacés et de poissons.



Figure 8 : Herbiers de *Zostera marina* (©TBM - LEMAR)

- Menaces potentielles :

Le maintien des herbiers de Zostères marines peut être affecté par les pratiques de dragage ou de chalutage. Une augmentation de la turbidité des eaux côtières, une pollution par des contaminants ou la prolifération d’algues vertes peuvent aussi être responsables de leur diminution voire leur disparition en limitant l’accès à la lumière. En présence d’un herbier, les ancrages de navires lors des mouillages constituent également une menace potentielle par leur effet d’abrasion ainsi que la mise en place de corps-morts.

- Etat de conservation :

N’ayant peu ou pas d’arts traînants pratiqués sur cet habitat, il semble qu’il subisse peu de pression par la pêche professionnelle. Cet habitat est également soumis à un fort hydrodynamisme ce qui limite l’accumulation de sédiments donc le stockage de contaminants. Ces deux menaces potentielles exercent donc une pression faible sur l’habitat. Cependant, durant la belle saison, la plage de Ker Châlon est soumise à plusieurs pressions anthropiques. De mai à septembre, des plaisanciers placent des corps-morts sur cet habitat afin d’amarrer leur bateau. Des voiliers viennent ancrer dans la baie lorsque le port de plaisance est complet ou simplement pour profiter du paysage ou de la proximité avec Port-Joinville. Cette plage est aussi une zone d’abri inscrite sur les cartes de navigation en cas de mauvais temps. Toutes ces pratiques peuvent impacter l’herbier de Zostères marines.

#### **d. Sables moyens dunaires (1110-2)**

- Caractéristiques générales de l’habitat :

A cause de leur forte exposition à la houle et aux courants de marée, les sables moyens dunaires sont des milieux très mobiles ayant une faible biodiversité. Cependant, ils peuvent héberger des espèces rares dont l’abondance y sera forte. Au sein du Plateau rocheux de l’île d’Yeu, ils occupent 44% du site Natura 2000 (5247,93 ha) : principalement sur les côtes Nord-Est et Sud-Est de l’île (de la pointe du Cantin jusqu’au large de la plage des Vieilles). Il présente une faible

abondance et une diversité faunistique plutôt faible au sein du site Natura 2000. Les principales espèces recensées sont le bivalve *Abra prismatica*, les polychètes *Ophelia borealis* et *Nephtys cirrosa* ainsi que l'amphipode *Bathyporeia elegans* (Figure 9). Cet habitat participe à l'équilibre global de l'écosystème marin.



Figure 9 : *Bathyporeia elegans* (gauche) et *Nephtys cirrosa* (droite) (©TBM - LEMAR)

- Menaces potentielles :

La menace la plus importante pour ce type d'habitat est l'extraction de granulats qui tend à s'intensifier avec les besoins croissants de matériaux. Plusieurs pêches professionnelles se pratiquent sur ces bancs de sable quand ils présentent une forte population de bivalves (palourde, vénus) ou de lançons (servant d'appât). Les casiers et filets de pêche peuvent également impacter cet habitat s'ils sont en grande quantité sur un périmètre restreint où l'effort de pêche cumulé serait élevé.

- Etat de conservation :

Pour les mêmes raisons que pour l'habitat précédent, cet habitat semble être dans un état moyen à bon mais il reste à le confirmer. Sur ce milieu, se pratiquent la pêche professionnelle aux lançons et aux patagos. Ces deux métiers sont réglementés et soumis à autorisation de pêche assurant la préservation des stocks.

### e. Sables grossiers et graviers, banc de maerl (1110-3)

- Caractéristiques générales de l'habitat :

Cet habitat est formé de plaines de sables grossiers ayant une quantité variable de graviers (Figure 10) qui peuvent parfois ceinturer des îlots rocheux. Il peut se trouver dès les premiers mètres jusqu'à 30 à 50m de profondeur. Il subit des courants forts à modérés.

Sur le site, les sables grossiers et gravier se rencontrent entre 15 et 25m de profondeur principalement au large des pointes du Chatelet et de la Tranche. Aucun banc de maerl n'y a été recensé. Cet habitat occupe 2% du périmètre. Il est caractérisé par la présence d'espèces sabulicoles<sup>4</sup> et gravicoles<sup>5</sup> tolérantes comme des polychètes (*Glycera lapidum*, *Notomastus latericeus*, *Eulalia mustela*) ou des bivalves (*Gari tellinella*, *Moerella donacina*). Sur les deux

---

4 Espèce sabulicole : espèce habitant les fonds sableux.

5 Espèce gravicole : espèce habitant les graviers

stations correspondant à cet habitat, l'abondance calculée est plutôt faible tout comme la richesse spécifique (seules 11 espèces ont été en moyenne recensées).

Ce type de sable assure une production généralement faible puisque la faune y est très dispersée plus il s'éloigne de la côte et des récifs rocheux. Néanmoins, plus le substrat est hétérogène, plus la diversité spécifique y sera élevée. Ces sables grossiers et graviers contribuent au maintien global de l'écosystème marin.



**Figure 10 : Sables grossiers (©TBM - LEMAR)**

• Menaces potentielles :

Les sables grossiers et graviers peuvent être menacés par la pêche aux arts traînants ou l'extraction de granulats. Les aménagements côtiers, en modifiant l'hydrodynamisme, peuvent affectés ce milieu.

• Etat de conservation :

La surface occupée par cet habitat étant petite, l'évaluation de son état de conservation est difficilement possible. Cependant, une partie se trouve au niveau du cantonnement à crustacés au large de la côte sauvage, nous pouvons alors supposer qu'il soit indirectement préservé par la réglementation de cette réserve de pêche.

### **DIRES d'ACTEURS**

Tous les usagers sont unanimes et pensent que le milieu marin au sein du site est plutôt de bonne qualité malgré quelques phénomènes ponctuels à surveiller. Depuis une dizaine d'années, les pêcheurs plaisanciers et professionnels ne retrouvent quasiment plus de déchets dans les engins de pêche. Néanmoins, ils observent toujours des blooms algaux et/ou planctoniques au printemps formant de vastes nappes orangées. Elles seraient la conséquence de rejets riches en nutriments et issus des activités terrestres dans l'estuaire de la Loire. Elles sont courantes pour la majorité des pêcheurs professionnels. Elles sont toujours apparues entre mars et juin. Cependant, pour certains, elles sont plus fréquentes depuis quelques années. Ils s'inquiètent de

leur impact sur la pêche si elles devaient s'intensifier et devenir plus fréquentes au cours de l'année.

Les plaisanciers ont remarqué que la couverture algale des rochers du littoral Nord-Ouest de l'île a quasiment disparu alors qu'ils en étaient recouverts, il y a environ 15-20 ans. Les herbiers de Zostère marine ne se trouvent pas uniquement dans la baie de Ker Châlon, ils s'observent également de la plage des Sapins jusqu'aux Conches (herbiers des Sapins inventoriés comme habitats présents dans le site « Côtes, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeu »). De plus, les pêcheurs récréatifs et professionnels s'accordent sur le fait que la ressource halieutique a diminué. La qualité du milieu n'est pas la principale cause. Selon eux, c'est la pratique du chalut pélagique au large mais aussi près de la zone côtière qui serait la plus responsable.

La biodiversité et la qualité du milieu marin du Plateau rocheux de l'Île d'Yeu permettent aux usagers de pratiquer diverses activités. Le périmètre face à la côte sableuse profite à la petite voile et à la pêche aux filets tandis que la plongée sous-marine, le kayak, la pêche (sous-marine, casier, palangre, canne) utilisent davantage la côte Sud-Ouest pour la beauté de la côte escarpée et la richesse de ses tombants en faune et flore fixées.

## D. Descriptions des espèces d'intérêt communautaire

Les espèces d'intérêt communautaire sont définies comme telles quand elles répondent à un ou plusieurs critères suivants :

- elles sont en danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ;
- elles sont vulnérables (leur passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable) ;
- elles sont rares ;
- elles sont endémiques.

Elles sont toutes mentionnées en annexe II de la directive HFF (Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européennes, 2007).

Deux espèces d'intérêt communautaire ont contribué au classement du Plateau rocheux en site Natura 2000. Il s'agit du Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) et du Marsouin commun (*Phocoena phocoena*). A l'échelle de la façade Atlantique, leurs états de conservation sont respectivement évalués comme défavorable inadéquat et défavorable mauvais (Tableau 4, (MNHN, 2013)).

**Tableau 4 : Evaluation de l'état de conservation, pour la biogéorégion Atlantique, des espèces d'intérêt communautaire du site FR 5202013 «Plateau rocheux de l'Île d'Yeu »**

Code UE	Intitulé de l'habitat	Aire de répartition	Population	Habitat de l'espèce	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
1351	Marsouin commun	FV	U2	XX	XX	U2 (x)
1349	Grand dauphin commun	U1	XX	XX	XX	U1 (x)

Légende :	
FV	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement)
U1	Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement)
U2	Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement)
XX	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement)
(=)	Tendance stable entre les 2 rapportages
(-)	Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
(+)	Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
(x)	Tendance inconnue entre les 2 rapportages

Le site « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » ne joue pas un rôle essentiel pour le Grand dauphin et le Marsouin commun. C'est pourquoi l'échelle la plus pertinente pour étudier ces populations est le golfe de Gascogne. A l'échelle nationale, le Programme d'Acquisition de Connaissance sur les Oiseaux et les Mammifères Marins (PACOMM), mené par l'AAMP de 2011 à 2014, vise à obtenir de nouvelles données sur les populations d'oiseaux et mammifères marins présentes dans les eaux métropolitaines françaises. Cela a pour but d'évaluer la répartition spatio-temporelle et la

dynamique de ces populations ainsi qu'étudier les interactions existantes avec les activités anthropiques.

#### f. Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) (code 1349)



Figure 11 : Grand dauphin (©M. Chauveau)

##### • Description :

Le Grand dauphin (Figure 11) appartient à la famille des odontocètes (cétacés à dents). Il est de petite taille : un individu adulte mesure entre 2,30m et 3,50m (taille maximale = 4m) et peut dépasser 300kg. Sa coloration est sombre et relativement uniforme. Ses flancs sont gris moyen tandis que son ventre est plus clair. Son front bombé est prolongé d'un rostre court et robuste. Ses dents coniques et peu pointues sont identiques et présentes sur les deux mâchoires.

Sa nageoire dorsale est plus haute que large : son bord d'attaque est convexe et son bord de fuite est concave. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel chez cette espèce. La distinction d'une femelle d'un mâle se fait par l'observation du périnée. Très court chez la femelle, il est encadré de fentes mammaires.

##### • Biologie :

Leurs caractéristiques biologiques sont encore peu connues puisqu'elles semblent varier d'une population à une autre. La maturité sexuelle serait atteinte entre 7 et 10 ans. La gestation dure un an et les naissances ont lieu en octobre pour les populations des côtes atlantiques bretonnes. L'allaitement durant 1,5 an, une forte relation existe entre la mère et son nouveau-né pendant 3 à 4 ans. Leur espérance de vie est de 30 ans.

Le Grand dauphin est une espèce vivant en groupe dont la structure sociale évolue avec les saisons et les années.

Leur nombre varie généralement entre 2 et 28 individus, selon le nombre de nouveau-nés présents. Quatre activités principales occupent un Grand dauphin : la recherche de nourriture, le repos, les déplacements et les interactions sociales au sein de son groupe ou avec des bateaux (L. Arthur, J.-L. Baglinière, M. Barataud, B. Barbier).

##### • Alimentation :

Le Grand dauphin est un prédateur ayant un régime alimentaire très diversifié. Son alimentation se compose principalement de poissons, de céphalopodes et de crustacés. Cela représente une dizaine de kilos par jour. Il peut profiter des activités halieutiques pour se nourrir en suivant les bateaux.

##### • Ecologie :

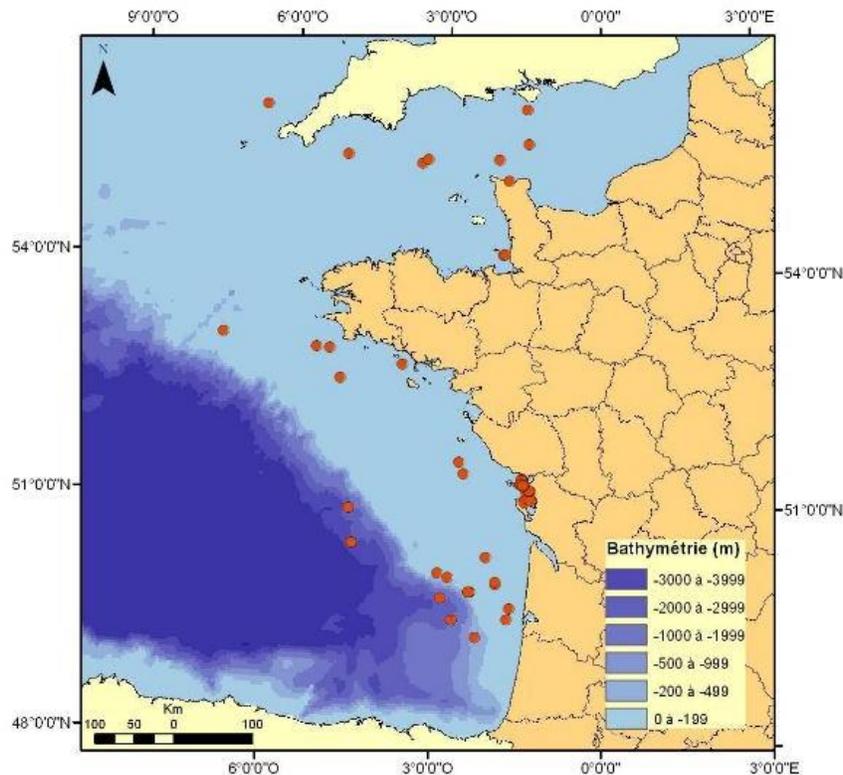
Leurs habitats varient suivant les populations. Certaines sont strictement côtières alors que d'autres sont plutôt océaniques. Les territoires de vie des groupes de dauphins, en milieu côtier

atlantique, semblent plutôt restreints : de quelques kilomètres à quelques dizaines de kilomètres.

Certains individus adultes sont isolés pendant quelques années et sont appelés « dauphins ambassadeurs » puisqu'ils développent une forte sociabilité avec les hommes. Ce phénomène s'est déjà observé à l'Île d'Yeu où un individu était venu à la rencontre de la population dans les ports et les plages en 2003.

- Distribution du Grand dauphin dans le golfe de Gascogne :

La distribution du Grand dauphin est peu marquée d'une saison à l'autre. Les études passées décrivaient le Grand dauphin comme une espèce plutôt côtière (Martinez, J.; Gally, F.; Pézéril, S., 2009). Or les récents échantillonnages effectués dans le cadre du programme PACOMM révèlent qu'elle est également fréquente sur le talus et la zone océanique. Il s'observe sur l'ensemble du golfe de Gascogne, mais essentiellement sur le talus continental (Figure 12). Les populations sont plus importantes en hiver qu'en été, principalement au sud du golfe. En effet, le Grand dauphin préfère des eaux ayant un gradient de température modéré et des pentes moyennes (entre 4 et 10°). Dans le golfe de Gascogne, la population de Grand dauphin est estimée à 17694 individus en hiver contre 10937 individus en été.



**Figure 12 : Distribution des observations de Grand dauphin en Atlantique et en Manche (SAMM, 2014)**

- Etat de conservation et menaces :

Cette espèce n'est pas en danger à l'échelle mondiale mais certaines populations le sont à l'échelle locale. Il est impossible de réellement affirmer que la population actuelle de Grands

dauphins a diminué sur les côtes françaises. Néanmoins, cela semble probable. Etant considérée comme animal nuisible, elle était encore pêchée il y a quelques années.

Aujourd'hui, le Grand dauphin est principalement menacé par :

- les captures accidentelles dans les filets de pêche puisque cette espèce interagit beaucoup avec ce type d'engin ;
- les activités anthropiques et le trafic maritime côtier génèrent de nombreuses pollutions (chimiques, sonores) qui dégrade leur habitat et peuvent aussi être à l'origine de collision;
- l'augmentation des activités nautiques qui seraient responsables de la fragmentation des populations les rendant plus vulnérables aux risques d'extinction.

### g. Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) (code 1351)

#### •Description :



Figure 13 : Marsouin commun (©Zoo Azaris)

Le Marsouin commun (Figure 13) est le plus petit cétacé d'Europe. Il mesure entre 1,40m et 1,70m pour un poids moyen de 40 à 60 kg. Sa coloration dorsale est sombre (presque noire), ses flancs sont gris et son ventre est blanc. La base de ses nageoires pectorales est reliée à sa bouche par une ligne sombre. Il se différencie des autres cétacés par sa petite tête arrondie, et son museau court

et sans bec. Présentes sur les deux mâchoires, ses dents sont spatulées et comprimées latéralement. Sa nageoire dorsale est également caractéristique : elle est basse et triangulaire. Il y a un léger dimorphisme sexuel pour cette espèce où les femelles sont un peu plus grandes que les mâles.

Un troisième critère permettant de le différencier est qu'il saute rarement hors de l'eau et ne joue jamais avec les bateaux, contrairement aux dauphins. Malgré un souffle peu visible, celui-ci est audible (bruit sec comme un éternuement).

Cette espèce est difficilement observable car les Marsouins communs se tiennent éloignés des activités humaines, ils sont très craintifs. Ils évoluent le plus souvent seuls ou en petits groupes de 2 à 10 individus.

#### •Biologie :

La maturité sexuelle est atteinte entre 3 et 4 ans. La reproduction a lieu principalement de juin à août. La gestation, durant 10 à 11 mois, elle se produit entre avril et août. L'espérance de vie de cette espèce est de 16 ans. Chaque femelle fait un petit tous les 1 à 2 ans, soit 3 à 4 petits durant leur vie. Le lien entre la mère et son petit sont très étroits, ce dernier peut même rester avec elle jusqu'à la naissance du suivant.

- Alimentation :

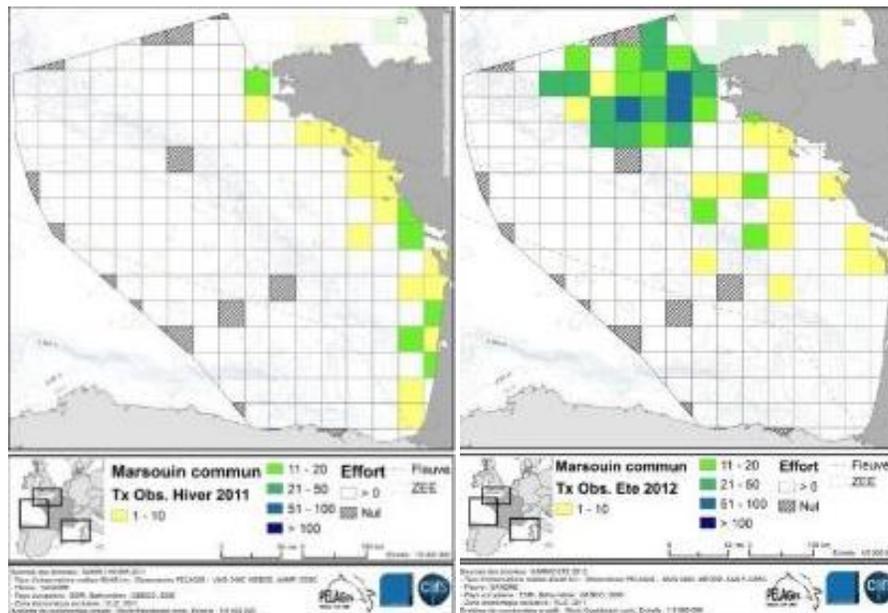
Son alimentation se compose essentiellement de poissons non-épineux comme le hareng, la sardine, le maquereau, ... Il consomme également quelques céphalopodes, crustacés et mollusques. Sa ration quotidienne est de 3 à 5 kg qu'il chasse principalement près du fond.

- Ecologie :

Son habitat est plutôt côtier. Il vit surtout dans les eaux tempérées froides et subarctiques. Il fréquente les baies, les estuaires peu profonds et remonte souvent les grands fleuves sur plusieurs dizaines de kilomètres.

- Distribution du Marsouin commun dans le golfe de Gascogne :

La distribution du Marsouin commun est très contrastée entre l'hiver et l'été. Il s'observe majoritairement en hiver le long des côtes du Sud du golfe. En été, il est plus au large et dans le Nord du golfe (de la mer d'Iroise jusqu'au talus continental) (Agence des Aires Marines Protégées, 2012). Leur population a été estimée à 4 643 individus répartis dans le golfe de Gascogne en hiver et 19 928 individus en été (Figure 14). Cette espèce semble préférer des habitats différents selon la saison. En hiver, elle privilégie des eaux peu profondes tandis qu'en été, elle opte pour des eaux relativement fraîches (13-15°C) et des courants de marée moyens (E. Pettex, et al., 2014).



**Figure 14 : Taux de rencontre en nombre d'observations de Marsouin commun sur la façade atlantique pour 1000km d'effort (gauche SAMM1 – campagne hiver, droite : SAMM2 – campagne d'été) (PACOMM, 2013)**

- Etat de conservation et menaces :

La répartition de cette espèce est très morcelée. Sa population a fortement diminué à partir des années 50 alors qu'elle était très commune et abondante. On le retrouve dans l'hémisphère Nord. On estime sa population entre 267000 et 465000 individus pour l'ensemble Mer du Nord,

Manche et Sud de l'Irlande. Elle est devenue rare en France : régulière en Manche, sporadique en Atlantique et absente ailleurs. C'est pourquoi le marsouin est aujourd'hui protégé par plusieurs conventions et accords internationaux.

Son déclin est probablement dû à plusieurs causes comme :

- la surpêche de ses proies principales (harengs, sardines, ...);
- la pollution croissante des eaux côtières par les organochlorés, et les métaux lourds. Le Marsouin commun étant un prédateur supérieur, il accumule l'ensemble des polluants présents dans la chaîne trophique ;
- les captures accidentelles dans les filets provoquant noyade et blessure des individus car le marsouin semble moins apte à détecter la présence de ces engins en mer;
- les aménagements des littoraux et des estuaires modifiant l'aire de répartition naturelle des marsouins ou séparant des groupes d'individus.

Ces menaces sont encore d'actualité aujourd'hui. Il est donc nécessaire de suivre les marsouins présents sur les côtes françaises afin d'acquérir des connaissances et d'estimer les populations actuelles.

#### **h. Phoque gris (*Halichoerus grypus*) (code 1364)**

Une description de cette espèce est également faite ci-dessous car il est observé occasionnellement à l'Île d'Yeu. Toutefois, bien que le phoque gris soit d'intérêt communautaire, cette espèce n'a pas servi à la désignation du site « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » sous Natura 2000.

##### • Description :

Le Phoque gris appartient à la famille des pinnipèdes. Il mesure en moyenne entre 1,80m (pour une femelle) et 2,50m (pour un mâle). Leur poids moyen varie de 150 à 240kg. Un dimorphisme sexuel s'observe chez cette espèce. Les mâles ont le dessus plus sombre avec des taches plus claires tandis que le dessus des femelles est plus clair et tacheté de noir. Le museau est large et allongé chez le mâle et plus fin chez la femelle. Leurs membres antérieurs sont courts et disposent de griffes. Les membres postérieurs sont dans le prolongement du corps.

##### • Biologie :

Cette espèce revient à terre pour se reproduire, muer et se reposer. Quand les populations sont très importantes, les phoques respectent une hiérarchie liée à la polygamie où les vieux mâles ont un harem de femelles qu'ils défendent. En revanche, lorsque les groupes sont plus petits, les phoques sont monogames. Après reproduction, les individus se dispersent. Les jeunes passent leurs deux premières années en mer loin de leur lieu de naissance. Mais, ils reviennent toujours au même lieu de reproduction.

##### • Alimentation

Sa nourriture principale se compose de poissons (bar, congre, mullet, vieille, ...), plus rarement de crustacés, mollusques, céphalopodes.

- Ecologie

Le phoque gris occupe à la fois les milieux côtiers et marins. Il se trouve dans les eaux froides et tempérées de l'Atlantique Nord et de la Baltique. La limite Sud de son aire de répartition est sur les côtes bretonnes. Quelques individus peuvent s'observer jusqu'en Espagne.

- Etat de conservation et menaces

Les populations de phoque gris sont menacées par les pollutions d'hydrocarbures, de métaux lourds. Les jeunes peuvent être accidentellement capturés dans les filets de pêche. Le tourisme peut également affecter ces populations. En effet, l'observation d'individus sur les bancs de sable présente un fort attrait. Or cela peut fortement les déranger en période de reproduction ou de mue et ainsi les pousser à quitter leur reposoir, ce qui est dommageable pour les colonies.

### **DIRES D'ACTEURS**

Lors des suivis ornithologiques menés par la LPO de Vendée (Ligue de Protection des Oiseaux), divers mammifères marins ont été observés autour de l'île d'Yeu. Trois observations du Grand dauphin au sein du site Natura 2000 ont été notées au large de la côte rocheuse entre fin août et début septembre 2013. Néanmoins, la LPO l'observe plus régulièrement à l'extérieur du site Natura 2000 au cours des prospections avifaune marine (PERISCOPE, 2012-2013). Le Marsouin commun est plus rarement observé (2 observations datant de février 2012). Les pêcheurs professionnels et plaisanciers interrogés ont confirmé voir des groupes de grands dauphins et de Marsouins communs dans le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu. 15 pêcheurs professionnels ont déclaré en avoir vu. Ils s'observent surtout en été lorsqu'ils chassent dans les bancs de petits pélagiques (sardines, maquereaux, ...) qui viennent à proximité ou à l'intérieur du site Natura 2000. D'après les divers échanges avec les usagers de la zone, les Marsouins communs s'observent plus souvent que les grands dauphins. Il semble y avoir un petit groupe de marsouins plus sédentaire qui évolue à proximité de l'île. 55% des plaisanciers interrogés disent ne jamais voir de Grand dauphin ou de Marsouin commun. 30% environ déclarent en observer de temps en temps. 15 pêcheurs professionnels ont déclaré en avoir vu. De plus, les pêcheurs professionnels voient régulièrement des poissons lune, et occasionnellement des globicéphales noirs ainsi que des balistes dans le site ou en périphérie. La LPO Vendée observe également d'autres espèces comme le Dauphin commun au bec court ou la baleine à bosse. Le phoque gris a également été observé à 12 reprises entre la plage de la Pulante et la pointe des Corbeaux.

## E. Description des autres habitats marins

Ces habitats ont été inventoriés sur le site Natura 2000 mais ne figurent pas dans la directive « Habitat, Faune, Flore » en tant qu'habitat d'intérêt communautaire. Néanmoins, ils présentent de forts intérêts écologiques.

### a. Roches et blocs circalittoraux à Gorgone et Rose de mer avec ou sans algues sciaphiles

#### • Caractéristiques générales de l'habitat :

Cet habitat succède à la zone de laminaires mixtes et se trouve à l'étage circalittoral. La présence d'espèces sciaphiles<sup>6</sup> caractérise ce type d'habitat. Ces algues sont peu présentes au sein du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu ». En revanche, une grande variété de faune fixée y a été recensée qui lui confère un fort intérêt patrimonial. En effet, des cnidaires (*Eunicella verrucosa*), des hydraires (*Nemertesia antennina*), des bryozoaires (*Pentapora fascialis*), des éponges (*Cliona celata*) ou encore des échinodermes y ont été identifiés (Figure 15).

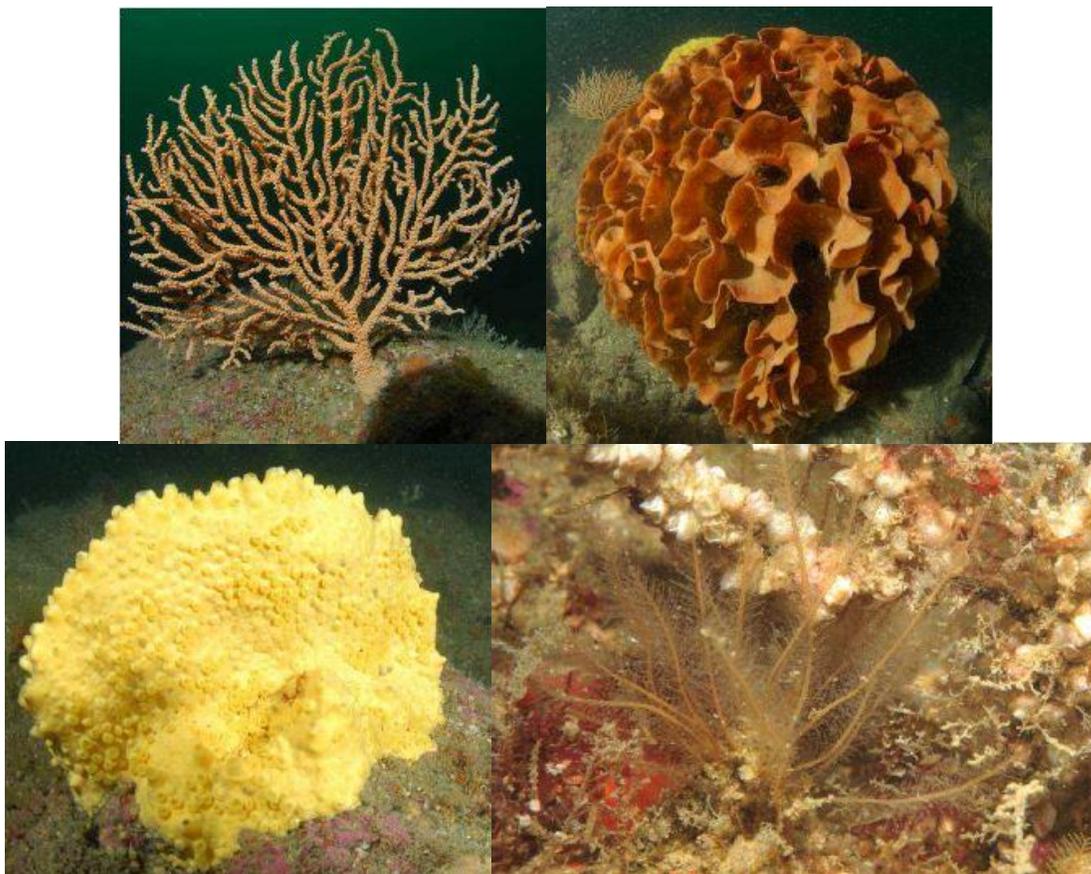


Figure 15 : *Eunicella verrucosa*, *Pentapora fascialis*, *Cliona celata*, *Nemertesia antennina* (©TBM-LEMAR)

---

<sup>6</sup> Espèce sciaphile : espèce nécessitant peu de lumière.

- Menaces potentielles :

Les pêches plaisance et professionnelle (ligne à main, casier, filet) tout comme la plongée sont des activités qui se pratiquent sur cet habitat. En effet, la présence de faune fixée et d'espèces d'intérêt commerciales telles que le bar ou les crustacés en font un milieu très intéressant. Cependant, l'impact de ces pratiques reste limité. Aucun chalutage ne se pratique sur cet habitat puisqu'il est interdit dans la bande des 3 milles autour de l'île d'Yeu.

- Etat de conservation :

Aucune évaluation précise de sa conservation n'a été effectuée mais d'après les clubs de plongée interrogés, il semble être en bon état.

**b. Sables fins propres ou légèrement envasés circalittoraux à *Amphiura filiformis***

Ce type de sédiment envasé (teneur comprise entre 5 et 20%) se trouve entre 15 et 20m de profondeur. Il caractérise généralement des secteurs où la houle est dominante et les sédiments sont fréquemment remaniés. Sur le site, les principales espèces recensées dans cet habitat sont les bivalves *Abra alba* et *Kurtellia bidentata*, l'ophiure *Amphiura filiformis* (Figure 16) et divers polychètes. Cet habitat est marqué par une faible richesse spécifique mais une abondance relativement importante (731,5). Malgré son caractère peu hospitalier, il est essentiel dans le réseau trophique puisqu'il est, pour les oiseaux et les juvéniles de poissons plats, une zone particulièrement nourricière.

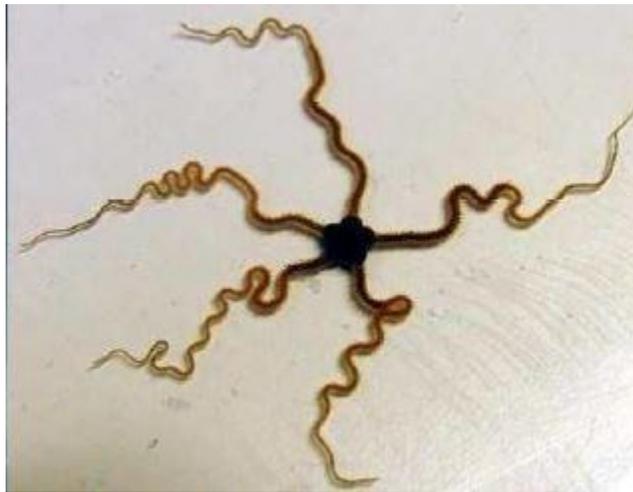


Figure 16 : *Amphiura filiformis* (©TBM - LEMAR)

## IV. Diagnostic socio-économique

---

De par son caractère insulaire et l'histoire culturelle de l'île, de nombreuses activités s'observent sur le plateau rocheux de l'île d'Yeu : pêches professionnelles et récréatives, plongée sous-marine, activités nautiques, ... Le diagnostic socio-économique a pour but de recenser et présenter l'ensemble des usages pratiqués au sein du site Natura 2000 qu'ils soient professionnels, culturels ou récréatifs. Il permet d'évaluer leurs interactions avec le milieu naturel. De nombreux projets se développent et se développeront autour de l'île d'Yeu comme les parcs éoliens en mer qu'il est également important de décrire dans le diagnostic.

### A. Méthode de réalisation du diagnostic

Peu de données existent sur les activités pratiquées sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu. Pour mener ce diagnostic, nous avons choisi d'élaborer des questionnaires adaptés à chaque usage : la pêche professionnelle, l'activité guide de pêche, la pêche de loisir (plaisance et sous-marine), les activités nautiques (voile, kayak, surf, ...) et la plongée sous-marine. Ce diagnostic est essentiellement basé sur la réalisation d'enquêtes par questionnaire auprès des usagers. Les questionnaires destinés aux pratiquants et aux structures sont distribués par mail, voie postale et mis à la disposition des pratiquants dans différents lieux (mairie, association, ...). La chargée de mission est également allée à la rencontre des usagers sur les plages durant la période estivale. En effet, les usagers étant très méfiants de Natura 2000, peu de questionnaires ont été retournés malgré la distribution pendant les réunions d'information et la diffusion par l'intermédiaire des associations de plaisance. Le but de ces sorties sur le terrain était donc de pouvoir discuter avec les usagers de leurs pratiques, de compléter les questionnaires en direct tout en les informant de la mise en place de Natura 2000 sur l'île.

Des entretiens individuels ont été organisés avec la majorité des pêcheurs professionnels (19 pêcheurs interrogés sur 21), les deux guides de pêche et les associations d'activités nautiques évoluant sur le site Natura 2000. Ces échanges ont permis d'obtenir des éléments complémentaires permettant de mieux appréhender le fonctionnement de chaque activité. (Annexe 2, Annexe 3, Annexe 4, Annexe 5)

A l'issue des entretiens et des suivis sur le terrain, chaque activité est décrite sous forme de fiche synthétique dans laquelle les principales caractéristiques et résultats propres à ce site Natura 2000 sont présentés pour les périodes estivales de 2013 et 2014. Ces fiches ne sont pas transposables à un autre site.

## B. Suivi de la fréquentation du site

### a. Méthode

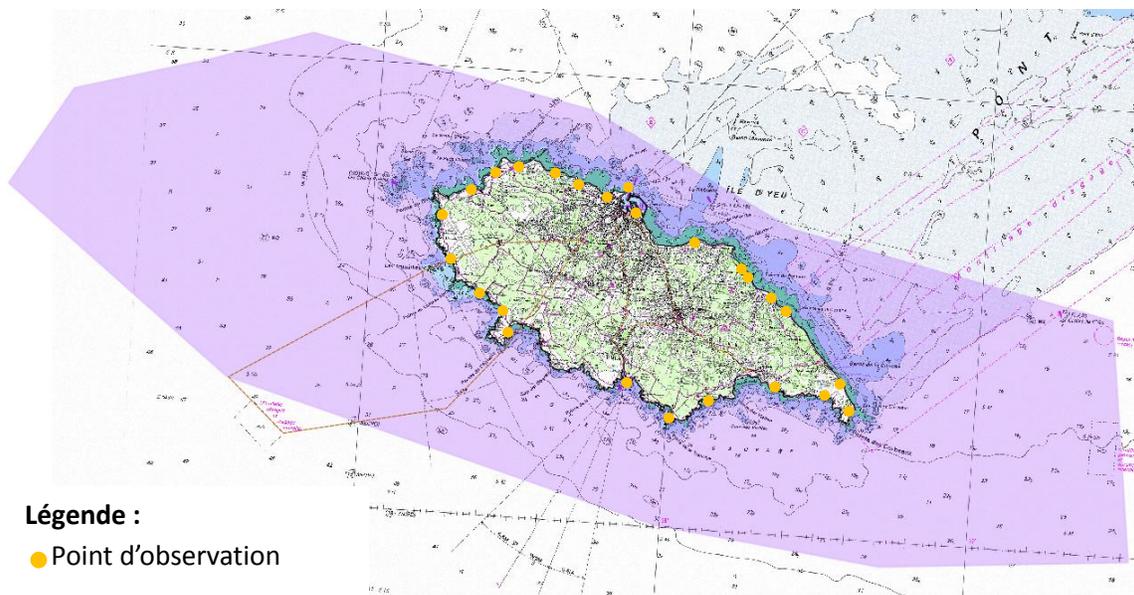
De mai à septembre 2014, les embarcations ont été relevées sur le site afin d'évaluer la fréquentation, au minimum trois fois par semaine. Un planning a été élaboré au préalable afin de toujours relever la fréquentation à trois endroits différents de l'île (tirés de manière aléatoire) (Annexe 6). Un ou plusieurs lieux pouvaient être modifiés à la dernière minute si le vent était défavorable à la navigation sur une côte de l'île. Chaque relevé s'est fait à vélo pour accéder au chemin côtier et avoir une vue sur le site (Figure 17). A l'aide d'une paire de jumelles, l'ensemble des embarcations observées est noté et positionné sur une carte (Annexe 7).

Ce suivi a permis d'identifier les principaux types d'embarcations rencontrés, de les dénombrer et de les spatialiser au sein du site Natura 2000. Il a également permis de relever les bateaux et voiliers ancrés dans les baies autour de l'île.

Parmi les embarcations observées sur le site, se distinguent :

- les navires dits de « pêche promenade » : bateaux à moteur permettent à la fois d'effectuer des sorties en mer et de pêcher ;
  - les voiliers habitables : ce sont des bateaux à moteur et/ou à voile sur lesquels le couchage est possible ;
  - la voile légère : elle correspond aux petites embarcations non-motorisées (dériveurs, planche à voile, kitesurf, ...) ;
  - les kayaks ;
  - les stand-up paddle.

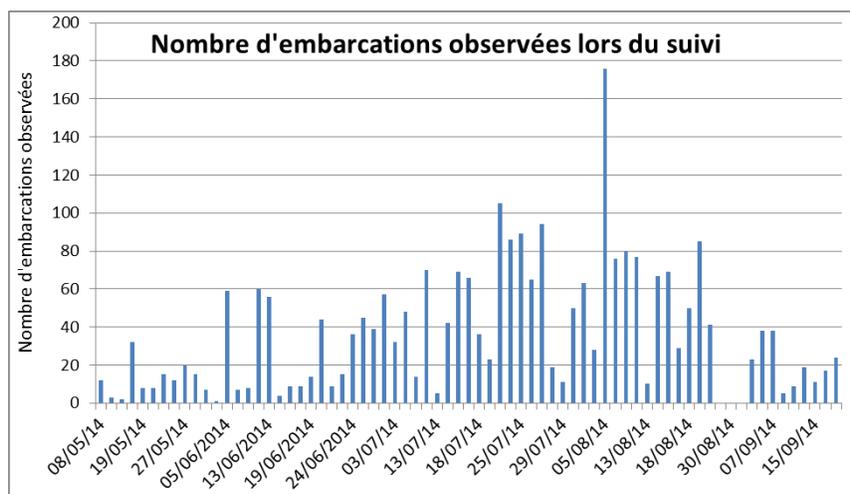
Ce suivi est un bon indicateur de la fréquentation des activités de loisir (« pêche plaisance », voile, kayak, etc....). Toutefois, pour la pêche professionnelle et la plongée, elles sont peu représentatives. Selon le métier pratiqué et les conditions météorologiques, les pêcheurs professionnels travaillent soit en journée, la nuit ou dès le lever du jour. De même, pour les clubs de plongée, le choix du site varie en fonction de la météo. Ainsi, il est possible que, lors d'un relevé, les bateaux ne soient pas recensés faute de les avoir vus au moment du passage au point d'observation.



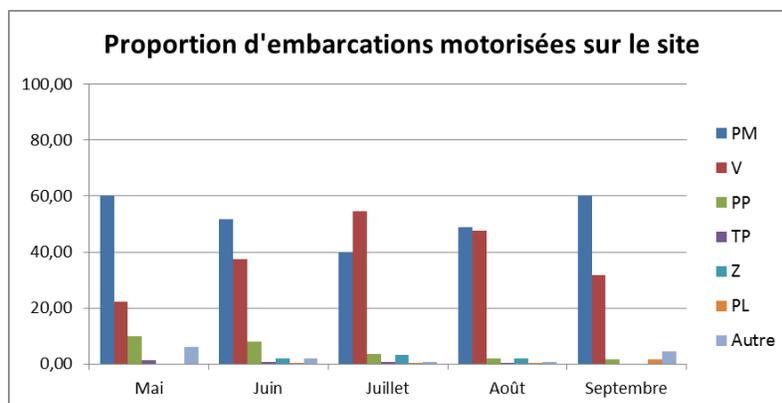
**Figure 17 : Points d'observation pour le suivi de la fréquentation (Auteur : M. Baillet – Mairie de l'Île d'Yeu, 2014)**

## b. Résultats

Entre le 8 mai et le 28 septembre 2014, sur 67 jours de suivi, 2768 embarcations ont été relevées au sein du site Natura 2000, toutes activités confondues (Figure 18). Pour les activités récréatives et de plaisance, un total de 2644 embarcations a été vu autour de l'île contre 124 embarcations pour les activités professionnelles (transport de passagers/marchandises, pêche professionnelle, ...). L'essentiel des navires ont été observés en juillet et août (1075 et 976 embarcations relevées). Ce sont les navires « pêche promenade » et les voiliers qui fréquentent majoritairement le site à 52% et 39% (Figure 19).

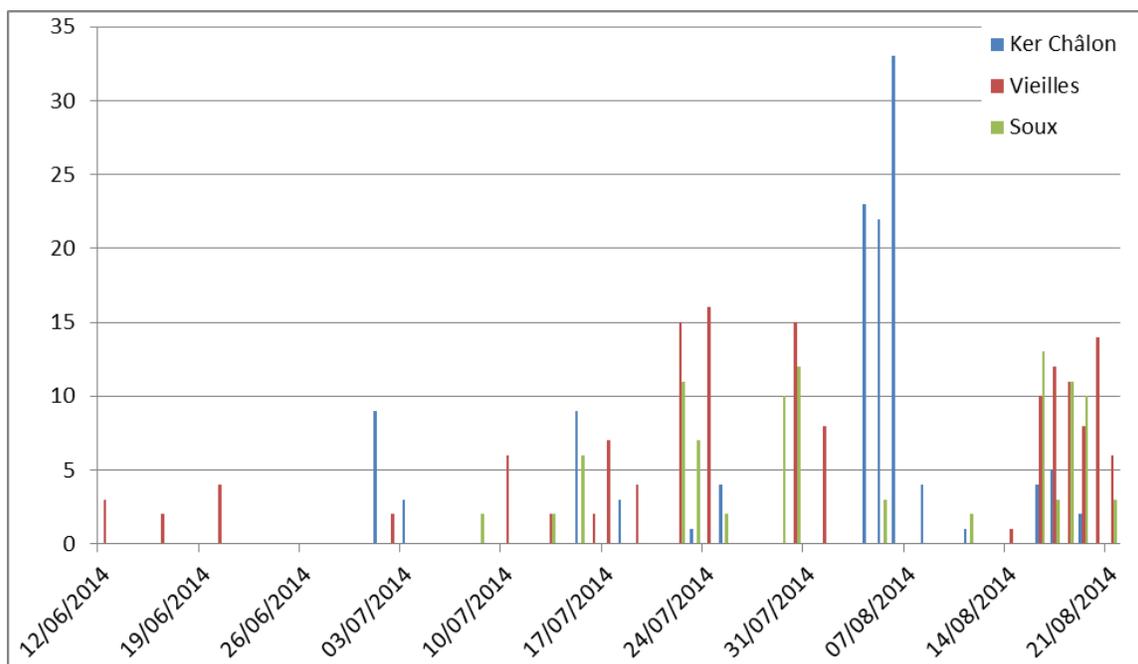


**Figure 18 : Nombre d'embarcations observées lors du suivi**



**Figure 19 : Proportion d'embarcations motorisées sur le site (PM : Pêche Moteur, V : Voilier, PP : Pêche Professionnelle, TP : Transport de Passagers, Z : Zodiac, PL : PLongée, Autre : Barge, Transport de marchandises, Affaires maritimes)**

Les mouillages temporaires ont également été observés. Durant la période estivale, de nombreux voiliers et bateaux à moteur mouillent sur les plages des Sabias, des Soux, des Vieilles et de Ker Châlon. Certains jours, jusqu'à 33 voiliers ont été comptés à Ker Châlon, une dizaine de navires aux Vieilles et aux Soux. Sur la totalité du suivi, 100 embarcations au mouillage ont été relevées à Ker Châlon, 76 aux Vieilles, 57 aux Soux (Figure 20). Seuls 8 navires ont été observés aux Sabias au cours du suivi. Ce faible nombre s'explique probablement par les conditions météo estivales particulièrement venteuses sur cette côte (vents de Sud-Sud-Ouest, Tableau 5).

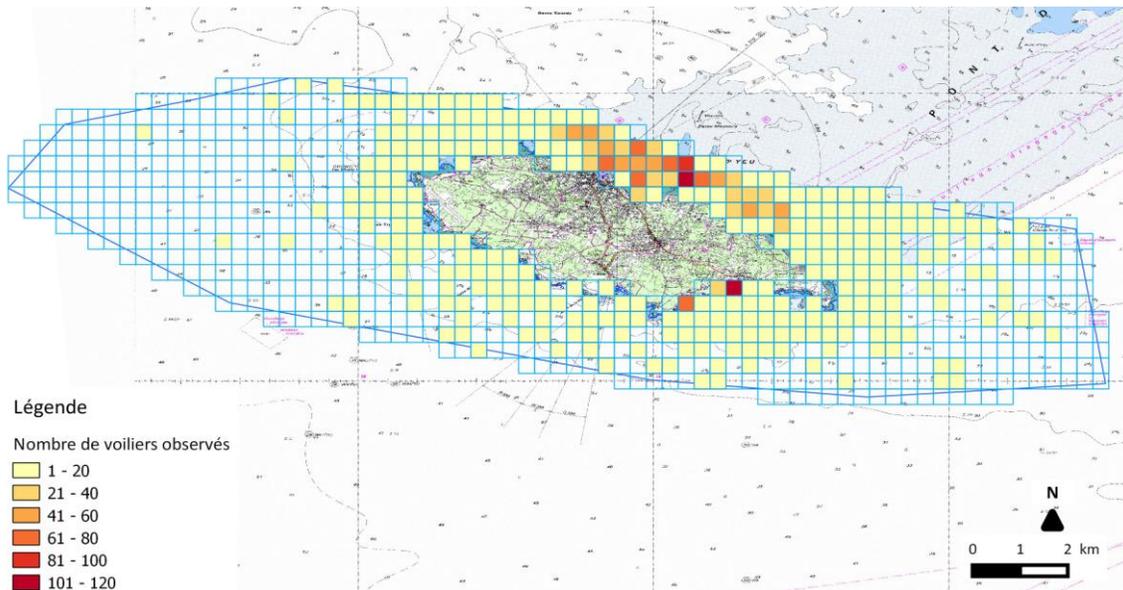


**Figure 20 : Observation du nombre d'embarcations (voilier et bateau) au mouillage sur les plages de Ker Châlon, Les Vieilles, Les Soux au cours du suivi de fréquentation**

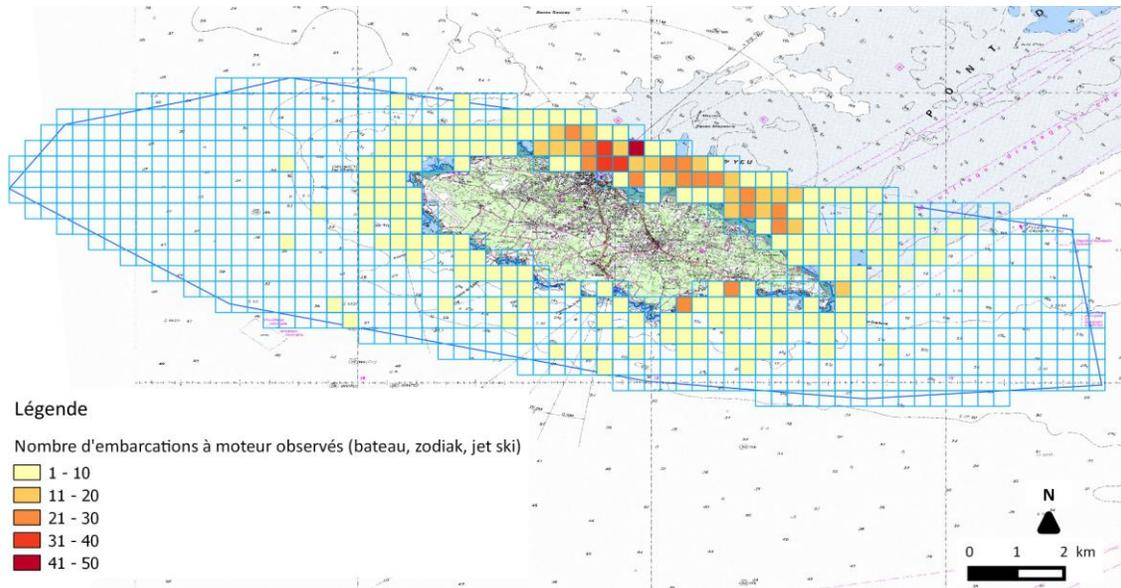
**Tableau 5 : Total des mouillages temporaires (voilier et bateau) observés sur les plages au cours du suivi de fréquentation**

Ker Châlon	Vieilles	Soux	Sabias
100	76	57	8

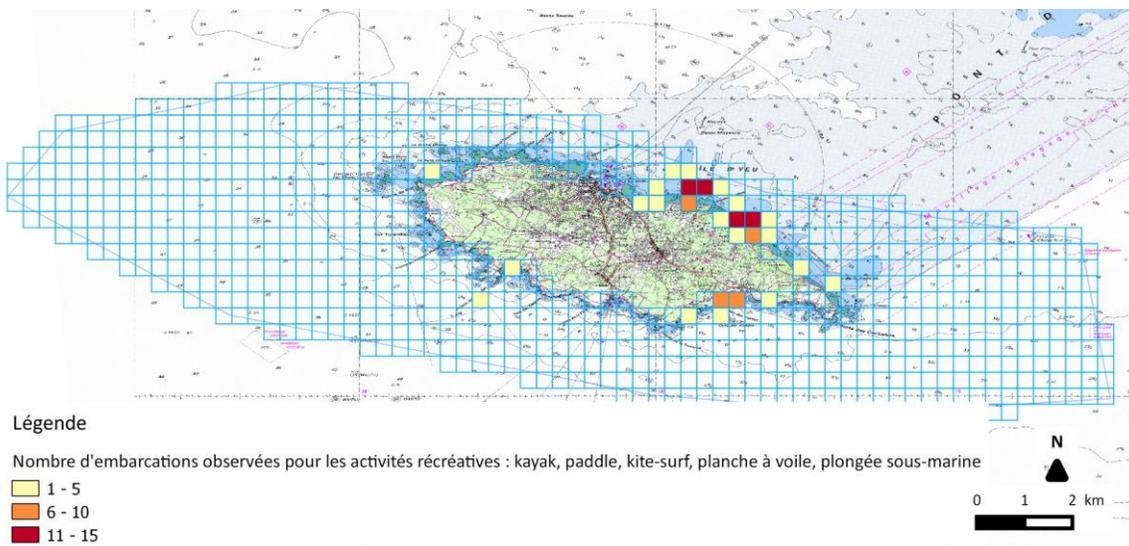
Le suivi de la fréquentation a aussi permis de spatialiser les différentes pratiques recensées sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu. Les navires (« pêche promenade », voilier) sont plus nombreux le long de la côte sableuse de l'île même s'ils fréquentent la totalité du site (Figure 21 et Figure 22). Les voiliers habitables s'observent sur un plus large périmètre car ils parcourent de plus longues distances que les bateaux « pêche promenade » (Figure 21). L'île d'Yeu est souvent un port d'escale pour nombre d'entre eux. Concernant les activités de voile légère, elles se pratiquent surtout le long de la côte sableuse (baie de Ker Châlon, le Marais salé), tout comme la planche à voile et le kite surf. Le stand-up paddle s'observe surtout à la plage des Vieilles durant l'été. Certains le pratiquent aussi au départ de la plage de la Raie profonde ou du port de la Meule. Le kayak s'observe aux abords de la plage du Marais salé, et de la plage des Vieilles. De nombreux kayakistes font des sorties le long de la côte rocheuse entre les Vieilles et les Sabias. La plongée sous-marine se pratique principalement sur les tombants de la côte sauvage (Figure 23).



**Figure 21 : Fréquentation des voiliers (voile légère et voile habitable) observés sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**



**Figure 22 : Fréquentation des embarcations à moteur (bateau « pêche promenade », zodiac) observées sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'Île d'Yeu, 2014)**



**Figure 23 : Fréquentation des activités récréatives : plongée sous-marine, kayak, planche à voile, kite-surf, stand-up paddle sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'Île d'Yeu, 2014)**

### c. Impact de la fréquentation globale sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

L'impact de la fréquentation des diverses pratiques exercées sur le site Natura 2000 résulte des effets cumulés des activités présentées ci-après.

## C. Suivi des corps-morts permanents et bateaux amarrés

Le corps-mort est une masse en béton placée sur le fond qui est reliée à une bouée par une chaîne. Il offre un mouillage fixe au bateau souhaitant s'y amarrer.

### a. Réglementation

L'usage d'un corps-mort en mer relève d'une occupation du domaine public maritime. L'article 1 du Décret n°2011-1612 du 22/11/2011 précise que : « L'occupation temporaire du domaine public maritime, en dehors des limites des ports, en vue de l'aménagement, de l'organisation et la gestion des zones de mouillages et d'équipements légers destinées à l'accueil et au stationnement des navires et bateaux de plaisance fait l'objet d'une autorisation dans les conditions fixées par le présent décret ». Aussi, il est nécessaire de faire une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Elle est délivrée pour une durée maximale de 15 ans (article 8 du Décret n°2011-1612 du 22/11/2011). A l'île d'Yeu, aucune AOT n'est délivrée pour l'utilisation de corps-mort excepté dans le port de la Meule.

### b. Méthode du suivi

Entre juillet et septembre 2013 et mai et septembre 2014, les corps-morts et les bateaux amarrés ont été dénombrés du bord et à l'aide d'une paire de jumelles une fois par mois sur les 13 zones de mouillage dites « sauvages » (Figure 24, Annexe 8). Ce suivi a seulement été mené durant la période estivale car aucun corps-mort ne reste en mer en hiver. Les plaisanciers les enlèvent au début de l'automne. Cela donne un aperçu de l'évolution de leurs nombres autour de l'île durant la période estivale.

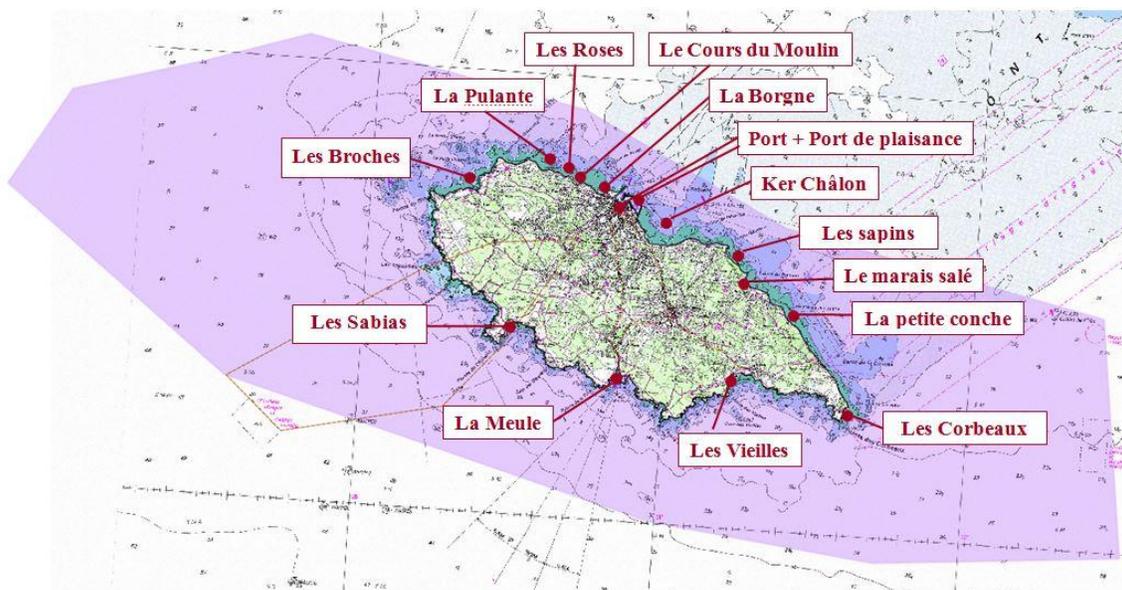


Figure 24 : Zones de mouillage de l'île d'Yeu (Auteur : M. BAILLET - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)

### c. Résultat du suivi

Les suivis ont permis de dénombrer au plus fort de la fréquentation, de fin-juillet à la première quinzaine d'août de 2013 et 2014, 247 et 214 bateaux amarrés tout autour de l'île. De même, 365 et 311 corps-morts ont été relevés pour cette même période (Figure 25). Le nombre total de 25) bateaux diffère par rapport au nombre de corps-morts puisque certains bateaux pouvaient être en mer au moment du relevé. Certains plaisanciers disposent parfois plusieurs corps-morts soit à la même plage afin d'amarrer leur bateau selon les conditions météorologiques, soit à une plage différente suivant les zones de pêche qu'ils fréquentent. De plus, le comptage s'étant fait du bord, il est possible que le nombre de corps-morts ait été majoré car certains signalent la présence d'un vivier et ne servent pas pour l'amarrage du navire.

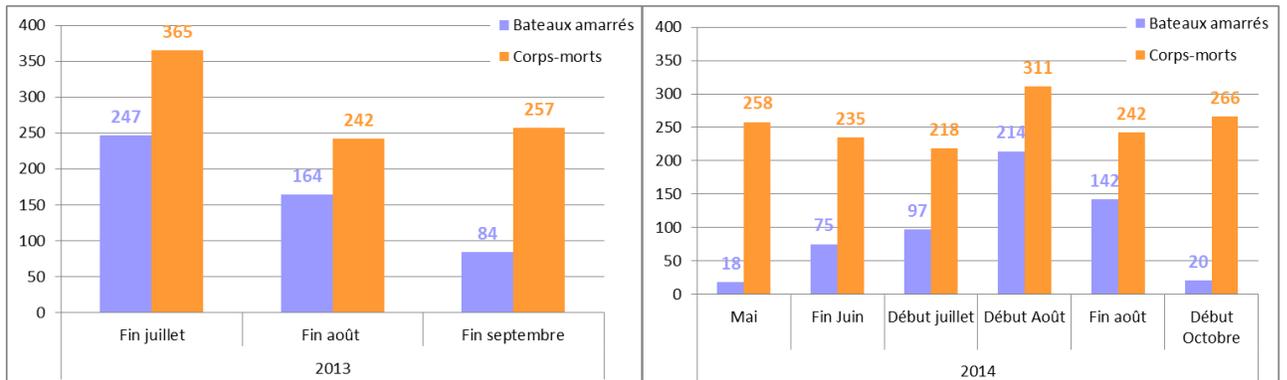


Figure 25: Suivi du nombre de bateaux amarrés et de corps-morts autour de l'île d'Yeu

### d. Impact des corps-morts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Les corps-morts ont un impact plus ou moins fort sur les habitats sableux ou les herbiers. L'intensité de la perturbation dépend du type de fixation utilisée et du substrat sur lequel il se trouve. La partie du corps-mort fixée au sol stérilise une surface importante du sol tout comme le balayage répété de la chaîne qui dégrade l'habitat se trouvant tout autour (ex. destruction de la faune et/flore fixée).

## D. Pêche professionnelle

En Pays de Loire, la pêche professionnelle est une activité importante. En 2013, 23206 tonnes de produits de la mer ont été commercialisés dans cette région, soit 95,47 millions d'euros (Délégation Mer et Littoral de Vendée, 2013). Six ports principaux disposant d'une halle à marée y sont implantés : La Turballe, Le Croisic, Les Sables d'Olonne, Saint Gilles Croix de Vie, les Iles de Noirmoutier et d'Yeu. Port-Joinville est classé 30<sup>ème</sup> port de France en valeur et 33<sup>ème</sup> port en tonnage (Affaires maritimes, 2009). Depuis toujours, la principale ressource économique de l'île d'Yeu est la pêche professionnelle. Cependant depuis plusieurs années, une diminution de la flottille s'observe sur l'île tout comme à l'échelle nationale. Sur la façade, en 2013, elle a diminué de 2,34% par rapport à 2012 (Richard A. , Arsendaux S., 2013).

Cette profession est soumise à une forte réglementation qui est nécessaire pour une meilleure gestion des stocks halieutiques et pour un maintien durable de l'activité.

### a. Réglementation

La pêche professionnelle est très encadrée tant à l'échelle européenne, que nationale ou locale. Les engins de pêche, les navires, l'accès aux zones de pêche ou encore la ressource halieutique sont tous soumis à une réglementation ayant pour but de favoriser une pêche durable et responsable.

La Politique Commune de la Pêche (PCP) régit cette activité à l'échelle européenne. La nouvelle PCP est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle contrôle l'accès à la ressource et aux zones de pêche pour que celui-ci soit en adéquation avec les capacités de reproduction des espèces. Pour exercer la pêche professionnelle, il est nécessaire de posséder un Permis de Mise en Exploitation (PME) indispensable à l'armement d'un navire à la pêche professionnelle ainsi qu'une licence de pêche communautaire, indispensables à l'accès aux pêcheries. La nouvelle PCP prévoit des Autorisations Européennes de Pêche (AEP) obligatoires pour l'utilisation de certains engins de pêche ciblant les espèces soumises à quotas (quotas répartis entre chaque État-membre de l'Union pour les espèces commerciales). Pour compléter cela, la PCP inclut des mesures techniques qui visent à encadrer la pratique de la pêche au sein de chaque bassin maritime européen. Ce sont des règles d'usage déterminantes : les tailles minimales autorisées par espèces, les maillages minimaux accordés pour les filets de pêche, la spécification dans la conception et utilisation des engins de pêche, la limitation de prises accessoires et de l'impact de la pêche sur le milieu marin, ... (Commission Européenne, 2014).

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dont la Direction des Pêches Maritimes et l'Aquaculture (DPMA) sont responsables de l'application de cette réglementation à l'échelle française. Le Comité National de la Pêche et des Elevages Marins (CNPME) et ses Comités Régionaux (CRPME) sont des structures professionnelles qui représentent les pêcheurs et défendent leurs intérêts. Elles participent aussi à l'élaboration d'une réglementation propre à chaque région afin de gérer, à la demande des pêcheurs, les

ressources non soumises à quota de capture et d'assurer la cohabitation des métiers (mise en place de licences de pêche pour les crustacés, les coquillages, ... visant à limiter les captures). Les navires de pêche exerçant au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu doivent respecter la réglementation française qui impose, pour certains métiers, d'avoir une licence de pêche (Tableau 6).

**Tableau 6 : Réglementation appliquée aux métiers pratiqués au sein du Plateau rocheux de l'Île d'Yeu**

Espèce ciblée	Engin	Réglementation
Bar	Engin de pêche à hameçons (si captures < 1T/an)	Licence nationale de pêche
	Filet (si captures > 3T/semaine)	
Lançon	Chalut	Licence régionale de pêche
Crustacés	Casier/Filet	Licence nationale de pêche (si longueur du navire > 10m)
Sole	Filet	AEP
Vénus ou Patagos ( <i>Spisula spp</i> )	Drague (poids < 50kg)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence régionale de pêche (3 licences accordées par le COREPEM)</li> <li>• 1 seul engin à bord</li> <li>• Ouverture de pêche : mi-avril à début novembre</li> <li>• Débarquement &lt; 300 kg/jour/pêcheur</li> <li>• Longueur du navire &lt; 10m</li> <li>• Puissance du moteur &lt; 100kW</li> <li>• Pêcheur seul à bord</li> <li>• Zone de pêche réglementée (arrêté préfectoral n° 2011146-0005 du 26/05/2011)</li> </ul>

Un cantonnement à crustacés a été établi entre la pointe du Châtelet et les Trupailles jusqu'à la sonde des 40m au large (arrêté préfectoral n°3886 NMP du 14/08/1964 et arrêté n°122 DAM Nantes du 27/12/1977, Annexe 9). La pêche et la plongée sous-marines, les casiers, les filets et les engins traînants y sont interdits.

### **b. La pêche professionnelle dans le quartier maritime de l'Île d'Yeu**

Les navires de pêche travaillant sur le Plateau rocheux de l'Île d'Yeu sont uniquement des bateaux du port de l'Île d'Yeu. Les données recueillies dans le cadre du SIH sont trop globales pour être exploitées dans ce DOCOB. Elles traitent de l'ensemble de la région 22<sup>E7</sup>, l'échelle utilisée est trop large par rapport au site Natura 2000 (DPMA, AAMP, Ifremer, 2011). Les informations générales relatives au quartier de l'Île d'Yeu nous ont été communiquées par le

CLPMEM de l'île d'Yeu et les Affaires maritimes (Tableau 7). Depuis les années 2000, les nombres de marins et navires armés à la pêche diminuent. Le vieillissement des navires et des marins, la fermeture de pêcheries, la diminution des quotas, la multiplication des contraintes réglementaires ou encore les problèmes de marché sont différentes causes pouvant expliquer ce phénomène. En 2008, 45 navires exerçaient dans le quartier maritime de l'île d'Yeu : 26 dont la taille était inférieure ou égale à 12m, 4 de 12 à 16m et 15 dépassant les 16m (Affaires maritimes, 2009). En 2013, 34 bateaux exerçaient dans le quartier maritime de l'île d'Yeu, répartis comme suit : 25 dont la taille était inférieure ou égale à 12m (soit 73% de la flotte islaïse), 3 de 12 à 16m et 6 dépassant les 16m (Données du CLPMEM Yeu, 2014). Cette répartition suit la tendance régionale puisqu'en Pays de Loire, 81% de la flotte fait moins de 12m (Délégation Mer et Littoral de Vendée, 2013).

**Tableau 7 : Evolution du nombre de marins et de navires dans le quartier maritime de l'île d'Yeu (Monographies du quartier maritime de l'île d'Yeu de 1985 à 2000 et Monographie de 2012)**

	1985		1990		1995		2000		2012	
	Marin	Navire	Marin	Navire	Marin	Navire	Marin	Navire	Marin	Navire
Petite pêche <sup>7</sup>	141	103	107	73	78	40	47	31	12	15
Pêche côtière <sup>8</sup>	26	9	94	22	50	11	47	9	34	11
Pêche au large <sup>9</sup>	219	36	256	31	243	29	196	24	64	11
<b>Total</b>	<b>386</b>	<b>148</b>	<b>457</b>	<b>126</b>	<b>375</b>	<b>80</b>	<b>292</b>	<b>64</b>	<b>105</b>	<b>37</b>

L'île d'Yeu était un important port thonier. Il s'est développé en partie grâce à ce métier mais aussi grâce à la pêche au requin taupe. La pêche y a toujours été très diversifiée (filets, casiers, palangre, ...). En 2008, les principales espèces débarquées sont la lotte, la sole, le merlu et le bar. Elles représentent 1294T de poissons débarqués. Depuis 2005, ce chiffre ne cesse de diminuer (1191T débarqués en 2009) (Affaires maritimes, 2009). Ce phénomène s'observe sur toutes les façades françaises. Différents éléments peuvent l'expliquer : la forte diminution des quotas, la fermeture d'une pêcherie importante pour l'île d'Yeu (pêche au requin taupe), le nombre décroissant de navires de pêche actifs qui a diminué de 20% entre 2002 et 2008. En 2014, 60% du tonnage pêché par les navires de l'île d'Yeu est débarqué aux Sables d'Olonne.

En plus du filet, du casier, et de la palangre, la drague est également utilisée à l'île d'Yeu pour pêcher la vénus *Spisula ovalis*, communément appelée patagos sur l'île. Cette pêche est soumise à une réglementation très stricte qui autorise le prélèvement uniquement sur une zone du gisement prédéterminée se trouvant au niveau des Sablaires. Trois licences sont accordées par le COREPEM (COMité REgional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire) pour ce métier

<sup>7</sup> Petite pêche : elle correspond aux navires partant pour des marées inférieures à 24h.

<sup>8</sup> Pêche côtière : les navires partent pour des marées comprises entre 24 et 96h.

<sup>9</sup> Pêche au large : les navires partent pour des marées de plus de 96h.

afin de gérer durablement la ressource. Le débarquement est limité à 300kg par jour et par bateau durant la période d'ouverture de pêche (de mi-avril à début novembre). La taille et les moteurs des navires doivent respectivement être inférieurs à 10m et 100kW. Il doit y avoir un seul pêcheur à bord. La drague utilisée ne doit pas dépasser 50kg.

Cette réglementation a été adoptée en 2011 afin d'autoriser de nouveau cette pêche tout en préservant la ressource. En effet, ce métier, existant depuis de nombreuses années à l'île d'Yeu, a été interdit il y a une quinzaine d'années suite à la brusque disparition du gisement. Plusieurs hypothèses ont été évoquées pour expliquer ce phénomène : une surpêche des coquillages, une pollution entraînant la mortalité des bivalves, une espèce cyclique.

### **c. Enquête « Activité » de la pêche professionnelle**

L'enquête « Activité » a pour objectif de décrire la pêche professionnelle au sein du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu. Cela permet de connaître les différents engins utilisés et zones de pêche fréquentées par les pêcheurs, ainsi que les périodes de pêche. Ces entretiens sont également l'occasion de recueillir l'expertise des professionnels sur le milieu marin. Enfin, mieux connaître les pratiques de pêche professionnelle permet d'analyser les interactions entre cette activité et les habitats et espèces d'intérêt communautaire et de mesurer les impacts éventuels.

#### **• Méthode :**

Le questionnaire (Annexe 2) et la méthode de traitement des données utilisés pour mener cette enquête sont les mêmes que ceux employés lors de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 Plateau du Four (Hubert, 2012). Le questionnaire est renseigné au cours d'entretiens individuels organisés avec les pêcheurs professionnels. Les bateaux armés pour la pêche au large ne fréquentant jamais le site ne sont donc pas échantillonnés (soit 10 bateaux). Seuls les pêcheurs à la petite pêche et à la pêche côtière sont sollicités du fait qu'ils travaillent régulièrement ou ponctuellement sur le site Natura 2000. Il leur est demandé d'expliquer une année « type » afin d'avoir une vision globale de la pratique de pêche.

Le questionnaire comprend trois parties :

- une partie identifiant le navire (noms du navire et du patron) ;
- une partie décrivant l'activité du navire où un tableau présentant les différents métiers pratiqués (espèces ciblées, techniques de pêche utilisées, période et zone de pêche, ...) est à remplir ;
- une partie visant à connaître la perception du milieu marin, du site Natura 2000 et de l'activité de pêche par le pêcheur afin de mieux comprendre l'évolution de la zone (pollutions marines, pratiques de différentes activités maritimes, évolution des pratiques, ...).

Une carte complète ce questionnaire sur laquelle le pêcheur positionne ses zones de pêche pour chaque métier pratiqué.

#### **• Traitement des données :**

L'ensemble des informations recueillies sont ensuite saisies dans un tableau excel tandis que les données cartographiques sont saisies dans un SIG (Système d'Information Géographiques) afin de les croiser avec la cartographie des habitats marins du site. La saisie des données SIG est complexe car, souvent, plusieurs zones (parfois très vastes) sont utilisées pour un même métier. Quand ce cas de figure se présente, il est choisi de pondérer le nombre de jours total par métier en fonction du temps passé sur chaque zone.

• Résultats :

21 patrons pêcheurs utilisent le site Natura 2000 de manière régulière ou ponctuelle. Tous les navires sont rattachés au quartier maritime de l'île d'Yeu et basés à Port-Joinville. 19 patrons pêcheurs ont été interrogés : 4 pêcheurs côtiers et 15 travaillant en petite pêche. La majorité d'entre eux pratiquent différents métiers au cours d'une même année. La mosaïque d'habitats marins présents au sein du Plateau Rocheux de l'île d'Yeu leur permet d'utiliser plusieurs techniques selon les saisons, le cycle biologique des espèces ciblées et les conditions météorologiques : canne à main au printemps et en été, palangre et filet tout au long de l'année, casier en hiver et en été. L'usage d'engins dormants de type filet droit et trémail se concentre surtout au Nord-Est et Sud-Est de l'île, sur les milieux sableux et sablo-vaseux pour pêcher sole, lotte, turbot, etc... A proximité des substrats rocheux, la palangre est privilégiée. Elle cible le bar, la dorade, le lieu, le congre, etc... La canne à main se pratique plus près de la côte près de têtes de roche ou de zones connues pour être propices :

- près de têtes de roches et autour des pointes de l'île où se rencontrent des courants différents, pour le bar ;
- sur les épaves, pour le lieu.

La quasi-totalité des pêcheurs à la petite pêche rencontrés travaillent quotidiennement ou très régulièrement au sein du site Natura 2000. Les navires de pêche côtière se retrouvent également sur cette zone, principalement en hiver lorsque les conditions météorologiques les empêchent d'aller plus au large.

Pour plus de clarté, chaque engin de pêche utilisé au sein du site est décrit dans une fiche « Activité ».

Définition des termes utilisés dans les fiches :

- Nombre de navires : nombre total de navires recensés qui utilisent l'engin sur le site (plusieurs navires peuvent utiliser différents engins au cours de l'année, ils seront alors comptabilisés à chaque fois) ;
- Nombre d'entretiens : nombre de patrons enquêtés utilisant l'engin (effort d'échantillonnage) ;
- Taille : taille des navires concernés ;
- Hommes à bord: nombre d'homme à bord des navires concernés ;
- Espèces ciblées : principales espèces ciblées avec l'engin ;

- Nombre de jours de mer par an : Nombre de jours dans l'année durant lesquels un navire se rend sur le site, même brièvement, avec l'engin (valeur minimale et valeur maximale) ;
- Dépendance au site : importance que revêt le site pour l'activité considérée ;  
Ex : les navires utilisant la canne à main passent près de 100 % de leur temps à la canne sur le site, leur dépendance au site (pour cet engin) est donc forte.
- Description de l'engin/de la pratique : décrit la pratique et l'engin tels qu'ils sont adoptés sur le site ;
- Zones de pêche : décrit les zones travaillées au sein du périmètre Natura 2000 ;
- Réglementation : elle ne présente que les règles propres au secteur du Plateau rocheux de l'Île d'Yeu et non l'ensemble des réglementations qui encadre la pêche ;
- Spatialisation de l'activité (carte) : un code couleur fait ressortir les zones les plus travaillées par les navires enquêtés. Il fait référence à un niveau d'intensité (donné pour chaque cellule du maillage de la carte), propre à chaque activité. Sa grandeur est précisée pour les arts dormants, elle est sans dimension pour les arts traînants ;
- Estimation de la fréquentation (diagramme) : indique pour chaque mois, le nombre de navires qui travaillent sur le site, ainsi qu'une estimation (à partir des navires enquêtés) du nombre de jours cumulés durant lesquels les navires sont amenés à y réaliser au moins une opération de pêche.

## Palangre (Art dormant)

Nombre de navires : 10

Nombre d'entretiens : 10

Taille : 8 – 11m

Nombre de marins à bord : 1-2

Période de pêche : Toute l'année

Espèces ciblées : Bar, Lieu, Congre, Requin peau bleue

Nombre de jours de mer par an : 27 – 192,5

Dépendance au site : Forte (71,36 %)

### Description de l'engin :

La palangre se compose d'une ligne mère sur laquelle sont disposés plusieurs hameçons. Il existe 3 types de palangre :

- la palangre de fond est fixée sur le fond par un ancrage (congre) ;
- la palangre semi-pélagique qui se trouve à une profondeur variable. Elle est fixée sur le fond par un ancrage et des flotteurs assurent son maintien dans la colonne d'eau ;
- la palangre pélagique dite de surface est maintenue à la surface par des flotteurs (bar, lieu).

### Description de la pratique :

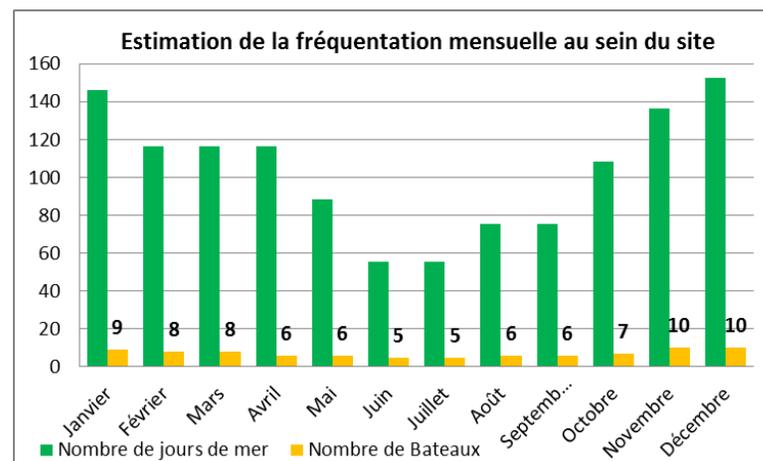
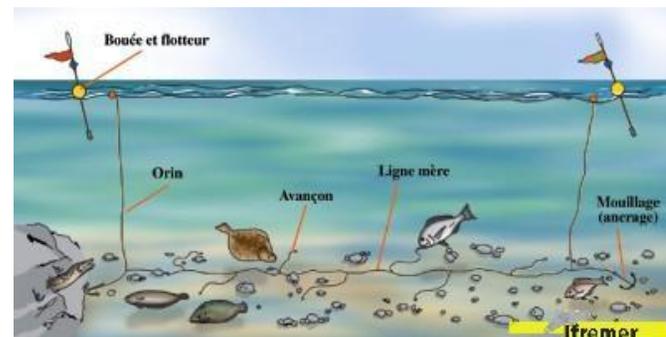
Un appât (crabe vert, lançon) est fixé sur chaque hameçon avant de mettre en pêche la palangre en fin de journée ou la nuit pour la relever de quelques heures (palangre pélagique) à 12H plus tard (palangres de fond et semi-pélagique).

Zone de pêche : voir carte de spatialisation

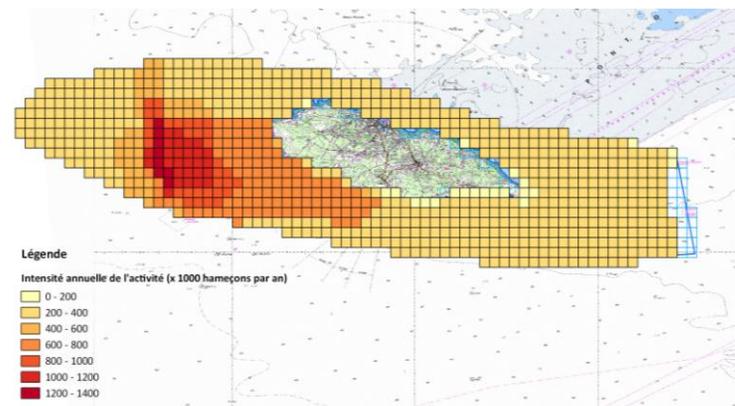
### Réglementation :

Posséder une licence bar pour tout navire le ciblant (limitation à 3000 hameçons à l'eau).

Respect des tailles minimales de captures.



### Carte Spatialisation de l'activité Palangre



## Canne à main (Art dormant)

**Nombre de navires :** 6

**Nombre d'entretiens :** 6

**Taille :** 8 -11m

**Nombre de marins à bord :** 1 - 3

**Période de pêche :** Toute l'année

**Espèces ciblées :** Bar, Dorade, Sar

**Nombre de jours de mer par an :** 3 – 110 jours /an

**Dépendance au site :** Forte (100 %)

**Description de l'engin :** La canne à main est une tige en métal, un hameçon est accroché au bout de la ligne sur lequel un appât (vif ou leurre) est fixé. Elle peut être travaillée en surface ou sur le fond. Cet engin est très sélectif. Les pêcheurs posent en moyenne un total 1000 hameçons.

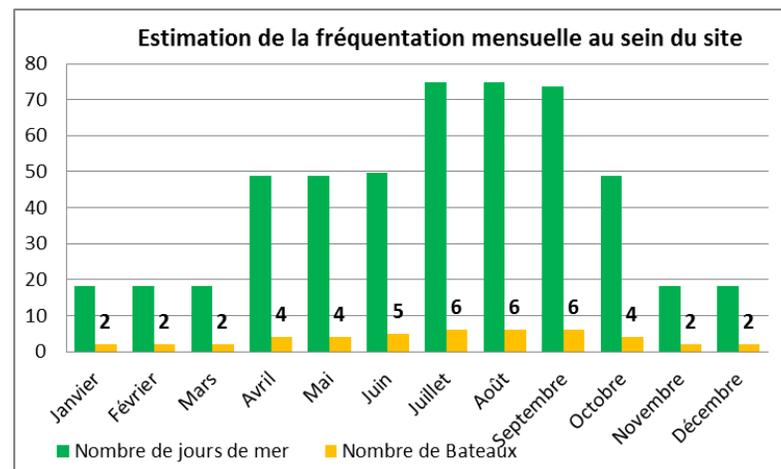
**Description de la pratique :** cette technique se pratique sur ou près des têtes de roches et des épaves afin de pêcher bar, dorade, lieu, ...

**Zone de pêche :** La canne à main s'utilise surtout près de la côte rocheuses, sur les roches, tombants mais aussi sur les épaves.

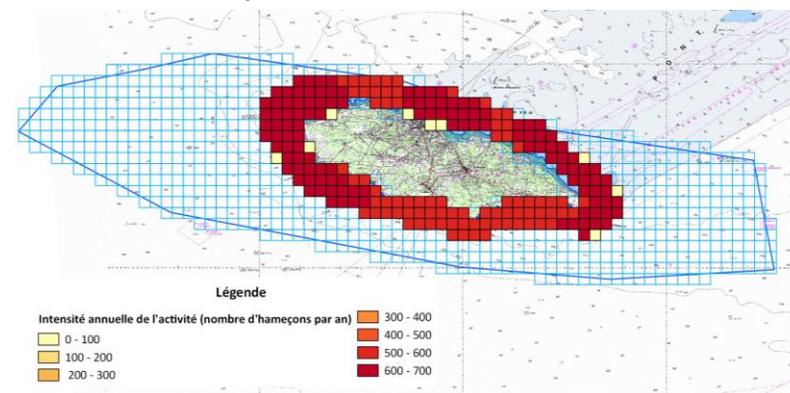
### Réglementation :

Posséder une licence bar pour tout navire ciblant le bar (limitation à 3000 hameçons à l'eau).

Respect des tailles minimales de captures.



### Carte Spatialisation de l'activité Canne



## Filet (Art dormant)

**Nombre de navires :** 11

**Nombre d'entretiens :** 11

**Taille :** 9 – 15m

**Nombre de marins à bord :** 2 - 5

**Période de pêche :** Toute l'année

**Espèces ciblées :** Sole, Turbot, Lotte, Rouget, Bar, Dorade

**Nombre de jours de mer par an :** 6 - 216

**Dépendance au site :** Modérée (56,003%)

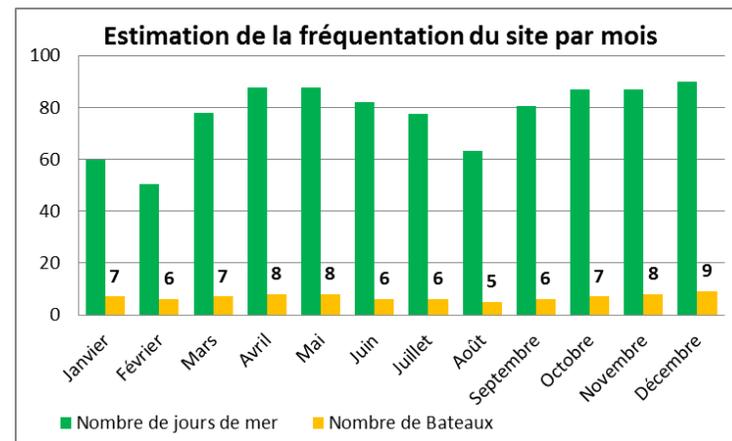
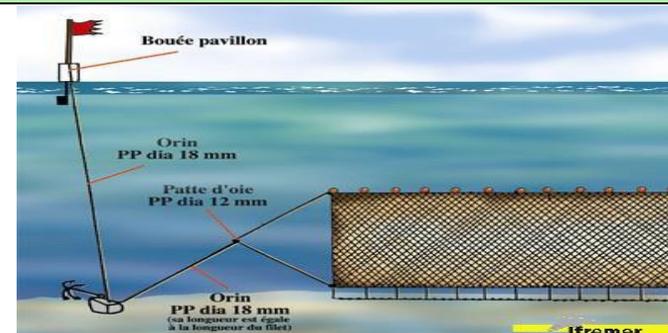
**Description de l'engin :** Le filet se compose d'une nappe. Des flotteurs y sont attachés en surface, sa partie inférieure est lestée pour le maintenir vertical. Selon l'espèce ciblée, le maillage et le nombre de nappes du filet varient. Le filet à sole est un filet trémail d'1,40m de hauteur environ ayant une maille de 50 mm. Le filet à rouget est un filet droit de petite taille (40cm de haut) ayant une maille comprise entre 25 et 40 mm selon la saison.

En moyenne, les pêcheurs posent 4,5 km de filet pour le rouget, 7 km pour la sole, et 20 km pour la lotte, turbot, etc...

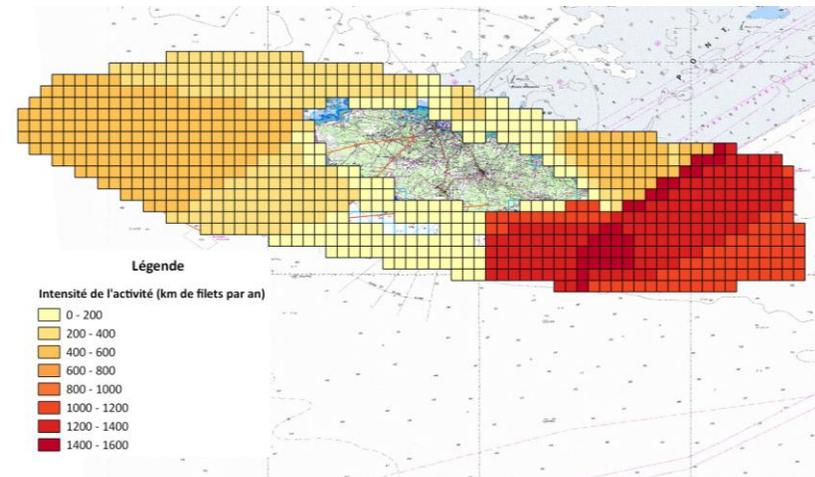
**Description de la pratique :** Les filets ciblant la sole, la lotte, le turbot sont calés en fin de journée pour être levés le lendemain (Temps de pêche = 12h). Les filets à rouget sont immergés juste avant l'aube et relevés après le lever du jour (Temps de pêche = 1-1h30).

**Zone de pêche :** Les filets à sole, et autres grandes mailles sont placés sur des fonds sableux ou sablo-vaseux tandis que les filets à rouget sont placés sur des fonds sableux à proximité de zones rocheuses.

**Réglementation :** Respect des tailles minimales de captures



### Carte Spatialisation de l'activité Filet



## Casier (Art dormant)

**Nombre de navires :** 4

**Nombre d'entretiens :** 19

**Taille :** 8 – 15m

**Nombre de marins à bord :** 1 – 5

**Période de pêche :** Toute l'année

**Espèces ciblées :** Crustacés (Homard, Araignée, Crevette rose, etc...)

**Nombre de jours de mer par an :** ?

**Dépendance au site :** Forte (100%)

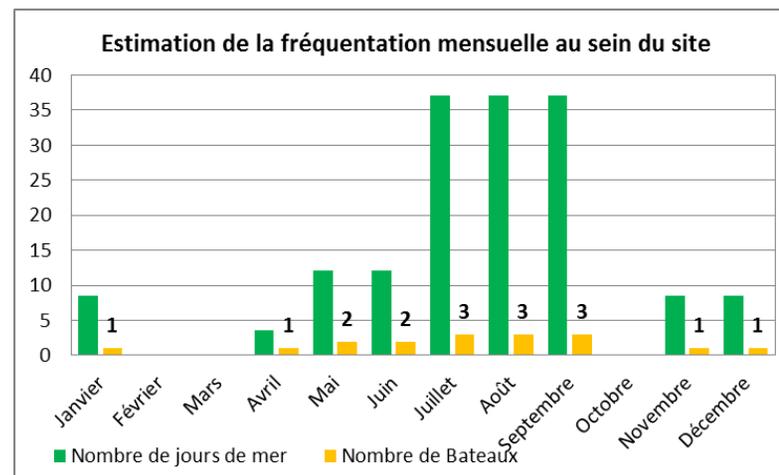
**Description de l'engin :** Le casier sert à pêcher les crustacés. Un appât est placé à l'intérieur avant d'être immergé et ancrés par des poids sur le fond à proximité des zones rocheuses. Plusieurs casiers sont utilisés ensemble. Ils forment de filières composées de 30 à 100 casiers. A chaque extrémité, une bouée et un signal sont placés à la surface.

**Zone de pêche :** Les casiers se trouvent près de la côte rocheuse. Ils sont ancrés sur le fond à proximité des tombants. Le homard, espèce la plus convoitée, se pêche principalement de mai à août tandis que la crevette se pêche en juillet et août.

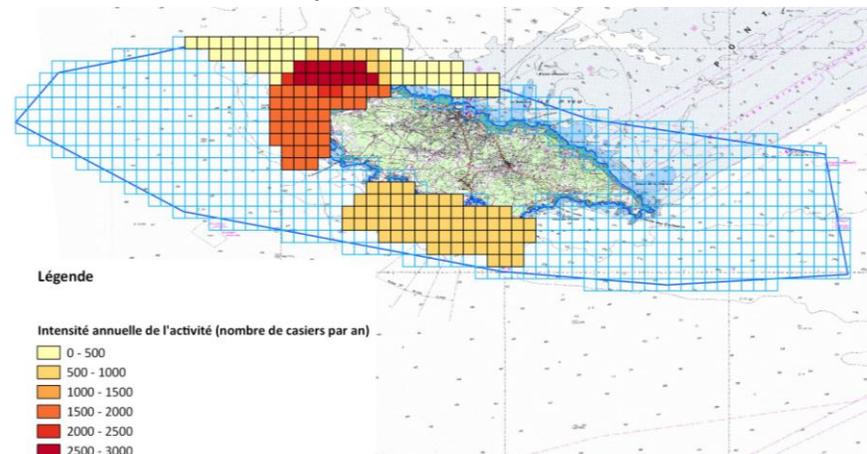
### Réglementation :

Posséder une licence Crustacés pour tout navire ciblant les crustacés (homard, crabe, araignée, crevette, ...).

Respect des tailles minimales de captures.



### Carte Spatialisation de l'activité Casier



## Chalut à poisson (Lançon) (Art traînant)

**Nombre de navires :** 12

**Nombre d'entretiens :** 12

**Taille :** 8 – 11m

**Nombre de marins à bord :** 1 - 3

**Période de pêche :** Toute l'année

**Espèces ciblées :** Lançon

**Nombre de jours de mer par an :** 46 – 200

**Dépendance au site :** Forte (100%)

**Description de l'engin :** Le chalut de fond est simple et de petite dimension. Tiré par le navire, il capture, à la surface du banc de sable, les lançons présents sans racler le sédiment.

### Description de la pratique :

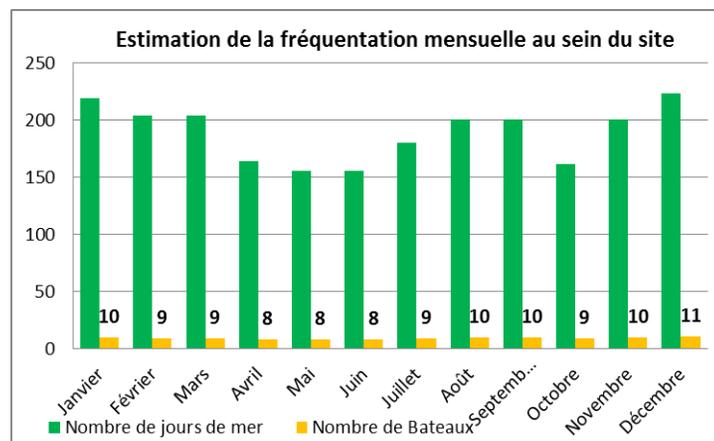
Cette pratique permet de pêcher les lançons qui servent de vif pour la palangre et la canne. Elle se pratique toute l'année.

**Zone de pêche :** Les bateaux pêchent les lançons exclusivement sur le banc de sables Les Sablares, seule zone proche de l'île où les lançons évoluent.

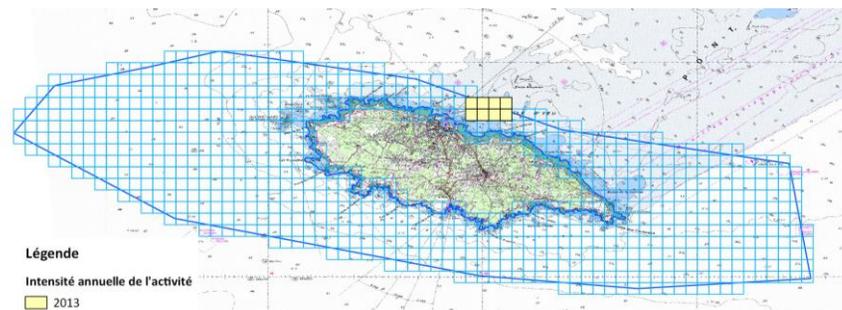
### Réglementation :

Posséder une licence lançon pour tout navire ciblant le lançon.

Respect des tailles minimales de captures.



### Carte Spatialisation de l'activité Chalut



## Drague (Art traînant)

**Nombre de navires :** 3

**Nombre d'entretiens :** 3

**Taille :** 8 – 10m

**Nombre de marins à bord :** 1

**Période de pêche :** mi-avril à début novembre

**Espèces ciblées :** Vénus ou Patagos (*Spisula spp*)

**Nombre de jours de mer par an :** 168 à 175

**Dépendance au site :** Faible (0% - pêche en dehors du site)

**Description de l'engin :** La drague est constituée d'un panier en filet fixé sur une armature rigide dont le poids total doit être inférieure à 40kg. Sa partie inférieure dispose de dents permettant de racler le sédiment et de pêcher les patagos.

### Description de la pratique :

Cette technique de pêche est autorisée durant 7 mois. Seuls 3 pêcheurs disposent de la licence. Elle s'effectue de jour. La drague est remontée à bord et manuellement toutes les 30 min environ.

### Zone de pêche :

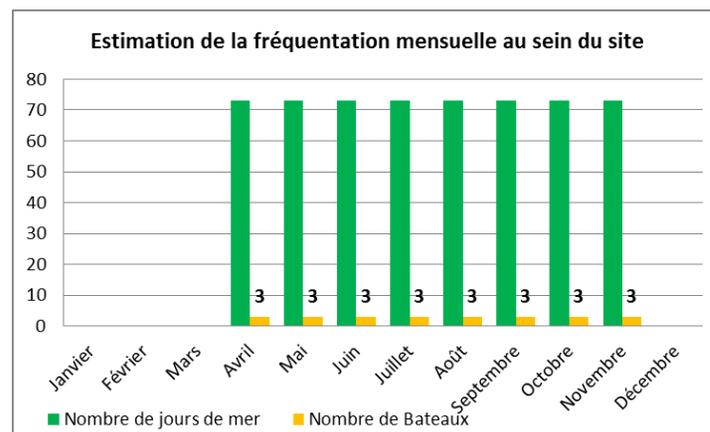
La pêche se déroule uniquement sur le banc des Sablares, sur une zone délimitée par arrêté.

### Réglementation :

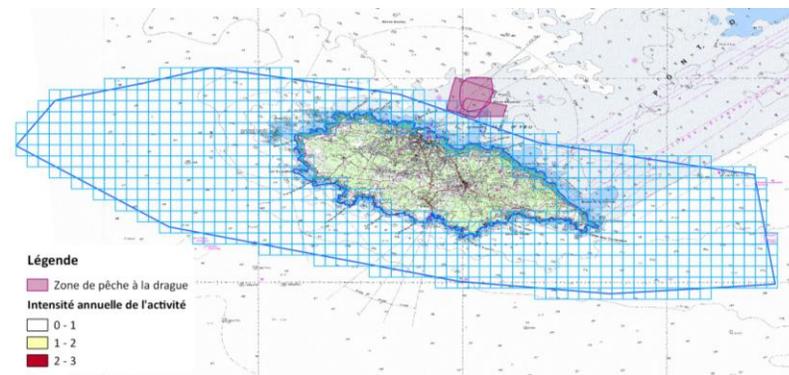
Posséder une licence patagos. Avoir un navire < 10m ayant un moteur < 100 kW.

Respecter la période d'ouverture de la pêche. Pêche diurne limitée à 300kg/jour/navire. Avoir uniquement la drague (<50kg) comme engin de pêche à bord. 1 pêcheur à bord.

Respect des tailles minimales de captures.



### Carte Spatialisation de l'activité Drague



#### d. Bilan sur les activités de pêche professionnelle

La pêche professionnelle qui se pratique sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu est très variée au cours de l'année. Cette pêche artisanale demande une grande technicité et polyvalence puisqu'au cours d'un même mois plusieurs métiers seront pratiqués selon les conditions météorologiques et la saisonnalité des espèces (Tableau 8). La mosaïque d'habitats marins offre aux professionnels de la petite pêche la possibilité de cibler différentes espèces au sein même du périmètre du site Natura 2000. Les métiers les plus pratiqués au sein du site Natura 2000 sont la palangre et les filets utilisés par 11 navires interrogés. Bien que le lançon ne soit pas une espèce commercialisée, le chalut le ciblant est aussi un métier très courant sur le site car ce poisson est utilisé comme appât pour cibler le bar et le congre (14 pêcheurs l'utilisent régulièrement) (Figure 26). La petite pêche est la pêche qui prédomine sur le site (dépendance moyenne au site estimée à 71%). La pêche côtière travaille également sur le site, essentiellement en période hivernale (d'octobre à mars), lorsque les conditions météorologiques sont défavorables (Figure 27). Les espèces les plus pêchées sont le bar et la sole.

**Tableau 8: Période et engin de pêche des principales espèces ciblées au sein du Plateau rocheux de l'île d'Yeu**

Espèce ciblée	Période de pêche principale	Engin de pêche
Bar	Octobre à Mars	Palangre
	Avril à Septembre	Canne à main
Sole	Janvier à Avril	Filet trémail
Lotte, Turbot	Avril à Juin	Filet trémail
Rouget	Avril à Juin	Filet droit
Lieu	Toute l'année	Palangre
Congre	Toute l'année	Palangre
Lançon	Toute l'année	Chalut
Vénus ( <i>Spisula ovalis</i> )	Mi-avril à début novembre	Drague
Homard	Mai à Août	Casier
Crevette	Juillet à Août	Casier

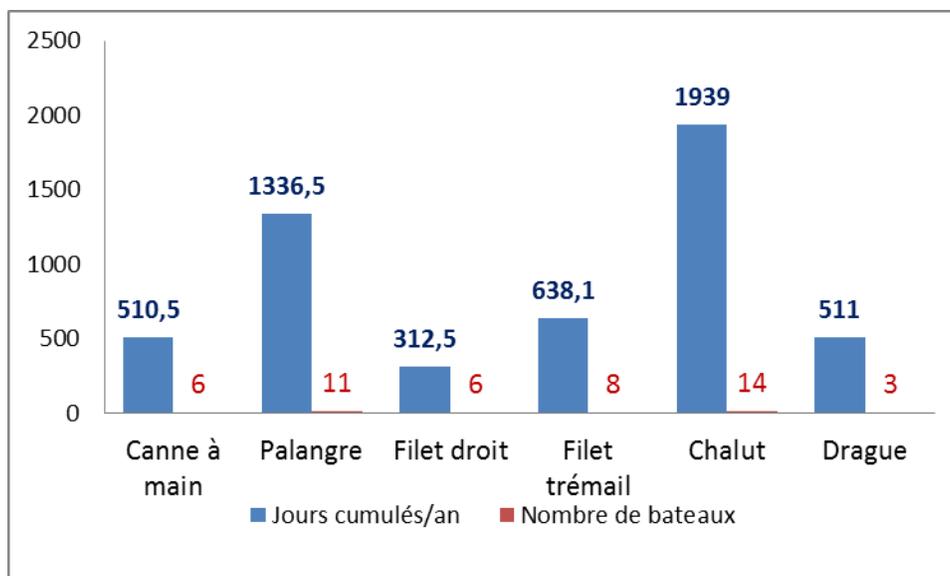


Figure 26: Nombre de jours cumulés par an et par engin de pêche au sein du Plateau rocheux de l'Île d'Yeu

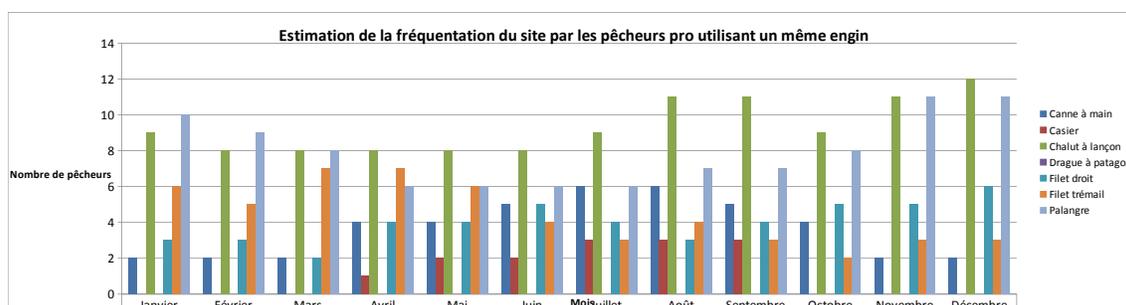


Figure 27 : Estimation de la fréquentation du site par les pêcheurs professionnels utilisant un même engin

Ces résultats apportent une information précise sur les différentes pratiques de la pêche professionnelle sur le site Natura 2000. Toutefois, ils ne sont pas entièrement représentatifs de cette activité car les enquêtes ont été faites à une année « n » en demandant à chaque patron-pêcheur quels métiers pratiquaient-ils au cours d'une année « type ». Les résultats présentés ne prennent pas en compte deux paramètres qui sont néanmoins très importants puisqu'ils affectent les conditions de travail de cette profession. Il s'agit des conditions météorologiques et de la disponibilité des ressources halieutiques qui varient d'une année à l'autre.

### e. Impacts de la pêche professionnelle sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le référentiel de l'AAMP relatif à la pêche professionnelle (Le Fur, 2009) explique que « tout engin calé pour un temps de pêche quel qu'il soit peut altérer le substrat ou les communautés qui y vivent. Le degré d'impact qui peut être physique, biologique ou chimique s'estime en intégrant différents facteurs :

- le type d'engin de pêche ;
- le type d'habitat sur lequel il est utilisé ;
- les espèces et communautés présentes ;
- la localisation géographique de l'activité. »

La saisonnalité est aussi un facteur pris en compte pour estimer l'impact de cette activité.

Cet impact dépend de la fréquence et de l'intensité de l'engin utilisé mais aussi de la sensibilité et de la résilience des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000. L'impact des arts dormants sur les récifs et les habitats sableux (filet, palangre, canne à main, casier) semble négligeable puisqu'ils sont seulement posés sur le substrat ou en suspension dans la colonne d'eau. L'un des principaux risques est l'accrochage du lestage sur un tombant rocheux sur lequel la faune et/ou la flore fixée pourraient être décrochées à son contact. Le second danger est la capture accidentelle de mammifères marins dans les filets à grandes mailles ou dans les palangres, si un individu vient manger l'appât attaché à l'hameçon. D'après les professionnels interrogés, cela se produit de manière très exceptionnelle. De rares captures involontaires se font au moment du passage des petits pélagiques mais cela s'observe plus au large du site Natura 2000. 11 professionnels ont déclaré avoir déjà capturé un Grand dauphin et/ou un Marsouin commun au cours des 20 dernières années.

Les arts traînants comme le chalut de fond ou la drague présentent un risque plus élevé de dégradation envers les espèces et les habitats marins. Les perturbations qu'ils peuvent engager sont diverses :

- déplacement de roches ou d'organismes structurels ;
- destruction des refuges pour les juvéniles de nombreuses espèces et les organismes benthiques ;
- remise en suspension de sédiments, de contaminants ou métaux lourds ;
- perturbation des cycles biogéochimiques.

Le chalutage peut être responsable de modifications dans la structure des habitats et des communautés associées. Par exemple, en générant des rejets favorables aux organismes nécrophages, la dynamique trophique associée aux habitats sableux peut être modifiée suite à l'action de chalutage.

Aucun chalutier pélagique n'est basé à l'île d'Yeu. Seul des chaluts de fond sont employés au sein du site pour la pêche aux lançons.

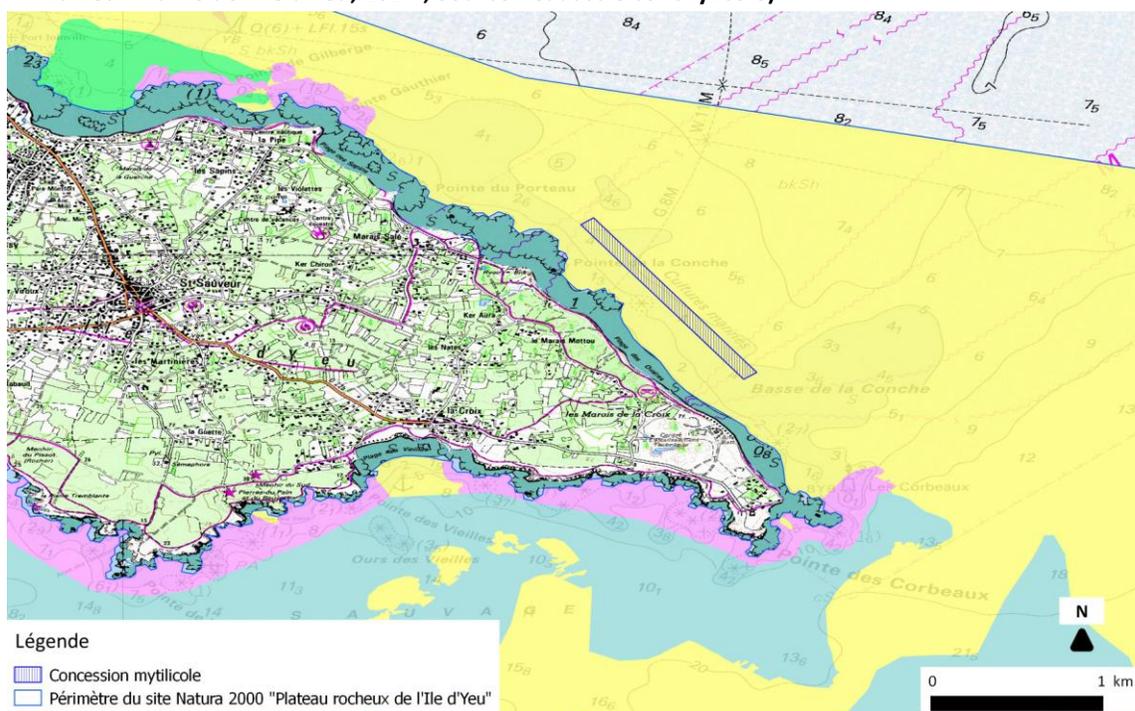
La drague à patagos, quant à elle, est plus impactante du fait de son ouverture munie de dents servant à racler le sédiment pour le prélèvement des bivalves.

## E. Mytiliculture

### a. Pratique au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu

Au sein du site, face aux Conches, se trouve une concession mytilicole appartenant à une exploitation basée sur le continent (Carte 7). Elle se compose de 24 filières de 100 m de long en immersion permanente. Elle occupe une surface de 32 ha au total. La production annuelle pour 2013 s'est élevée à 127 193T (Entretien).

**Carte 7 : Localisation de la concession mytilicole au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'Île d'Yeu, 2014 ; Source : Cadastre conchylicole)**



### b. Impact de la mytiliculture sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

La mytiliculture comme toute exploitation conchylicole peut exercer des pressions sur les habitats marins. La présence de filières en mer peut affecter la sédimentation sous les installations à cause des rejets des bivalves filtreurs. Ainsi, cela peut augmenter la turbidité qui entraîne à son tour un enrichissement organique nécessitant une demande biologique en oxygène plus importante et rendant alors le milieu hypoxique. Elle peut également générer des macrodéchets en cas de forts courants ou tempêtes qui arracheraient les cordages et autres éléments des filières (Ragot, 2010).

## F. Guide de pêche en mer

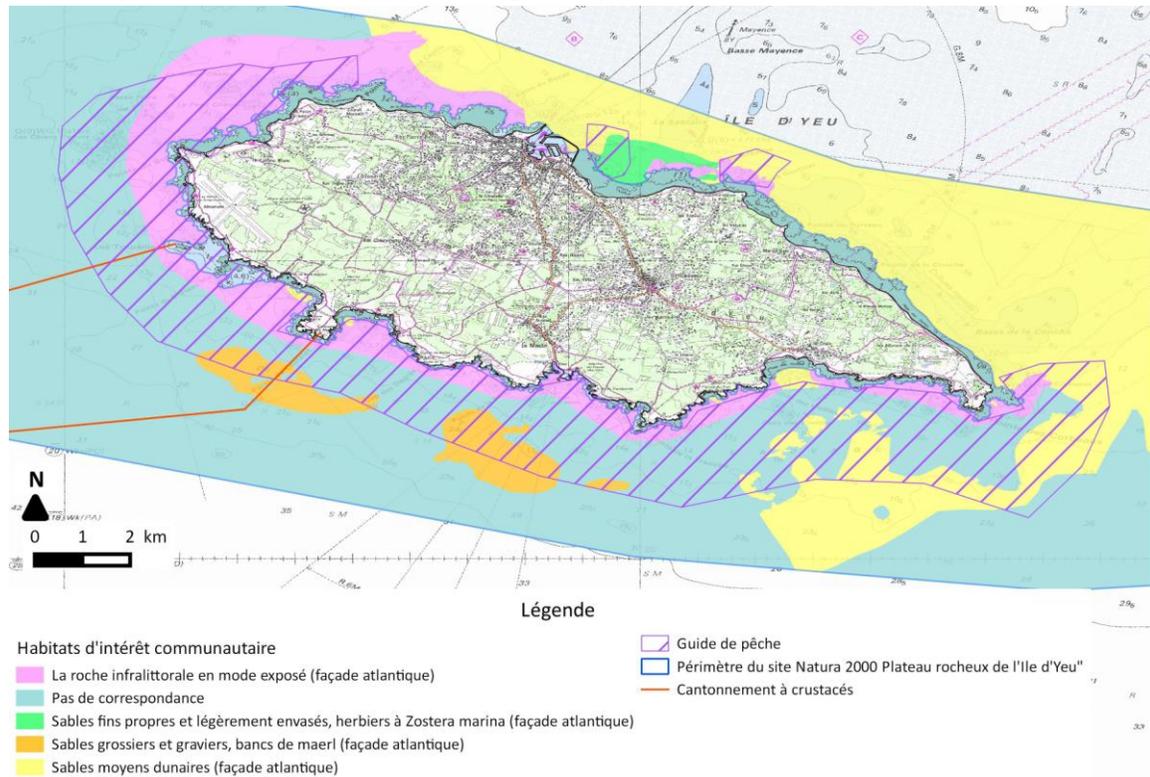
Le guide de pêche est un moniteur qui initie des particuliers désirant découvrir la pêche. En les emmenant sur son bateau, il leur enseigne les différentes techniques de pêche selon le type de pêche choisi : pêche promenade, pêche sur épave.

### a. Pratique au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu

A l'Île d'Yeu, deux guides exercent leur profession sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu. Tous deux anciens pêcheurs professionnels, ils ont développé cette activité à la demande des vacanciers novices et désireux d'apprendre la pêche. Cette activité est saisonnière. Ils travaillent comme guide de pêche d'avril à novembre. Au départ de Port-Joinville, ils embarquent leurs passagers (4 à 5 pratiquants maximum) sur une vedette pour les conduire tout autour de l'île selon l'espèce et la technique choisies. Ils proposent principalement deux types de pêches. D'une part, la pêche à l'appât naturel se pratique au mouillage sur des fonds adaptés à l'espèce recherchée. Elle est idéale pour débiter et permet de pêcher dorade, baliste, mullet, bogue, etc... D'autre part, la pêche à la canne avec leurre se pratique en dérive face à la côte rocheuse (sur les têtes de roches) pour pêcher le bar et sur les épaves, plus au large, pour cibler le lieu (Carte 8). Cette pêche est réservée aux pêcheurs initiés.

Les sorties en mer durent généralement 5h et plus occasionnellement 10h. En pleine saison, ils organisent en moyenne deux sorties par jour. Cela représente 200 sorties par an soit 60 à 100 jours de mer par an (Entretiens).

**Carte 8 : Spatialisation de l'activité "Guide de pêche" (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**



### **b. Impact de l'activité Guide de pêche sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire**

Son impact sur les habitats et espèces du site Natura 2000 semble très faible. Cette activité génère peu de pression du fait de sa sélectivité et de son faible nombre de jours de pratiques.

## G. Plongée sous-marine

Les fonds marins de l'île d'Yeu, de par leur diversité (faune, flore, et géomorphologie) offrent aux plongeurs de nombreux sites d'exploration. L'eau est peu turbide du fait de l'éloignement des cellules hydro-sédimentaires continentales.

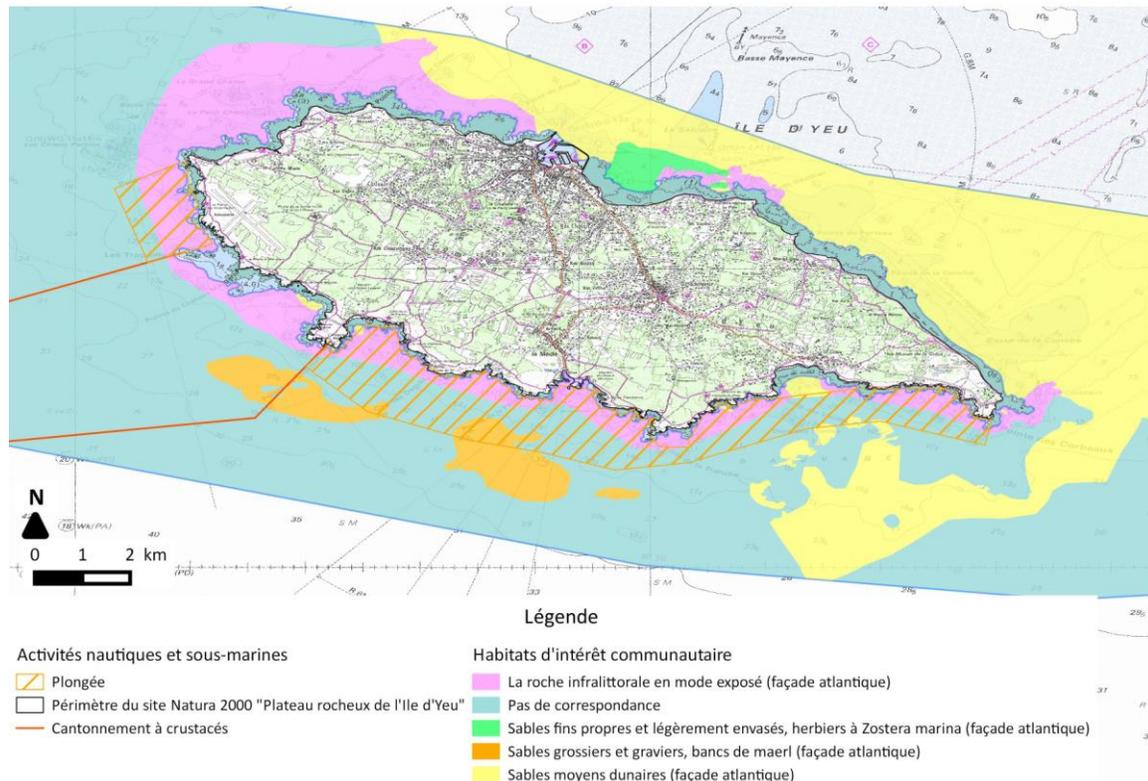
### a. Pratique au sein du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu

Deux clubs de plongée associatifs installés à l'île d'Yeu profitent de ces conditions. Des entretiens ont été réalisés avec les responsables des structures afin de caractériser leur activité.

Tous deux se trouvent sur la côte sauvage : l'un au port de la Meule et le second aux Sabias (lieux de départ des sorties en mer). Ils disposent respectivement de deux embarcations semi-rigides et d'un semi-rigide pouvant accueillir jusqu'à 22 personnes. Ils proposent des plongées tout au long de l'année mais l'essentiel de l'activité a lieu d'avril à novembre. Ils proposent des baptêmes, des formations aux niveaux de plongée et des explorations. Deux sorties quotidiennes sont organisées en basse saison : une par demi-journée, principalement le week-end. L'activité augmente entre juillet et août où jusqu'à quatre sorties peuvent être programmées chaque jour de la semaine. Le nombre moyen de plongeurs en haute saison est de 30 à 40 par jour. L'un des clubs organise aussi des randonnées subaquatiques une fois par jour durant la période estivale.

L'essentiel des plongées se font le long de la côte sauvage entre les pointes du But et des Corbeaux (Carte 9), proposant de nombreux tombants rocheux où la vie y est riche et diversifiée. Les plongeurs profitent également des nombreuses épaves se trouvant surtout à l'extérieur du site. L'éloignement de l'île fait que peu de clubs du continent ou de Noirmoutier viennent y plonger. Seules quelques sorties se font de manière exceptionnelle. Elles sont plutôt l'occasion d'explorer certaines épaves extérieures au site.

**Carte 9: Zone de pratique de la plongée sous-marine au sein du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**



## b. Réglementation

À l'île d'Yeu, la plongée sous-marine est interdite dans le cantonnement à crustacés situé entre les Trupailles et la pointe du Châtelet (*arrêté ministériel n°3886 NMP1 du 14/08/64 – arrêté ministériel n°122 DAM Nantes du 27/12/77*) et à la pointe de la Tranche pour des raisons de sécurité (*arrêté préfectoral n° 2002/18 du 06/05/02*).

## c. Impact de la plongée sous-marine sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

La plongée sous-marine peut générer une pression sur les habitats rocheux. En effet, l'ancrage sur le fond et la fréquentation du site par les plongeurs (remise en suspension du sédiment, contact des palmes sur la roche causés par une mauvaise stabilisation ou par un plongeur débutant) peuvent dégrader ponctuellement la faune et la flore fixée. Cependant, cet impact est difficilement quantifiable. Il dépend du nombre de plongeurs présents sur un même site, et de l'intensité de fréquentation. Dans le cas du Plateau rocheux de l'île d'Yeu, le nombre de plongeurs étant saisonnier et modéré, l'impact sur les habitats peut alors être considéré comme faible.

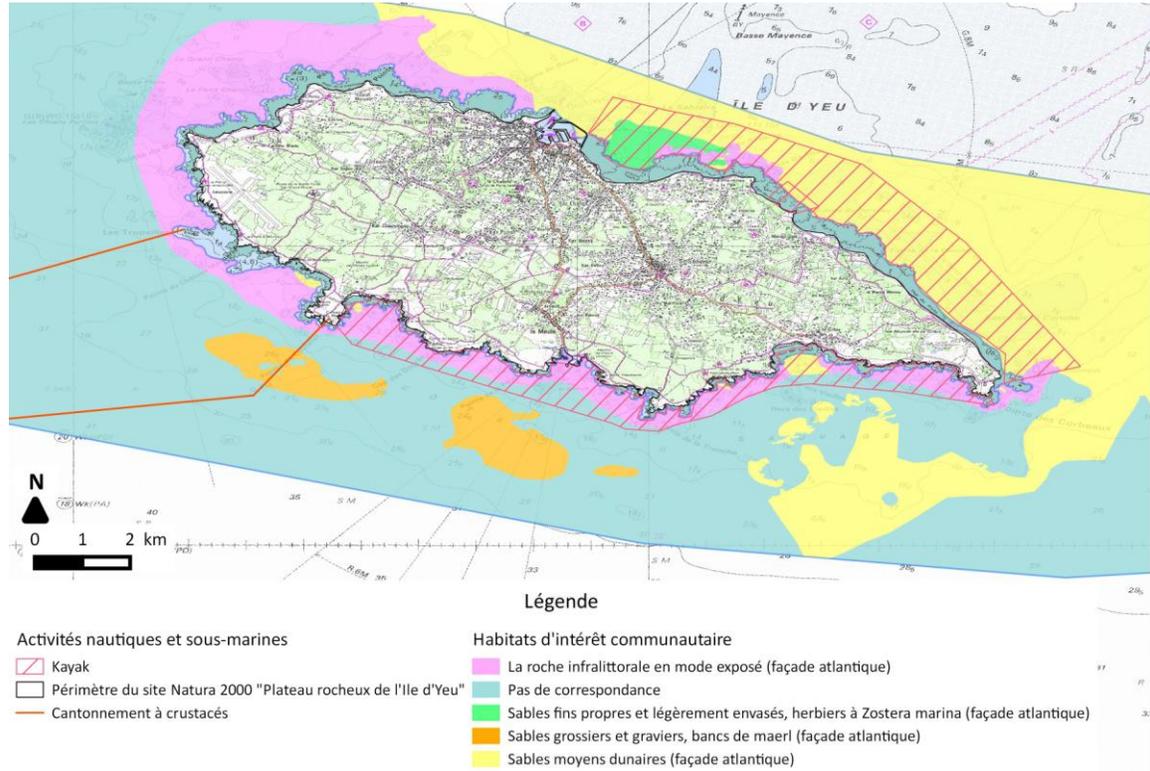
## H. Activités nautiques

Les activités nautiques ne cessent de se développer depuis une vingtaine d'années sur nos littoraux. Le nautisme regroupe différentes activités : voile, voile légère, jet ski, kayak, surf, planche à voile, kite surf, stand-up paddle, ...

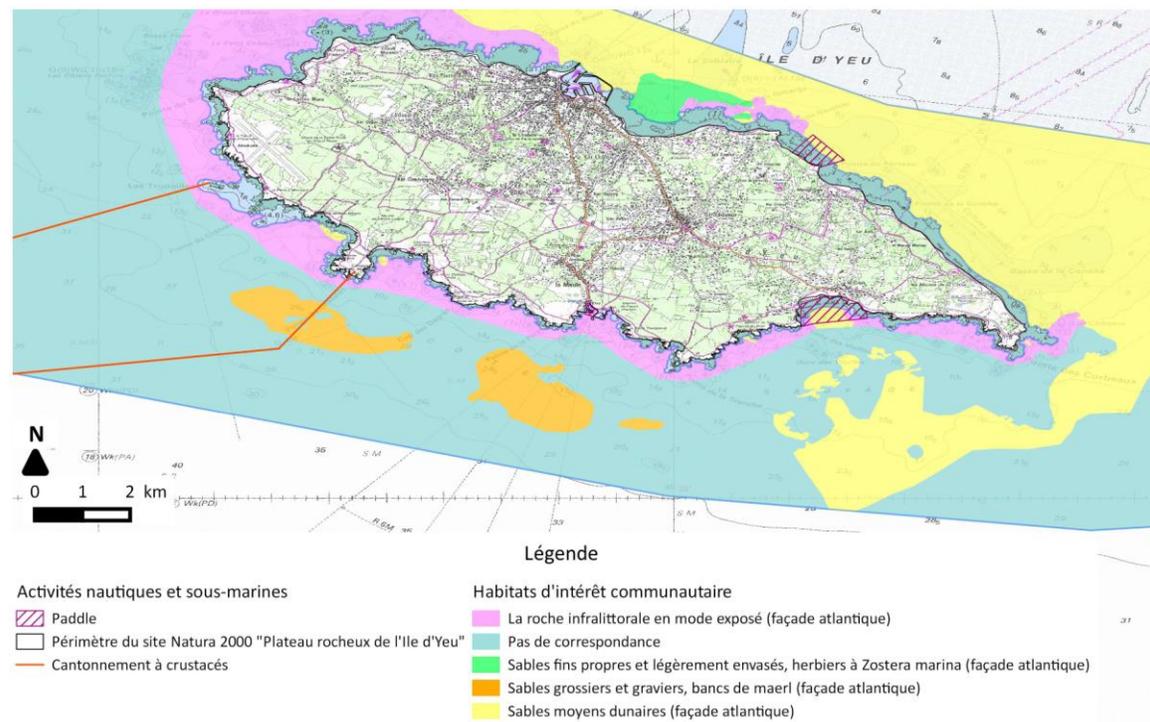
### a. Pratique au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu

Plusieurs structures associatives proposent ces activités à l'Île d'Yeu. Il y a un club de voile, un club de kayak, un club de surf, un club de stand-up paddle. Selon le type de pratique, ces activités se répartissent naturellement tout autour de l'île : le kayak et le stand-up paddle sont essentiellement proposés à la plage des vieilles et du marais salé (Carte 10, Carte 11) tandis que la voile se pratique le long de la côte sableuse (baie de la Pipe et plage des marais salés) (Carte 12). Les spots de surf varient et dépendent des conditions météorologiques, même si la géomorphologie de la côte rocheuse est privilégiée puisqu'elle offre des zones adaptées. Les clubs de voile et de kayak sont ouverts à l'année. Ils proposent des cours d'initiation et de perfectionnement. Leur activité augmente de juin à septembre où des stages à la semaine sont organisés afin de répondre à la demande des vacanciers et touristes présents sur l'île. En revanche, la location de paddle est principalement possible en juillet et en août. Hormis un public scolaire, ces associations reçoivent majoritairement des vacanciers. Les islais pratiquent généralement ces activités tout au long de l'année de manière libre sans passer par l'une des structures.

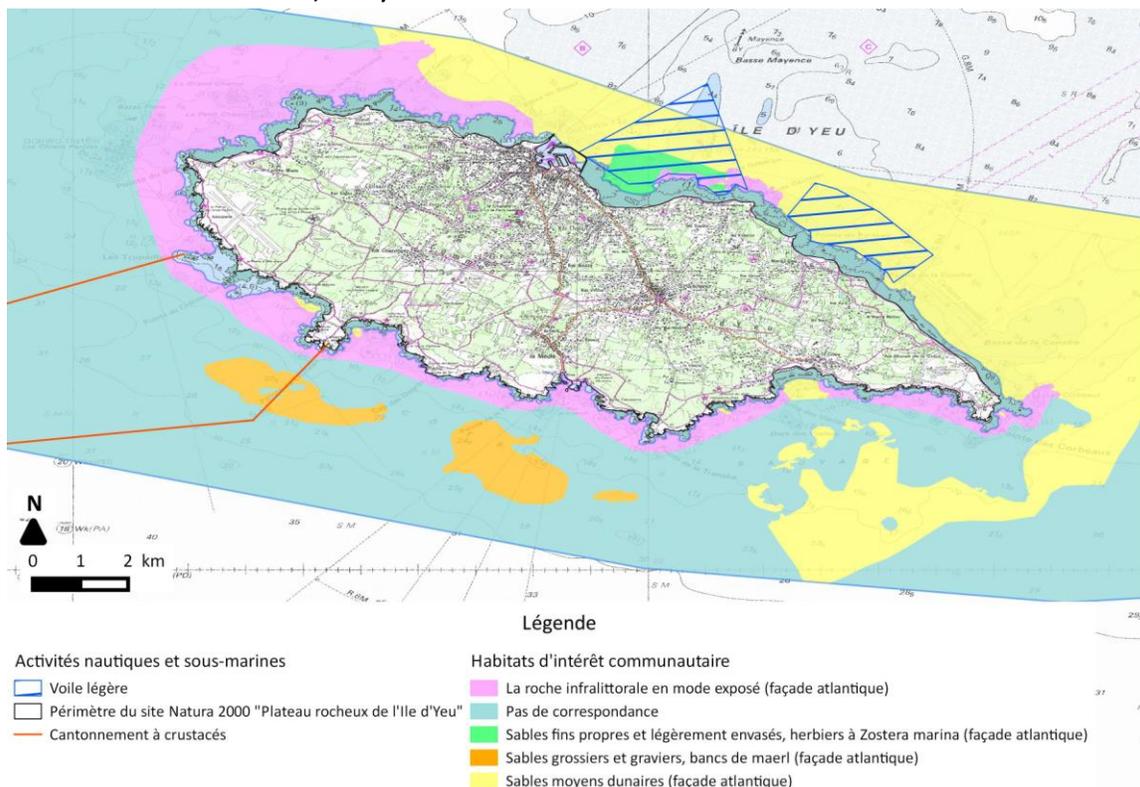
**Carte 10 : Zone de pratique du kayak au sein du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**



**Carte 11 : Zone de pratique du stand-up paddle au sein du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**



**Carte 12 : Zone de pratique de la voile légère au sein du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**



Chaque année, plusieurs manifestations nautiques s'organisent en Vendée : régates, raide de nage, course de pirogues... Ce sont des événements regroupant de nombreuses personnes pratiquant une même activité. Elles sont le plus souvent organisées par les clubs et associations sportives, ou par les fédérations. Il peut s'agir de compétitions ou d'événements nautiques attirant plus ou moins de public. Certaines d'entre elles passent sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu. Respectivement, 11 et 15 manifestations organisées en 2012 et 2014 se sont déroulées au sein du site (Tableau 9). Il s'agit principalement de régates ayant dans leur parcours une étape à l'île d'Yeu.

<b>N°</b>	<b>RECEPTION</b>	<b>DU</b>	<b>AU</b>	<b>ORGANISATEUR</b>
1	24/01/2014	15/03/2014	15/03/2014	Sports Nautiques Sablais
2	28/02/2014	13/03/2014	15/03/2014	Sports Nautiques Sablais
3	22/01/2014	13/03/2014	15/03/2014	Sports Nautiques Sablais
4	22/01/2014	23/03/2014	09/11/2014	Sports Nautiques Sablais
5	22/01/2014	07/06/2014	08/06/2014	Sports Nautiques Sablais
6	08/01/2014	08/06/2014	08/06/2014	Club de Voile de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

7	16/01/2014	12/07/2014	14/07/2014	Sports Nautiques Sablais
8	07/04/2014	10/05/2014	10/05/2014	Club des Plaisanciers de L'Île d'Yeu
9	09/04/2014	29/05/2014	31/05/2014	Canoë Kayak Côte de Lumière
10	18/04/2014	28/06/2014	28/06/2014	Club d'Exploration Subaquatique des Olonne
11	05/05/2014	05/07/2014	08/07/2014	Association Nouvelle pour la Course Croisière des Ports
12	13/06/2014	26/07/2014	26/07/2014	Cercle Nautique Saint-Gilles-Croix-de-Vie Pêche P
13	20/06/2014	20/07/2014	20/07/2014	Club des Plaisanciers de L'Île d'Yeu
14	20/06/2014	10/08/2014	10/08/2014	Club des Plaisanciers de L'Île d'Yeu
15	12/09/2014	17/09/2014	03/10/2014	Scarlett Production

**Tableau 9: Manifestations nautiques déclarées en 2014 présentes sur le site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"**

Mois	Date	Manifestation	Organisateur
Mars	13 au 15 mars	Solo Maitre Coq	Sports Nautiques Sablais
	13 au 15 mars	Solo Maitre Coq	Sports Nautiques Sablais
	15-mars	Mini 6.50	Sports Nautiques Sablais
	23 mars au 9 novembre	Trophée Port Olona 2014	Sports Nautiques Sablais
Avril	7 au 8 juin	Trophée Port Olona 2014 n°4 (épreuve nocturne)	Sports Nautiques Sablais
Mai	10/05/2015	Régate du Petit Phare	Club des Plaisanciers de L'île d'Yeu
	29 au 31 mai	Vendée Va'a	Canoë Kayak Côte de Lumière
Juin	08/06/2015	Critérium départemental habitable	Club de Voile de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
	28/06/2015	Raid de nage avec palmes Ile d'Yeu / Les Sables d'Olonne	Club d'Exploration Subaquatique des Olonnes
Juillet	5 au 8 juillet	Course Croisière des Ports Vendéens	Association Nouvelle pour la Course Croisière des Ports Vendéens
	12 au 14 juillet	Olona Cup	Sports Nautiques Sablais
	20/07/2015	Régate des Lampions	Club des Plaisanciers de L'île d'Yeu
	26/07/2015	13ème Rallye Ile d'Yeu	Cercle Nautique Saint-Gilles-Croix-de-Vie Pêche Plaisance
Août	10/08/2015	Régate de la Germon Cup	Club des Plaisanciers de L'île d'Yeu
Septembre	17 septembre au 3 octobre	Tournage audiovisuel Ile d'Yeu	Scarlett Production

En plus de ces activités, l'île d'Yeu est aussi un important port de plaisance. Avec ces 648 anneaux dont 233 réservés au passage, c'est le premier port d'escale du littoral des Pays de Loire (Délégation Mer et Littoral de Vendée, 2013). En effet, il se trouve à distance équivalente entre Belle Ile en mer et La Rochelle. Pour l'année 2013, il a enregistré 23 142 nuitées. En 2014, ce nombre a augmenté de 6 % pour atteindre 24 524 nuitées soit 98 096 plaisanciers de passage enregistrés (une nuitée correspondant à quatre passagers). Le port de plaisance voit son taux d'occupation augmenté de mai à septembre avec une occupation très élevée voire maximale en juillet (6 767 nuitées en 2014) et août (8 418 nuitée en 2014) (Données de la CCI de Vendée, 2014).

#### **b. Impact des activités nautiques sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire**

Les activités de voile légère, de paddle, de surf, en elles-mêmes, ne sont responsables d'aucunes pressions sur les habitats « récifs » et « banc de sable à faible couverture permanente » et les espèces d'intérêt communautaire. Ces pratiques utilisent des embarcations légères qui ne

nécessitent pas de moteur. Les manifestations nautiques génèrent souvent une augmentation de la fréquentation des embarcations multipliant les menaces. Ainsi, le risque de collision avec des mammifères marins est augmenté. Elles peuvent également être la source de pollutions d'hydrocarbures, de macrodéchets, d'eaux grises et noires. En absence de système de récupération des eaux grises et noires des navires au port de plaisance, celui-ci contribue aussi à ces pollutions.

## I. Pêche récréative

La pêche récréative, communément appelée pêche plaisance, est une activité très appréciée sur le littoral français. En 2005, le nombre de pratiquants de la pêche embarquée est estimé à 600000 et 800000 pour la pêche du bord (Maison, 2009 d'après l'étude réalisée par BVA/Ifremer). Elle est dite de loisir ou sportive. A la différence de la pêche professionnelle, les captures ne sont pas commercialisées, mais exclusivement destinées à la consommation personnelle du pêcheur et de sa famille. Le Plateau rocheux de l'Île d'Yeu étant uniquement un site marin, seules les pêches embarquée ou sous-marine s'y pratiquent. Différents engins de pêche sont utilisés sur le site : le filet, le casier, la ligne (traîne, dérive, mouillage) et la palangre.

### a. Organisation de l'activité

La pêche récréative se pratique majoritairement de manière individuelle. Toutefois, certains pêcheurs s'organisent en association ou fédération. Il existe plusieurs fédérations ayant différentes missions. La Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM), délégataire auprès du ministère chargé des sports, vise à organiser, promouvoir et développer les pêches sportives et de plaisance en mer ainsi qu'à protéger le milieu marin. La Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) a pour objectif de défendre les droits des plaisanciers et pêcheurs récréatifs et de les sensibiliser aux bonnes pratiques. Pour la pêche sous-marine, plusieurs fédérations existent : la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), la Fédération Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP) et la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA).

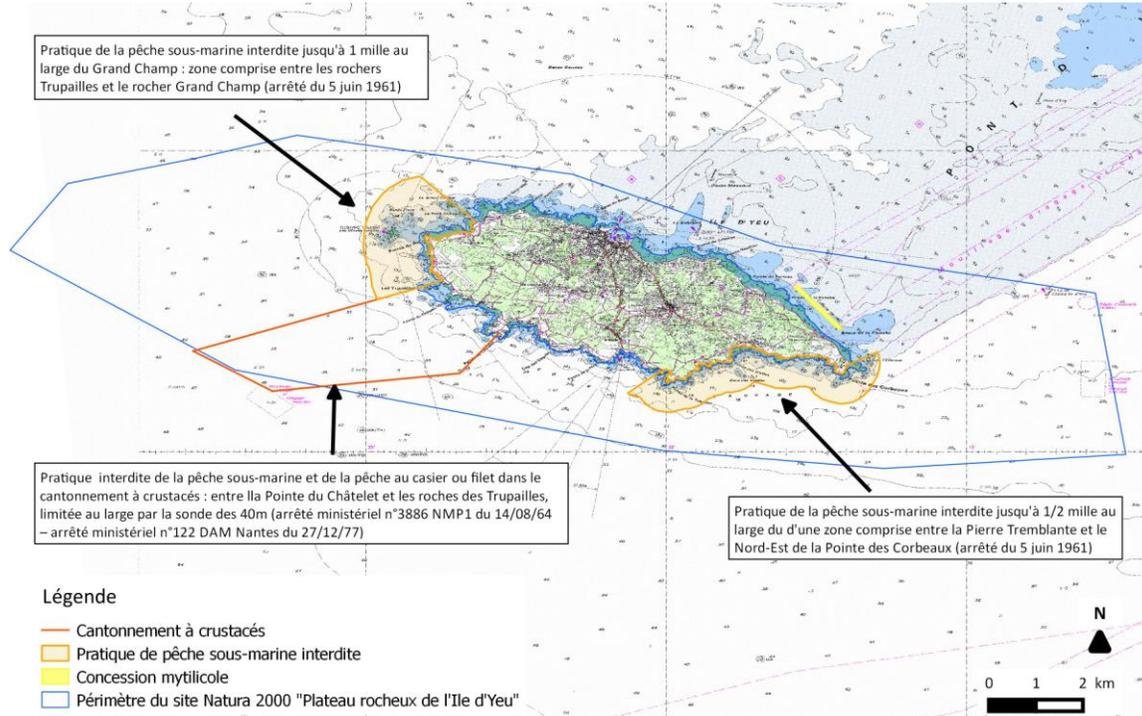
### b. Réglementation

Tout comme la pêche professionnelle, la pêche récréative est soumise à une réglementation européenne et nationale. C'est la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) qui assure son élaboration et son application à l'échelle nationale (Règlement (CE) n°850/98 du 30 mars 1998 modifié, Décret 90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir)(Tableau 10).

**Tableau 10: Réglementation de la pêche récréative embarquée ou sous-marine**

Pratique	Réglementation
Ligne (traîne, dérive, mouillage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ligne équipée 12 hameçons maximums (1 leurre = 1 hameçon)</li> </ul>
Casier	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 casiers</li> <li>Interdit dans le cantonnement de pêche (<i>arrêté ministériel n°3886 NMP1 du 14/08/64 – arrêté ministériel n°122 DAM Nantes du 27/12/77</i>)</li> </ul>
Filet	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 filet maillant calé ou trémail d'une longueur maximale de 50m et d'une hauteur maximale de 2m.</li> <li>Maillage inférieur à 99mm respectant le maillage minimal imposé selon l'espèce ciblée</li> <li>Interdit dans le cantonnement de pêche (<i>arrêté ministériel n°3886 NMP1 du 14/08/64 – arrêté ministériel n°122 DAM Nantes du 27/12/77</i>)</li> </ul>
Palangre	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 palangres de 30 hameçons maximum chacune</li> <li>Usage interdit dans la zone de balancement des marées du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août (<i>arrêté préfectoral n°31/2014</i>)</li> </ul>
Pêche sous-marine	<ul style="list-style-type: none"> <li>En apnée uniquement (sans l'aide d'un appareil respiratoire)</li> <li>Avoir plus de 16 ans</li> <li>Souscription obligatoire d'un contrat d'assurance en responsabilité civile</li> <li>Uniquement entre le lever et le coucher du soleil</li> <li>Interdiction de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approcher à moins de 150m des embarcations en pêche ou des engins de pêche balisés</li> <li>- Capturer les animaux marins pris dans les engins d'autres pêcheurs</li> <li>- Utiliser un foyer lumineux</li> <li>- Utiliser une foène ou un appareil spécial pour la pêche sous-marine</li> <li>- Pêcher dans le cantonnement de pêche (<i>arrêté ministériel n°3886 NMP1 du 14/08/64 – arrêté ministériel n°122 DAM Nantes du 27/12/77</i>), dans la zone des Grands Champs jusqu'à 1 mille au large (<i>arrêté du 5 juin 1961</i>) et du Nord-Est de la Pierre Tremblante à la Pointe des Corbeaux jusqu'à 0,5 mille au large (<i>arrêté du 5 juin 1961, Carte 13</i>)</li> </ul> </li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Pour toute pêche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exercée à partir de navires / embarcations autres que ceux titulaires d'un rôle d'équipage de pêche, ou en action de nage, ou de plongée.</li> <li>Respect des tailles minimales de captures (<i>arrêté du 26/10/2012 modifié par arrêté du 29/01/2013</i>) + marquage des captures (<i>arrêté du 17/05/2011</i>)</li> <li>1 épuisette</li> <li>Produit de la pêche destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille, il ne peut être colporté, vendu ou acheté.</li> <li>Utilisation de vire-filet/treuil hydraulique interdite. Vire-ligne électrique autorisé limité à 3 engins électriques par navire (puissance maximale = 800W chacun).</li> </ul>	

**Carte 13 : Réglementation de la plongée et pêche sous-marine autour de l'île d'Yeu (Auteur : M. Baillet – Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**



Suite au Grenelle de l'environnement et au Grenelle de la mer, une charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime éco-responsable a été signée le 7 juillet 2010. Ses objectifs sont multiples. Elle vise une meilleure gestion de la ressource, le respect des mailles biologiques des espèces. Elle souhaite lutter contre la commercialisation illégale en instaurant le marquage des poissons pêchés et la déclaration gratuite des captures par les pêcheurs récréatifs. De plus, les fédérations publient annuellement des guides de bonnes pratiques pour l'ensemble des pêches en mer afin d'informer de la réglementation en vigueur et de conseiller sur les bonnes pratiques à adopter pour préserver le milieu marin et les ressources.

### c. Enquête « Activité » de la pêche récréative

Comme pour la pêche professionnelle, un questionnaire a servi de base pour mener une enquête sur la pêche « plaisance » à l'île d'Yeu. Ces questionnaires ont été diffusés par l'intermédiaire des différentes associations présentes sur l'île, distribués lors des réunions d'information sur la mission Natura 2000 en mer, mis à la disposition des usagers en Mairie et sur son site internet. Parallèlement à cela, la chargée de mission est allée à la rencontre des pratiquants sur les plages afin de compléter les questionnaires directement avec eux.

Seulement vingt-six questionnaires ont été retournés. Malgré ce faible échantillon, leur contenu ainsi que les différents échanges avec les associations et les usagers permettent de mieux comprendre le fonctionnement de cette activité sur le site Natura 2000 (profil du pêcheur, zones de pêche, pêche pratiquée, ...). Les questionnaires révèlent que les pêcheurs récréatifs sont

majoritairement des hommes (92% des pêcheurs interrogés). 58% des pratiquants sont à la retraite contre 42% en activité. 42% ont entre 45 et 60 ans tandis que 50% ont plus de 60 ans. Parmi les actifs, de plus en plus de personnes entre 20 et 30 ans semblent pratiquer la pêche plaisance. Ils sont à 85% résidents de l'île d'Yeu. 58% travaillent ou ont travaillé dans le secteur maritime. Cela confirme que l'île a toujours été tournée vers la mer et l'est encore aujourd'hui. Ils sont plutôt très expérimentés : pratique depuis plus de 20 ans pour 20 à 50 sorties par an en moyenne. Hormis le caractère insulaire du site, les principales raisons citées par les pêcheurs sont la proximité, la facilité d'accès et la qualité des paysages.

Plus de la moitié des personnes interrogées ne sont pas adhérents d'une association locale (62%). De plus, très peu d'utilisateurs sont affiliés à une fédération nationale de pêche ou de plaisance (seulement 2 pêcheurs interrogés).

La ligne à la dérive ou à la traîne et le casier sont les techniques les plus employées autour de l'île d'avril à octobre. D'après les discussions avec les usagers, la palangre n'est quasiment pas utilisée par les pêcheurs récréatifs. Seul un chasseur sous-marin a répondu au questionnaire. Cependant, de nombreux chasseurs sous-marins profitent de la richesse des fonds rocheux de l'île, que ce soit sur la côte sableuse ou la côte rocheuse (plages des Sabias, des Coucous, de la Raie profonde, les Roses).

Les fiches suivantes regroupent les principaux résultats obtenus grâce aux questionnaires et aux différents échanges menés avec les usagers. Les informations présentées sont : l'expérience moyenne des pêcheurs récréatifs, le nombre moyen de pêcheurs présents à bord du navire, la fréquence annuelle des sorties, la durée moyenne d'une sortie de pêche, la période de pêche ainsi que les espèces les plus ciblées avec chaque engin. Une carte révèle les zones de pêche privilégiées pour chaque technique pratiquée par les pêcheurs récréatifs au sein du site Natura 2000.

## Ligne en dérive

**Nombre de pêcheur à bord :** 1 -2

**Expérience :** > 20 ans

**Fréquence de sortie :** 10 – 20 fois/an

**Durée moyenne d'une sortie :** 2 – 5h

**Période de pêche :** Mars à Novembre

**Espèces ciblées :** Bar, Dorade, Seiche, Maquereau, Lieu

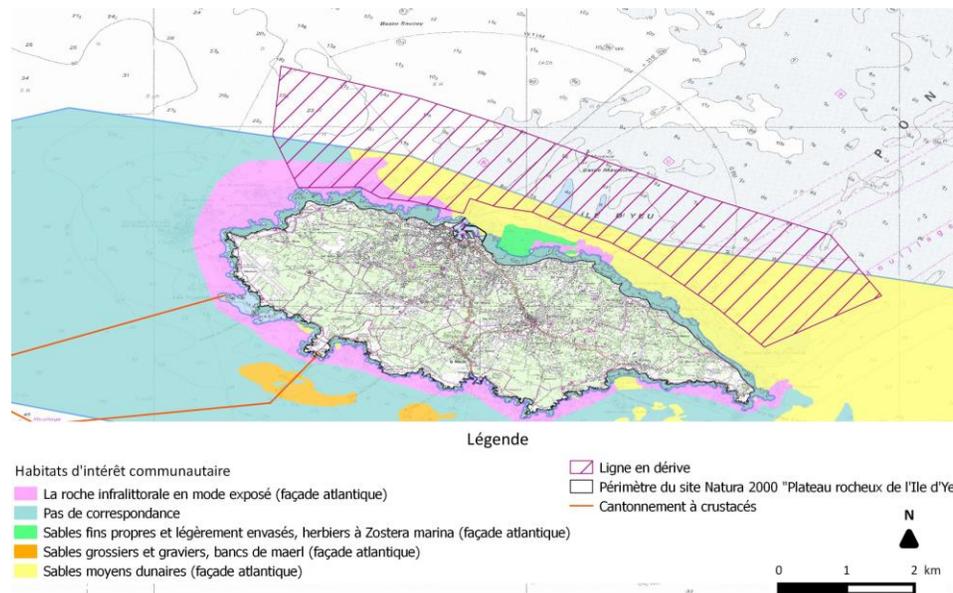
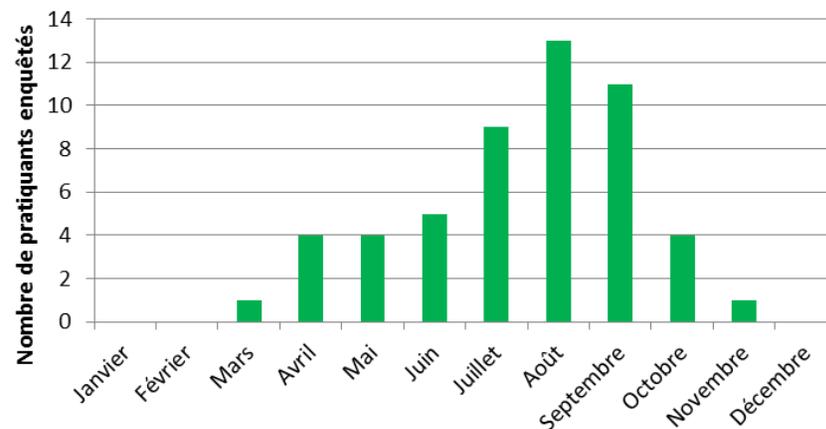
**Description de la pratique :** Technique se pratiquant depuis une embarcation non ancrée sur le fond de façon à dériver dans le sens du courant. Un leurre lesté d'un plomb est accroché au bout de la ligne.

**Zones les plus fréquentées :** fonds sableux (face à la côte Nord-Est de l'île)

**Réglementation :** Nombre multiple de lignes autorisées par embarcation dans la limite de 12 hameçons maximum.

Respect des tailles minimales de captures.

## Pratique de la ligne en dérive



## Ligne à la traîne

**Nombre de pêcheur à bord :** 1 - 2

**Expérience :** > 20 ans

**Fréquence de sortie :** > 20 fois / an

**Durée moyenne d'une sortie :** > 5 h

**Période de pêche :** Toute l'année (principalement d'avril à octobre)

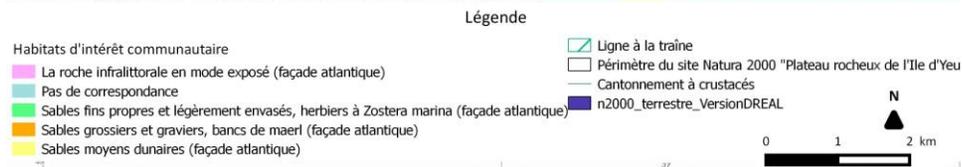
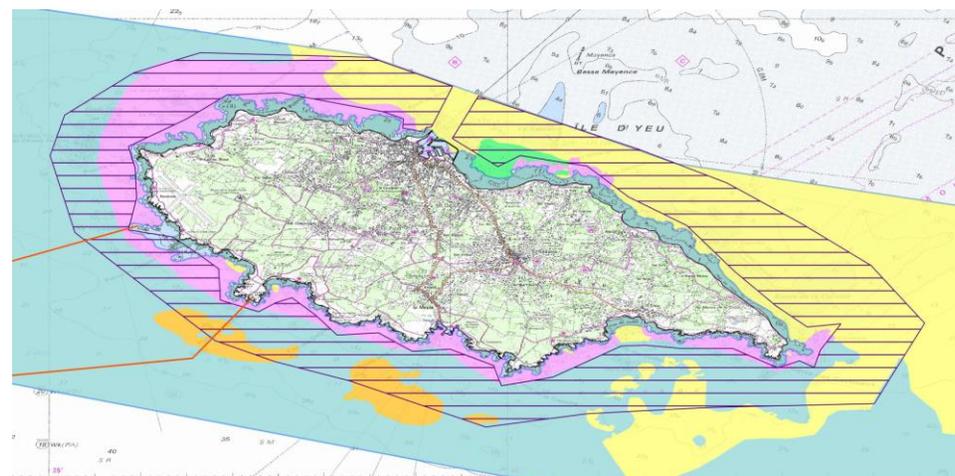
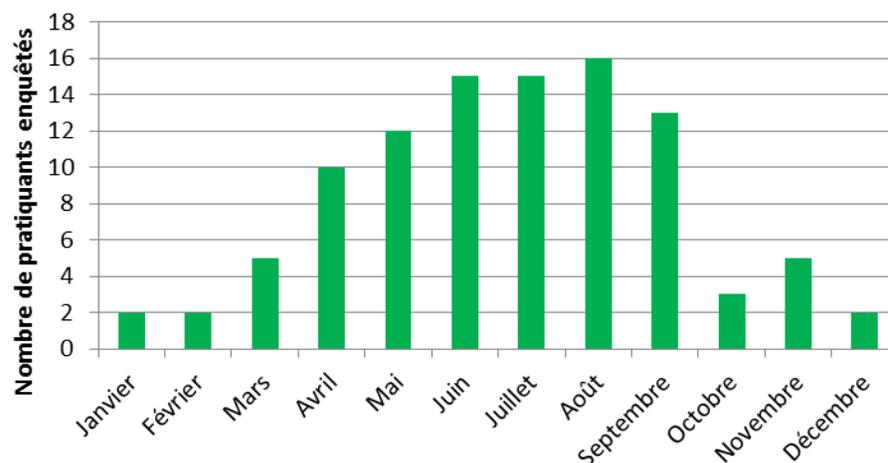
**Espèces ciblées :** Bar, Lieu, Maquereau

**Description de la pratique :** Technique consistant à laisser traîner une ligne d'un ou plusieurs hameçons à l'arrière de l'embarcation allant à vitesse réduite. Maintien possible de la ligne en surface, en pleine eau ou au fond si lestée.

**Zones de pêche les plus fréquentées:** tout autour de l'île d'Yeu

**Réglementation :** Nombre multiple de lignes autorisé par embarcation dans la limite de 12 hameçons maximum. Respect des tailles minimales de captures.

## Pratique de la ligne à la traîne



## Ligne au mouillage

**Nombre de pêcheur à bord :** 1

**Expérience :** > 10 ans

**Fréquence de sortie :** 10 - 20 fois / an

**Durée moyenne d'une sortie :** 2 – 5h

**Période de pêche :** Avril à Octobre

**Espèces ciblées :** Bar, Dorade

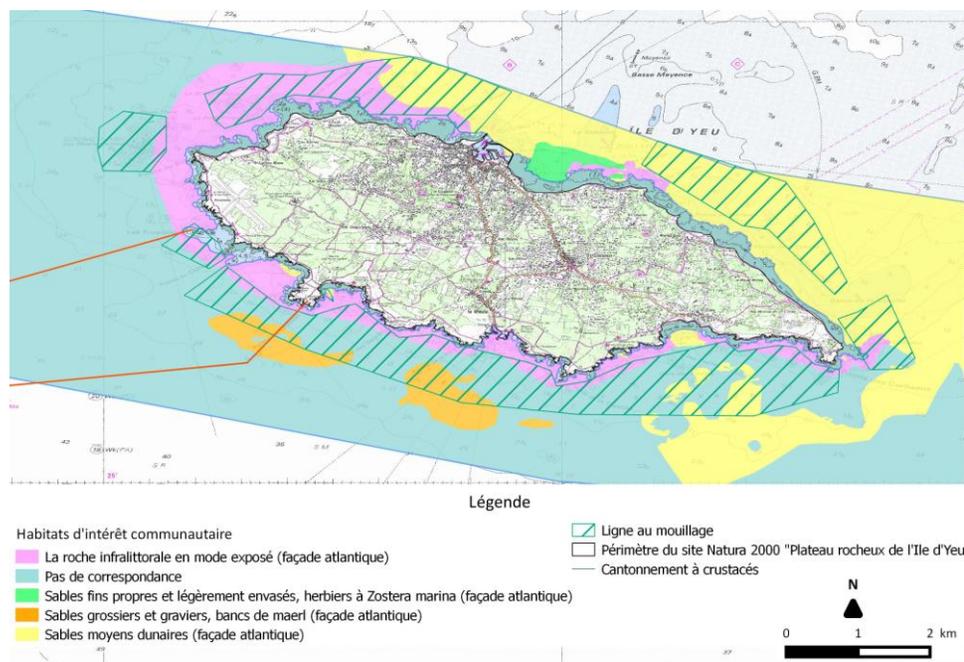
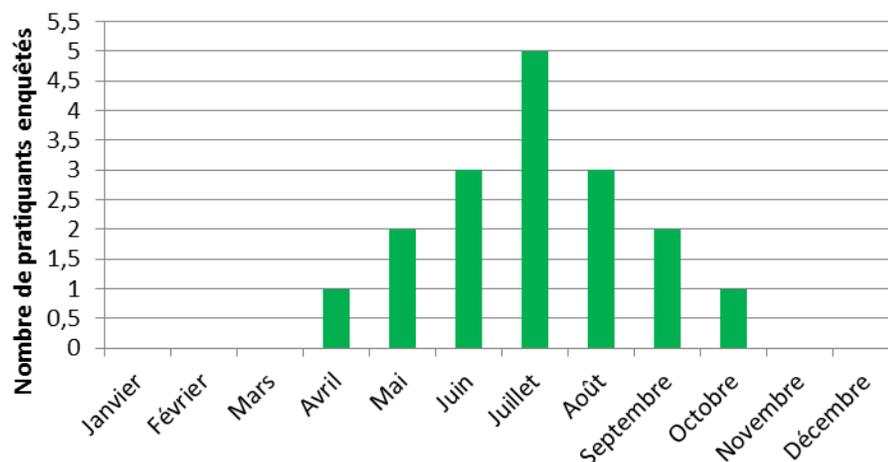
**Description de la pratique :** Technique nécessitant d'être au mouillage au niveau d'une « zone à poissons ». Pêche en surface ou au fond à l'aide d'un leurre accroché au bout de la ligne.

**Zones de pêche les plus fréquentées :** Tout autour de l'île.

**Réglementation :** Nombre multiple de lignes autorisées par embarcation dans la limite de 12 hameçons maximum.

Respect des tailles minimales de captures.

## Pratique de la ligne au mouillage



## Casier

**Nombre de pêcheur à bord :** 1

**Expérience :** > 20 ans

**Fréquence de sortie :** > 20 fois / an

**Durée moyenne d'une sortie :** 1 - 2h

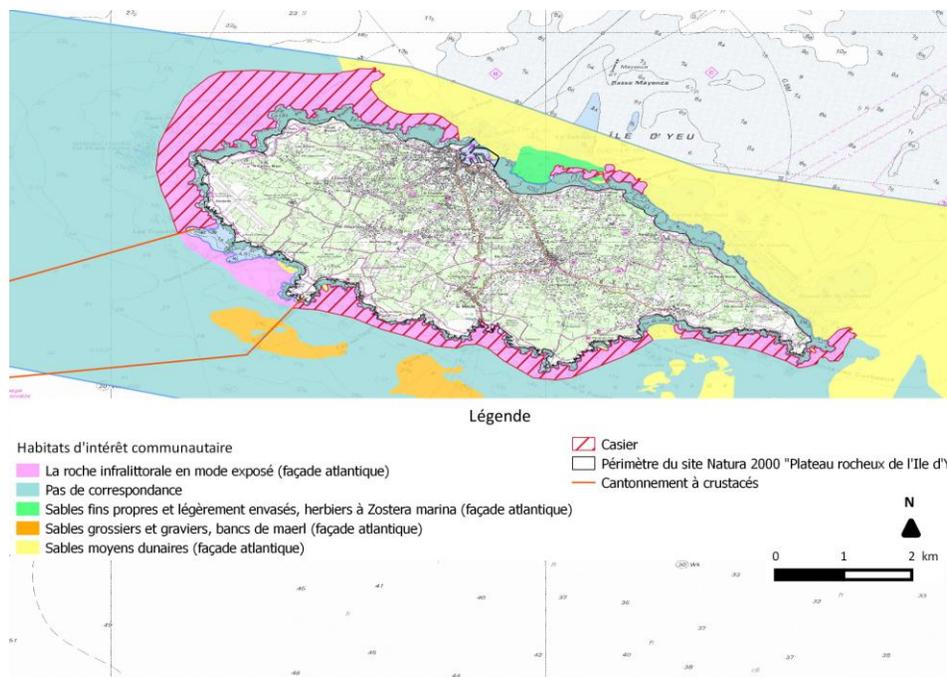
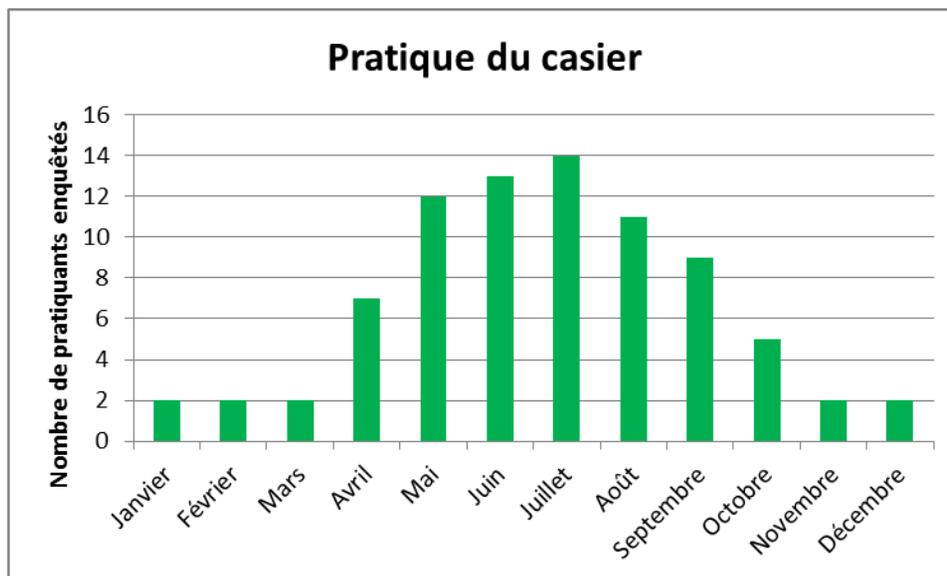
**Période de pêche :** Toute l'année (principalement de mai à septembre)

**Espèces ciblées :** Homard, Crabe, Crevette, Araignée

**Description de la pratique :** Technique consistant à placer un casier, contenant de l'appât, sur le fond.

**Zones de pêche les plus fréquentées:** tout autour de l'île

**Réglementation :** 2 casiers par embarcation. Interdiction de pêche au casier dans le cantonnement à crustacés. Respect des tailles minimales de capture.



## Filet

**Nombre de pêcheur à bord :** 1 - 3

**Expérience :** > 10 ans

**Fréquence de sortie :** > 10 - 20 fois / an

**Durée moyenne d'une sortie :** 1 – 2h

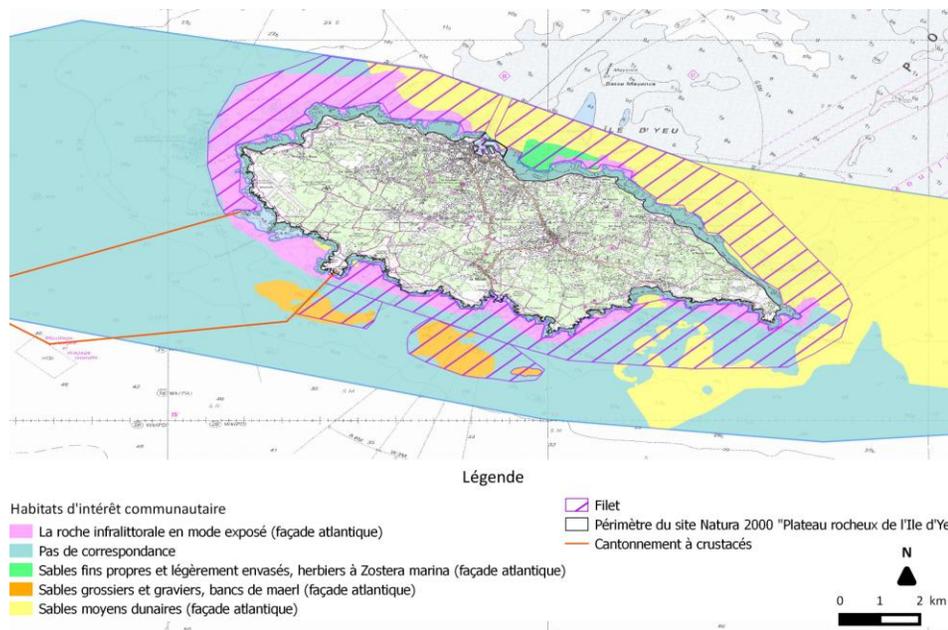
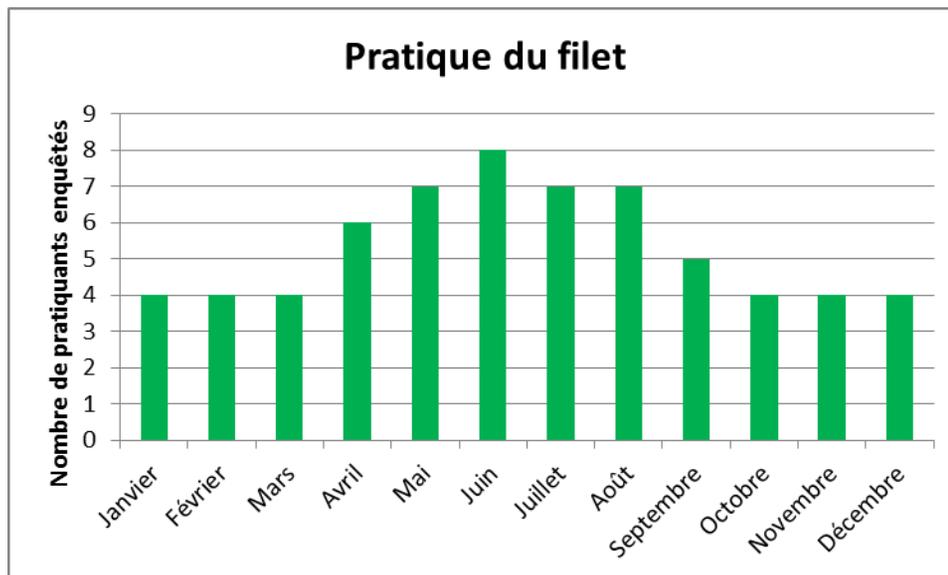
**Période de pêche :** Toute l'année

**Espèces ciblées :** Rouget, Lieu, Sole, Raie, Araignée

**Description de la pratique :** Technique consistant à placer un filet fixe et lesté dans la colonne d'eau ou au-dessus du fond.

**Zones de pêche les plus fréquentées:** tout autour de l'île + sur des sables grossiers (entre le Châtelet et la Tranche)

**Réglementation :** Autorisation d'un filet maillant calé ou trémal d'une longueur maximale de 50m et d'une hauteur maximale de 2m. Maillage inférieur à 99mm. Respect des tailles minimales de capture. Interdiction dans le cantonnement à crustacés.



## Pêche sous-marine

**Nombre de pêcheur sous-marin :** 1

**Expérience :** Données insuffisantes

**Fréquence de sortie :** Données insuffisantes

**Durée moyenne d'une sortie :** 2 – 3h

**Période de pêche :** Mars à Octobre

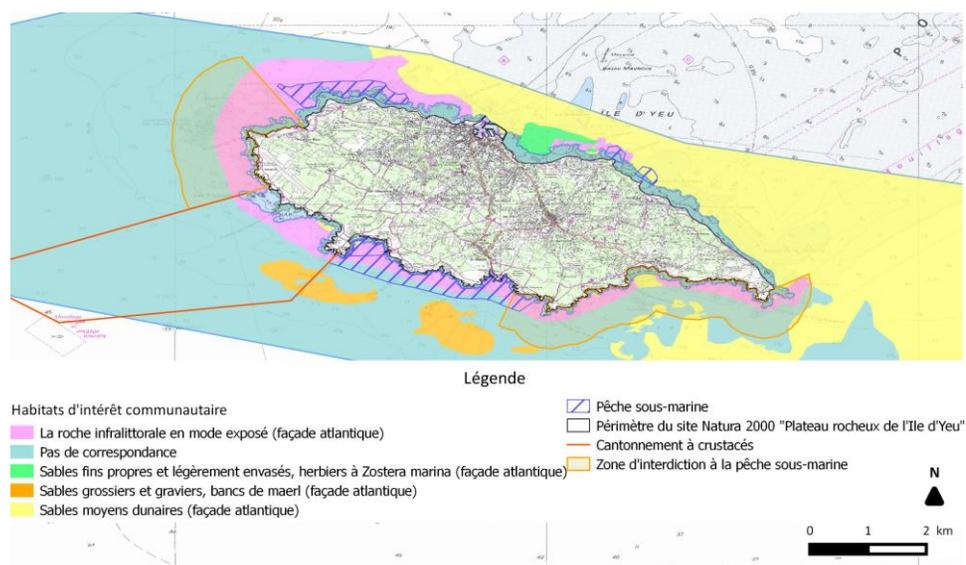
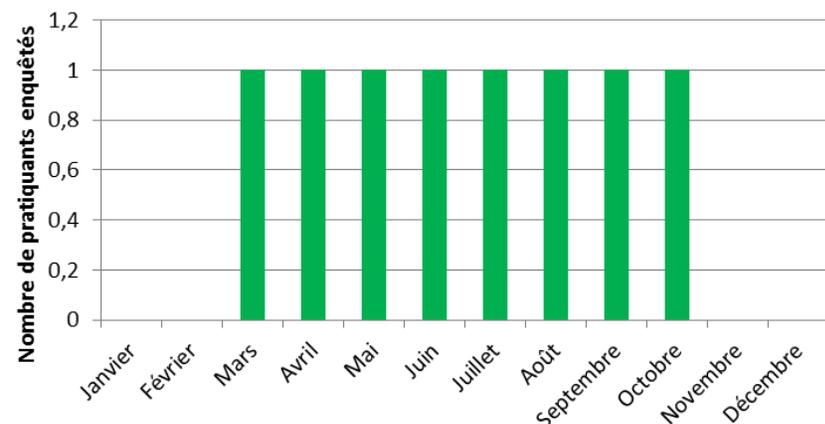
**Espèces ciblées :** Bar, Dorade, Sar, Araignée, Mulet

**Description de la pratique :** Technique se pratiquant à faible profondeur, en apnée avec palmes, masque et tuba. Capture des crustacés et des coquillages faite à la main et à l'aide d'une arbalète pour les poissons et les céphalopodes.

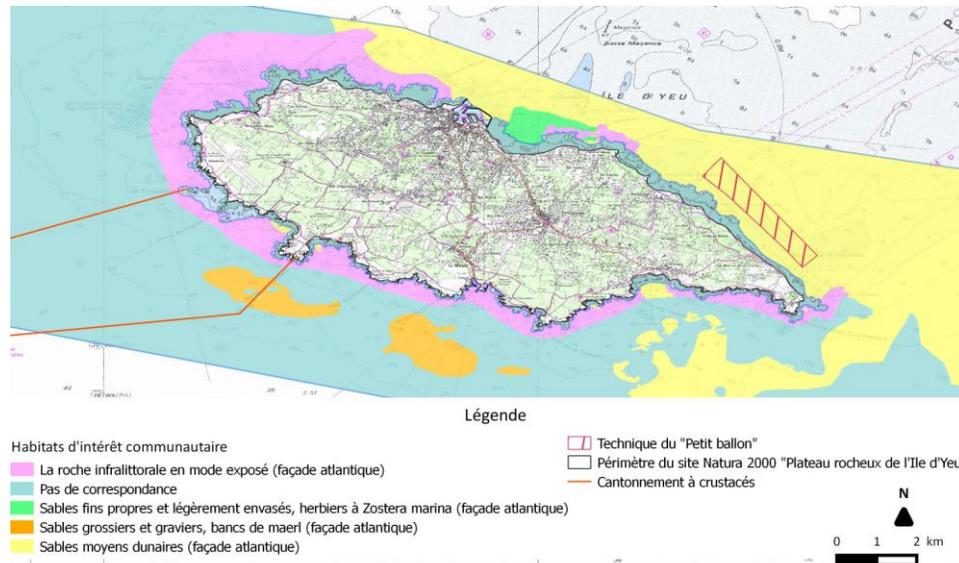
**Zones de pêche les plus fréquentées:** Les Sabias, les Coucous, la Raie profonde, la Pulante

**Réglementation :** Autorisation en apnée, en journée. Interdiction de s'approcher à moins de 150m des embarcations en pêche ou des engins de pêche balisé, de capturer les animaux marins pris dans les engins d'autres pêcheurs, d'utiliser un foyer lumineux, d'utiliser une foëne ou un appareil spécial pour la pêche sous-marine, de pêcher dans le cantonnement à crustacés (*arrêté*), dans la zone des Grands Champs jusqu'à 1 mille au large (*arrêté du 5 juin 1961*) et du Nord-Est de la Pierre Tremblante à la Pointe des Corbeaux jusqu'à 0,5 mille au large (*arrêté du 5 juin 1961*)

## Pratique de la chasse sous-marine



Suite au groupe de travail, une dernière pratique apparaît comme importante autour de l'île d'Yeu. Il s'agit de la technique dite du « Petit ballon ». Elle consiste à placer un flotteur à l'eau sur lequel sont disposés plusieurs hameçons. Elle cible divers poissons et se pratique de mai à septembre majoritairement face aux Conches (à proximité des filières conchylicoles, Figure 28).



**Figure 28 : Zone de pêche pour la technique du "petit ballon" (Auteur : M. Baillet - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**

#### d. Bilan sur la pêche récréative

La pêche récréative est majoritairement pratiquée sur le site Natura 2000 du fait de son insularité et des diverses possibilités de pêche (canne, casier, filet, ...). Les pêcheurs récréatifs sont expérimentés (très souvent employés ou retraités du secteur maritime). Ils sortent régulièrement tout au long de l'année même si les sorties sont plus nombreuses entre mai et octobre. Les engins de pêche les plus pratiqués sont la canne à main visant le bar, la ligne à la traîne pour la pêche à la seiche, et les casiers à crustacés.

L'endroit où est mouillé le bateau définit les zones de pêche. Peu de trajet est effectué pour rejoindre le lieu de pêche. De plus, au cours de la saison, quelques pêcheurs changent leur bateau de plage pour se rapprocher d'une zone propice à la pêche d'une espèce. Les deux pointes de l'île (Corbeaux, But) sectorisent beaucoup l'activité. En effet, leur passage pouvant être dangereux, beaucoup de plaisanciers préfèrent rester le long de la côte sableuse ou rocheuse selon leur lieu de mouillage.

#### **e. Impact de la pêche récréative sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire**

Les pêches embarquée à la ligne et sous-marine ne semblent pas générer d'impacts sur les habitats ni sur les espèces d'intérêt communautaire. Seul l'usage des filets et des casiers peut exercer une pression sur les habitats en les dégradant. De même, s'ils sont perdus, l'impact peut être important : en restant accrochés à un récif, ils peuvent fortement abîmer la faune et la flore fixée et/ou continuer de pêcher. Toutefois, ces engins étant sélectifs, leur impact semble faible à condition que l'effort de pêche ne soit pas concentré sur une surface restreinte d'un habitat sensible. En effet, au cours de l'été, une importante quantité de casiers à crustacés peut s'observer le long de la côte sauvage, particulièrement entre les Pointes du Bouret et du Cantin.

## J. Trafic maritime et activités portuaires

### a. Dragage portuaire

Le Plateau rocheux de l'île d'Yeu compte uniquement un port situé à Port-Joinville où plaisance, pêche professionnelle et transport maritime se mêlent. Le dragage du port s'effectue tous les quatre ans. Il permet un désenvasement de l'espace portuaire ainsi qu'un entretien du chenal d'accès. Sa réalisation et l'immersion de produits de dragage sont soumis à autorisation préfectorale (*arrêté préfectoral n°15-DDTM-100*).

- Impact du dragage portuaire sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le prélèvement de substrat réalisé lors d'un dragage modifie les communautés benthiques présentes dans le port et entraîne une dispersion des particules sédimentaires augmentant ainsi la turbidité ce qui peut modifier les habitats présents.

### b. Transport de passagers, marchandises (alimentation, marchandise, pétrole, etc...)

De par son insularité, l'île d'Yeu entretient des échanges maritimes constants avec le continent pour les transports de passagers, de marchandises, de déchets, etc... Deux compagnies assurent le transport de passagers entre le continent et l'île d'Yeu :

- la compagnie Yeu Continent, régie départementale, disposant de trois bateaux (deux catamarans à grande vitesse et un cargo) ;

- la compagnie Vendéenne, entreprise privée, se compose également de trois navires.

Yeu continent est active toute l'année au départ de Fromentine avec six traversées (aller/retour) en basse saison et jusqu'à douze traversées (aller/retour) en haute saison. Elle propose le passage de voitures (8 452 voitures transportées en 2014) et participe au transport de marchandises (13 137 T en 2014). La seconde est saisonnière. Elle assure des passages d'avril à novembre au départ de Fromentine et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie avec en moyenne une à 6 traversées quotidiennes. L'ensemble de ces traversées cumulent un peu plus de 55 2000 passagers pour 2013 et pour 2014, 650 000. De plus, l'île dispose d'un navire, le Casam IV, assurant le rapatriement des déchets sur le continent, le transport de marchandises et de sables de construction. En 2014, 16 752 T de sables, 11 551T de marchandises ont été apportés sur l'île et 4 732T de déchets ont été ramenés sur le continent. Il effectue en moyenne entre 9 et 10 rotations par mois (une rotation = un aller + un retour). Entre juin et septembre, une à deux rotations supplémentaires peuvent être ajoutées selon les besoins. L'apport d'hydrocarbures (gasoil, essence, fuel) se fait également par bateau à raison d'une fois par mois (Tableau 11).

**Tableau 11 : Tonnage annuel du fret (marchandises, voitures, sables, déchets, hydrocarbures) transportés**

	Régie départementale		Casam IV			Anatife			
	Marchandises (T)	Voitures (nombre)	Sables (T)	Marchandises (T)	Déchets (T)	Gasoil routier (m <sup>3</sup> )	Essence SSP 95 (m <sup>3</sup> )	Fuel domestique (m <sup>3</sup> )	Gasoil pêche (m <sup>3</sup> )
2012	13 369,10	8 787	40 850	14 871	8 241	943	991	1 122	387
2013	13 776,09	8 750	32 179	13 379	4 855	906	987	1 254	448
2014	13 137,65	8 452	16 752	11 551	4 732	846	921	879	386

• Impact des transports maritimes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les transports maritimes peuvent être à l'origine de divers impacts. Les embarcations peuvent entrer en collision avec des mammifères marins, générer des perturbations visuelles et/ou sonores dérangeant ainsi la faune marine. Ils peuvent être à l'origine de pollutions d'hydrocarbures ou de composés chimiques contaminant les écosystèmes marins. Une telle pollution est nocive pour les mammifères marins car ces composés se fixent aux tissus sensibles, à la graisse et se transmettent aux petits par le lait maternel. Une nappe de pétrole qui se trouve en surface est toxique à toute forme de phytoplancton et s'accumule dans toute la chaîne trophique. Une pollution chimique peut aussi entraîner l'empoisonnement de la faune et de la flore marine en perturbant leur croissance ou certaines de leurs fonctions vitales. Enfin, ces transports, comme toute activité anthropique, participent au rejet de macrodéchets en mer que les poissons, oiseaux ou mammifères marins peuvent ingérer en les confondant avec une proie, être blessé ou piégé en s'enchevêtrant dedans. En se déposant sur les fonds marins, ils altèrent leur qualité biologique.

## K. Parc éolien en mer des « deux îles »

D'ici 2020, l'Union Européenne souhaite avoir 20% de sa consommation finale d'énergie qui provienne des énergies renouvelables. A l'échelle de la France, cela représente une part énergétique de 23% qu'il est nécessaire de développer dans ce domaine. Notre pays dispose de nombreux atouts pour développer en particulier les énergies marines puisqu'il possède 11 millions de km<sup>2</sup> de zones maritimes. L'objectif de la France est donc d'atteindre, d'ici 2020, 6000MW d'énergie éolienne et 15 000MW en 2030. Plusieurs projets de parc éolien sont en cours de développement.

Suite à l'attribution de l'appel d'offres lancé par l'Etat, un parc éolien sera installé, d'ici 2019. Le consortium GDF Suez - EDP Renewables - Neoen marine – Areva porte un projet de parc éolien, appelé Parc des « deux îles » au large des îles de Noirmoutier et Yeu (à respectivement 17 et 12 km). Sa réalisation est menée par la société LEMV (Les Eoliennes en Mer de Vendée) qui prévoit une mise en service entre 2021 et 2023 pour une durée de 20 ans. Le parc occupera une surface de 83 km<sup>2</sup>. Il se composera de 62 éoliennes posées (fixées au fond de la mer) de 8MW chacune, soit une production maximale de 500 MW.

- Impact d'un parc éolien en mer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Bien qu'il soit au large du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu », son implantation aura diverses conséquences sur le site. En effet, Port-Joinville pourra être le port de maintenance du parc. Aussi, il est probable qu'une augmentation du trafic s'observe aux abords de l'île générant des nuisances sonores associées supplémentaires. La construction du parc éolien va générer de nombreux impacts autant sur les fonds marins que sur la faune marine. Les travaux d'installation (forages, câblages, ...) affecteront les substrats et la vie marine (benthique et pélagique) en détruisant des habitats, en remettant en suspension les sédiments, en générant des champs électromagnétiques, des nuisances sonores et des vibrations. Tout cela pourra dégrader la qualité du milieu et impacter les peuplements (poissons, mammifères marins). Les populations marines pourraient alors se déplacer. Les conséquences sur les écosystèmes marins, particulièrement sur la faune, sont encore peu connues, il est donc primordiale de choisir les techniques les moins impactantes pour le milieu et d'assurer une surveillance visuelle et acoustique pendant la phase d'implantation (IUCN France, 2014). De plus, pendant la phase d'exploitation du parc, la création de récifs artificiels au niveau des socles des éoliennes pourraient modifier la nature des fonds et des communautés benthiques associées (conséquence d'une telle installation encore peu connue). L'ensemble des impacts sera étudié par le porteur de projet et pris en compte par les services de l'Etat.

## L. Extraction de granulats marins

Les ressources en granulats alluvionnaires, principalement utilisés jusqu'à aujourd'hui, ne cessent de diminuer depuis quelques années voire sont épuisées dans certaines régions. C'est pourquoi des solutions alternatives se profilent comme l'usage plus important de granulats marins. Aussi, une étude a été menée conjointement par le BRGM et IFREMER afin d'évaluer la ressource et de délimiter les zones d'extraction favorables tout en intégrant les enjeux socio-économiques et environnementaux (Géosciences, n°13, octobre 2013). Aucune extraction autorisée ni aucun projet d'extraction connu n'existent à ce jour au sein comme à proximité du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu". Deux demandes concurrentes en vue d'obtenir un Permis Exclusif de Recherches (PER) sont en cours d'instruction en 2015 et pourraient déboucher à terme sur l'attribution d'un ou deux PER d'une durée de 5 ans sur tout ou partie d'un périmètre de recherche de plusieurs centaines de kilomètres carré situé à plus de 20 km des limites du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu". Un PER n'est pas une exploitation et n'autorise son bénéficiaire qu'à réaliser des études à portée scientifique. Ces deux demandes de PER ont fait l'objet d'une étude d'impact, d'une évaluation des incidences des travaux de recherches projetés sur les zones NATURA 2000 et d'une enquête publique. Au terme de ces PER (vers 2022), à la lumière des résultats des études et de la concertation avec les parties prenantes locales, les bénéficiaires de ce ou ces PER détermineront si il y a lieu ou non de solliciter une ou plusieurs concessions minières auquel cas cette ou ces demandes de concession feront l'objet d'une nouvelle étude d'impact intégrant une évaluation des incidences de l'exploitation projetée sur le site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu".

- Impact de l'extraction de granulats marins sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

L'extraction de granulats marins entraîne un colmatage sédimentaire et une augmentation de la turbidité sur la zone d'exploitation mais aussi à l'extérieur du site selon les vents et courants, ce qui peut impacter les communautés benthiques. Les projets de concessions se trouvant au large de l'île d'Yeu, leurs impacts sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu semblent négligeables.

## V. Enjeux de conservation

---

Les enjeux de conservation d'un site Natura 2000 sont très importants puisqu'ils permettent de répondre à l'objectif premier du réseau qui est d'atteindre un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Pour y parvenir, il faut à la fois les préserver à l'échelle de chaque aire biogéographique ainsi qu'au sein de chaque site.

Ces enjeux sont déterminés à partir des habitats et espèces recensés dans le site, de leur état de conservation et des pressions qu'ils subissent. Ainsi, les objectifs à long terme pourront être identifiés et le programme d'actions à mettre en œuvre choisi.

Pour les déterminer, nous nous sommes basés sur la méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 élaborée par le Comité Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN) de Languedoc-Roussillon (Ruffray X. & Kleszczewski M., 2008). Cette méthode a été adaptée au milieu marin dans les DOCOB du « Plateau du Four » et du « Plateau de Rochebonne ».

Chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire inventorié est considéré comme faisant l'objet d'un enjeu de conservation. Dans le cas du site Natura 2000, l'ensemble des habitats et espèces inventoriés seront étudiés :

- les récifs d'hermelles ;
- la roche infralittorale en mode exposé ;
- les sables fins, propres, légèrement envasés ;
- les sables moyens dunaires ;
- Les sables grossiers, graviers, banc de maerl ;
- le Grand dauphin ;
- le Marsouin commun.

Leur importance est estimée en fonction de deux critères :

- l'importance du site Natura 2000 par rapport à l'ensemble du réseau pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire (sa représentativité) ;
- la vulnérabilité des habitats et espèces d'intérêt communautaire face aux activités humaines : elle dépend de leur sensibilité et du risque de perturbation auquel ils sont soumis (Figure 29).

A chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire recensé est attribué un indice graduel (faible, modéré, fort, très fort) exprimant le niveau d'importance de l'enjeu.

Plus l'importance du site pour préserver un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire et/ou leur vulnérabilité sont élevées, plus l'enjeu de conservation sera fort.

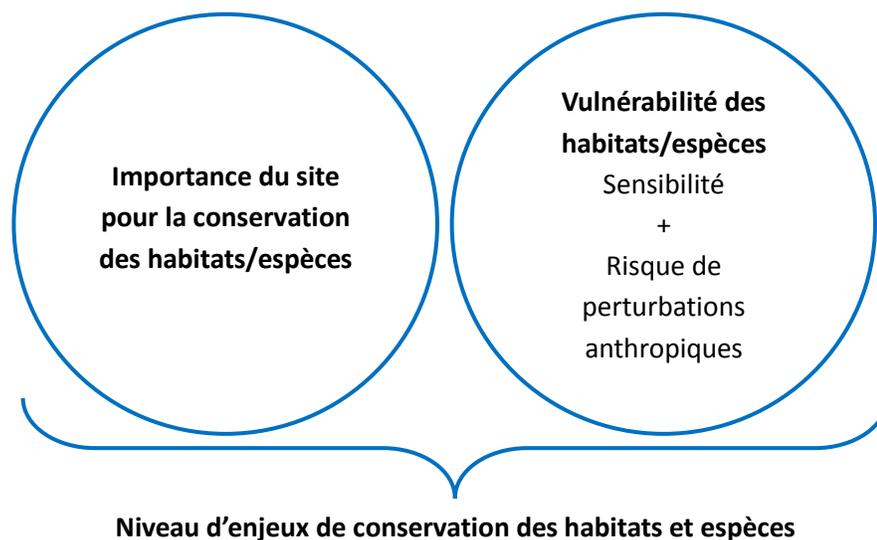


Figure 29 : Critères de détermination du niveau d'enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

### A. Importance du site pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Chaque site Natura 2000 présente un intérêt écologique plus ou moins fort selon les habitats/espèces inventoriés et selon leur responsabilité par rapport à l'ensemble du réseau (représentativité des habitats et espèces du site au sein du réseau). Le paramètre « Importance du site » permet de qualifier la valeur patrimoniale du site (modérée, élevée, très élevée) pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire à trois échelles différentes : européenne, nationale, locale (MNHN, SPN, 2012). L'évaluation (Tableau 13) est faite en se basant sur le Tableau 12.

**Tableau 12 : Critères de détermination de l'importance du site pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 (MNHN, SPN, 2012)**

<b>Echelle européenne</b>	
<b>Habitat</b>	<b>Espèce</b>
<b>Très élevée</b> : habitat qualifié de prioritaire dans la DHFF	<b>Très élevée</b> : espèce qualifiée de prioritaire dans la DHFF
<b>Elevée</b> : habitat figurant sur la liste OSPAR	<b>Elevée</b> : espèce bénéficiant d'un régime de protection particulier (annexe IV de la DHFF, OSPAR)
<b>Modérée</b> : autres habitats d'intérêt communautaire	<b>Modérée</b> : autres espèces d'intérêt communautaire
<b>Echelle nationale</b>	
<b>Habitat</b>	<b>Espèce</b>
<b>Très élevée</b> : danger de disparition	<b>Très élevée</b> : espèce menacée (catégorie CR, EN, ou VU de la liste rouge nationale de l'IUCN)
<b>Elevée</b> : aire de répartition naturelle réduite	<b>Elevée</b> : espèce quasi menacée (catégories NT de la liste rouge nationale de l'IUCN)
<b>Modérée</b> : autres habitats	<b>Modérée</b> : autres espèces
<b>Echelle locale</b>	
<b>Habitat ET Espèce</b>	
<p><b>Très élevée, élevée, modérée</b> : plusieurs éléments sont étudiés tels que l'importance du site pour la cohérence du réseau, sa localisation par rapport aux limites d'aires de répartition de l'habitat (ou des espèces caractéristiques de cet habitat) ou des espèces d'intérêt communautaire, les spécificités propres au site (importance fonctionnelle : frayère, nourricerie, faciès particulier, et rare de l'habitat, ...).</p> <p>Les dires d'experts permettent de déterminer le niveau d'enjeu au vu des connaissances locales. Si le site présente l'une des caractéristiques listée ci-dessus, l'enjeu à l'échelle locale sera au minimum considéré comme fort.</p>	

Tableau 13 : Détermination de l'importance du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire

		Importance du site à l'échelle :			
		Européenne	Nationale	Locale	Globale
<b>Habitat</b>	<b>Récifs d'hermelles</b>	Elevée	Modérée	Modérée	<b>Elevée = 3</b>
	<b>Roche infralittorale en mode exposé</b>	Modérée	Elevée	Elevée	<b>Elevée = 3</b>
	<b>Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i></b>	Elevée	Modérée	Elevée	<b>Elevée = 3</b>
	<b>Sables moyens dunaires</b>	Modérée	Modérée	Modérée	<b>Modérée = 2</b>
	<b>Sables grossiers et graviers, banc de maerl</b>	Modérée	Modérée	Modérée	<b>Modérée = 2</b>
<b>Espèces</b>	<b>Grand dauphin</b>	Modérée	Modérée	Modérée	<b>Modérée = 2</b>
	<b>Marsouin commun</b>	Elevée	Elevée	Modérée	<b>Elevée = 3</b>

Le site Natura 2000 représente une importance globale élevée pour les récifs d'hermelles. Inscrit à la convention OSPAR, ce sont des habitats en forte régression à l'échelle européenne (L. Aioldi, M. W. Beck, 2007). Cet habitat présente un fort intérêt écologique : il abrite une grande diversité d'espèces. De même, les forêts de laminaires occupant le milieu rocheux infralittoral sont très importantes pour l'équilibre du milieu marin. Leur aire de répartition semble se réduire à cause du changement climatique réchauffant la température des océans. Etant très sensibles aux perturbations naturelles et anthropiques (augmentation de la turbidité, aménagement des littoraux, etc...), les herbiers à Zostère marine (inscrit à la convention OSPAR) disparaissent également. D'autres herbiers sont présents à l'échelle nationale (importance nationale modérée) comme sur le Bassin d'Arcachon ou en Bretagne. Aussi, l'importance du site est élevée pour ces habitats dans la constitution d'un réseau d'herbiers. Sachant qu'aucun banc de maerl n'a été

inventorié sur le site, les sables moyens dunaires et grossiers ont une importance modérée puisqu'ils sont bien répartis à l'échelle locale, et leurs aires de répartition ne semblent pas se réduire.

## **B. Vulnérabilité des habitats et espèces d'intérêt communautaire**

La vulnérabilité est définie comme le degré auquel une unité à risque (tout ou partie d'un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire) est susceptible de pâtir de l'exposition à une perturbation et la capacité ou l'impossibilité de l'unité à risque d'y faire face (Hubert, 2012 d'après Kaspersen JX, 2001). Ce paramètre est déterminé en fonction de :

- son exposition à des stress et des perturbations, qu'ils résultent d'une activité humaine ou d'un phénomène naturel. Ces pressions peuvent être accidentelles comme une marée noire ou résulter d'une activité régulière telle que le mouillage ou la pêche.
- sa sensibilité aux stress ou aux perturbations, qui correspond à sa capacité à résister à ces pressions, à les absorber ou à se rétablir ensuite (notion de résilience).

### **a. Sensibilité**

A l'échelle régionale, la sensibilité d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire est définie selon le CSRPN de Languedoc-Roussillon à partir de trois indices : l'aire de répartition géographique, le niveau d'effectifs et la dynamique des habitats/espèces. Une note comprise entre 0 et 4 est attribuée pour chaque indice. La moyenne des trois notes obtenues permet de qualifier la sensibilité de l'habitat ou de l'espèce. La valeur attribuée pour l'indice « dynamique des populations » est multipliée par deux afin de bien tenir compte de la dynamique connue des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés au sein du site.

La sensibilité des habitats et espèces se déterminent selon les critères présentés dans le Tableau 14.

**Tableau 14: Critères aidant à la détermination de la vulnérabilité d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 (MNHN, SPN, 2012)**

<b>① Aire de répartition</b>	
<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>
4 = Aire de répartition très restreinte	4 = France
3 = Aire de répartition restreinte	3 = Méditerranée ou Europe de l'Ouest
2 = Aire de répartition moyennement restreinte	2 = Paléarctique occidental
1 = Aire de répartition large	1 = Paléarctique ou monde
0 = Aire de répartition très large, ubiquiste	
<b>② Niveaux d'effectifs</b>	
<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>
4 = Très rare en Europe, très peu de localités connues	4 = Très rare en Europe et en France, effectifs très faibles ou très peu de localités connues
3 = Rare en Europe, peu de localités connues	3 = Rare, effectifs faibles ou peu de localités connues
2 = Moyennement fréquent en Europe	2 = Bien représentée, sans être toutefois abondantes
1 = Relativement fréquent en Europe	1 = Fréquente, effectifs importants ne compromettant pas à moyen terme l'avenir de l'espèce
0 = Très fréquent en Europe	0 = Très commune, effectifs très importants
<b>③ Dynamique de l'habitat ou de l'espèce (note multipliée par 2)</b>	
<b>Habitats ET Espèces</b>	
4 = Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine	
3 = Effectifs, localités ou surfaces en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire	
2 = Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente	
1 = Effectifs ou localités ou surfaces sont stables	
0 = Effectifs ou localités ou surfaces sont en expansion	

Le Tableau 15 présente les résultats obtenus pour la sensibilité des habitats et espèces du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu.

**Tableau 15: Détermination de la sensibilité des habitats et espèces d'intérêt communautaires du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu**

		Aire de répartition	Niveau d'effectifs	Dynamique des populations / localités (x2)	Sensibilité
Habitat	Récifs d'hermelles	3	3	?	3
	Roche infralittorale en mode exposé	2	2	4	3
	Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	2	3	2	3
	Sables moyens dunaires	1	1	2	2
	Sables grossiers et graviers, banc de maerl	1	1	2	2
Espèces	Grand dauphin	1	2	?	1
	Marsouin commun	1	2	1	2

L'indice 3 obtenu pour la sensibilité des habitats abritant des laminaires et des zostères se justifie par la régression progressive de leur aire de répartition naturelle. Les sables moyens ou grossiers ont, quant à eux, une sensibilité plus faible puisqu'ils sont fréquents en Europe. La sensibilité du Grand dauphin a été estimée à 1 car cette espèce est présente en France et dans le monde entier. Cependant, il est encore difficile d'affirmer ou non si la population régresse sur la façade atlantique. Le Marsouin commun a une sensibilité de 2 puisque l'espèce est relativement bien représentée en Manche.

### b. Risque de perturbations anthropiques

Le diagnostic socio-économique a permis de recenser les différentes activités humaines pratiquées au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu. Chaque activité exerce une interaction avec les habitats et espèces marines. Qu'elle soit positive, négative ou neutre, il est important de l'identifier. Les échanges avec les usagers et les référentiels pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer (Tome 1 et 2) traitant des pressions de ces activités sur les espèces et habitats marins ont permis de déterminer, si oui ou non, ces pratiques peuvent impacter le milieu (Tableau 16). De plus, lorsque les études estiment une activité impactante sans que cela ait été mis en évidence sur le site, son impact est qualifié de « supposé ». Cette analyse pourra être complétée par des études de terrain complémentaires lors de l'animation du site.

Tableau 16 : Impact avéré ou supposé des différentes activités se pratiquant sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu (d'après Le Fur, 2009. Tome 2)

Habitat \ Activité	Navigation cumulée de toutes les activités	Engin motorisé (bateau, jet-ski)	Engins dormants	Engins traînants de fond	Conchyliculture	Pêche loisir embarquée + Guide de pêche	Pêche sous-marine	Plongée + Randonnée sous-marine	Voile légère, Kite, Kayak, Surf, Planche à voile	Trafic maritime	Activités portuaires (dragage, ...)	Urbanisation Aménagement du littoral	EMR (éolien, houlomoteur)	Changements globaux et Espèces invasives	
Récifs d'hermelles		Contamination Emission d'hydrocarbures Rejet de macrodéchets Dégazage	Dégradation quand forte densité d'engins dormants sur le pourtour de l'île			Dégradation des habitats et faune fixée par engins de pêche et ancrage		Dérangement de la faune Dégradation des habitats et faune fixée			Modification de l'habitat et des peuplements dues aux pollutions, déchets Enrichissement en MO Turbidité accrue Présence d'hydrocarbures	Modification de l'habitat et des peuplements due aux pollutions, aux déchets Enrichissement en MO	Modification de l'habitat et des peuplements due aux travaux	Modification des peuplements de macro algues (concurrence, prédation)	
Roche infralittorale en mode exposé	Dégradation des habitats par ancrage														
Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à <i>Zostera marina</i>	Dégradation des herbiers par ancrage			Destruction Herbier					Remise en suspension sédiment						
Sables moyens dunaires				Remaniement du sédiment Modification de l'habitat et des communautés	Déchets filières Remise en suspension sédiments										
Sables grossiers, graviers, banc de maerl															
Espèce															
Grand dauphin	Dérangement Collision	Dérangement Collision Pollution de macrodéchets						Dérangement		Dérangement	Dérangement Pollution	Pollution	Dérangement	Modification de leur aire de répartition	
Marsouin commun															

Impact avéré	Interaction spatiale mais pas d'impact significatif
Impact supposé	Pas d'interaction

Le suivi de la fréquentation du site et les dires d'acteurs ont permis d'estimer l'intensité des activités au cours de l'année (Tableau 17).

**Tableau 17 : Variation saisonnière potentielle du risque de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les activités humaines (0 = intensité nulle ; + = intensité faible ; ++ = intensité élevée ; +++ intensité très élevée)**

Activités		Habitats et Espèces d'intérêt communautaire	J	F	M	Av	M	J	Ju	A	S	O	N	D
Navigation cumulée de toutes les activités	Roche infralittorale en mode exposé	0	0	+	+	+	++	+++	+++	++	+	+	+	+
	Sables fins, propres, légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	0	0	0	0	+	+	+++	+++	+	+	+	+	+
	Marsouin commun Grand dauphin	0	0	0	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0
Pêche professionnelle	Engins dormants (filet, casier)	Sables moyens dunaires	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
		Marsouin commun Grand dauphin	0	0	0	0	0	0	+	+	+	+	0	0
	Engins traînants (drague, chalut)	Sableux moyens dunaires	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Plongée scaphandre		Roche infralittorale en mode exposé	0	0	0	+	+	+	+	+	+	+	0	0
Pêche récréative embarquée	Engins dormants (filet, casier)	Roche infralittorale en mode exposé	0	0	0	+	+	+	++	++	++	+	0	0
		Sables moyens dunaires	0	0	0	+	+	+	++	++	++	+	0	0
		Marsouin commun Grand dauphin	0	0	0	0	0	0	+	+	+	+	0	0
	Autres engins		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pêche sous-marine			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trafic maritime		Tous habitats/espèces	+	+	+	+	++	++	++	++	++	+	+	+
Activités portuaires		Tous habitats/espèces	+	+	+	+	++	++	++	++	++	+	+	+
Urbanisation Aménagement du littoral	Tous habitats	+	+	+	+	++	++	++	++	++	++	+	+	+
	Toutes espèces	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
EMR (éolien,		Eolien : Tous	Phase de travaux et de fonctionnement											

<b>houlomoteur)</b>	habitats/espèces												
	Houlomoteur : Tous habitats	Phase de travaux											
<b>Changements globaux / Espèces invasives</b>	Tous habitats/espèces	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+

En croisant les impacts et les variations saisonnières du risque de dégradation de chaque activité, le risque de perturbation est déterminé pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire (Tableau 18 et Tableau 19). Plus le risque de dégradation et les impacts d'une pratique sur un habitat seront importants, plus le risque de perturbation sera élevé. Il varie de faible (risque de perturbation = 0) à très élevé (risque de perturbation = 4). On utilise les termes de risque de perturbation car les pressions générées par les activités sont seulement supposées. Il est difficile de mesurer précisément leur impact et de discriminer uniquement telle ou telle pratique. En effet, les impacts sont souvent cumulés et les activités pratiquées sur un même habitat sont multiples. A cela s'ajoute aussi des perturbations climatiques (comme les fortes tempêtes hivernales) pouvant impacter le milieu.

**Tableau 18 : Détermination du risque de perturbation des habitats d'intérêt communautaire par les activités humaines pratiquées au sein du site Natura 2000**

		Risque de perturbation	Justification par rapport aux pressions identifiées
<b>Habitat</b>	<b>Récifs d'hermelles</b>	2	Impact modéré puisque seule une pollution pourrait impacter ces récifs
	<b>Roche infralittorale en mode exposé</b>	2	Impact modéré car l'état de conservation de cet habitat semble favorable. Les ancrages peuvent localement dégrader les laminaires présentes sur ce milieu rocheux. Les pollutions des eaux par les hydrocarbures et l'augmentation de la turbidité peuvent aussi les affecter.
	<b>Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i></b>	4	Impact très élevé car l'herbier à Zostère marine est très sensible aux pressions anthropiques : particulièrement aux ancrages (mouillages et corps-morts) et à l'augmentation de la turbidité.
	<b>Sables moyens dunaires</b>	2	Impact modéré car son état de conservation semble bon. Peu d'art traînant se pratique sur cet habitat. Seule une pollution lui serait néfaste.
	<b>Sables grossiers et graviers, banc de maerl</b>	2	Impact modéré. Aucune pratique d'art traînant ne se fait sur cet habitat.

**Tableau 19 : Détermination du risque de perturbation des espèces d'intérêt communautaire par les activités humaines pratiquées au sein du site Natura 2000**

		Risque de perturbation	Justification par rapport aux pressions identifiées
Espèces	<b>Grand dauphin</b>	2	Impact modéré car seuls le dérangement par les embarcations ou une pollution pourraient impacter cette espèce. le Grand dauphin semble peu fréquenter le site, seulement ponctuellement.
	<b>Marsouin commun</b>	2	Impact modéré car seuls le dérangement par les embarcations ou une pollution pourraient impacter cette espèce. Le Marsouin commun semble peu fréquenter le site, seulement ponctuellement.

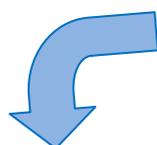
Les risques de perturbation pour les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire présents au sein du site sont des risques auxquels peuvent s'ajouter des perturbations d'origine naturelle. Ces dernières peuvent également modifier les habitats. Par exemple, une tempête hivernale pourra décrocher les herbiers de zostère et les laminaires dégradant ainsi ces habitats sans qu'une activité humaine n'en soit responsable. Cependant, nos pratiques peuvent être responsables de phénomènes qui pourraient être évités. Ainsi, ces derniers ne contribueraient pas à la dégradation du milieu marin par l'effet couplé des différentes perturbations (naturelle et anthropique). Les changements globaux jouent également un rôle dans la modification des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cela s'observe déjà chez des espèces comme le Marsouin commun dont l'aire de répartition diminue et remonte progressivement vers le Nord avec le réchauffement des océans. De même, les laminaires, espèces affectionnant les eaux froides, voient leur limite Sud de répartition remonter.

### C. Détermination du niveau d'enjeu de conservation

Le niveau d'enjeu de conservation se détermine à partir de ces trois paramètres : l'importance du site, la sensibilité et le risque de perturbation. Pour chacun d'entre eux, les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu ont reçu une note entre 1 et 4 (correspondant à faible, modérée, élevée ou très élevée) (Tableau 20) qui sont additionnées afin d'obtenir la valeur de l'enjeu de conservation.

Tableau 20 : Détermination de l'enjeu de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu

		Importance du site	Sensibilité	Risque de perturbation
Habitat	Récifs d'hermelles	Elevée = 3	Elevée = 3	Modérée = 2
	Roche infralittorale en mode exposé	Elevée = 3	Elevée = 3	Modérée = 2
	Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Elevée = 3	Elevée = 3	Très élevée = 4
	Sables moyens dunaires	Modérée = 2	Modérée = 2	Modérée = 2
	Sables grossiers et graviers, banc de maerl	Modérée = 2	Modérée = 2	Modérée = 2
	Espèces	Grand dauphin	Modérée = 2	Faible = 1
Marsouin commun		Elevée = 3	Modérée = 2	Modérée = 2



		Enjeu de conservation
Habitat	Récifs d'hermelles	Fort = 8
	Roche infralittorale en mode exposé	Fort = 8
	Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Très fort = 10
	Sables moyens dunaires	Modéré = 6
	Sables grossiers et graviers, banc de maerl	Modéré = 6
	Espèce	Grand dauphin
Marsouin commun		Fort = 7

11-12	Exceptionnellement fort
9-10	Très fort
7-8	Fort
5-6	Modéré
3-4	Faible

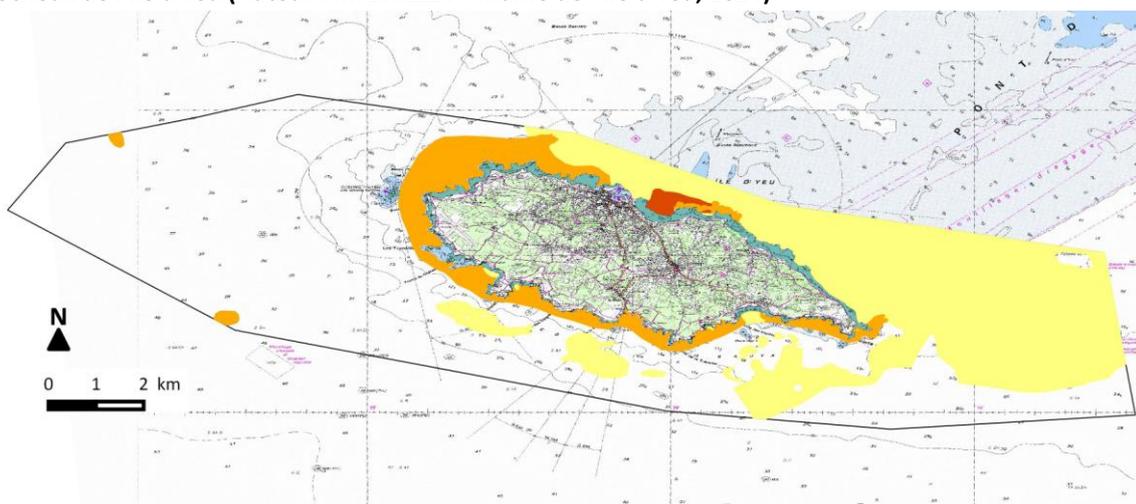
Le niveau d'enjeu des habitats et espèces est au minimum modéré car de multiples pressions anthropiques s'exercent sur le site Natura 2000 du fait qu'il soit tout autour de l'île. Les habitats sableux sont des habitats soumis à un fort hydrodynamisme, régulièrement remaniés. Moins fragiles, leur enjeu de conservation est donc modéré.

L'enjeu est très fort pour les sables fins à herbiers de *Zostère marine*. Ils sont d'une part très sensibles aux perturbations, et d'autre part présentent un fort intérêt écologique. Cet habitat tout comme les forêts de laminaires mixtes doit être particulièrement surveillé. Etant les habitats les plus proches de la côte islaïse, la fréquentation y est importante et les activités multiples (Carte 14).

Pour l'ensemble des habitats, peu de données historiques sont disponibles. De plus, le diagnostic écologique n'a pas pu affirmer « scientifiquement » que la conservation des habitats d'intérêt communautaire était favorable. C'est pourquoi il serait intéressant de mener un suivi de leur évolution afin de vérifier les dires d'acteurs tout en acquérant des connaissances complémentaires.

Enfin, le Plateau rocheux de l'île d'Yeu étant seulement un site de passage pour le Grand dauphin et le Marsouin commun, l'enjeu de conservation est modéré à fort. Ce site pourra, néanmoins, être intégré aux campagnes de suivi de ces mammifères réalisées à des échelles plus larges.

**Carte 14: Spatialisation des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu (Auteur : M. BAILLET - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)**

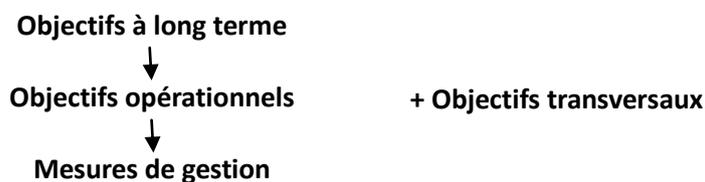


### **Bilan des enjeux de conservation du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu »**

- 1. « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina* » (enjeu très fort)**
- 2. « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé » (enjeu fort)**
- 3. « Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers et graviers, banc de maerl » (enjeu modéré)**
- 4. Grand dauphin (enjeu modéré)**
- 5. Marsouin commun (enjeu fort)**

## VI. Objectifs à long terme et objectifs opérationnels

Les objectifs à long terme et les objectifs opérationnels présentés dans le Tableau 21 sont définis à partir des enjeux de conservation. Les objectifs opérationnels permettent d'atteindre les objectifs à long terme et ainsi de répondre aux enjeux de conservation du site ; ils seront eux-mêmes déclinés en mesure de gestion.



**Tableau 21 : Objectifs à long terme, objectifs opérationnels et objectifs transversaux du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu**

Objectifs à long terme (OLT) et Objectifs opérationnels (OOp)
<b>A. Maintenir les milieux sableux dans un bon état écologique</b> (→ « Sables moyens dunaires » + « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »)
<b>B. Participer/ Contribuer à la préservation des mammifères marins</b> (→ « Grand dauphin » + « Marsouin commun »)
B1. Participer à l'acquisition de connaissances sur les mammifères marins
<b>C. Restaurer la superficie et les fonctionnalités des habitats sensibles</b> (→ « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de <i>Zostères marines</i> »)
C1. Améliorer la connaissance de l'évolution de l'herbier
C2. Réduire la pression physique sur les zones sensibles des mouillages et corps-morts
<b>D. Maintenir les habitats d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »</b>
D1. Améliorer la connaissance de l'évolution des habitats « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »
D2. Réduire la pression physique sur les zones sensibles des mouillages et corps-morts
Objectifs transversaux (OT)
1. Sensibiliser, informer les usagers et le grand public sur la richesse du patrimoine marin du site
2. Mettre en œuvre le DOCOB
3. Acquérir les connaissances utiles à l'atteinte des objectifs à long terme et opérationnels
4. Impliquer les usagers dans les études et suivis des habitats et espèces.
5. Valoriser le rôle de Sentinelle de la mer
6. Partager les connaissances nouvellement acquises
7. Diffuser et informer autour des objectifs et actions du DOCOB

## VII. Proposition d'actions

---

### A. Types d'action

Les actions sont définies pour répondre aux objectifs du site : objectifs à long terme, opérationnels et transversaux. Elles permettent de maintenir et/ou restaurer le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Elles peuvent être de différentes natures : réglementaire, contractuelle, d'animation et communication, étude et suivis scientifiques.

#### a. Mesures réglementaires ou administratives

Ces mesures sont utilisées lorsque le DOCOB doit être mis en cohérence avec d'autres documents de planification existants ou quand la protection de certains habitats ou espèces d'intérêt communautaire doit être renforcée. Elles prévoient donc le recours à des outils administratifs et réglementaires.

#### b. Mesures de suivi et d'acquisition de connaissances scientifiques

Ces mesures consistent en la réalisation d'études scientifiques dans le but :

- d'acquérir des connaissances nouvelles ou complémentaires sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que sur les activités pratiquées au sein du site. Elles apportent des informations nécessaires à la connaissance des habitats et espèces du site, à la compréhension de leur dynamique ainsi que des impacts générés par les usages ;
- de suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou l'évolution des activités anthropiques au cours du temps. Ces études permettent de prévenir les dégradations engendrées par une modification des activités (en qualité ou en intensité).

#### c. Mesures d'animation, de sensibilisation et de communication

La mise en œuvre du DOCOB passe par nature par la communication et la sensibilisation des usagers. Des actions sont développées pour informer le public (usagers ou non) sur la nécessité de préserver la grande richesse du patrimoine marin du site et d'adopter des pratiques écoresponsables qui lui sont favorables.

Des mesures d'animation sont aussi proposées. Elles permettent d'assurer la réalisation des différentes actions, de les organiser, de communiquer autour du site et plus globalement autour de la démarche Natura 2000.

#### d. Contrat Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est un outil contractuel conclu entre le préfet maritime et l'utilisateur (*article L.414-3.1 du code de l'environnement*). Il doit servir à la réalisation d'actions innovantes non productives au profit d'habitats et d'espèces prévues dans le DOCOB.

Chaque contrat comprend des engagements volontaires qui sont en accord avec les objectifs du site Natura 2000. Leur but est de restaurer les habitats d'intérêt communautaire du site et/ou de participer à leur conservation.

Il doit répondre à un cahier des charges précis annexé au DOCOB qui décrit ces différents engagements.

La mise en œuvre des engagements donne lieu à une compensation financière pour le signataire du contrat.

Dans le cas du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu », aucun contrat Natura 2000 n'est prévu dans cette première version du DOCOB. Toutefois, le COPIL pourra discuter et proposer de tels contrats pendant la phase d'animation du site pour les proposer quand le DOCOB sera révisé.

#### **e. Charte Natura 2000**

La charte Natura 2000 est aussi un outil contractuel basé sur un engagement volontaire des usagers du site au DOCOB et à la démarche Natura 2000. Il s'agit d'une liste d'engagements et de recommandations préconisant des bonnes pratiques bénéfiques à la conservation durable des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

La charte Natura 2000 du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » figure à la partie VIII (page 152).

L'adhésion à la charte ne donne pas lieu à une compensation financière.

## B. Contenu d'une fiche action

Chaque fiche action se présente de la façon suivante :

- **Partie introductive :**
  - Nom de l'action ;
  - Type d'action : Mesure réglementaire, contractuelle, d'animation, de sensibilisation ou communication ;
  - Priorité de l'action : Un niveau de priorité (faible – modéré – élevé – très élevé) est attribué à chaque action afin de hiérarchiser leur réalisation par ordre d'importance ;
  - Type d'objectifs que l'action vise (objectifs à long terme, opérationnels, transversaux) ;
  - Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés par l'action.
- **But de l'action :** Résultat(s) attendu(s) au terme de la mise en œuvre de l'action.
- **Justification de l'action :** Explication des raisons justifiant la nécessité de réaliser l'action.
- **Description technique :** Présentation détaillée des modalités techniques de mise en œuvre de l'action.
- **Réalisation :**

Présentation des différents **outils** nécessaires à la réalisation de l'action (mission d'animation, contrat, ou subvention) ;

  - Présentation du **maître d'ouvrage** (structure(s) réalisant l'action) et des **maîtres d'œuvre / partenaires / structures ressources** (administration(s), structure(s), personne(s)) pouvant accompagner ou aider le maître d'œuvre pour réaliser l'action) ;
  - **Estimation du temps de chargé de mission :** estimation du temps nécessaire pour mettre en œuvre l'action (en nombre de jours par an).
- **Financement :** Estimation du **coût global** de l'action accompagnée du détail des coûts si possible et indication des **financeurs potentiels**.
- **Suivi et évaluation de l'action :** Présentation de deux types d'indicateurs :
  - les **indicateurs de réalisation** permettent de quantifier l'état d'avancement ou les efforts mis en œuvre pour réaliser l'action ;
  - les **indicateurs de résultat** permettent de juger de la qualité des résultats obtenus.
- **Actions liées :** La réalisation d'une action peut servir à la mise en œuvre ou la réussite d'une autre action. Aussi, les différentes actions peuvent être reliées entre elles.

## C. Description des fiches actions

Tableau 22: Correspondance entre les actions et les objectifs du site "Plateau rocheux de l'Ile d'Yeu" (Long Terme, Opérationnels, Transversaux)

Type d'action	Action	OLT. A	OLT. B	OLT. C		OLT. D		OT. 1	OT. 2	OT. 3	OT. 4	OT. 5	OT. 6	OT. 7
			Oop. B1	OOp. C1	OOp. C2	OOp. D1	OOp. D2							
Acquisition de connaissances	A1. Etude, prospection de récifs d'hermelles et suivi pour observer leur évolution					X			X	X				
	A2. Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à Zostère marine »			X					X	X				
	A3. Faire une veille des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire (« Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »)	X							X	X			X	
	A4. Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et Marsouin commun »)		X						X	X			X	
	A5. Développer davantage et inciter les relevés d'observation des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)		X						X		X		X	
	A6. Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques sur le site Plateau rocheux de l'Ile d'Yeu en partenariat avec les structures locales			X		X			X	X	X	X		
	A7. Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative								X	X	X			
Mesure réglementaire	A8. Evaluer les impacts potentiels des activités de pêche maritime sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire								X	X				
Suivi scientifique	A9. Réaliser un suivi de l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé »					X			X	X				
	A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement globale s'observe dans les pratiques d'activités humaines	X		X		X			X	X				
Expérimentation	A11. Envisager des solutions d'expérimentation pour préserver les habitats sensibles				X				X		X		X	
Communication Sensibilisation	A12. Organiser une journée par an de ramassage de déchets en mer et engins de pêche égarés en plongée dans les baies les plus touchées							X	X			X		
	A13. Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux	X			X	X	X		X					
	A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine				X				X					
	A15. Informer les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leurs conséquences	X	X		X	X	X	X	X	X				X
	A16. Présenter la richesse du patrimoine marin du site au travers d'une exposition de photos sous-marines							X	X					X
	A17. Création et diffusion d'une lettre d'information auprès des usagers							X	X				X	X
	A18. Informer les structures concernées des constats faits dans le cadre de l'élaboration/animation du DOCOB du site Natura 2000 pouvant contribuer indirectement à la conservation du site								X				X	X
Animation	A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 23 : Référencement des actions

Type d'action	Action	Priorité	N° de page
Acquisition de connaissances	A1. Etudier, prospecter et suivre les récifs d'hermelles pour observer leur évolution	Très élevée	107
	A2. Réaliser une étude scientifique et un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à Zostère marine »	Très élevée	109
	A3. Faire une veille des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire (« Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »)	Modérée	111
	A4. Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et Marsouin commun »)	Modérée	113
	A5. Développer davantage et inciter les relevés d'observation des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)	Modérée	115
	A6. Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu en partenariat avec les structures locales	Modérée	118
	A7. Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative	Faible	121
Mesure réglementaire	A8. Evaluer les impacts potentiels des activités de pêche maritime sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Elevée	123
Suivi scientifique	A9. Réaliser un suivi de l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé »	Elevée	126
	A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement globale s'observe dans les pratiques d'activités humaines	Elevée si changement	128
Expérimentation	A11. Envisager des solutions d'expérimentation pour préserver les habitats sensibles	Faible	131
Communication Sensibilisation	A12. Organiser une journée par an de ramassage de déchets en mer et engins de pêche égarés en plongée dans les baies les plus touchées	Modérée	133
	A13. Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux	Modérée	135
	A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine	Très élevée	137
	A15. Informer les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leurs conséquences	Modérée	139
	A16. Présenter la richesse du patrimoine marin du site au travers d'une exposition de photos sous-marines	Elevée	141
	A17. Création et diffusion d'une lettre d'information auprès des usagers	Modérée	143
	A18. Informer les structures concernées des constats faits dans le cadre de l'élaboration/animation du DOCOB du site Natura 2000 pouvant contribuer indirectement à la conservation du site	Modérée	145
Animation	A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	Très élevée	147

**Action 1**

Etudier, prospecter et suivre les récifs d'hermelles pour observer leur évolution

**OLT. D. Maintenir les habitats d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »**

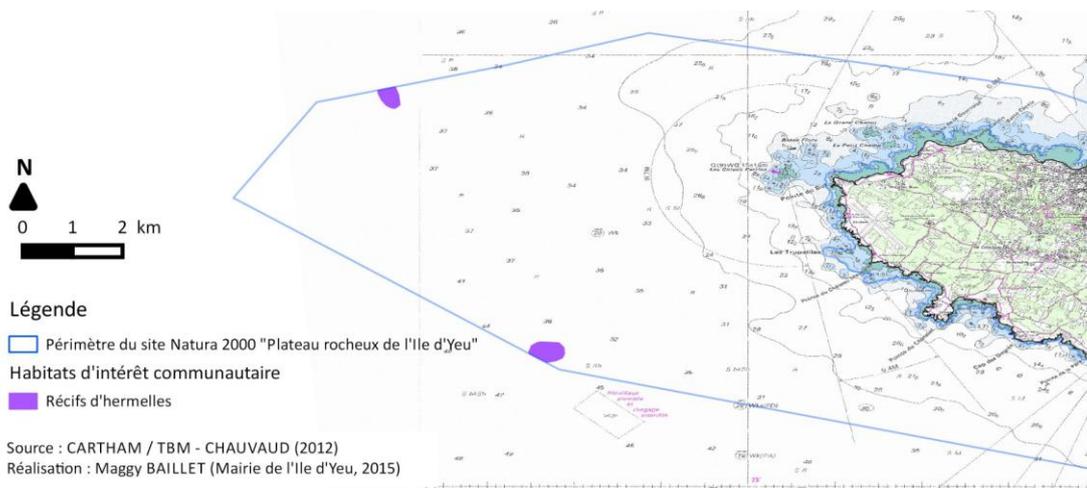
**OOp. D1. Améliorer la connaissance de l'évolution des habitats « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »**

**Priorité :  
très élevée**

Habitat d'intérêt communautaire visé :  
• **Récifs d'hermelles (1170-4)**

Activité concernée : -

**Localisation :**

**But**

Prospecter sur les deux stations échantillonnées lors de l'inventaire CARTHAM afin de confirmer ou non leur présence

**Justification de l'action**

Cet habitat est en forte régression voire disparition à l'échelle européenne. L'inventaire CARTHAM a révélé la présence de récifs d'hermelles sur deux stations échantillonnées. Cependant, d'après les clubs de plongée qui fréquentent régulièrement le site, il semble qu'il n'y ait aucun récif. Aussi, réaliser une nouvelle prospection sur ces deux stations permettra de confirmer ou infirmer leur présence et d'établir une cartographie précise de cet habitat.

**Description technique**

La prospection se fera par plongée le long d'un transect au niveau des stations préalablement échantillonnées. Elle pourra être réalisée par un prestataire extérieur ou par l'un des clubs de plongée si accord (coût réduit : essence, matériel pour le suivi). Si la prospection confirme la présence d'hermelles, les récifs seront suivis annuellement en plongée afin d'étudier leur évolution.

**Réalisation**

Maître d'ouvrage : Structure animatrice.

Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources : AAMP, DREAL, DDTM/DML, Bureau d'étude, Club de plongée.

Acquisition de connaissances	<b>Action 1</b>	
	Etudier, prospecter et suivre les récifs d'hermelles pour observer leur évolution	
Priorité : très élevée	Habitat d'intérêt communautaire visé : • <b>Récifs d'hermelles (1170-4)</b>	Activité concernée : -

**Estimation du temps de chargé de mission** : 10 jours pour 2016. Puis 3 jours/an (si présence de récifs confirmée) de 2017 à 2021.

<b>Financement</b>		
<b>Estimation du coût :</b>		
		Total estimé
Location du bateau + Frais d'essence	300€ / jour	2 jours de terrain = 600€
Location Equipement	50€ / personne / jour	3 personnes = 300€
Matériel divers	200€	200€
Déplacement (hôtel, repas, bateau)	150€ / jour	4 jours de déplacement = 600€
Coût du personnel	300€ / personne / jour	3 personnes pendant 4 jours = 4800€
Coût estimé de la prospection/suivi : 6500€ par an.		
<b>Financeurs potentiels</b> : Etat, Union européenne.		

<b>Suivi de l'action</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b> : Réalisation de l'action : réalisation de la prospection, des suivis (nombre de plongées organisées, nombre de transects réalisés)	
<b>Indicateurs de résultat</b> : Présence/Absence d'hermelles, si présence Cartographie de l'habitat. Observation de son évolution spatio-temporelle.	

<b>Actions liées</b>	
A2. Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine »	
A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans pratiques d'activités humaines	
A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	

<b>Engagements de la charte Natura 2000</b>	
-	

## Action 2

Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine »

OLT. C. Restaurer la superficie et les fonctionnalités des habitats sensibles (« Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostère marine »)

OOp. C1. Améliorer la connaissance de l'évolution de l'herbier

OOp. C2. Réduire la pression physique sur les zones sensibles des mouillages et corps-morts

<b>Priorité : très élevée</b>	Habitat d'intérêt communautaire visé : <b>• Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à Zostère marine (1110-1)</b>	Activité concernée : -
-----------------------------------	--	------------------------

### Localisation :



#### Légende

- Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu" Habitats d'intérêt communautaire
- Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)

Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012)  
Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'île d'Yeu, 2015)

### But

Affiner les connaissances sur l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostères marines ». Déterminer, évaluer leur conservation et leur évolution au cours du temps. Prévenir de leur dégradation.

### Justification de l'action

Cet habitat joue un rôle fonctionnel et écologique très important de par la présence de l'herbier de zostère marine. Sensibles aux pollutions, aux ancrages répétés et à l'installation de corps-morts, il est nécessaire d'en apprendre davantage sur la qualité et la dynamique de cet habitat. De plus, suivre son évolution permettra de voir s'il est impacté de façon notable par ces activités.

### Description technique

Un suivi par bateau utilisant une caméra immergée permettra d'estimer la répartition et la densité algales. La réalisation de photo-aériennes viendra compléter ce suivi en informant sur la surface occupée par l'herbier à zostère marine. Un échantillonnage de la faune benthique sera également effectué sur cet habitat afin d'en étudier ses fonctionnalités.

### Réalisation

**Maître d'ouvrage** : Structure animatrice.

**Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources** : AAMP, DREAL, DDTM/DML, Bureau

<b>Action 2</b>		
<b>Acquisition de connaissances</b>	Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine »	
	Priorité : très élevée	Habitat d'intérêt communautaire visé : • <b>Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à Zostère marine (1110-1)</b>
		Activité concernée : -

d'étude, Organisme scientifique.

**Estimation du temps de chargé de mission** : 10 jours / an.

<b>Financement</b>		
Structure animatrice / Bureau d'étude / Organisme scientifique pour le suivi par bateau. Réalisation des photos aériennes par un prestataire extérieur.		
<b>Détail du coût estimé :</b>		
		Total estimé
Location du bateau + Frais d'essence	300€ / jour	3 jours de terrain = 900€
Matériel divers (vidéo, échantillonnage, ...)	500€	500€
Coût du personnel	300€ / personne / jour	2 personnes pendant 4 jours = 2400€
Déplacement sur site (hôtel, repas, bateau)	150€ / jour	2 personnes pendant 4 jours de déplacement = 600€
Réalisation des photos aériennes	1500€ / jour	1 jour de terrain = 1500€
Coût estimé de la prospection/suivi : 5900€ par an.		
<b>Financeurs potentiels</b> : Etat, Union européenne.		

<b>Suivi de l'action</b>
<b>Indicateurs de réalisation</b> : Nombre de sorties et vols effectués. Nombre de photos aériennes réalisées.
<b>Indicateurs de résultat</b> : Cartographie de l'herbier. Evolution de l'herbier de Zostère marine (densité, surface occupée).

<b>Actions liées</b>
A1. Etudier, prospecter et suivre les récifs d'hermelles pour observer leur évolution
A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans pratiques d'activités humaines
A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine
A19. Assurer l'animation du site Natura 2000

<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
-

### Action 3

Faire une veille des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire (« Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »), sur la qualité de l'eau et le milieu marin

**OLT. A. Maintenir les milieux sableux dans un bon état écologique**

(« Sables moyens dunaires » + « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »)

**OT 6. Rechercher, Intégrer et Partager les connaissances nouvellement acquises**

Acquisition de connaissances

Priorité :  
modérée

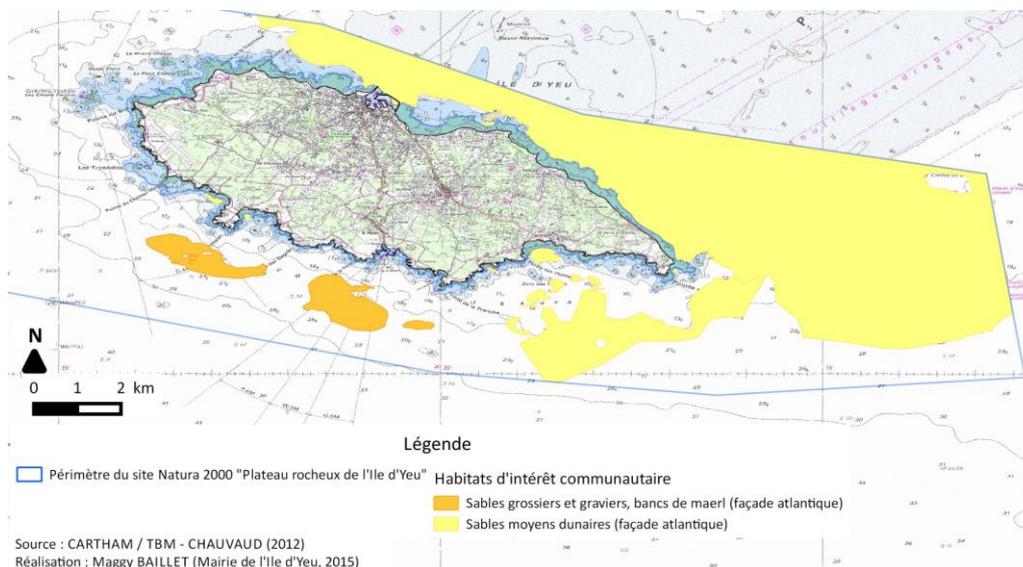
Habitats d'intérêt communautaire visés :

- Sables moyens dunaires (1110-2)
- Sables grossiers, graviers, banc de maerl (1110-3)

Activités concernées :

- Toutes activités professionnelles ou récréatives

**Localisation :**



### But

S'informer sur les études en cours afin d'intégrer et partager les connaissances nouvellement acquises.

### Justification de l'action

Ces deux habitats semblent aujourd'hui dans un état moyen à bon. Pour s'assurer que cet équilibre soit maintenu au cours du temps, mettre en place une veille des différents travaux qui étudient ces habitats, la qualité du milieu et les activités pratiquées dans le site Natura 2000 est nécessaire. Par ce biais, de nouvelles connaissances peuvent être valorisées. Cela permet également d'être alerté si un événement anormal venait à perturber le milieu. Ainsi, les dégradations peuvent être limitées voire évitées si des mesures sont prises en conséquence afin de réduire les menaces.

### Description technique

Les documents peuvent être recueillis auprès des organismes responsables des études :

- pour le suivi des masses d'eau côtières, contacter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- pour le suivi de la qualité de l'eau des zones de baignade, contacter l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire ;
- pour les autres travaux, se tenir informer des études en cours auprès de l'agence des aires

Acquisition de connaissances	<b>Action 3</b>	
	Faire une veille des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire (« Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »), sur la qualité de l'eau et le milieu marin	
Priorité : modérée	Habitats d'intérêt communautaire visés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sables moyens dunaires</b> (1110-2)</li> <li>• <b>Sables grossiers, graviers, banc de maerl</b> (1110-3)</li> </ul>	Activités concernées : <b>Toutes activités professionnelles ou récréatives</b>

marines protégées, DREAL, DDTM/DML, COREPEM, Collectivité, Fédérations.

	<b>Réalisation</b>
<b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice.	
<b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : AAMP, DREAL, DDTM/DML. COREPEM.	
<b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 5 jours / an.	

	<b>Financement</b>
Mission d'animation du site Natura 2000 (prévue dans le poste du chargé de mission/animateur).	
<b>Financeurs potentiels</b> : -	

	<b>Suivi de l'action</b>
<b>Indicateurs de réalisation</b> : Prise de contact avec les organismes en charge des études. Création d'une base de données compilant les informations recueillies dans les différentes études.	
<b>Indicateurs de résultat</b> : Valorisation et Diffusion des nouvelles données acquises. Intégration des données dans le diagnostic.	

	<b>Actions liées</b>
A4. Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et « Marsouin commun») du site Natura 2000	
A6. Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques exercées sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu en partenariat avec les structures locales	
A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans pratiques d'activités humaines	
A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	

	<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
-	

## Action 4

Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et « Marsouin commun») du site Natura 2000

**OLT. B. Participer/ Contribuer à la préservation des mammifères marins (« Grand dauphin » + « Marsouin commun »)**

**OT 6. Rechercher, Intégrer et Partager les connaissances nouvellement acquises**

**OOp. B1. Participer à l'acquisition de connaissances sur les mammifères marins**

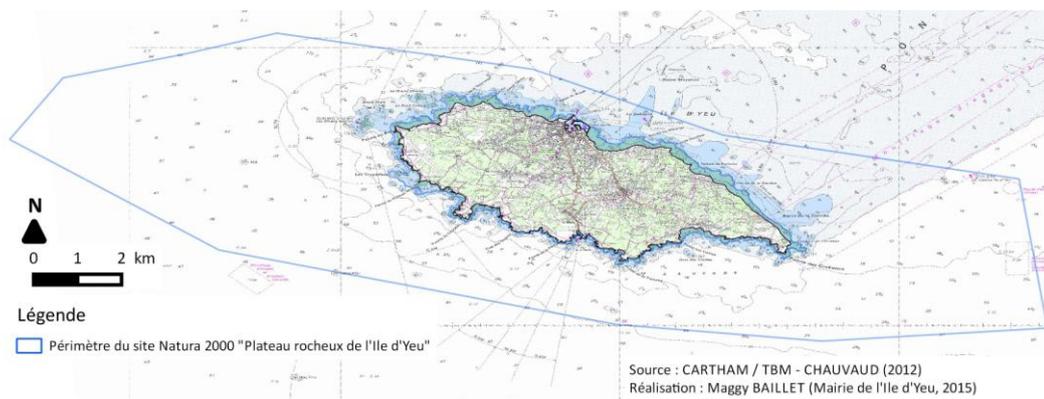
Priorité :  
modérée

Espèces d'intérêt communautaire visées :

- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Activités concernées : -

**Localisation :**



### But

S'informer sur les études en cours afin d'intégrer et partager les connaissances nouvellement acquises.

### Justification de l'action

Des programmes d'acquisition de connaissances sur les mammifères marins et des suivis d'observations sont déjà menés afin d'acquérir des connaissances sur ces espèces à l'échelle de la façade atlantique (PACCOMM, Observatoire Pelagis). Par ce biais, de nouvelles connaissances peuvent être valorisées pour le site et diffusées auprès des usagers.

### Description technique

Les résultats des différents travaux menés sur les mammifères marins seront recueillis par la structure animatrice. Elle les capitalisera pour le futur diagnostic et les transmettra ensuite aux usagers lors de réunions ou d'envoi de lettre d'information (mail/courrier – Action 17) afin qu'ils apprennent à mieux les connaître.

### Réalisation

**Maître d'ouvrage** : Structure animatrice.

**Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources** : AAMP, Observatoire Pelagis, LPO Vendée.

**Estimation du temps de chargé de mission** : 2 jours / an.

Acquisition de connaissances	<b>Action 4</b>	
	Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et « Marsouin commun») du site Natura 2000	
Priorité : modérée	Espèces d'intérêt communautaire visées : • <b>Grand dauphin</b> (1349) • <b>Marsouin commun</b> (1351)	Activité concernée : -

	<b>Financement</b>
Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission/animateur.	
<b>Financeurs potentiels</b> : -	

	<b>Suivi de l'action</b>
<b>Indicateurs de réalisation</b> : Tableau – Base de données regroupant les différentes études.	
<b>Indicateurs de résultat</b> : Diffusion (Compte-rendu de réunion, lettre d'information par mail/courrier, organisation de réunions...).	

	<b>Actions liées</b>
A5. Développer davantage et inciter les relevés d'observations des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)	
A17. Création et diffusion d'une lettre d'information auprès des usagers	
A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	

	<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
-	

## Action 5

Développer davantage et inciter les relevés d'observations des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)

**OLT. B. Participer/ Contribuer à la préservation des mammifères marins (→ « Grand dauphin » + « Marsouin commun »)**

**OOp. B1. Participer à l'acquisition de connaissances sur les mammifères marins**

**OT 4. Impliquer les usagers dans les études et suivis des habitats et espèces.**

**OT 5. Valoriser le rôle de Sentinelle de la mer**

**OT 6. Rechercher, Intégrer et Partager les connaissances nouvellement acquises**

Priorité :  
modérée

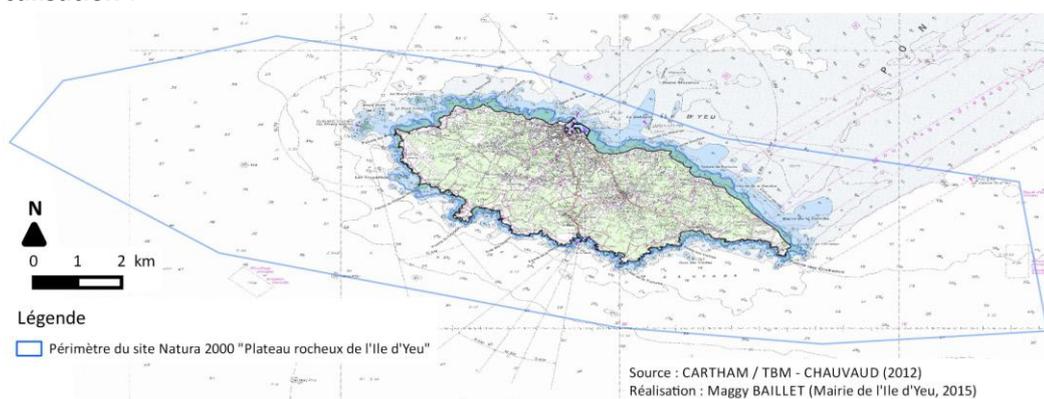
Espèces d'intérêt communautaire visées :

- **Grand dauphin** (1349)
- **Marsouin commun** (1351)

Activités concernées :

- **Toutes activités professionnelles et récréatives**

**Localisation :**



### But

Participer à l'acquisition de connaissances sur les mammifères marins d'intérêt communautaire. Impliquer les usagers dans les réseaux d'observation des mammifères marins.

### Justification de l'action

Bien que le Grand dauphin et le Marsouin commun ne fréquentent que de manière occasionnelle le site « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu », les plaisanciers et pêcheurs professionnels en observent autour de l'île, principalement à la belle saison lorsqu'ils chassent les bancs de petits poissons pélagiques. Ce serait donc intéressant que ces observations remontent jusqu'aux réseaux d'observation déjà existants comme l'observatoire Pelagis, basé à La Rochelle, en les leur transmettant.

### Description technique

La structure animatrice informera les plaisanciers et usagers du site qu'il existe un observatoire étudiant les mammifères marins, intéressé par leurs observations. Elle leur présentera l'importance de participer à cette remontée d'informations, ainsi que les outils disponibles à cette fin, comme :

- le formulaire de l'observatoire Pelagis qui est à remplir lorsqu'un mammifère marin a été observé (format papier ou en ligne ou par téléphone) ;
- l'utilisation d'application mobile (ex : OBSMAM) sur téléphone ou tablette permettant d'aider à l'identification des mammifères marins rencontrés sur le littoral

Acquisition de connaissances	<b>Action 5</b>	
	Développer davantage et inciter les relevés d'observations des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)	
Priorité : <b>modérée</b>	Espèces d'intérêt communautaire visées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Grand dauphin</b> (1349)</li> <li>• <b>Marsouin commun</b> (1351)</li> </ul>	Activités concernées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Toutes activités professionnelles et récréatives</b></li> </ul>

français et d'envoyer une photo ou vidéo à ObsMam.

Pour informer le plus grand nombre, elle pourra distribuer une plaquette d'information (disponible à la capitainerie, à l'office du tourisme, au service environnement de la Mairie). Elle pourra également faire des interventions au cours des assemblées générales des associations islaïses (Club des plaisanciers, CPPIY, Les Mélas, Club des anciens Marins Pêcheurs de l'Île d'Yeu, ...) ou demander aux présidents de ces associations d'en informer leurs adhérents. Les pêcheurs professionnels pourraient aussi être informés par la structure animatrice ou le COREPEM afin qu'ils notent et envoient leurs observations. Enfin, au printemps, un retour des observations pourra être effectué auprès des usagers dans le cadre d'une réunion ou par envoi d'une lettre d'information (mail/courrier). Celui-ci permettra de faire un point sur les connaissances nouvellement acquises, sur les observations faites à l'Île d'Yeu et informer de nouveau les plaisanciers sur l'importance de leur participation au réseau d'observation avant le début de la belle saison.

#### Réalisation

**Maître d'ouvrage** : Observatoire Pelagis.

**Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources** : Structure animatrice, AAMP, associations locales, mairie, port de plaisance, office du tourisme.

**Estimation du temps de chargé de mission** : 4 jours par an de 2017 à 2019 et 3 jours par an de 2018 à 2021.

#### Financement

Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission/animateur.

**Financeurs potentiels** : Etat, Union européenne

#### Suivi de l'action

**Indicateurs de réalisation** : Elaboration et Diffusion d'une plaquette d'information, Participation à des réunions, Information via la lettre d'information (mail/courrier).

**Indicateurs de résultat** : Communication pour mobiliser les usagers du site (brochure, réunion, etc...).

#### Actions liées

A4. Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et « Marsouin commun») du site Natura 2000

A19. Assurer l'animation du site Natura 2000

Acquisition de connaissances	<b>Action 5</b>	
	Développer davantage et inciter les relevés d'observations des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)	
Priorité : <b>modérée</b>	Espèces d'intérêt communautaire visées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Grand dauphin</b> (1349)</li> <li>• <b>Marsouin commun</b> (1351)</li> </ul>	Activités concernées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Toutes activités professionnelles et récréatives</b></li> </ul>

	<i>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</i>
	Avertir la structure animatrice si j'observe une modification du milieu, un phénomène inhabituel, ou une espèce peu commune dans le site

## Action 6

Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques exercées sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu en partenariat avec les structures locales

**OLT. C. Restaurer la superficie et les fonctionnalités des habitats sensibles**

(« Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostères marines »)

**OOp. C2. Réduire la pression physique sur les zones sensibles des mouillages et corps-morts**

**OLT. D. Maintenir les habitats d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »**

**OOp. D1. Améliorer la connaissance de l'évolution des habitats « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »**

**OT 4. Impliquer les usagers dans les études et suivis des habitats et espèces.**

**OT 5. Valoriser le rôle de Sentinelle de la mer**

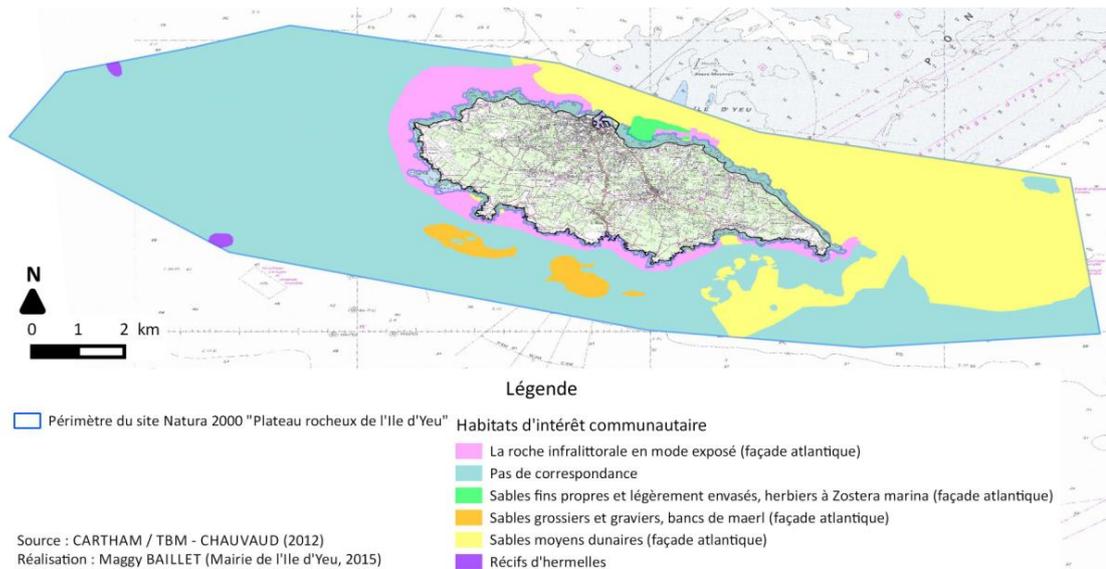
Priorité :  
**modérée**

Habitats d'intérêt communautaire visés :  
• Tous

Activités concernées :

- Toutes activités professionnelles ou récréatives

**Localisation :**



### But

Suivre l'évolution du site et des pratiques au cours du temps. Être informé de l'apparition d'un changement environnemental ou d'une nouvelle activité.

### Justification de l'action

L'île étant très fréquentée entre les mois d'avril et octobre (avec une forte affluence en juillet et août), la mise en place d'une veille en s'appuyant sur des relais locaux permettra de suivre l'évolution globale du site ainsi que des usages et d'être vigilant face à l'intensification d'une activité ou l'apparition d'une nouvelle pratique. Ainsi, la structure animatrice pourra avoir connaissance des changements notables qui se produisent au sein du site (relatifs aux habitats et espèces ou aux pratiques). Cela permettra de prévenir d'éventuelles dégradations des habitats d'intérêt communautaire.

<b>Acquisition de connaissances</b>	<b>Action 6</b>	
	Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques exercées sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu en partenariat avec les structures locales	
	Priorité : <b>modérée</b>	Habitats d'intérêt communautaire visés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous</li> </ul> Activités concernées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Toutes activités professionnelles ou récréatives</b></li> </ul>

	<b>Description technique</b>
	<p>Les protecteurs de l'environnement (recrutés pour la période estivale), la structure animatrice du site Natura 2000 « Côtes, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeu », la capitainerie pourront être les relais locaux. Ils informeront la structure animatrice d'éventuels changements. En effet, les protecteurs étant quotidiennement sur le terrain, ils seront de bons observateurs. De plus, ils rencontrent énormément d'utilisateurs durant cette période tout comme les employés de la capitainerie. Pour transmettre d'éventuelles modifications dans les pratiques, un rendez-vous annuel en fin de saison (fin août-début septembre) sera organisé entre les différents relais locaux et la structure animatrice. De cette façon, celle-ci pourra étudier les nouveaux risques de perturbation liés à l'augmentation ou l'apparition d'une activité afin de proposer des mesures, si nécessaire, pour préserver le site Natura 2000 avant la prochaine saison. Des échanges pourront également se faire en cours d'année ou de la saison estivale si un changement important s'observe au sein du site. Cela permettra aussi à la structure animatrice de capitaliser de nouvelles données pour le futur diagnostic.</p> <p>La structure animatrice pourra faire remonter ces nouvelles données aux structures compétentes telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Agence de l'eau pour les données sur la qualité de l'eau ;</li> <li>- l'observatoire Pelagis pour les informations relatives aux mammifères marins.</li> </ul>

	<b>Réalisation</b>
	<p>Veille locale effectuée par les structures relais de l'Île d'Yeu et transmission annuelle, a minima, des observations à la structure animatrice.</p> <p>La structure animatrice organisera un rendez-vous avec les personnes « relais » en début de saison (mai-juin) pour leur présenter ses attentes. Elle leur donnera un questionnaire avec les informations à relever durant la saison (ex : Apparition d'une nouvelle activité ? Forte fréquentation d'une zone du site ? Intensification d'une activité ?). En fin de chaque mois (juillet et août), elle pourra les contacter par mail/téléphone afin de leur demander les constats du mois et ainsi relancer la démarche pour le mois suivant.</p>

Acquisition de connaissances	<b>Action 6</b>	
	Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques exercées sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu en partenariat avec les structures locales	
	Priorité : <b>modérée</b>	Habitats d'intérêt communautaire visés : • Tous
		Activités concernées : • <b>Toutes activités professionnelles ou récréatives</b>

	<p><b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice</p> <p><b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : AAMP, DDTM/DML, Animateur du site « terrestre » et Protecteurs de l'environnement, Capitainerie du port de plaisance.</p> <p><b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 2 jours en 2016 (1 jour pour la première rencontre avec les personnes relais + 1 jour de point annuel « post-saison »). 2017 - 2021 : 1 jour pour le point annuel.</p>
--	--

	<b>Financement</b>
	Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission/animateur.
	<b>Financeurs potentiels</b> : -

	<b>Suivi de l'action</b>
	<p><b>Indicateurs de réalisation</b> : Prise de contact. Rendez-vous avec les personnes « relais ». Capitalisation des éventuels changements par le compte-rendu des entretiens avec les structures « relais »</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> : Prise en compte effective des changements (évolution du diagnostic, prise de nouvelles mesures lorsque nécessaire, remontée d'informations aux acteurs compétents)</p>

	<b>Actions liées</b>
	<p>A3. Faire une veille des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire (« Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »), sur la qualité de l'eau et le milieu marin</p> <p>A4. Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et « Marsouin commun ») du site Natura 2000</p> <p>A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans pratiques d'activités humaines</p> <p>A19. Assurer l'animation du site Natura 2000</p>

	<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
	-

<b>Action 7</b>		
<b>Acquisition de connaissances</b>	<b>Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative</b>	
	OT3. Acquérir les connaissances utiles à l'atteinte des objectifs à long terme et opérationnels	
	OT4. Impliquer les usagers dans les études et suivis des habitats et espèces	
	Priorité : <b>faible</b>	Habitats d'intérêt communautaire visés : • Tous
<b>Localisation :</b>		
<p>Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012) Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'Ile d'Yeu, 2015)</p>		

<b>But</b>
Compléter le diagnostic socio-économique traitant de la pêche récréative. Affiner les connaissances sur les différents types de pêche pratiqués sur le site. Préciser les menaces potentielles sur les habitats.

<b>Justification de l'action</b>
Lors de l'élaboration du DOCOB, peu de données ont été collectées sur les pratiques ne permettant pas d'avoir un diagnostic précis.

<b>Description technique</b>
Solliciter quelques pêcheurs volontaires adhérents ou non à une association locale afin qu'ils notent une fois par semaine une voire deux sorties effectuées entre avril et septembre (zone de pêche, type d'engin, nombre d'engins utilisés, temps de pêche, espèces pêchées). Profiter de l'organisation de concours de pêche récréative pour relever des données pour également être une solution. L'aide des associations locales pourra être demandée.

<b>Réalisation</b>
<b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice
<b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : Association de plaisanciers.
<b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 2 jours par an.

Acquisition de connaissances	<b>Action 7</b>	
	Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative	
Priorité : <b>faible</b>	Habitats d'intérêt communautaire visés : • <b>Tous</b>	Activité concernée : • <b>Pêche récréative</b>

	<b>Financement</b>
Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission/animateur.	
<b>Financeurs potentiels</b> : Etat	

	<b>Suivi de l'action</b>
<b>Indicateurs de réalisation</b> : Contact avec les associations et pêcheurs récréatifs	
<b>Indicateurs de résultat</b> : Nombre de pêcheurs récréatifs participants. Nombre d'observations obtenues.	

	<b>Actions liées</b>
-	

	<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
-	

## Action 8

Evaluer les impacts potentiels des activités de pêche maritime sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

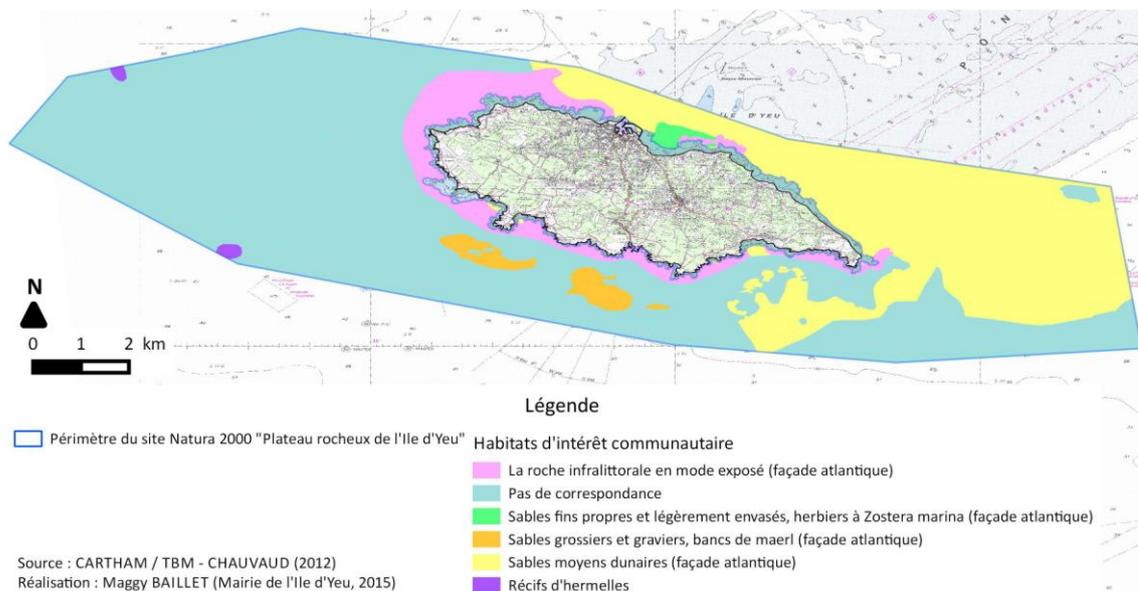
### OT3. Acquérir les connaissances utiles à l'atteinte des objectifs à long terme et opérationnels

Priorité :  
élevée

Habitats d'intérêt communautaire visés :  
• Tous

Activité concernée :  
• Pêche professionnelle

#### Localisation :



#### But

S'assurer que les métiers pratiqués par la pêche professionnelle soient compatibles avec les objectifs de conservation du site.

#### Justification de l'action

La pêche maritime professionnelle est une des activités pratiquée au sein du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu. La circulaire du 30 avril 2013 prévoit de quelle façon ces activités doivent être traitées dans l'élaboration des DOCOB des sites Natura 2000. Ce dispositif repose sur la réalisation d'une analyse des risques de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche professionnelle à l'échelle du site. Selon les risques identifiés, des mesures de gestion seront envisagées.

#### Description technique

L'analyse des risques de dégradation des activités de pêche professionnelle s'appuie sur la méthode développée par le MNHN en 2012 (Evaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime) en collaboration avec les partenaires concernés (Ministère, Agence des aires marines protégées, Ifremer et Comité des pêches). Les différentes activités de pêche professionnelle (métier pratiqués ou engins utilisés) recensées au sein du site sont étudiées ainsi que leurs interactions avec les habitats d'intérêt communautaire. Les impacts potentiels des métiers pratiqués au regard de la sensibilité des habitats permettent d'évaluer les interactions «

Mesure réglementaire	<b>Action 8</b>	
	<b>Evaluer les impacts potentiels des activités de pêche maritime sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	
	Priorité : élevée	Habitats d'intérêt communautaire visés : • Tous
		Activité concernée : • Pêche professionnelle

métiers – habitats » et de mesurer les risques de dégradations par chaque engin de pêche.

Les données et les niveaux de précisions permettant de mettre en œuvre cette méthode sont donc à adapter en fonction des engins de pêche (par exemple entre les engins dits dormants ou traînants).

Pour réaliser cette analyse, l'AAMP travaille à partir des données disponibles sur les activités de pêche professionnelle au niveau national (SIH de l'Ifremer et SIPA de la DPMA) et en partenariat avec le COREPEM au niveau local. Dans le cas du Plateau rocheux de l'île d'Yeu, les données nationales étant trop générales, les enquêtes « activités » menées lors du diagnostic socio-économique seront utilisées.

La présente mesure vise donc :

- à mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation des risques de la pêche professionnelle sur les habitats Natura 2000 en partenariat avec l'Antenne Atlantique de l'AAMP et le COREPEM ;
- à proposer au besoin des solutions de réduction des impacts sur les secteurs identifiés à risque.

Compte tenu des spécificités liées aux activités de pêche professionnelle, la circulaire prévoit, si nécessaire, une harmonisation des évaluations et des propositions de mesure de gestion à une échelle supérieure sous le pilotage de la DIRM. Il s'agit dans ce cadre de garantir la cohérence des évaluations et des mesures proposées entre les différents sites Natura 2000 fréquentés par une même flottille.

L'approche à cette échelle doit en effet permettre de disposer d'un maximum de marges de manœuvre dans les analyses et les propositions de mesures en lien avec la gestion de la pêche professionnelle.

**Réalisation**

Les cartographies des différents métiers et des habitats réalisées lors de l'élaboration du DOCOB seront croisées avec différents paramètres comme :

- la sensibilité et l'état de conservation des habitats ;
- le nombre moyen de navire, l'impact et l'effort de pêche de chaque métier ;
- les enjeux de conservation, etc...

Ces analyses spatiales permettront de qualifier le risque de dégradation (plus ou moins fort, voire nul) et d'identifier les zones soumises à ce risque. En collaboration avec le COREPEM, des mesures de réduction de l'impact seront alors proposées pour les secteurs à risque. Celles-ci seront mises en œuvre dans une optique de progrès en matière de pêche durable, soit sur la base du volontariat des professionnels, soit de manière réglementaire.

Mesure réglementaire	<b>Action 8</b>	
	<b>Evaluer les impacts potentiels des activités de pêche maritime sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	
	Priorité : élevée	Habitats d'intérêt communautaire visés : • Tous
		Activité concernée : • Pêche professionnelle
	<p><b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice.</p> <p><b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : COREPEM, Ifremer.</p> <p><b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 1 mois en 2016.</p>	
	<b>Financement</b>	
	Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission/animateur.  <b>Financeurs potentiels</b> : -	
	<b>Suivi de l'action</b>	
	<p><b>Indicateurs de réalisation</b> : Mise en œuvre de la méthode développée par le MNHN pour effectuer l'analyse des risques de dégradation par la pêche professionnelle.</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> : Validation de l'analyse par le COPIL + Maintien en bon état de conservation des habitats où la pêche professionnelle se pratique.</p>	
	<b>Actions liées</b>	
	A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans pratiques d'activités humaines	
	<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>	
	-	

## Action 9

Réaliser un suivi de l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé »

**OLT. D. Maintenir les habitats d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »**

**OOp. D1. Améliorer la connaissance de l'évolution des habitats « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »**

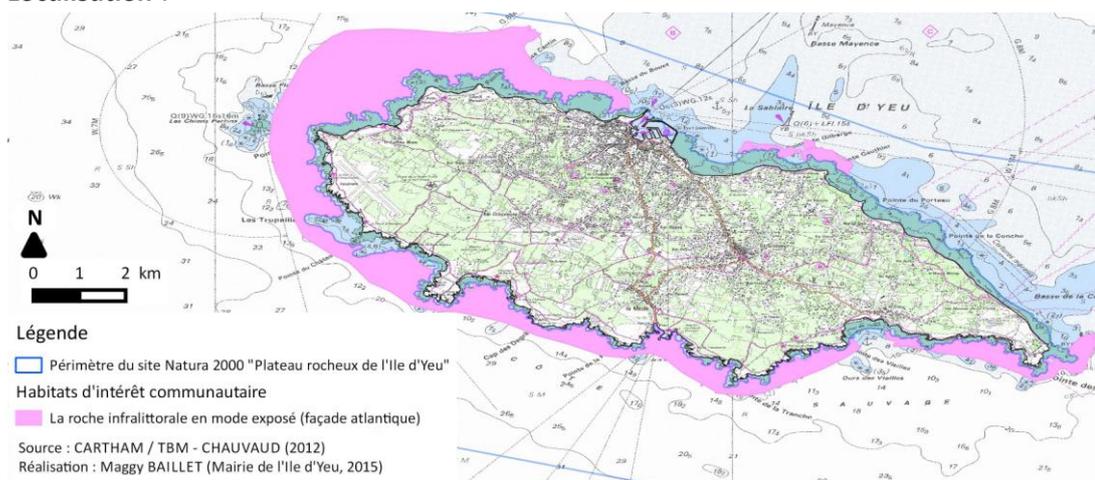
Priorité :  
élevée

Habitat d'intérêt communautaire visé :  
• **Roche infralittorale en mode exposé**  
(1170-5)

Activité concernée : -

Suivi scientifique

**Localisation :**



### But

Déterminer et évaluer leur conservation au cours du temps. Prévenir de leur dégradation.

### Justification de l'action

Cet habitat joue un rôle fonctionnel et écologique très important de par la présence de forêt de laminaires. Sensibles aux pollutions, aux ancrages répétés et à l'installation de corps-morts, il serait intéressant de suivre son évolution afin de voir s'il est impacté de façon notable par ces pressions.

### Description technique

Le suivi par prise de photos aériennes permettra de connaître rapidement la surface occupée par les laminaires. Cette technique est la plus adaptée compte tenu du fait que l'habitat se trouve quasiment tout autour de l'île. L'organisation d'un suivi en bateau sera trop compliquée et coûteuse. Les prises de vues aériennes permettront de suivre son évolution au cours du temps et serviront à établir une cartographie précise de cet habitat.

### Réalisation

**Maître d'ouvrage :** Bureau d'étude.

**Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources :** AAMP, DREAL, DDTM/DML, Bureau d'étude.

**Estimation du temps de chargée de mission :** 10 jours par an.

Action 9		
Réaliser un suivi de l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé »		
Suivi scientifique	OLT. D. Maintenir les habitats d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »	
	OOp. D1. Améliorer la connaissance de l'évolution des habitats « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »	
Priorité : élevée	Habitat d'intérêt communautaire visé : • Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)	Activité concernée : -

Financement		
<b>Détail du coût estimé :</b>		
		Total estimé
Réalisation des photos aériennes	1500€ / jour	4 jours de terrain = 6000€
Coût estimé du suivi : 6000€ par an.		
<b>Financeurs potentiels :</b> Etat, AAMP, organisme scientifique.		

Suivi de l'action	
<b>Indicateurs de réalisation :</b> Nombre de photos aériennes réalisées. Nombre de vols effectués.	
<b>Indicateurs de résultat :</b> Connaissance plus précise de l'habitat et de son évolution au cours du temps. Maintien du bon état de conservation de l'habitat « Roche infralittoral en mode exposé » Cartographie.	

Actions liées	
A1. . Etudier, prospecter et suivre les récifs d'hermelles pour observer leur évolution	
A2. Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine »	
A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans les pratiques d'activités humaines	
A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	

Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action	
-	

Suivi scientifique	<b>Action 10</b>	
	Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans les pratiques d'activités humaines	
	<b>OLT. A. Maintenir les milieux sableux dans un bon état écologique</b>	
<b>Priorité : très élevée</b>	Habitats d'intérêt communautaire visés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sables moyens dunaires (1110-2)</li> <li>• Sables grossiers, graviers, banc de maerl (1110-3)</li> </ul>	Activités concernées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les activités professionnelles et récréatives</li> </ul>
<b>Localisation :</b>		
<p>Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012)  Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'Île d'Yeu, 2015)</p>		

	<b>But</b>
	Prévenir la dégradation des habitats d'intérêt communautaire « Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl ». Evaluer l'impact d'une activité sur le site (si changement et/ou apparition d'une nouvelle activité).

	<b>Justification de l'action</b>
	<p>De nombreuses activités s'exercent à ce jour sur le « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu », leurs menaces potentielles sont variables selon le type d'habitats. Le suivi de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire inventoriés sur le site Natura 2000 est très compliqué à mettre en place chaque année et extrêmement coûteux. Néanmoins, un suivi des habitats « Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl » (= habitats non suivis dans les actions A1, A2 et A9) sera utile dans le cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une nouvelle activité se développe sur le site Natura 2000 ; il permettra d'identifier et évaluer les risques de perturbation de cette pratique sur les habitats ;</li> <li>- l'intensité d'une ou plusieurs activités augmente : le suivi permettra de voir si de tels changements ne perturbent pas la conservation des habitats d'intérêt communautaire</li> </ul>

<b>Action 10</b>		
<b>Suivi scientifique</b>	<b>Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans les pratiques d'activités humaines</b>	
	<b>Priorité : très élevée</b>	Habitats d'intérêt communautaire visés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sables moyens dunaires (1110-2)</b></li> <li>• <b>Sables grossiers, graviers, banc de maerl (1110-3)</b></li> </ul>
		Activités concernées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Toutes les activités professionnelles et récréatives</b></li> </ul>

- si l'analyse des risques de la pêche professionnelle met en évidence des pressions de certains engins de pêche sur les habitats, un suivi plus approfondi et spécifique permettra d'en évaluer la nature et l'intensité.

**Description technique**

Réaliser un suivi des habitats d'intérêt communautaire. Pour les habitats sableux, un échantillonnage à la benne permettra d'évaluer leur qualité en étudiant les indicateurs biologiques (AMBI, IEEC, ...).

**Réalisation**

**Maître d'ouvrage** : Structure animatrice

**Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources** : AAMP, Bureau d'étude, Station marine de Concarneau, IFREMER.

**Estimation du temps de chargé de mission** : 3 jours/an.

**Financement**

**Détail du coût global estimé :**

		Total estimé
Location du bateau + Frais d'essence	300€ / jour	3 jours de terrain = 900€
Matériel divers (ex. caméra, échantillonnage)	500€	500€
Coût du personnel	300€ / personne / jour	3 personnes pendant 4 jours = 3600€
Déplacement sur site (hôtel, repas, bateau)	150€ / jour	3 personnes pendant 4 jours de déplacement = 1800€

Coût estimé du suivi : 6800€ par an.

**Financeurs potentiels** : Etat, Union européenne.

**Suivi de l'action**

**Indicateurs de réalisation** : Echantillonnages, Inventaires, Nombre de sorties terrain organisées pour réaliser le suivi.

**Indicateurs de résultat** : Mise en évidence de l'impact d'une activité.

Suivi scientifique	<b>Action 10</b>	
	Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans les pratiques d'activités humaines	
Priorité : très élevée	Habitats d'intérêt communautaire visés :  • Tous	Activités concernées :  • <b>Toutes les activités professionnelles et récréatives</b>

	<b>Actions liées</b>
	<p>A1. Etudier, prospecter et suivre les récifs d'hermelles pour observer leur évolution</p> <p>A2. Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine »</p> <p>A9. Réaliser un suivi de l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé »</p> <p>A19. Assurer l'animation du site Natura 2000</p>

	<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
	-

## Action 11

Envisager des solutions d'expérimentation pour préserver les habitats d'intérêt communautaire sensibles

**OLT. C. Restaurer la superficie et les fonctionnalités des habitats sensibles (« Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostère marine »)**

**OOp. C2. Réduire la pression physique sur les zones sensibles des mouillages et corps-morts**

Expérimentation

Priorité :  
**faible**

Habitat d'intérêt communautaire visé :

- Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostère marine (1110-1)

Activités concernées :

- Plaisance
- Activités nautiques

**Localisation :**



Légende

- Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"
- Habitats d'intérêt communautaire
- Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)

Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012)  
Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'île d'Yeu, 2015)

## But

Expérimenter des solutions permettant une réduction de l'impact des activités sur les habitats et espèces du site Natura 2000

## Justification de l'action

Les impacts potentiels des mouillages sur les herbiers remarquables des fonds sableux sont bien connus mais leur évaluation précise sur le site se heurte à un défaut de connaissances. La mesure «Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine » doit y pallier. Sur les secteurs où des impacts seraient finalement mis en évidence, il apparait important de pouvoir mener des expérimentations tant en matière de sensibilisation que de pratiques, de gouvernance, de méthodes de travail...

## Description technique

Les résultats de la mesure permettant de mieux qualifier l'herbier (situation, étendue, densité) pourra mettre en évidence des usages impactant l'herbier. Différentes actions pourraient alors être mises en place pour y remédier. Elles pourraient être, par exemple :

- mettre en place une campagne de sensibilisation
- prétendre à un label qui valorise les bonnes pratiques
- mettre en place des réseaux de sciences participatives
- organiser des groupes de travail spécifiques sur les sujets problématiques
- proposer de nouvelles approches dans la prise en compte des enjeux et la prise de mesures
- proposer des expérimentations techniques sur les mouillages (corps-morts et ancrages)
- Réfléchir à de nouvelles gouvernances

- ...

<b>Expérimentation</b>	<b>Action 11</b>	
	Envisager des solutions d'expérimentation pour préserver les habitats d'intérêt communautaire sensibles	
	Priorité : <b>modérée</b>	Habitat d'intérêt communautaire visé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostère marine (1110-1)</b></li> </ul>
		Activités concernées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Plaisance</b></li> <li>• <b>Activités nautiques</b></li> </ul>
	Les réflexions à mener dans le cadre de cette mesure devront être concertées avec la commune et les acteurs du territoire	
	<b>Réalisation</b>	
	<b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice.	
	<b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : AAMP, DDTM/DML.	
	<b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 3 jours/an.	
	<b>Financement</b>	
	Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission/animateur.	
	<b>Financeurs potentiels</b> : Etat, Union européenne	
	<b>Suivi de l'action</b>	
	<b>Indicateurs de réalisation</b> : Nombre de groupes de travail organisés. Proposition de solutions expérimentales	
	<b>Indicateurs de résultat</b> : Test des solutions expérimentales.	
	<b>Actions liées</b>	
	A2. Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine »	
	<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>	
	-	

## Action 12

Organiser une journée par an de ramassage de déchets en mer et engins de pêche égarés en plongée dans les baies les plus touchées

**OT1. Sensibiliser, informer les usagers et le grand public sur la richesse du patrimoine marin du site**

**OT5. Valoriser le rôle de Sentinelle de la mer**

Sensibilisation - Communication

Priorité :  
**modérée**

Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés :  
• Tous

Activité concernée :  
• Plongée sous-marine

**Localisation :**



Légende

Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"	Habitats d'intérêt communautaire
	La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
	Pas de correspondance
	Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (façade atlantique)
	Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)
	Sables moyens dunaires (façade atlantique)
	Récifs d'hermelles

Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012)  
Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'île d'Yeu, 2015)

### But

Sensibiliser les usagers aux diverses pollutions anthropiques, aux bonnes pratiques (toutes activités confondues) Participer concrètement à la remise en état du site Natura 2000.

### Justification de l'action

Le ramassage des déchets permet de prendre conscience des pollutions que génère l'Homme même à petite échelle. L'île, bien que préservée des déchets du continent, est très fréquentée par de multiples activités (navigation, pêche, plaisance, voile, etc...), le ramassage en plus d'être un outil éducatif, serait utile à la conservation du site (récupération de déchets plastique, engins de pêche égarés, etc...).

### Description technique

Les tempêtes hivernales ramènent de nombreux déchets près des côtes islaises accumulés au fil des années. Organiser une journée de ramassage en plongée avant la haute saison (ex : juin de chaque année) en partenariat avec les clubs de plongée de l'île permettra de récolter une partie de ces déchets. Cette action sera menée en début de saison afin de sensibiliser les usagers avant la période estivale aux rejets de déchets en mer et leurs conséquences. Ainsi, ils pourront adopter ces bonnes pratiques durant l'été.

Le ramassage se fera par palanquée de 2 ou 3 plongeurs à l'aide de sacs « filet » pour les déchets de petite taille, de parachutes ou de bateau si les déchets sont plus gros. Cette journée pourra s'accompagner d'article dans les journaux locaux (Ouest France, Courrier

Sensibilisation Communication	<b>Action 12</b>	
	Organiser une journée par an de ramassage de déchets en mer et engins de pêche égarés en plongée dans les baies les plus touchées	
Priorité : <b>modérée</b>	Habitats d'intérêt communautaire visés : • Tous	Activité concernée : • Plongée sous-marine

Vendée, La Gazette) afin d'informer le grand public du cadre « Natura 2000 » et de l'intérêt d'une telle journée pour la préservation du site.

<b>Réalisation</b>
<p><b>Maître d'ouvrage</b> : Organisation mutuelle (Structure animatrice + Clubs de plongée).</p> <p><b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : AAMP, Comité départemental de Vendée de la FFESSM, Clubs de plongée, COREPEM si engins perdus.</p> <p><b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 3 jours par an.</p>

<b>Financement</b>								
<p><b>Détail du coût estimé</b> :</p> <p>Ramassage bénévole. Prise en charge de l'essence, de l'achat du matériel (sac « filet », parachute, sacs poubelle, ...), et de l'information par l'AAMP ou l'Etat.</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Frais d'essence du bateau</td> <td style="text-align: right;">200€ / jour</td> </tr> <tr> <td>Matériel divers</td> <td style="text-align: right;">400€</td> </tr> <tr> <td>Location de l'équipement</td> <td style="text-align: right;">50€ / personne</td> </tr> <tr> <td>Déplacement sur site (hôtel, repas, bateau)</td> <td style="text-align: right;">150€ / jour</td> </tr> </table> <p>Coût estimé minimum de la journée de ramassage : 800€ (selon le nombre d'équipements nécessaires).</p> <p><b>Financeurs potentiels</b> : Etat, Union européenne</p>	Frais d'essence du bateau	200€ / jour	Matériel divers	400€	Location de l'équipement	50€ / personne	Déplacement sur site (hôtel, repas, bateau)	150€ / jour
Frais d'essence du bateau	200€ / jour							
Matériel divers	400€							
Location de l'équipement	50€ / personne							
Déplacement sur site (hôtel, repas, bateau)	150€ / jour							

<b>Suivi de l'action</b>
<p><b>Indicateurs de réalisation</b> : Nombre de journées de ramassage organisées</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> : Poids de déchets ramassés, Nombre d'engins de pêche récupérés, Nombre de participants bénévoles. Comparaison annuelle des poids de déchets ramassés et d'engins récupérés.</p>

<b>Actions liées</b>
-

<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garder à bord mes déchets pour les débarquer une fois à terre dans les points de collecte disponibles (poubelle, tri, conteneur pour huiles usagées, etc...).</li> <li>- Signaler la présence d'engins de pêche égarés, de macro-déchets, et de pollution conséquente à la structure animatrice.</li> <li>- Garder tout engin de pêche perdu ou macro-déchet remonté à bord pour le débarquer à terre à condition de ne pas engager la sécurité de mon équipage</li> </ul>

## Action 13

Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux

OLT. A. Maintenir les milieux sableux dans un bon état écologique

OLT. C. Restaurer la superficie et les fonctionnalités des habitats sensibles (« Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostères marines »)

**OOp. C2. Réduire la pression physique sur les zones sensibles des mouillages et corps-morts**

OLT. D. Maintenir les habitats d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »

**OOp. D1. Améliorer la connaissance de l'évolution des habitats « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »**

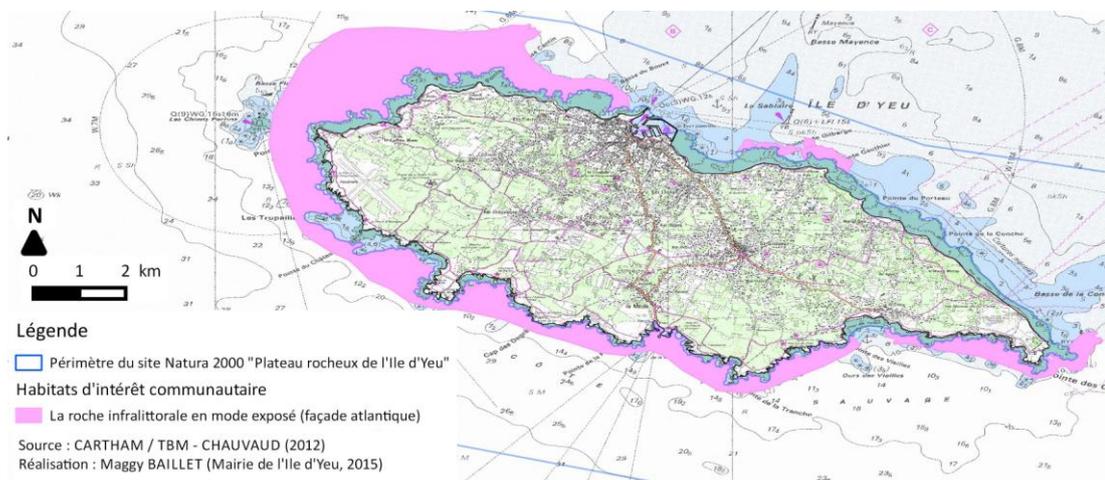
Priorité :  
**modérée**

Habitat d'intérêt communautaire visé  
• **Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)**

Activités concernées :

- Plaisance
- Plongée sous-marine

**Localisation :**



### But

S'assurer que les mouillages n'aillent pas à l'encontre de la conservation des habitats du site.

### Justification de l'action

Le mouillage pratiqué sur les fonds rocheux peut dégrader les peuplements marins (faune et flore). Pour réduire cet impact, il existe des techniques de mouillage simples qui sont adaptées à ce type d'habitat.

### Description technique

Présenter dans une brochure les impacts générés par les ancrages ainsi que les différentes techniques possibles (matériel, fonctionnement, coût estimé) permettant de diminuer les pressions sur ce milieu. La brochure sera diffusée aux usagers.

### Réalisation

**Maître d'ouvrage** : Structure animatrice.

**Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources** : Associations locales, Clubs de

Sensibilisation Communication	<b>Action 13</b>	
	Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux	
Priorité : <b>modérée</b>	Habitat d'intérêt communautaire visé : • <b>Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)</b>	Activités concernées : • <b>Plaisance</b> • <b>Plongée sous-marine</b>
plongée/voile/kayak/paddle/guide de pêche.		
<b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 4 jours en 2016 puis 2 jours par an de 2017 à 2021.		
<b>Financement</b>		
Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission/animateur.		
<b>Financeurs potentiels</b> : Etat.		
<b>Suivi de l'action</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b> : Nombre de brochure distribuées.		
<b>Indicateurs de résultat</b> : Diminution des ancrages impactant sur les habitats		
<b>Actions liées</b>		
A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine		
<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>		
Utiliser une technique d'ancrage adaptée au type de fonds sur lequel je mouille afin de minimiser son impact		

## Action 14

Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine

**OLT. C. Restaurer la superficie et les fonctionnalités des habitats sensibles (« Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostères marines »)**

**OOp. C2. Réduire la pression physique sur les zones sensibles des mouillages et corps-morts**

Priorité :  
élevée

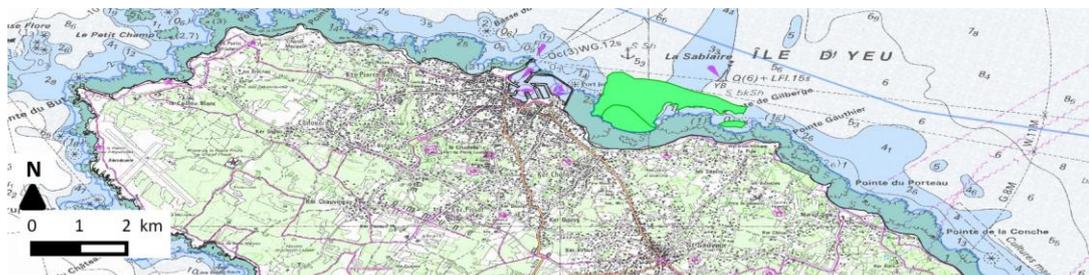
Habitat d'intérêt communautaire visé :

• **Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine (1110-1)**

Activités concernées :

- Plaisance
- Activités nautiques
- Pêche professionnelle

**Localisation :**



Légende

- Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu" Habitats d'intérêt communautaire
- Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)

Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012)  
Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'île d'Yeu, 2015)

### But

Diminuer de manière relative la pression exercée par les corps-morts et mouillages. Participer au maintien de l'herbier de zostère marine en adaptant les pratiques (corps-morts et mouillages).

### Justification de l'action

Les corps-morts et mouillages sont des usages pouvant dégrader l'herbier de zostère. En effet, le frottement de la chaîne sur le fond autour du point d'ancrage tout comme l'ancre d'un bateau au mouillage arrache les pieds de zostère. C'est pourquoi il est nécessaire d'informer les usagers des pressions potentielles qu'exercent leurs corps-morts ou mouillages et de les inciter à adopter des techniques et habitudes plus respectueuses de l'herbier.

### Description technique

Le système de corps-morts pourra être adapté à la sensibilité de l'herbier en veillant que le bout reliant le bloc de béton (sur le fond) à la bouée de corps-mort (à la surface) n'exerce pas de frottement abimant l'herbier. Concernant les mouillages, il pourra être conseillé aux usagers d'ancrer leur bateau à l'extérieur de l'herbier afin d'y limiter les ancrages. Pour cela, une brochure informative sera distribuée aux adhérents des associations de plaisanciers envoyée par mail et disponible à la capitainerie du port de plaisance. Elle expliquera les dégradations des corps-morts et mouillages. Elle présentera également la technique de corps-mort déjà utilisée sur l'île. Une carte (élaborée après la réalisation de l'action 2) pourra aussi permettre aux plaisanciers de localiser cet habitat sensible. La capitainerie du

<b>Sensibilisation - Communication</b>	<b>Action 14</b>	
	Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine	
<b>Priorité : élevée</b>	Habitat d'intérêt communautaire visé : • <b>Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine (1110-1)</b>	Activités concernées : • <b>Plaisance</b> • <b>Activités nautiques</b> • <b>Pêche professionnelle</b>

port de plaisance pourra également conseiller les plaisanciers de passage de se mettre en poste d'attente en dehors de la zone d'herbier, si celle-ci était balisée.

<b>Réalisation</b>
<p><b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice.</p> <p><b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : AAMP, DDTM/DML.</p> <p><b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 4 jours en 2016 puis 2 jours par an de 2017 à 2021.</p>

<b>Financement</b>
<p>Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission.</p> <p><b>Financeurs potentiels</b> : Etat.</p>

<b>Suivi de l'action</b>
<p><b>Indicateurs de réalisation</b> : Création et diffusion de la brochure d'information. Nombre de brochures distribuées.</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> : Réduction du nombre d'ancrages et de mouillages sur l'herbier. Bon état de conservation de l'herbier de Zostère marine.</p>

<b>Actions liées</b>
<p>A2. Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à zostère marine »</p> <p>A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement notable s'observe dans les pratiques d'activités humaines</p> <p>A19. Assurer l'animation du site Natura 2000</p>

<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser une technique d'ancrage adaptée au type de fonds sur lequel je mouille afin de minimiser son impact</li> <li>- Éviter d'ancrer, autant que possible, mon navire dans les zones d'herbier afin de le préserver</li> </ul>

## Action 15

Informer les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leur conséquences

**OT1. Sensibiliser, informer les usagers et le grand public sur la richesse du patrimoine marin du site**

**OT5. Valoriser le rôle de Sentinelle de la mer**

Priorité :  
**modérée**

Habitats/Espèces d'intérêt  
communautaire visés :  
• **Tous**

Activités concernées :  
• **Toutes les activités  
professionnelles et récréatives**

**Localisation :**



Légende

Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'Île d'Yeu"	Habitats d'intérêt communautaire
	La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
	Pas de correspondance
	Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (façade atlantique)
	Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)
	Sables moyens dunaires (façade atlantique)
	Récifs d'hermelles

Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012)  
Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'Île d'Yeu, 2015)

### But

Informer et faire prendre conscience aux usagers des conséquences des différentes pollutions pour les inciter à ne plus jeter en mer.

### Justification de l'action

Les rejets de déchets et d'eaux grises/noires impactent fortement le milieu marin. En période estivale, l'île est très fréquentée, la pression y est plus grande. Il est donc important de sensibiliser les usagers à cette problématique et aux différents risques que les déchets qu'ils jettent peuvent générer. Cela permettra aussi de responsabiliser les usagers face au rôle de chacun dans la préservation des fonds marins.

### Description technique

Une brochure sera élaborée et diffusée. Elle expliquera les impacts des différents rejets d'eaux, déchets ainsi que des exemples de dégâts. La brochure proposera également des solutions comme :

- les zones de tri disponible sur l'île et au port ;
- un pense-bête avec les éléments à vérifier quand une sortie en mer est envisagée (ex : avoir une poubelle à bord fermée pour éviter que les déchets s'envolent, vérifier l'état des cuves, etc...) ;
- ...

L'information sera disponible à la capitainerie du port de plaisance, auprès des associations,

<b>Sensibilisation Communication</b>	<b>Action 15</b>	
	Informer les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leur conséquences	
<b>Priorité : modérée</b>	Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés : • <b>Tous</b>	Activités concernées : • <b>Toutes les activités professionnelles et récréatives</b>

des magasins d'accastillage.

<b>Réalisation</b>
<p><b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice</p> <p><b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : Association de plaisanciers locale.</p> <p><b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 4 jours par an en 2016 puis 2 jours par an de 2017 à 2021.</p>

<b>Financement</b>
<p>Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission.</p> <p><b>Financeurs potentiels</b> : Etat.</p>

<b>Suivi de l'action</b>
<p><b>Indicateurs de réalisation</b> : Elaboration et diffusion de la brochure. Nombre de brochures distribuées.</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> : Sensibilisation des usagers. Evolution des pratiques.</p>

<b>Actions liées</b>
<p>A13. Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux</p> <p>A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine</p> <p>A19. Assurer l'animation du site Natura 2000</p>

<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garder à bord mes déchets pour les débarquer une fois à terre dans les points de collecte disponibles (poubelle, tri, conteneur pour huiles usagées, etc...)</li> <li>- Signaler la présence d'engins de pêche égarés, de macro-déchets, et de pollution conséquente à la structure animatrice.</li> <li>- Garder tout engin de pêche perdu ou macro-déchet remonté à bord pour le débarquer à terre à condition de ne pas engager la sécurité de mon équipage</li> </ul>

## Action 16

Présenter la richesse du patrimoine marin du site au travers d'une exposition de photos sous-marines

OT1. Sensibiliser, informer les usagers et le grand public sur la richesse du patrimoine marin du site

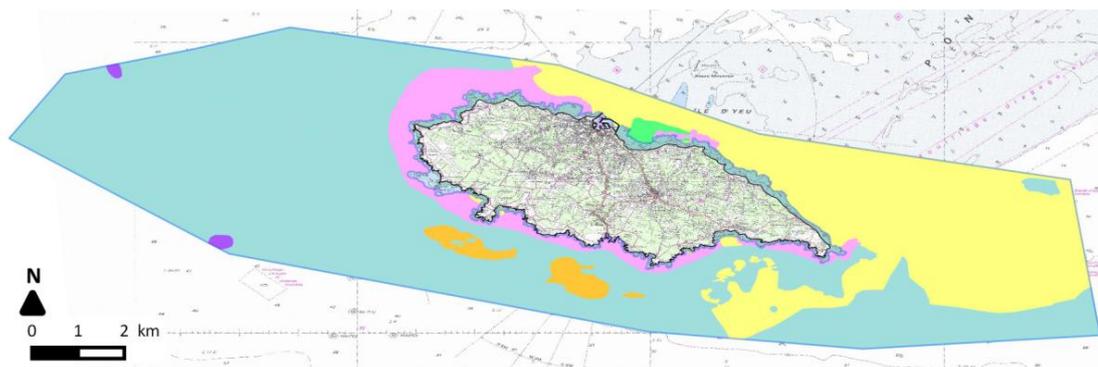
Priorité :  
élevée

Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés :  
• Tous

Activité concernée : -

Sensibilisation - Communication

Localisation :



Légende

Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'Île d'Yeu"	Habitats d'intérêt communautaire
Pas de correspondance	La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (façade atlantique)	Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)
Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)	Sables moyens dunaires (façade atlantique)
Sables moyens dunaires (façade atlantique)	Récifs d'hermelles
Récifs d'hermelles	

Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012)

Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'Île d'Yeu, 2015)

### But

Valoriser le patrimoine marin du site. Eveiller l'intérêt des usagers et du grand public. Sensibiliser les usagers à l'importance de sa préservation.

### Justification de l'action

Les fonds marins étant méconnus, organiser une exposition de photos permettra de présenter aux usagers et au grand public la richesse naturelle du site « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » ainsi que sa diversité. Cette exposition permettra indirectement de faire comprendre l'intérêt de Natura 2000 (préservation, conservation du milieu marin, etc...).

### Description technique

L'exposition présentera des clichés des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, et expliquera éventuellement les principales caractéristiques du site et la démarche Natura 2000. Les photos pourront être recueillies auprès de plongeurs islais volontaires (Club de plongée, Association ANGES, plongeur « individuel », ...).

Lieux d'exposition possibles : Quai Canada, Ancienne Poste, Future Maison de la Nature, etc...

Si l'exposition se fait en extérieur, la mairie dispose de 7 structures tripodes. Chaque structure peut porter 3 photos (bâche), soit un total de 21 photos possibles.

Sensibilisation Communication	<b>Action 16</b>	
	Présenter la richesse du patrimoine marin du site au travers d'une exposition de photos sous-marines	
Priorité : élevée	Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés : • Tous	Activités concernées : -

<b>Réalisation</b>
<p><b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice</p> <p><b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : AAMP, Comité départemental de la FFESSM, Structures locales, Collectivités, CCI, plongeurs.</p> <p><b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 10 jours en 2016, 5 jours par an de 2017 à 2021.</p>

<b>Financement</b>
<p><b>Coût global estimé:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si exposition en extérieur : Conception des bâches (photo + texte) + (impression photo sur bâche) = 2500€</li> <li>• Si exposition en intérieur : Conception de poster (à l'unité) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- poster (50*76) = 15,95€      - poster contre-collé (50*75) = 34,95€</li> <li>- poster (76*101) = 34,95€      - poster contre-collé (76*114) = 64,95€ (PhotoBox)</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Financeurs potentiels</b> : Etat, Commune.</p>

<b>Suivi de l'action</b>
<p><b>Indicateurs de réalisation</b> : Edition des éléments (photos + information) de l'exposition.</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> : Durée de l'exposition. Nombre de visiteurs</p>

<b>Actions liées</b>
-

<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>
-

<b>Action 17</b>			
<b>Création et diffusion d'une lettre d'information auprès des usagers</b>			
<b>OT1. Sensibiliser, informer les usagers et le grand public sur la richesse du patrimoine marin du site</b>			
<b>OT6. Rechercher, Intégrer et Partager les connaissances nouvellement acquises</b>			
<b>OT7. Diffuser et informer autour des objectifs et actions du DOCOB</b>			
<b>Sensibilisation - Communication</b>	<b>Priorité : modérée</b>	Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés • Tous	Activités concernées : • <b>Toutes les activités professionnelles et récréatives</b>
	<b>Localisation :</b>		
<small>Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012) Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'Île d'Yeu, 2015)</small>			

<b>But</b>
Informer et sensibiliser les usagers. Eveiller l'intérêt des usagers et du grand public

<b>Justification de l'action</b>
L'utilisation d'une lettre d'information (mail/courrier) sera un bon outil pour transmettre des informations aux usagers intéressés.

<b>Description technique</b>
La lettre d'information (mail/courrier) pourra être envoyée 1 à 2 fois par an pour : - informer de l'avancer des actions mises en place durant l'animation ; - rappeler les bonnes pratiques ; - informer des résultats d'études menées sur le site, etc...

<b>Réalisation</b>
<b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice
<b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : -
<b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 3 jours par an

Sensibilisation Communication	<b>Action 17</b>	
	Création et diffusion d'une lettre d'information auprès des usagers	
Priorité : <b>modérée</b>	Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés : • <b>Tous</b>	Activités concernées : • <b>Toutes les activités professionnelles et récréatives</b>
<b>Financement</b>		
Mission d'animation du site Natura 2000, prévue dans le poste du chargé de mission.  <b>Financeurs potentiels</b> : Etat.		
<b>Suivi de l'action</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b> : Création et diffusion de la lettre d'information. Nombre de lettres d'information envoyées. <b>Indicateurs de résultat</b> : Intérêt des lecteurs.		
<b>Actions liées</b>		
A13. Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine A15. Informer les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leur conséquences A19. Assurer l'animation du site Natura 2000		
<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>		
-		

## Action 18

Informer les structures concernées des constats faits dans le cadre de l'élaboration/animation du DOCOB du site Natura 2000 pouvant contribuer indirectement à la conservation du site

OT. 6. Rechercher, Intégrer et Partager les connaissances nouvellement acquises

OT. 7. Diffuser et informer autour des objectifs et actions du DOCOB

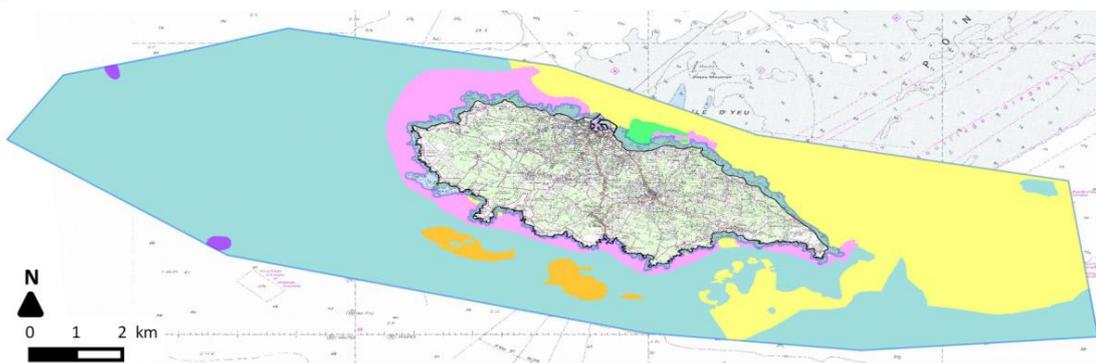
Sensibilisation - Communication

Priorité :  
**modérée**

Habitats/Espèces d'intérêt  
communautaire visés :  
• **Tous**

Activités concernées :  
• **Toutes les activités  
professionnelles et récréatives**

**Localisation :**



Légende

Périimètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'Île d'Yeu"	Habitats d'intérêt communautaire
Pas de correspondance	La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)	Pas de correspondance
Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)	Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)
Sables moyens dunaires (façade atlantique)	Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)
Récifs d'hermelles	Sables moyens dunaires (façade atlantique)

Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012)  
Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'Île d'Yeu, 2015)

### But

Préserver le site Natura 2000. Informer les usagers du site.

### Justification de l'action

L'élaboration du DOCOB et le travail effectué en concertation avec les usagers ont révélé des besoins ne dépendant pas directement de la démarche Natura 2000 qui, néanmoins, pourraient contribuer à la préservation du site. Il est donc important de transmettre ces éléments aux structures concernées (Association de plaisance, Port de plaisance, Collectivité, ...) afin qu'elles en soient informées. Aussi, un guide de pêche a été proposé en groupe de travail. Il donnerait les consignes principales à respecter en tant que pêcheur récréatif (réglementation, « b.a. -ba » pour l'utilisation des engins de pêche, etc...). Il permettra de sensibiliser davantage les plaisanciers, de les responsabiliser face au non-respect de la réglementation et aux pertes d'engins de pêche dues à un mauvais équipement/mauvaise installation en mer. De même, pour les plaisanciers de passage, un rappel des zones de collecte des déchets sur le port de plaisance et l'utilisation des systèmes de récupération des eaux usées et/ou l'installation d'un second point de collecte au port de plaisance seraient nécessaires.

### Description technique

Transmettre les constats faits dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 aux structures concernées : associations locales, port de plaisance.

<b>Sensibilisation Communication</b>	<b>Action 18</b>	
	Informer les structures concernées des constats faits dans le cadre de l'élaboration/animation du DOCOB du site Natura 2000 pouvant contribuer indirectement à la conservation du site	
Priorité : <b>modérée</b>	Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés : <b>• Tous</b>	Activités concernées : <b>• Toutes les activités professionnelles et récréatives</b>

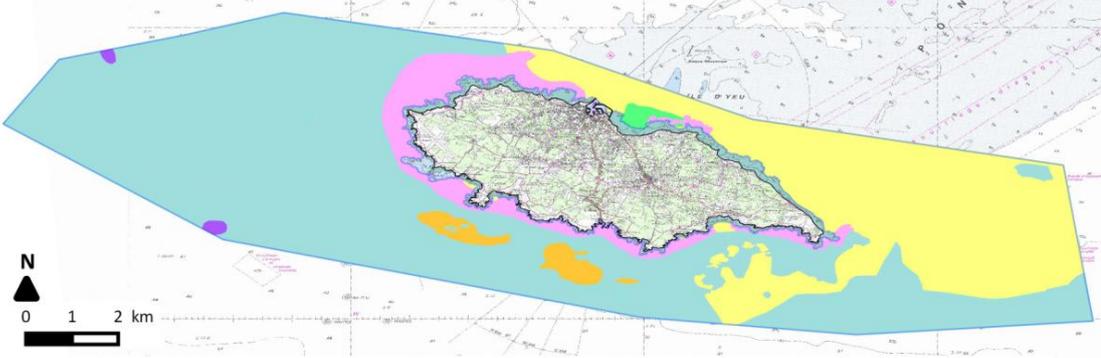
	<b>Réalisation</b>
	<p>Transmission des constats effectués et des propositions identifiées par la structure animatrice.</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Structure animatrice</p> <p><b>Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources</b> : AAMP, Comité départemental de Vendée de la FFESSM, FFPM.</p> <p><b>Estimation du temps de chargé de mission</b> : 0,5 jours par an.</p>

	<b>Financement</b>
	<b>Financeurs potentiels</b> : -

	<b>Suivi de l'action</b>
	<p><b>Indicateurs de réalisation</b> : Prise de contact avec les structures concernées.</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> : Diffusion des constats faits au cours de l'élaboration du DOCOB et de l'animation auprès des structures concernées.</p>

	<b>Actions liées</b>
	-

	<b>Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action</b>

Animation	<b>Action 19</b>			
	Assurer l'animation du site Natura 2000			
	<p>OLT. A. Maintenir les milieux sableux dans un bon état écologique</p> <p>OLT. B. Participer et contribuer à la préservation des mammifères marins</p> <p>OLT. C. Restaurer la superficie et les fonctionnalités des habitats sensibles (→ « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier de Zostères marines »)</p> <p>OLT. D. Maintenir les habitats d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » et « Roche infralittorale en mode exposé »</p> <p>OT. Mettre en œuvre le DOCOB</p> <p>OT. Diffuser et informer autour des objectifs et actions du DOCOB</p>			
	<p>Priorité : <b>très élevée</b></p>	<p>Habitats/Espèces d'intérêt communautaire visés :</p> <p>• <b>Tous</b></p>	<p>Activités concernées :</p> <p>• <b>Toutes les activités professionnelles et récréatives</b></p>	
<p><b>Localisation :</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Légende</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'Île d'Yeu"</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><b>Habitats d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF69B4; margin-right: 5px;"></span> La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #ADD8E6; margin-right: 5px;"></span> Pas de correspondance</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #32CD32; margin-right: 5px;"></span> Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFD700; margin-right: 5px;"></span> Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFA500; margin-right: 5px;"></span> Sables moyens dunaires (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #800080; margin-right: 5px;"></span> Récifs d'hermelles</li> </ul> </td> </tr> </table> <p>Source : CARTHAM / TBM - CHAUVAUD (2012) Réalisation : Maggy BAILLET (Mairie de l'Île d'Yeu, 2015)</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'Île d'Yeu"</li> </ul>	<p><b>Habitats d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF69B4; margin-right: 5px;"></span> La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #ADD8E6; margin-right: 5px;"></span> Pas de correspondance</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #32CD32; margin-right: 5px;"></span> Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFD700; margin-right: 5px;"></span> Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFA500; margin-right: 5px;"></span> Sables moyens dunaires (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #800080; margin-right: 5px;"></span> Récifs d'hermelles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'Île d'Yeu"</li> </ul>	<p><b>Habitats d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF69B4; margin-right: 5px;"></span> La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #ADD8E6; margin-right: 5px;"></span> Pas de correspondance</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #32CD32; margin-right: 5px;"></span> Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFD700; margin-right: 5px;"></span> Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFA500; margin-right: 5px;"></span> Sables moyens dunaires (façade atlantique)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #800080; margin-right: 5px;"></span> Récifs d'hermelles</li> </ul>			

**But**

Atteindre les objectifs fixés dans le DOCOB. Faire vivre le site Natura 2000 et maintenir une dynamique constructive autour de la démarche Natura 2000

**Justification de l'action**

L'animation du site se traduit par la mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB. Cela nécessite un important travail de coordination effectué par la structure animatrice qui aura pour rôle d'organiser les suivis, la sensibilisation et la communication autour du site et de la démarche Natura 2000.

**Description technique**

Développer et promouvoir les actions de sensibilisation et de communication (réunion, affichage, brochure) :

- résultats des études et des suivis scientifiques des habitats du site;
- résultats des observations de Mammifères marins recueillies au sein du site ;

- communication suite à la journée de ramassage de déchets en plongée et à l'exposition de photos sous-marines.

Valoriser la charte Natura 2000 et partager les connaissances acquises. Diffuser et informer les usagers. Recherche et montage des dossiers de demande de financements. Soutien technique et ponctuel aux porteurs de projet et aux administrations pour les évaluations d'incidence Natura 2000.

#### *Réalisation*

**Maître d'ouvrage** : Structure animatrice.

**Maître d'œuvre, partenaires et structures ressources** : AAMP, DREAL, DDTM/DML, Structures locales, Collectivités, COREPEM.

**Estimation du temps de chargé de mission** : 24 jours par an en 2016, 2017, 2019 et 2020. Puis 27 jours par an en 2018 et 2021.

#### *Financement*

**Financeurs potentiels** : FEDER

#### *Suivi de l'action*

**Indicateurs de réalisation** : Nombre de réunions organisées. Nombre de signataires de la Charte. Nombre d'actions réalisées.

**Indicateurs de résultat** : Maintien du bon état de conservation des habitats du site

#### *Actions liées*

Toutes les actions du DOCOB.

#### *Engagements de la charte Natura 2000 en lien avec l'action*

-

## **D. Mise en œuvre et financement**

Le Tableau 24 présente l'estimation des coûts prévisionnels de chaque action du DOCOB pour la période « 2016 à 2021 ». Ces coûts devront être réévalués d'une année à l'autre lors de la demande de budget auprès des organismes financeurs.

**Tableau 24 : Coûts prévisionnels pour la réalisation des actions**

Type d'action	Action	Priorité	Financeurs potentiels	Coût annuel pour la réalisation des actions (€)					
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
Acquisition de connaissances	A1. Etude, prospection de récifs d'hermelles et suivi pour observer leur évolution	Très élevée	Etat, Union européenne	6500	6500	6500	6500	6500	6500
	A2. Réaliser une étude scientifique et un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à Zostère marine »	Très élevée	Etat, Union européenne	5900	5900	5900	5900	5900	5900
	A3. Faire une veille des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire (« Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »)	Modérée	-	-	-	-	-	-	-
	A4. Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et Marsouin commun »)	Modérée	-	-	-	-	-	-	-
	A5. Développer davantage et inciter les relevés d'observation des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)	Modérée	Etat	-	-	-	-	-	-
	A6. Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu en partenariat avec les structures locales	Modérée	-	-	-	-	-	-	-
	A7. Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative	Faible	Etat	-	-	-	-	-	-
Mesure réglementaire	A8. Evaluer les impacts potentiels des activités de pêche maritime sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Elevée	-	-	-	-	-	-	
Suivi scientifique	A9. Réaliser un suivi de l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé »	Elevée	Etat, AAMP	6000	6000	6000	6000	6000	6000
	A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement globale s'observe dans les pratiques d'activités humaines	Elevée si changement	Etat, Union européenne	6800	6800	6800	6800	6800	6800
Expérimentation	A11. Envisager des solutions d'expérimentation pour préserver les habitats sensibles	Faible	Etat, AAMP	-	-	-	-	-	-
Communication Sensibilisation	A12. Organiser une journée par an de ramassage de déchets en mer et engins de pêche égarés en plongée dans les baies les plus touchées	Modérée	Etat	800	800	800	800	800	800
	A13. Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux	Modérée	Etat	-	-	-	-	-	-
	A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine	Très élevée	Etat	-	-	-	-	-	-
	A15. Informer les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leurs conséquences	Modérée	Etat	-	-	-	-	-	-
	A16. Présenter la richesse du patrimoine marin du site au travers d'une exposition de photos sous-marines	Elevée	Etat, Commune	-	-	-	-	-	-
	A17. Création et diffusion d'une lettre d'information auprès des usagers	Modérée	Etat	-	-	-	-	-	-
	A18. Informer les structures concernées des constats faits dans le cadre de l'élaboration/animation du DOCOB du site Natura 2000 pouvant contribuer indirectement à la conservation du site	Modérée	-	-	-	-	-	-	-
Animation	A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	Très élevée	FEDER	-	-	-	-	-	-

## VIII. Charte Natura 2000

---

### A. Présentation de la charte Natura 2000

#### a. Caractéristiques

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion au DOCOB. Elle participe à la réalisation des objectifs de conservation des habitats et espèces du site. Elle encourage le développement de pratiques compatibles avec la démarche Natura 2000 et les valorise (*article R414-12 du code de l'environnement*). Signer la charte correspond à un engagement moral à Natura 2000.

Les engagements qui la composent sont de deux types :

- les engagements de bonnes pratiques, dits généraux, applicables à l'ensemble des activités pratiquées au sein du site ;
- les engagements de bonnes pratiques, dits spécifiques, définis pour certaines activités.

Lors d'une adhésion à la charte, aucune contrepartie financière n'est prévue à la différence des contrats Natura 2000.

La charte Natura 2000 telle qu'elle est rédigée dans ce DOCOB ne dispense aucune activité ou manifestation d'évaluation d'incidences.

#### b. Modalités d'adhésion

L'adhésion peut être individuelle ou collective. Toute personne physique ou morale, de droit public ou privée peut y adhérer. Aussi les usagers du site, qu'ils soient professionnels ou non, regroupés ou non en structure collective peuvent signer la charte. Cependant, si une structure adhère, elle doit informer ses adhérents des engagements auxquels elle souscrit. Dans ce cas, il est préférable que l'adhésion soit concertée en amont afin de parvenir à une signature commune des adhérents et de la structure.

La durée d'engagement à la charte Natura 2000 est de 5 ans (renouvelable). Quand un usager ou une structure y adhère, il s'engage pour l'ensemble de la charte pour cette même durée. La signature de la charte Natura 2000 n'empêche pas l'engagement dans un contrat Natura 2000.

L'adhésion s'effectue auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et prend effet dès que le dossier complet leur a été parvenu. Pour le site « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu », il s'agit de la DDTM de Vendée.

#### c. Suivi et contrôle

La structure animatrice réalise un suivi des engagements pris par les signataires de la charte Natura 2000. Elle utilise des points de contrôle (listés dans les tableaux Tableau 25 et Tableau 26) qui permettent de vérifier si les signataires respectent leurs engagements.

Le contrôle relève de la Police de l'environnement. Il est donc assuré par les services de l'Etat (la DDTM/DML pour les sites Natura 2000 en mer) après avoir avisé le signataire en avance.

L'adhésion à la charte d'un signataire peut être suspendue par le préfet maritime, pour une durée maximale d'un an, si un ou plusieurs engagements ne sont pas respectés ou s'il refuse de se soumettre au contrôle (*article R414-12-1 du code de l'environnement*).

## B. Contenu de la charte Natura 2000 du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu »

### a. Présentation du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu »

Le site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu », de 11998 ha, est exclusivement marin et se trouve tout autour de l'île d'Yeu. Il est marqué par la présence de fonds marins très diversifiés et d'une importante biodiversité. Il a été désigné au titre de la Directive « Habitat, Faune, Flore » pour préserver son patrimoine naturel. Quatre habitats et deux espèces d'intérêt communautaire ont justifié ce classement :

- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110) ;
- Grandes criques et baies peu profondes (1160) ;
- Récifs (1170) ;
- Grottes marines submergées ou semi-submergées (8330) ;
- Grand dauphin (1349) ;
- Marsouin commun (1351).

Plusieurs habitats du site jouent un rôle écologique important (frayère, abri, nourricerie, ...) tels que :

- l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé », tout autour de l'île, caractérisé par une vaste zone de laminaires mixtes ;
- l'habitat « Sable fin, propre, légèrement envasé, herbier à *Zostera marina* » où se trouve l'herbier de Zostère marine.

Plus de 39 espèces d'algues ont été recensées au sein du site.

Le principal objectif de Natura 2000 est de maintenir et/ou restaurer les habitats afin qu'ils soient dans un état de conservation favorable. A l'échelle du site, la conservation des différents habitats semble moyenne à bonne. L'enjeu majeur est donc de restaurer et/ou maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Favoriser les pratiques écoresponsables est aussi un bon outil pour contribuer à la préservation du site « Plateau rocheux de l'île d'Yeu ».

### b. Engagements de bonnes pratiques applicables à toutes les activités (= charte générale)

Pour tous, signataire de la charte ou non :

- Je m'engage à prendre connaissance et respecter la réglementation en vigueur sur le site.
- Je m'engage à me renseigner auprès des structures ou autorités compétentes sur les bonnes pratiques ou règles liées à l'activité que je pratique et à les respecter.

Engagements inscrits dans la charte Natura 2000 :

Je m'engage à :

- Eviter d'ancrer, autant que possible, mon navire dans les zones d'herbier afin de le préserver ;
- Utiliser une technique d'ancrage adaptée au type de fonds sur lequel je mouille afin de minimiser son impact;

- Avertir la structure animatrice si j'observe une modification du milieu, un phénomène inhabituel ou une espèce peu commune dans le site ;
- Garder à bord mes déchets pour le débarquer une fois à terre dans les points de collecte disponibles (poubelle, tri, conteneur pour huiles usagées, etc...) ;
- Signaler la présence d'engins de pêche égarés, de macro-déchets, et de pollution consécutive à la structure animatrice ;
- Utiliser les zones prévues pour nettoyer mon bateau (ex : aire de carénage) avec des produits autant que possible respectueux de l'environnement ;
- Utiliser les systèmes de récupération des eaux usées (quand ils existent) pour vider les cuves de mon bateau (s'il en est équipé) ;
- Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement pour les usages courants à bord du bateau ;
- Garder une distance raisonnable pour respecter l'évolution des mammifères marins ;
- En tant que signataire de la charte Natura 2000, informer et sensibiliser les usagers du site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu aux pratiques écoresponsables favorables à la préservation du patrimoine marin du site (ex : réglementation en vigueur, bonnes pratiques) ;
- En tant que signataire, à promouvoir la charte Natura 2000 auprès des autres usagers du site.

### c. Engagements de bonnes pratiques par activité

En tant que pêcheur professionnel, je m'engage à :

- Garder tout engin de pêche perdu ou macro-déchet remonté à bord pour le débarquer à terre à condition de ne pas engager la sécurité de mon équipage ;
- Transmettre à la structure animatrice du site les informations qui lui permettront de décrire l'activité sachant que les données, que je transmets, restent anonymes et sont traitées de façon agrégée.

En tant que pêcheur plaisancier, je m'engage à :

- Garder tout engin de pêche perdu ou macro-déchet remonté à bord pour le débarquer à terre à condition de ne pas engager la sécurité de mon équipage.

En tant que plongeur, je m'engage à :

- Vérifier, avant de plonger, que je suis dans une zone autorisée ;
- Varier mes sites de plongée ;
- Limiter les contacts physiques avec la faune et la flore sous-marine.

En tant que pêcheur sous-marin, je m'engage à :

- Vérifier, avant de plonger, que je suis dans une zone autorisée ;
- Respecter la faune et flore fixées lorsque je pratique la pêche sous-marine.

En tant que structure professionnelle ou associative, je m'engage à :

- Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques relatives à mon activité.

## C. Points de contrôle de la charte Natura 2000

Les points de contrôle de la charte Natura 2000 du site « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » sont listés dans les tableaux Tableau 25 Tableau 26, ci-dessous.

**Tableau 25 : Points de contrôle des engagements à portée générale de la charte Natura 2000 du site "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"**

Engagements applicables à toutes les activités	Point de contrôle
Eviter d'ancrer, autant que possible, mon navire dans les zones d'herbier afin de le préserver	Contrôle sur site
Utiliser une technique d'ancrage adaptée au type de fonds sur lequel je mouille afin de minimiser son impact	Contrôle de la technique d'ancrage utilisée
Avertir la structure animatrice si j'observe une modification du milieu, un phénomène inhabituel ou une espèce peu commune dans le site	Nombre d'observations faites à la structure animatrice
Signaler la présence d'engins de pêche égarés, de macro-déchets, et de pollution conséquente à la structure animatrice	
Garder à bord mes déchets pour le débarquer une fois à terre dans les points de collecte disponibles (poubelle, tri, conteneur pour huiles usagées, etc...)	Nombre d'infractions au code de l'environnement
Utiliser les zones prévues pour nettoyer mon bateau (ex : aire de carénage) avec des produits autant que possible respectueux de l'environnement	
Utiliser les systèmes de récupération des eaux usées (quand ils existent) pour vider les cuves de mon bateau (s'il en est équipé);	
Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement pour les usages courants à bord du bateau	Contrôle à bord du bateau
Garder une distance raisonnable pour respecter l'évolution des mammifères marins	Contrôle de la pratique sur site
En tant que signataire de la charte Natura 2000, informer et sensibiliser les usagers du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu aux pratiques écoresponsables favorables à la préservation du patrimoine marin du site (ex : réglementation en vigueur, bonnes pratiques)	-
En tant que signataire, à promouvoir la charte Natura 2000 auprès des autres usagers du site	-

**Tableau 26 : Points de contrôle des engagements de bonnes pratiques par activités de la charte Natura 2000 du site "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"**

Engagements de bonnes pratiques par activités	Point de contrôle
Engagement pour la pêche professionnelle	
Garder tout engin de pêche perdu ou macro-déchet remonté à bord pour le débarquer à terre à condition de ne pas engager la sécurité de mon équipage	Suivi des quantités d'engins de pêche perdus ou macro-déchets ramenés à terre
Transmettre à la structure animatrice du site les informations qui lui permettront de décrire l'activité sachant que les données, que je transmets, restent anonymes et sont traitées de façon agrégée	Mise au point d'un tableau de bord de suivi de ces données par la structure animatrice
Engagements pour la pêche récréative	
Garder tout engin de pêche perdu ou macro-déchet remonté à bord pour le débarquer à terre à condition de ne pas engager la sécurité de mon équipage	Suivi des quantités d'engins de pêche perdus ou macro-déchets ramenés à terre
Engagements pour la plongée sous-marine	
Vérifier, avant de plonger, que je suis dans une zone autorisée	Contrôle sur site
Varier mes sites de plongée	Bilan annuel des sorties effectuées par le signataire
Limiter les contacts physiques avec la faune et la flore sous-marine	Contrôle des pratiques sur site
Engagements pour la pêche sous-marine	
Vérifier, avant de plonger, que je suis dans une zone autorisée	Contrôle sur site
Respecter la faune et flore fixées lorsque je pratique la pêche sous-marine	Contrôle sur site
Engagements pour les structures professionnelles ou associatives	
Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques relatives à notre activité	Bilan annuel des moyens mis en œuvre par les structures signataires de la charte pour informer ses clients ou adhérents

## IX. Suivi et évaluation du DOCOB

---

La directive « Habitat, Faune, Flore » prévoit d'évaluer, tous les six ans, le réseau Natura 2000 à l'échelle nationale et biogéographique. Chaque site est également suivi à l'échelle locale. La réalisation des actions, la mise en œuvre générale du DOCOB et l'état de conservation des habitats et espèces sont vérifiés. Cela permet d'évaluer :

- la compatibilité des actions avec les enjeux de conservation et objectifs du site ;
- la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- la cohérence du DOCOB et de le modifier si nécessaire.

Pour le Plateau rocheux de l'Île d'Yeu, les suivis seront réalisés, en collaboration avec le COPIL, par l'AAMP (structure animatrice du site) et avec les structures scientifiques compétentes (pour les suivis de l'état de conservation des habitats et espèces).

### A. Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

#### a. A l'échelle biogéographique

A l'échelle de chaque aire biogéographique, les Etats-membres doivent évaluer la mise en œuvre de Natura 2000 sur leur territoire. Pour cela, une même méthode est utilisée par tous les Etats-membres. En France, le MNHN est en charge de cette évaluation.

Le rapport d'évaluation présente les réalisations déjà effectuées, l'état de conservation des habitats et espèces ainsi que l'impact des mesures de gestion sur cet état de conservation. L'évaluation s'effectue à l'échelle biogéographique. Le Plateau rocheux de l'Île d'Yeu se trouve dans le domaine « Atlantique marin ».

#### b. A l'échelle du site Natura 2000

A l'échelle des sites Natura 2000, l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire est également évalué (*articles R. 414-1 et R. 414-8-5 du code de l'environnement*) à l'aide de deux outils :

- Le guide méthodologique « Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000 » développé par le MNHN ;
- Le tableau de bord destiné aux aires marines protégées créé par l'AAMP : il permet de mettre en place les dispositifs de suivi pour faciliter l'évaluation régulière de la réalisation des actions du DOCOB.

## B. Suivi de la mise en œuvre des actions

Le suivi de la mise en œuvre des actions se fait à l'aide d'indicateurs qui permettent d'analyser les effets immédiats et à long terme des actions. Chaque action réalisée est étudiée afin de constater ses résultats sur le site et de voir si elle nécessite une amélioration.

Plusieurs types d'indicateurs existent :

- Les indicateurs de moyens (ou de ressources) informent des moyens financiers, humains, matériels et organisationnels ou réglementaires utilisés par la structure animatrice ;
- Les indicateurs de réalisation mesurent le niveau de mise en œuvre de chaque action de manière quantitative et objective ;
- Les indicateurs de résultat décrivent les effets directs et à court terme des actions réalisées ;
- Les indicateurs d'impact décrivent les effets indirects ou induits des actions mises en œuvre à plus ou moins long terme.

## C. Suivi et évaluation du DOCOB

### a. Bilan annuel

A la fin de chaque année, la structure animatrice réalise un bilan de la mise en œuvre du DOCOB qu'elle expose au COPIL. Il présente deux analyses : l'une portant sur les différentes actions réalisées au cours de l'année écoulée et l'autre sur la conduite du projet.

L'analyse des actions se compose de :

- un examen des actions mises en œuvre durant l'année ;
- une étude des indicateurs ;
- un bilan de l'avancée de la mise en œuvre du DOCOB (avec pour base un calendrier prévisionnel : Tableau 27) ;
- une comparaison de cette avancée avec les objectifs du site ;
- une synthèse incluant le contexte explicatif.

L'analyse de la conduite du projet comporte :

- un récapitulatif des actions liées à la conduite de projet (gestion administrative, rédaction du bilan annuel d'activités, procédures de gestion financières et budgétaire, montage et suivi technique des opérations, contractualisation, information, communication, ...);
- une exploitation des indicateurs liés à ces activités ;
- une appréciation de la qualité de la conduite de projet.

Le suivi et l'évaluation du DOCOB se fait en utilisant la base de données SUDOCO (SUivi des DOCOb - développé par l'Atelier Technique des Espaces Naturels). Cet outil permet de créer un tableau de bord rempli par la structure animatrice au fur et à mesure de la mise en œuvre du DOCOB afin de faciliter la production de bilans périodiques et l'évaluation du DOCOB pour sa révision.

Suite au bilan annuel, de légères modifications peuvent être apportées au DOCOB, si besoin, en fonction des évolutions techniques, juridiques, financières ou de nouvelles acquisitions de connaissance. Cette mise à jour est faite par la structure animatrice en concertation avec le COPIL.

**Tableau 27 : Calendrier prévisionnel de mise en oeuvre des actions et temps de travail (jours) prévisionnel pour le chargé de mission Natura 2000**

Action	Mise en œuvre des actions					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A1. Etudier, prospecter et suivre les récifs d'hermelles pour observer leur évolution	10	3	3	3	3	3
A2. Réaliser un suivi de l'habitat « Sables fins, propres, légèrement envasés, herbier à Zostère marine »	10	10	10	10	10	10
A3. Faire une veille des différentes études menées sur les habitats d'intérêt communautaire (« Sables moyens dunaires » et « Sables grossiers, graviers, banc de maerl »)	5	5	5	5	5	5
A4. Faire une veille des différentes études menées sur les espèces d'intérêt communautaire (« Grand dauphin » et Marsouin commun »)	2	2	2	2	2	2
A5. Développer davantage et inciter les relevés d'observation des mammifères marins (« Grand dauphin » et « Marsouin commun »)	4	4	4	3	3	3
A6. Mettre en place une veille environnementale du site et une veille des pratiques anthropiques sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu en partenariat avec les structures locales	2	1	1	1	1	1
A7. Affiner les connaissances sur les pratiques de pêche récréative	2	2	2	2	2	2
A8. Evaluer les impacts potentiels des activités de pêche maritime sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	30	0	0	0	0	0
A9. Réaliser un suivi de l'habitat « Roche infralittorale en mode exposé »	10	10	10	10	10	10
A10. Instaurer un suivi des habitats d'intérêt communautaire si et seulement si un changement globale s'observe dans les pratiques d'activités humaines	10	10	10	10	10	10
A11. Envisager des solutions d'expérimentation pour préserver les habitats sensibles	8	8	8	8	8	8
A12. Organiser une journée par an de ramassage de déchets en mer et engins de pêche égarés en plongée dans les baies les plus touchées	3	3	3	3	3	3
A13. Inciter les usagers (plaisanciers, plongeurs) à utiliser des techniques de mouillages qui impactent peu les fonds rocheux	4	2	2	2	2	2
A14. Inciter les usagers à adapter leurs corps-morts et mouillages afin de réduire leur impact sur l'herbier de Zostère marine	4	2	2	2	2	2
A15. Informer les usagers des différentes pollutions marines (déchets, rejets en mer d'eaux grises/noires) et de leurs conséquences	4	2	2	2	2	2
A16. Présenter la richesse du patrimoine marin du site au travers d'une exposition de photos sous-marines	10	5	5	5	5	5
A17. Création et diffusion d'une lettre d'information auprès des usagers	3	3	3	3	3	3
A18. Informer les structures concernées des constats faits dans le cadre de l'élaboration/animation du DOCOB du site Natura 2000 pouvant contribuer indirectement à la conservation du site	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
A19. Assurer l'animation du site Natura 2000	24	24	27	24	24	27
<b>Total du temps de travail du chargé de mission estimé (jours)</b>	<b>145,5</b>	<b>96,5</b>	<b>99,5</b>	<b>95,5</b>	<b>95,5</b>	<b>98,5</b>

## **b. Evaluation pluriannuelle**

L'évaluation pluriannuelle se base sur l'analyse de l'état d'avancement des actions et sur la conduite du DOCOB sur plusieurs années. Elle se compose d'une analyse et d'une synthèse des bilans annuels qui sont réalisées par la structure animatrice. Elle inclut un bilan détaillé des actions réalisées et une analyse des résultats obtenus afin d'étudier la pertinence, l'efficacité et l'efficience de ces actions.

Elle doit tenir compte des différents objectifs (à long terme, opérationnels et transversaux) définis pour le site et des connaissances nouvellement acquises.

Cette évaluation permet de porter un jugement sur les objectifs et les actions du DOCOB. De plus, elle permet de proposer une mise à jour des diagnostics écologiques et socio-économiques en fonction des nouvelles connaissances obtenues grâce aux études et suivis menés pendant l'animation du site.

L'évaluation pluriannuelle conduit soit à une simple mise à jour du DOCOB, soit à sa révision, selon l'appréciation de l'autorité administrative. La révision consiste en une nouvelle élaboration complète ou partielle du DOCOB. Elle peut par exemple intervenir dans le cas où les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou s'ils ne sont pas susceptibles de l'être.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Affaires maritimes. (2009). Les activités maritimes dans les Pays de la Loire, année 2008. Deux départements maritimes : la Loire Atlantique et la Vendée. 122.
- Agence des Aires Marines Protégées. (2012). Programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins en France métropolitaine, 2011-2014. 33.
- Airoidi L., Beck M. W. (2007). Loss status and trends for coastal marine habitats of Europe. *ceanogr. Mar. Biol. Annu. Rev.*, 45 : 345 - 405.
- Arthur L., Baglinière J.-L., Barataud M., Barbier B. (2004). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. *Tome 7 - Espèces animales, Ed. La documentation française*, 352 pp. (MATE/MAP/MNHN, Éd.)
- Bajjouk, T., Derrien-Courtel, S., Gentil, F., Hily, C., & Grall, J. (2011). Typologie d'habitats marins benthiques : Analyse de l'existant et propositions pour la cartographie. Habitats côtiers de la région Bretagne - Note de synthèse n°2 - Habitat du circo littoral. Reben et Natura Bretagne, Ref. RST/IFREMER/DYNECO/AG/11-03/TB,3.
- Baromètre Natura 2000. (2013).
- Bensettiti F., Bioret F., Roland J. et Lacoste J-P. (2004). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. *Tome 2 - Habitats côtiers*, 399 pp. Ed. La Documentation française.
- Délégation Mer et Littoral de Vendée. (2013). Monographie 2013 - L'activité maritime dans le département de Vendée.
- Derrien-Courtel, S., Le Gal, A., Guillaumont, B., Médéler-Tard, V., & Bajjouk, T. (2009). *REBENT - Fiche de synthèse sur les biocénoses : habitat Laminaires*. <http://www.rebent.org/documents/index.php>, 14.
- DPMA, AAMP, Ifremer. (2011). Bilan des activités de pêche professionnelle embarquée. Document de travail sur la base de données existantes (SIPA-SIH).
- Européenne, C. (2007). Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. 142.
- Glémarec, M. (1969). Les peuplements benthiques du plateau continental Nord-Gascogne. Thèse de doctorat d'Etat, Sciences Naturelles, Faculté des sciences de Paris, Brest. 167pp.
- Hubert, A. (2012). Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 5202010 Plateau du Four. Comité Régional des Pêches Maritimes des Pays de la Loire .
- IFREMER. (2012). Contrôles de surveillance et opérationnel dans les masses d'eaux côtières et de transition (Bassin Loire Bretagne). 57.
- IUCN France. (2014). Développement des énergies marines renouvelables et préservation de la biodiversité. Synthèse à l'usage des décideurs. Paris. France.

- Kasperson JX, K. R. (2001). International Workshop on Vulnerability and Global Environmental Change 17-19 May 2001. Stockholm Environment Institute (SEI). Stockholm, Sweden : A workshop summary. SEI Risk and Vulnerability Program Report 2001-01, SEI, Stockholm.
- Le Cornec. (2008). *Etude de connaissance de phénomènes d'érosion sur le littoral vendéen*.
- Lepareur, F. (2011, Février). Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000 - Guide méthodologique - Version 1. *Rapport SPN 2011 / 3*, 55p. (MNHN, Éd.)
- Maison, E. (2009). Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. *Tome 1 : Pêche professionnelle*, 228p. Agence des Aires Marines Protégées.
- Martinez L.; Gally F.; Pézéril S. (2010, Juin). Etat des connaissances sur la distribution de deux espèces Natura 2000 : le grand dauphin et le marsouin commun. 31pp.
- MNHN. (2013). Résultats synthétiques des évaluations d'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire en France, rapportage 2013.
- MNHN, SPN. (2012). Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN-SPN / MAAPRAT-DPMA. 69.
- Ragot, P. (2010). Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. *Tome 1 - Les cultures marines*, Agence des Aires Marines Protégées, 246p.
- Richard A. , Arsendaux S. (2013). Monographie maritime de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest.
- Ruffray, X., & Kleszczewski M. (2008). Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc- Roussillon. Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Languedoc - Roussillon.

## ANNEXES

Annexe 1: Arrêté interpréfectoral n°2011/MCP/031 portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en oeuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 "FR 5202013" site d'importance communautaire "Plateau rocheux de l'île d'Yeu »



Le préfet de Vendée  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Le préfet maritime de l'Atlantique  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté interpréfectoral n°2011/MCP/031  
portant désignation du comité de pilotage  
pour l'élaboration et la mise en oeuvre  
du document d'objectifs du site Natura 2000 « FR5202013 »  
site d'importance communautaire « Plateau rocheux de l'île d'Yeu »  
désigné au titre de la directive n°92/403/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite directive "Habitats"**

VU la directive 92/403/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-6 ;

VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Sur proposition** du sous-préfet des SABLES D'OLONNE et de l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique ;

### ARRETEMENT

**Article 1** : Un comité de pilotage est créé pour l'élaboration des documents d'objectifs du site Natura 2000 « FR5202013 » site d'importance communautaire « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » désigné au titre de la directive n°92/403/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite directive "Habitats".

**Il est composé ainsi :**

#### Représentants de l'Etat :

- M. le préfet maritime de l'Atlantique ou son représentant,
- M. le préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique ou son représentant,
- M. le préfet de la Vendée ou son représentant,
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest ou son représentant,
- MM. le directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée, ainsi que son adjoint, délégué à la mer et au littoral, ou leurs représentants,
- M. le commandant de la zone marine Atlantique ou son représentant,
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées ou son représentant,
- M. le délégué régional Ouest Atlantique de l'agence de l'eau Loire Bretagne ou son représentant,

Mme la directrice de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant,  
M. le délégué régional du conservatoire du littoral du centre Atlantique ou son représentant,  
M. le délégué régional des Pays de Loire de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,  
Mme la directrice départementale de la cohésion sociale de Vendée ou son représentant,  
Mme la déléguée interrégionale Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant.

**Collectivités territoriales et leurs groupements concernés**

M. le maire de l'île d'Yeu ou son représentant,  
M. le président du conseil régional des Pays de la Loire ou son représentant,  
M. le président du conseil général de la Vendée ou son représentant.

**Collège des représentants socioprofessionnels et des usagers**

M. le président de la Chambre syndicale nationale des algues marines ou son représentant,  
M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ou son représentant,  
M. le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de l'île d'Yeu ou son représentant,  
M. le président de l'organisation des producteurs de l'île d'Yeu ou son représentant,  
M. le président du Comité Régional Conchylicole des Pays de la Loire ou son représentant,  
M. le président de l'union nationale des industries de carrières et matériaux ou son représentant,  
M. le président du syndicat des énergies renouvelables ou son représentant,  
M. le président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée ou son représentant,  
M. le président d'armateurs de France ou son représentant,  
M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Vendée ou son représentant.

**Collège des représentants des organismes experts et des associations**

M. le président de l'office du tourisme de l'île d'Yeu ou son représentant,  
M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant,  
M. le président du comité départemental de Vendée de la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) ou son représentant,  
M. le président de la Ligue de Voile des Pays de la Loire ou son représentant,  
M. le président du comité départemental de Vendée de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-Marins ou son représentant,  
M. le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée ou son représentant,  
M. le président du Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire ou son représentant,  
M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ou son représentant,  
M. le président de l'union nationale des associations des navigateurs de Vendée ou son représentant,  
M. le président de l'association L'île d'Yeu demain ou son représentant,  
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Vendée ou son représentant,  
M. le président du syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en pays de loire (SMIDAP) ou son représentant.

**Article 2 :** La présidence du comité est assurée conjointement par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la Vendée ou leurs représentants.

.../...

**Article 3** : Le comité de pilotage peut être réuni simultanément avec celui de la Zone de Protection Spéciale « secteur de l'Île d'Yeu » ou avec celui du SIC « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeu » lorsque l'ordre du jour le justifie.

**Article 4** : Le sous-préfet des Sables d'Olonne, l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique/Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Fait le 16 JUIN 2011

Le Préfet de la Vendée,



Jean-Jacques BROT

Le Préfet maritime de l'Atlantique,



Anne-François de SAINT SALVY

### A. Votre navire

Nom du navire		Immatriculation du navire	
Nom du patron			
Adresse			
Téléphone			
Mail			

- Informations complémentaires :

Equipage (nombre de marins à bord)	
Licences possédées	
Engins utilisés	

### B. Enquête « Activité » sur le site du plateau rocheux de l'île d'Yeu

**B1. Quels métiers pratiquez-vous sur ce site ?**

→ Voir Tableaux en fin de questionnaire

**B2. Décrivez le déroulement d'une marée « type » pour chaque métier pratiqué sur le site (durée, heures de pêche, nombre de marées par semaine).**

--

**B3. Quels sont les autres navires pratiquant ce même métier ?**

--

**B4. Constatez-vous des variations des pratiques de pêche d'une année sur l'autre ? Avez-vous observé un phénomène cyclique ? (modification de la période de pêche, des sites de pêche, présence/absence d'espèces, ...)**

--

### C. Perception de votre activité

En tant qu'usager du site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu, vous avez pu constater des modifications du milieu ou des changements/évolutions dans les pratiques de pêche ou dans les autres activités humaines. Les questions suivantes ont pour but de recueillir vos observations à ce sujet afin de compléter le diagnostic du site

**C1. La pratique de la pêche a-t-elle évoluée sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu ?** (Activité du navire **et** des navires pratiquant les mêmes métiers).      *Oui*       *Non*

Si oui, à votre avis, quelles en sont les raisons ?

**C2. Avez-vous observé des modifications dans les captures sur les dernières années (volume, taille, poids, apparition/disparition d'espèces, ...)** ?      *Oui*       *Non*

Si oui, à votre avis, quelles en sont les causes ?

**C3. Pensez-vous que les autres activités humaines aient un impact sur les captures et/ou sur le milieu (pêche, plaisance, pollution, clapage, ...)** ?      *Oui*       *Non*

Si oui, à quelles activités pensez-vous ? Et pourquoi ?

**C4. Observez-vous des pollutions marines (présence de déchets, d'hydrocarbures, de blooms algaux, ...) sur le site ? Avez-vous remarqué une évolution ( diminution /augmentation de pollution) ?** *Oui*       *Non*

**C5. Avez-vous déjà capturé accidentellement des marsouins ou dauphins dans la zone, ou à l'extérieur du site d'étude ?** *Oui*       *Non*

**C6. Vous arrive-t-il d'en observer ou d'autres espèces remarquables (Baleines, Tortues marines, ...)** ?

*Oui*       *Non*       Si oui, lesquelles : .....

**C7. Rencontrez-vous des problèmes/contraintes sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu (conflits d'usage, partage de l'espace avec les autres usagers de la mer, autres professionnels de la pêche, ...)** ? *Oui*       *Non*

**C8. Avez-vous déjà participé à des programmes scientifiques (PROCET, Pelgas, embarq. Observateurs, ...) ?**

**C9. Avez-vous des remarques ou des propositions à faire par rapport à la mise en place de Natura 2000 en mer ?**

**Important :** Remplir un tableau + Localiser sur la carte les zones de pêche pour chacun des engins utilisés.

Métier																	
Espèces ciblées Espèces annexes	Procédure/Technique (caractéristique de l'engin <sup>10</sup> , durée d'un coup de pêche, nombre de coup/sortie, ...)	Raisons d'utilisation de la zone (type de fond, abs chaluts, ...)	Zone de pêche	Période d'usage de l'engin												Pourcentage Tps Pêche sur Plateau rocheux Ile d'Yeu	Effort de pêche <sup>11</sup>
				J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	<sup>12</sup> <sup>13</sup> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> < 10% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 10-25% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 25-50% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 50-75% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 75-90% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> > 90%	Effort de pêche = Tps Immersion = Nbre Jour de pêche/an =
				J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	<sup>3</sup> <sup>4</sup> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> < 10% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 10-25% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 25-50% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 50-75% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 75-90% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> > 90%	Effort de pêche = Tps Immersion = Nbre Jour de pêche/an =
				J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	<sup>3</sup> <sup>4</sup> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <10% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 10-25% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 25-50% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 50-75% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 75-90% <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> > 90%	Effort de pêche = Tps Immersion = Nbre Jour de pêche/an =

<sup>10</sup> **Caractéristique de l'engin :**

- Si **filet**, maillage, nombre de pièces /longueur du filet
- Si **senne**, longueur du filet et maillage
- Si **palangre**, nombre d'hameçons
- Si **canne à pêche**, type d'hameçons

- Si **drague**, dimension du sac/armature

- Si **chalut**, dimension de l'ouverture, type de panneaux, type de bourrelet, vitesse de traction

- Si **casier**, nombre de casiers par filière et nombre de filières

<sup>11</sup> **Effort de pêche :** nombre/durée de traits de chalut(s) ou de drague(s) sur site par sortie, nombre de lignes/casiers/nasses posés et temps d'immersion

<sup>12</sup> Pourcentage du temps de pêche consacré au métier (engin/espèce) considéré et sur la période considérée.

<sup>13</sup> % du temps de pêche total sur la période considérée

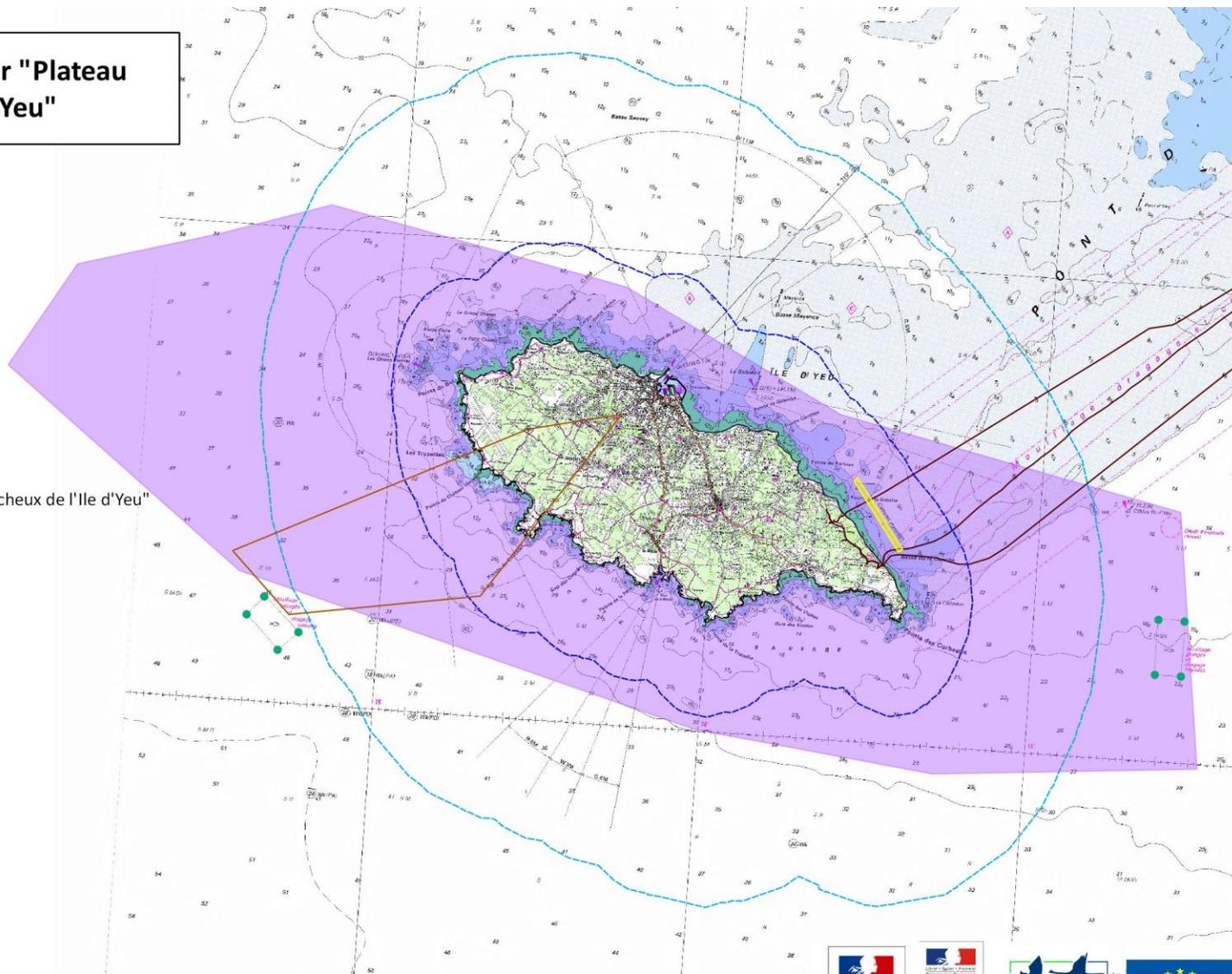
## Site Natura 2000 en mer "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"

### Légende

-  Site Natura 2000 en mer "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"
-  Cantonnement à crustacés
-  Récifs artificiels
-  Concessions conchylicoles
-  Câbles électriques sous-marins
-  3 milles marins
-  1 mille marin



0 1 2 km



MAIRIE DE  
L'ÎLE D'YEU



www.mairie.ile-yeu.fr  
02 51 59 45 45

### Annexe 3 : Questionnaire d'enquête sur les activités de pêche récréative sur le "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"

Ce questionnaire s'adresse aux pêcheurs plaisanciers et chasseurs sous-marins qui fréquentent le « Plateau rocheux de l'île d'Yeu »,

Il permettra :

- de mieux connaître les activités de pêche récréative présentes sur ce site ;
- aux pratiquants de ces activités de prendre part au diagnostic du site.

La confidentialité des réponses sera respectée. Leur traitement ne sera effectué que dans le cadre de Natura 2000 et après validation par le comité de pilotage du site.

**Mise en place du site Natura 2000 « Plateau rocheux de l'île d'Yeu »**

**Qu'est ce que Natura 2000 ?**

Le réseau Natura 2000 se compose de nombreux sites naturels européens présentant un fort intérêt écologique. Ces sites peuvent être terrestres et/ou marins. La mission principale du réseau est de maintenir cette biodiversité. A l'échelle française, Natura 2000 regroupe 1753 sites (terrestres et/ou marins). Concernant le domaine marin, elle en compte 207 dont 59 qui sont exclusivement marins.

**Que va-t-il se passer sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu ?**

De par sa géomorphologie particulière et la richesse de ses fonds, le plateau rocheux de l'île d'Yeu est un espace convoité par de nombreuses activités maritimes, qu'elles soient professionnelles ou plaisancières. Un diagnostic (écologique et socio-économique) va être réalisé afin de définir des objectifs de développement durable et des mesures de gestion du site.

Ces mesures peuvent être variées : sensibilisation des usagers à de « bonnes pratiques », aménagement d'activités en cas d'impact important mis en évidence sur les habitats naturels, mise en place de programmes pour améliorer l'état des connaissances, etc.

**En quoi cela concerne-t-il les pêcheurs récréatifs ?**

La démarche Natura 2000 se veut participative : le but est d'encourager les usagers et les acteurs locaux à s'impliquer dans la gestion des sites. Les mesures de gestion du site seront ainsi élaborées par un comité de pilotage, véritable instance de concertation présidée par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la Vendée. Au sein de ce COPIL, tous les usagers sont représentés. L'ensemble des structures<sup>1</sup> représentantes des activités récréatives y figurent également. Loin de mettre la nature sous cloche, la démarche doit permettre de concilier activités humaines et préservation du milieu naturel.

**A quoi va servir ce questionnaire ?**

Une bonne connaissance du site est nécessaire pour pouvoir mettre en place une gestion adéquate. L'objet de ce questionnaire est double : permettre de mieux connaître les pratiques de pêche récréative et permettre aux personnes qui connaissent le site de participer à son diagnostic. Une enquête similaire est menée auprès des autres activités, comme la plongée sous-marine ou la pêche professionnelle.

**Pour plus d'informations :** Contacter la Chargée de mission

Maggy Baillet

maggy.baillet.mairie@ile-yeu.fr

Tél: 06 66 30 48 42

<sup>1</sup> Office du Tourisme de l'île d'Yeu, Comité départemental du Tourisme, Association Ile d'Yeu demain, LPO, UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs), FFPM (Fédération Française des Pêcheurs en Mer), FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins), Ligue de voile des Pays de Loire, Comité Régional des pêcheurs de loisir du Littoral des Pays de Loire, Fédération départementale des chasseurs de Vendée, SMIDAP (Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche).

Important : le terme « pêche » est utilisé pour désigner la pêche embarquée, la pêche à pied et la chasse sous-marine. Pour que votre questionnaire soit valide, il est nécessaire que vous répondiez à toutes les questions.

**A. Votre profil**

Ces informations sont essentielles pour caractériser la population des pêcheurs récréatifs. Elles faciliteront la communication autour de la démarche.

A1. Etes-vous : Un homme  Une femme

A2. Quel est votre âge ?

Moins de 30 ans  30-45 ans  45-60 ans  Plus de 60 ans

A3. Quel est votre lieu de résidence principal ?

Ile d'Yeu

Autres  CP :

A4. Quel est votre lieu de résidence actuel ?

Résidence principale  Résidence secondaire  Famille/amis   
Location  Hôtel  Camping  Autres (précisez) :

A5. Etes-vous : Retraité  En activité  Autres (précisez) :

A6. Depuis combien d'années pratiquez-vous la pêche en mer ?

Moins de 3 ans  3-10 ans  10-20 ans  Plus de 20 ans

A7. Combien de fois par an allez-vous en mer pour pêcher (tous sites confondus) ?

Moins de 10  Entre 10 et 20  Entre 20 et 50  Plus de 50

A8. Etes-vous adhérent d'une association locale de plaisanciers ?

Oui  Non

Si oui, Association Pêche/Promenade  CPPIY   
Association des marins pêcheurs de l'île d'Yeu   
Club de plaisanciers  Amicale des canotiers

A9. Etes-vous adhérent à l'une de ces structures ?

FNPPSF  FFPM  UNAN  FFESSM

A10. Travaillez-vous (ou avez-vous travaillé) dans le secteur maritime ?

Oui  Non

A11. Comment êtes-vous venu à la pêche récréative ?

**B. Vos pratiques de pêche sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu**

Les questions ci-dessous concernent votre activité de pêche sur le site du Plateau du Plateau rocheux de l'île d'Yeu uniquement (tel que délimité sur la carte page suivante).

**B1.** Au cours d'une année, combien de fois, en moyenne, vous rendez-vous sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu pour pêcher ?

Moins de 3 fois  Entre 3 et 5 fois  Entre 5 et 10 fois  Entre 10 et 20 fois  entre 20 et 30 fois  plus de 30 fois

**B2.** Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous allez pêcher sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu (DEUX réponses maxi) ?

Facilité accès  Proximité  Abondance espèces  Qualité paysage  Qualité eau  Autres (précisez) : .....

**B3.** Quelles sont les techniques de pêche que vous pratiquez sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu :

Ligne au mouillage  Ligne en dérive  Ligne à la traine  Chasse sous-marine  Casier  Filet  Palangre

**B4.** Pour la ou les technique(s) de pêche sélectionnée(s) ci-dessus (question B3), complétez les informations suivantes

Si vous pratiquez plus de trois techniques sur le site, retenez les trois que vous pratiquez le plus souvent.

**1<sup>er</sup> technique (précisez) :**

**a.** Depuis combien de temps pratiquez-vous cette technique sur ce site ?

Moins de 5 ans  5-10 ans  10-20 ans  Plus de 20 ans

**b.** En général, sur ce site, vous pratiquez cette technique :

Seul  Accompagné (précisez le nombre de pêcheurs total :.....)

**c.** Sur ce site, combien de fois pratiquez-vous cette technique au cours d'une année ?

Moins de 3 fois  3-5 fois  5-10 fois

10-20 fois  Plus de 20 fois

**d.** Combien de temps passez-vous en moyenne sur le site : ..... Heures

**e.** Indiquez les mois de l'année durant lesquels vous pratiquez cette technique sur ce site (cochez) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<input type="checkbox"/>											

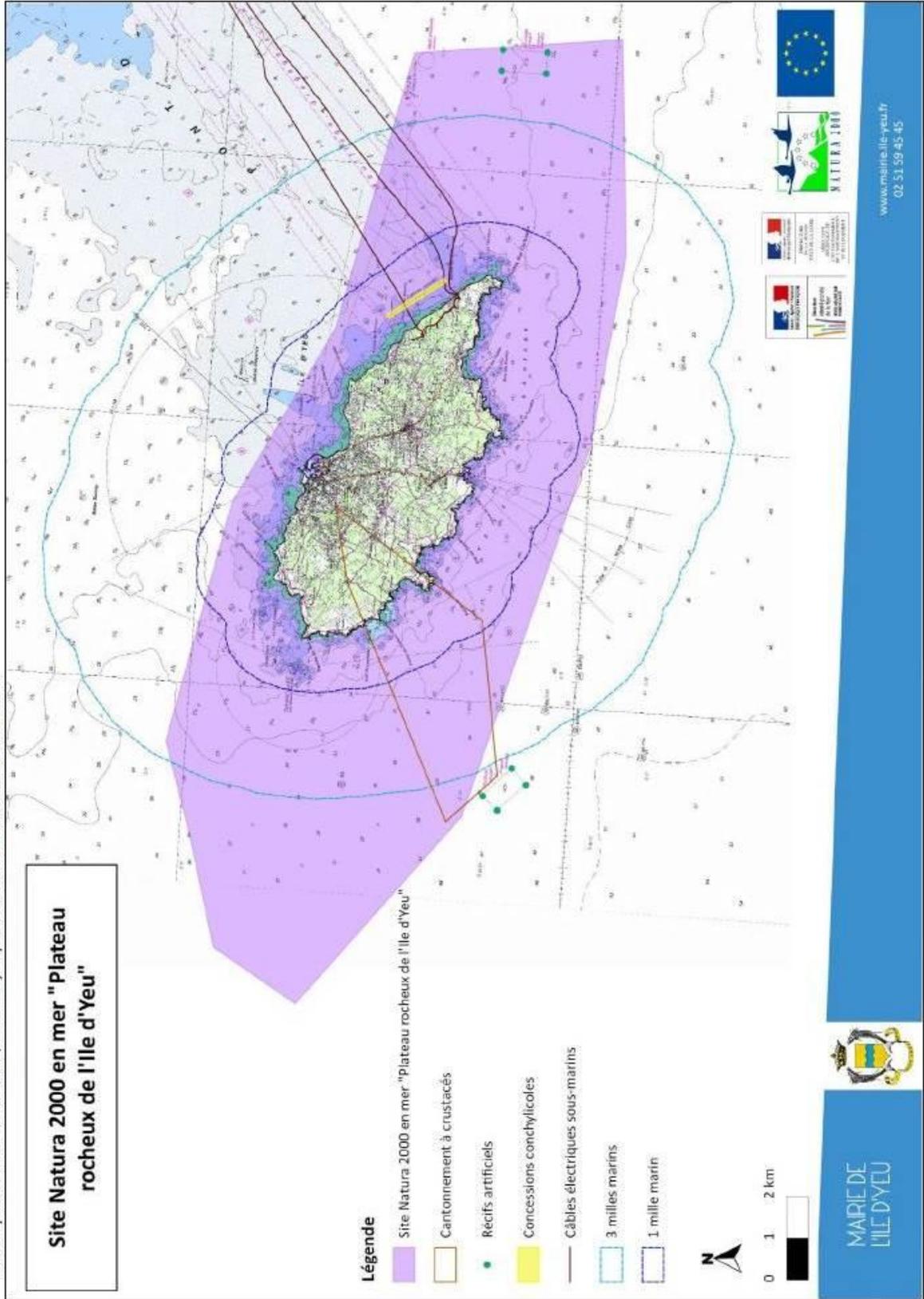
**f.** Quels sont les espèces que vous ciblez avec cette technique ?

**g.** Décrivez, en nombre de pièces débarquées, une "pêche type" ET évaluez leur nombre sur une année (pour ce site et cette technique uniquement) :

Pêche type / sortie :

Total débarquement / année : ..... kg

h. Sur la carte, représentez de façon la plus précise possible les endroits sur lesquels vous pratiquez cette technique de pêche.  
 Cette question est essentielle, merci d'y répondre avec un maximum de soins !



2<sup>ème</sup> technique (précisez) :

a. Depuis combien de temps pratiquez-vous cette technique sur ce site ?  
Moins de 5 ans  5-10 ans  10-20 ans  Plus de 20 ans

b. En général, sur ce site, vous pratiquez cette technique :  
Seul  Accompagné (précisez le nombre de pêcheurs total :.....)

c. Sur ce site, combien de fois pratiquez-vous cette technique au cours d'une année ?  
Moins de 3 fois  3-5 fois  5-10 fois   
10-20 fois  Plus de 20 fois

d. Combien de temps passez-vous en moyenne sur le site : ..... Heures

e. Indiquez les mois de l'année durant lesquels vous pratiquez cette technique sur ce site (cochez) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<input type="checkbox"/>											

f. Quels sont les espèces que vous ciblez avec cette technique ?

g. Décrivez, en nombre de pièces débarquées, une "pêche type" ET évaluez leur nombre sur une année (pour ce site et cette technique uniquement) :  
Pêche type / sortie :

Total débarquement / année : ..... kg

3<sup>ème</sup> technique (précisez) :

a. Depuis combien de temps pratiquez-vous cette technique sur ce site ?  
Moins de 5 ans  5-10 ans  10-20 ans  Plus de 20 ans

b. En général, sur ce site, vous pratiquez cette technique :  
Seul  Accompagné (précisez le nombre de pêcheurs total :.....)

c. Sur ce site, combien de fois pratiquez-vous cette technique au cours d'une année ?

Moins de 3 fois  3-5 fois  5-10 fois   
10-20 fois  Plus de 20 fois

d. Combien de temps passez-vous en moyenne sur le site : ..... Heures

e. Indiquez les mois de l'année durant lesquels vous pratiquez cette technique sur ce site (cochez) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

f. Quels sont les espèces que vous ciblez avec cette technique ?

g. Décrivez, en nombre de pièces débarquées, une "pêche type" ET évaluez leur nombre sur une année (pour ce site et cette technique uniquement) :  
Pêche type / sortie :

Total débarquement / année : ..... kg

**C. Votre embarcation**

Les questions suivantes concernent votre propre embarcation, si vous n'en possédez pas, passez directement à la partie D

- C1. Utilisez-vous votre propre embarcation pour vous rendre sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu ?  Jamais  Toujours  *Cela dépend des fois*  *Autres*  (précisez)
- C2. Type d'embarcation : *Bateau « pêche promenade »*  *Vedette moins 7m*  *Vedette plus 7m*  *Pneumatique*  *Voilier habitable*  *Autres*  (précisez)
- C3. Type de moteur : *In-board*  *Hors-bord*  *Ligne d'arbre*  *Si hors-bord : 2 temps à carburant*  *2 temps à injection*  *4temps*
- C4. Puissance moteur : ..... CV
- C5. Où stationnez-vous votre bateau en saison : *Sur remorque*  *Mouillage (hors port)*  *Place au port*  (précisez lequel .....)
- C6. Si votre bateau n'est pas dans un port (Port-Joinville ou La Meule), quelle plage utilisez-vous pour son mouillage ?

C7. Utilisez-vous une cale de mise à l'eau pour vous rendre sur le plateau rocheux de l'île d'Yeu ?  Oui  Non

Si oui indiquez laquelle : .....

**D. Votre perception de l'environnement et des pratiques**

En tant qu'usager du site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu, vous avez pu constater certaines évolutions de son environnement ou des activités humaines qui y évoluent. Les questions suivantes ont pour objet de recueillir vos observations, celles-ci pourront servir à alimenter le diagnostic du site.

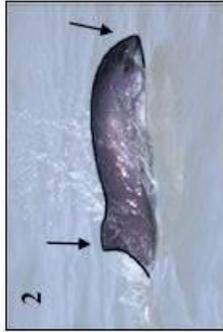
D1. Depuis que vous vous rendez sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu, avez-vous constaté une évolution dans vos captures (espèces qui sont apparues/qui ont disparues, augmentation, évolution des tailles des espèces, de la quantité que vos captures, ...) ?

D2. Avez-vous constaté d'autres modifications du milieu naturel ?

D3. Depuis que vous rendez sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu, avez-vous constaté des modifications dans les activités qui y sont pratiquées (ex : activités qui se font plus fréquentes ou plus rares, nouvelles pratiques de pêche etc.) ?

D4. Vous arrive-t-il d'observer les espèces suivantes sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu ?

Grands dauphins (photo 1)  Jamais  Parfois  Régulièrement   
Marsouins communs (photo 2)  Jamais  Parfois  Régulièrement



Autres espèces remarquables (précisez) : .....

D5. Saviez-vous distinguer ces 2 espèces avant de voir ces photos ?

Oui  Non

D6. Avez-vous déjà entendu parler de Natura 2000 avant d'obtenir ce questionnaire ? Oui  Non

Si oui, comment ?

E. Expression libre. *Que pensez-vous de la démarche Natura 2000 ? Avez-vous des remarques particulières ? Des propositions ?*

Si vous souhaitez plus de renseignements ou vous impliquer davantage dans la gestion de ce site (participation aux groupes de travail, ou aux programmes d'observation en mer, ...), vous pouvez soit indiquer vos coordonnées (téléphone et/ou courriel), soit contacter la chargée de mission.

Téléphone : .....

E-mail : .....

## Annexe 4 : Questionnaire d'enquête sur les activités récréatives et nautiques sur le "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"

Ce questionnaire s'adresse à toute personne pratiquant une activité nautique (voile, kayak, planche à voile, paddle,...) ou sous-marine (plongée, apnée) sur le « Plateau rocheux de l'île d'Yeu ».

Il permettra :

- de mieux connaître les activités récréatives présentes sur ce site ;
- aux pratiquants de ces activités de prendre part au diagnostic du site.

La confidentialité des réponses sera respectée. Leur traitement ne sera effectué que dans le cadre de Natura 2000 et après validation par le comité de pilotage du site.

Mise en place du site Natura 2000 « Plateau rocheux de l'île d'Yeu »

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 se compose de nombreux sites naturels européens présentant un fort intérêt écologique. Ces sites peuvent être terrestres et/ou marins. La mission principale du réseau est de maintenir cette biodiversité. A l'échelle française, Natura 2000 regroupe 1753 sites (terrestres et/ou marins). Concernant le domaine marin, elle en compte 207 dont 59 qui sont exclusivement marins.

Que va-t-il se passer sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu ?

De par sa géomorphologie particulière et la richesse de ses fonds, le plateau rocheux de l'île d'Yeu est un espace convoité par de nombreuses activités maritimes, qu'elles soient professionnelles ou plaisancières. Un diagnostic (écologique et socio-économique) va être réalisé afin de définir des objectifs de développement durable et des mesures de gestion du site.

Ces mesures peuvent être variées : sensibilisation des usagers à de « bonnes pratiques », aménagement d'activités en cas d'impact important

mis en évidence sur les habitats naturels, mise en place de programmes pour améliorer l'état des connaissances, etc...

En quoi cela concerne-t-il les pratiquants d'activités nautiques ?

La démarche Natura 2000 se veut participative : le but est d'encourager les usagers et les acteurs locaux à s'impliquer dans la gestion des sites. Les mesures de gestion du site seront ainsi élaborées par un comité de pilotage(COPI), véritable instance de concertation présidée par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la Vendée. Au sein de ce COPI, tous les usagers sont représentés. L'ensemble des structures<sup>1</sup> représentantes des activités récréatives y figurent également. Loin de mettre la nature sous cloche, la démarche doit permettre de concilier activités humaines et préservation du milieu naturel.

A quoi va servir ce questionnaire ?

Une bonne connaissance du site est nécessaire pour pouvoir mettre en place une gestion adéquate. L'objet de ce questionnaire est double : permettre de mieux connaître les pratiques d'activités récréatives et permettre aux personnes qui connaissent le site de participer à son diagnostic. Une enquête similaire est menée auprès des autres activités, comme la pêche professionnelle ou la pêche plaisance.

Pour plus d'informations :

Contactez la Chargée de mission  
Magggy Baillet  
magggy.baillet.mairie@ile-yeu.fr  
Téle: 06 66 30 48 42

<sup>1</sup> Office du Tourisme de l'île d'Yeu, Comité départemental du Tourisme, Association Ile d'Yeu demain, LPO, UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs), FFPM (Fédération Française des Pêcheurs en Mer), FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins), Ligue de voile des Pays de Loire, Comité Régional des pêcheurs de loisir du Littoral des Pays de Loire, Fédération départementale des chasseurs de Vendée, SMIDAP (Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche).

Quelles activités nautiques pratiquez-vous sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu ?

Navigation à la voile  Navigation en bateau à moteur  Planché à voile  Canoë-Kayak  Paddle  Plongée  Surf  Autres (précisez) :

A. Votre profil

Ces informations sont essentielles pour caractériser la population des pratiquants. Elles faciliteront la communication autour de la démarche.

A1. Etes-vous : Un homme  Une femme

A2. Quel est votre âge ?  
Moins 30 ans  30-45 ans  45-60 ans  Plus de 60 ans

A3. Quel est votre lieu de résidence principal ?

Île d'Yeu   
Autres  CP :

A4. Quand vous êtes à l'île d'Yeu, quel est votre lieu de résidence ?

Résidence principale  Résidence secondaire  Famille/amis   
Location  Hôtel  Camping  Port de plaisance   
Autres (précisez) :

A5. Etes-vous : Retraité  En activité  Autres (précisez) :

A6. Etes-vous adhérent d'une association locale ?

Oui  Non   
Si oui, ANGES  Club des baleinières  Club des plaisanciers   
Voile Yeu  Voil au vent  Autres

A7. Etes-vous adhérent à l'une de ces structures ?

FFVoile  FFM  FFCK  UNAN   
FFEISSM  Surfing France

A8. Travaillez-vous (ou avez-vous travaillé) dans le secteur maritime ?

Oui  Non

A9. Comment êtes-vous venu à cette (ou ces) activités ?

**B. Vos pratiques sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu**

Les questions ci-dessous concernent vos activités sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu uniquement (tel que délimité sur la carte page suivante). Si vous pratiquez plus de 3 activités sur le site, retenir les 3 que vous pratiquez le plus souvent.

**B1. Au cours d'une année, combien de fois, en moyenne, sortez-vous en mer sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu (toute activité confondue) ?**  
 Moins de 3 fois  Entre 3 et 5 fois  Entre 5 et 10 fois  Entre 10 et 20 fois  entre 20 et 30 fois  30 et 50 fois  Plus de 50 fois

**B2. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous pratiquez cette (ou ces) activité(s) sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu (2 réponses maxi) ?**  
 Facilité accès  Proximité  Qualité paysage  Autres (précisez) : .....

**1<sup>er</sup> activité (précisez):**

a. Depuis combien d'année pratiquez-vous cette activité ?

Moins de 3 ans  3-10 ans  10-20 ans  Plus de 20 ans

b. En général, sur ce site, vous pratiquez cette activité :

Seul  Accompagné (précisez le nombre moyen de pratiquants :.....)

c. Sur ce site, combien de fois pratiquez-vous cette activité au cours d'une année ?

Moins de 3 fois  3-5 fois  5-10 fois   
 10-20 fois  20-30 fois  30-50 fois  Plus de 50 fois

d. Combien de temps en moyenne passez-vous, par sortie, sur le site Plateau rocheux de l'île d'Yeu : ..... Heures

e. Indiquez les mois de l'année durant lesquels vous pratiquez cette activité sur ce site (cochez) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<input type="checkbox"/>											

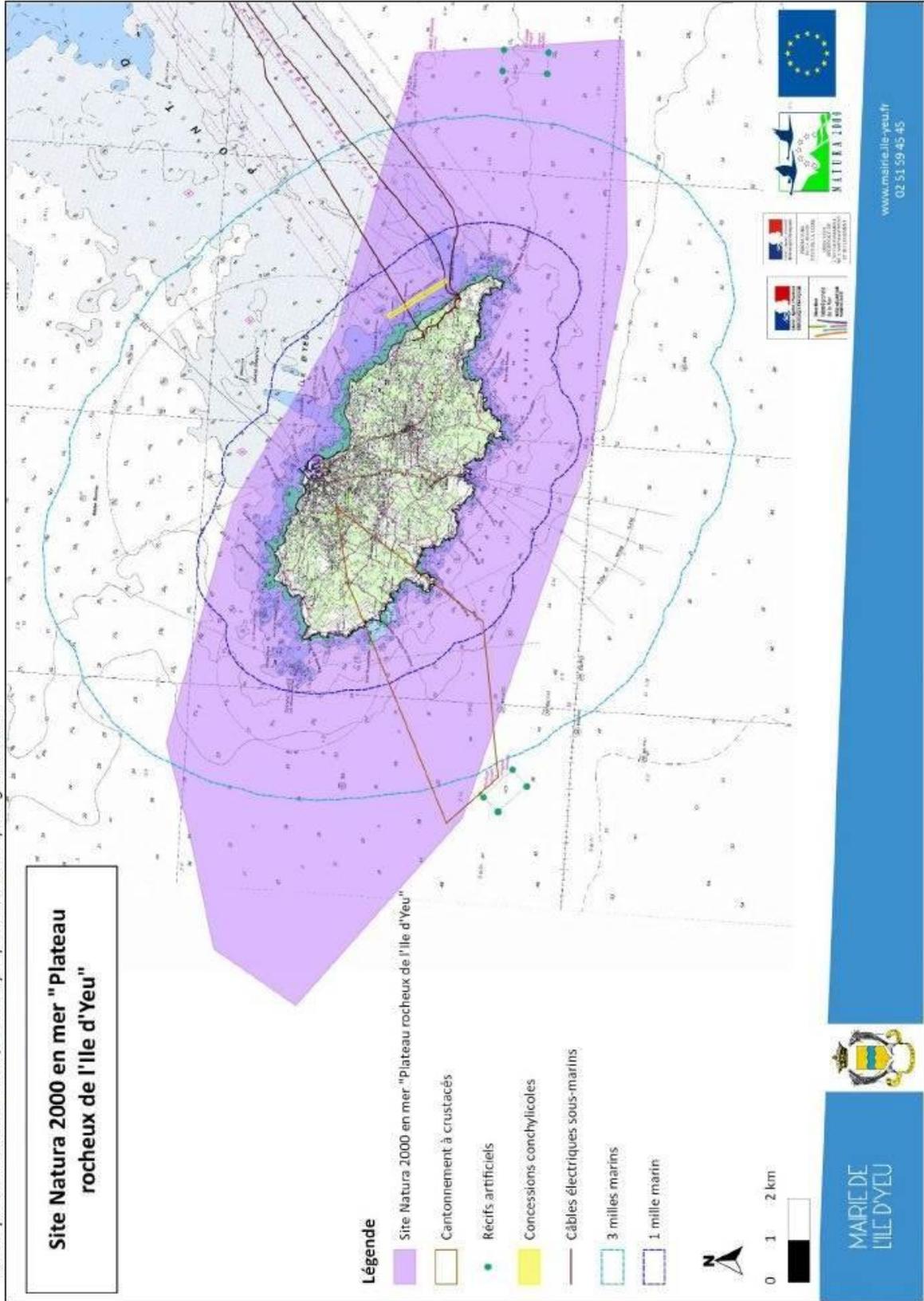
f. Utilisez-vous une structure commerciale pour pratiquer cette activité sur le site ?

Oui  Non

g. Louez-vous votre matériel/équipement pour pratiquer cette activité (combinaison, embarcation, ...) ?

Oui  Non

h. Sur la carte, représentez de façon la plus précise possible les endroits sur lesquels vous pratiquez cette activité.  
 Cette question est essentielle, merci d'y répondre avec le plus grand soin !



2<sup>ème</sup> activité (précisez) :

- a. Depuis combien d'année pratiquez-vous cette activité ?  
 Moins de 3 ans  3-10 ans  10-20 ans  Plus de 20 ans
- b. En général, sur ce site, vous pratiquez cette activité :  
 Seul  Accompagné (précisez le nombre moyen de pratiquants :.....)
- c. Sur ce site, combien de fois pratiquez-vous cette activité au cours d'une année ?  
 Moins de 3 fois  3-5 fois  5-10 fois   
 10-20 fois  20-30 fois  30-50 fois  Plus de 50 fois
- d. Combien de temps en moyenne passez-vous, par sortie, sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu : ..... Heures

- e. Indiquez les mois de l'année durant lesquels vous pratiquez cette activité sur ce site (cochez) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<input type="checkbox"/>											

- f. Utilisez-vous une structure commerciale pour pratiquer cette activité sur le site ?  
 Oui  Non
- g. Louez-vous votre matériel/équipement pour pratiquer cette activité (combinaison, embarcation, ...) ?  
 Oui  Non

3<sup>ème</sup> activité (précisez) :

- a. Depuis combien d'année pratiquez-vous cette activité ?  
 Moins de 3 ans  3-10 ans  10-20 ans  Plus de 20 ans
- b. En général, sur ce site, vous pratiquez cette activité :  
 Seul  Accompagné (précisez le nombre moyen de pratiquants :.....)
- c. Sur ce site, combien de fois pratiquez-vous cette activité au cours d'une année ?  
 Moins de 3 fois  3-5 fois  5-10 fois   
 10-20 fois  20-30 fois  30-50 fois  Plus de 50 fois
- d. Combien de temps en moyenne passez-vous, par sortie, sur le site Plateau rocheux de l'Île d'Yeu : ..... Heures

- e. Indiquez les mois de l'année durant lesquels vous pratiquez cette activité sur ce site (cochez) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<input type="checkbox"/>											

- f. Utilisez-vous une structure commerciale pour pratiquer cette activité sur le site ?  
 Oui  Non
- g. Louez-vous votre matériel/équipement pour pratiquer cette activité (combinaison, embarcation, ...) ?  
 Oui  Non

C. Votre embarcation

Les questions suivantes concernent votre propre embarcation, si vous n'en possédez pas, passez directement à la partie D

C1. Utilisez-vous votre propre embarcation pour vous rendre sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu ?  Toujours  Jamais  Cela dépend des fois

C2. Type d'embarcation : Vedette moins 7m  Vedette plus 7m  Pneumatique  Voilier (non motorisé : catamaran, optimiste,...)  Voilier habitable   
Autres (précisez)  : .....

C3. Si votre embarcation est motorisée,

Type de moteur : In-board  Hors-bord  Ligne d'arbre  Si hors-bord : 2 temps à carburant  2 temps à injection  4 temps   
Puissance moteur : ..... CV

C5. Où stationnez-vous votre bateau en saison : Sur remorque  Mouillage (hors port)  Place au port  (précisez lequel : .....) )

C6. Si votre bateau n'est pas dans un port (Port-Joinville ou La Meule), quelle(s) plage(s) utilisez-vous pour son mouillage et pour sa mise à l'eau ?  
Plage(s) de mise à l'eau : .....

Plage(s) utilisée(s) pour mouillage : .....

C7. Utilisez-vous une cale de mise à l'eau pour vous rendre sur le plateau rocheux de l'île d'Yeu ?  Oui  Non

Si oui, indiquez laquelle : .....

D. Votre perception de l'environnement et des pratiques

En tant qu'utilisateur du site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu, vous avez pu constater certaines évolutions de son environnement ou des activités humaines qui y évoluent. Les questions suivantes ont pour objet de recueillir vos observations, celles-ci pourront servir à alimenter le diagnostic du site.

D1. Depuis que vous vous rendez sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu, avez-vous constaté des changements du milieu naturel (augmentation/diminution de pollution de déchets/algues/planctons/hydrocarbures, apparition/disparition d'espèces, évolution des tailles des espèces ?

D2. Avez-vous constaté d'autres modifications du milieu naturel ?

D3. Depuis que vous vous rendez sur le Plateau rocheux de l'île d'Yeu, avez-vous constaté des modifications dans les activités qui y sont pratiquées (ex : activités qui se font plus fréquentes ou plus rares, nouvelles pratiques, etc...) ?

D4. Vous arrive-t-il d'observer les espèces suivantes sur le site du Plateau rocheux de l'île d'Yeu ?

Grands dauphins (photo 1)  Jamais  Parfois  Régulièrement   
Marsouins communs (photo 2)  Jamais  Parfois  Régulièrement

Autres espèces remarquables (précisez) : .....

D5. Saviez-vous distinguer ces 2 espèces avant de voir ces photos ?

Oui  Non

D6. Avez-vous déjà entendu parler de Natura 2000 avant d'obtenir ce questionnaire ? Oui  Non

Si oui, comment ?



E. Expression libre. *Que pensez-vous de la démarche Natura 2000 ? Avez-vous des remarques particulières ? Des propositions ?*

Si vous souhaitez plus de renseignements ou vous impliquer davantage dans la gestion de ce site (participation aux groupes de travail, ou aux programmes d'observation en mer, ...), vous pouvez soit indiquer vos coordonnées (téléphone et/ou courriel), soit contacter la chargée de mission.

Téléphone : .....

E-mail : .....

Annexe 5 : Questionnaire d'enquête destiné aux structures professionnelles/associatives d'activités nautiques ou sous-marines exercées sur le site "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"

**A. Type d'activité**

1. **Activité principale :** .....

2. **Nature de l'activité :**      Associative       Commerciale

3. Si l'activité est associative, combien avez-vous d'adhérents ?  adhérents.

Et / Ou

Si l'activité est commerciale, combien avez-vous de clients sur une année ?  clients / an.

4. **Combien de mois la structure est-elle ouverte sur l'année ?** (Ex : ouverture annuelle ou quotidienne de mai à septembre, seulement les week-ends/vacances scolaires en basse saison, etc...)

mois

5. **Exercez-vous une (ou plusieurs) autre(s) activité(s), en plus de l'activité principale, sur le plateau rocheux de l'île d'Yeu ?** (kayak, paddle, planche à voile, surf, ...)

Activité 1 = .....  
 Activité 2 = .....  
 Activité 3 = .....  
 Activité 4 = .....  
 Activité 5 = .....

**Si oui, combien de mois exercez-vous cette (ou ces) activité(s) ?**

Activité 1 = ..... Mois = .....  
 Activité 2 = ..... Mois = .....  
 Activité 3 = ..... Mois = .....  
 Activité 4 = ..... Mois = .....  
 Activité 5 = ..... Mois = .....

**B. Pratique de(s) activité(s)**

1. **Quel type de d'embarcation utilisez-vous ?** (catamaran, optimiste, ...)

Embarcation 1 : Dur  semi rigide  Pneumatique       Capacité : .....

Embarcation 2 : Dur  semi rigide  Pneumatique       Capacité : .....

Embarcation 3 : Dur  semi rigide  Pneumatique       Capacité : .....

Embarcation 4 : Dur  semi rigide  Pneumatique       Capacité : .....

Embarcation 5 : Dur  semi rigide  Pneumatique       Capacité : .....

Autre(s) : .....      Capacité : .....

2. **Combien de sorties en mer effectuez-vous au cours d'une année (tous sites confondus) ?**

Nombre de sortie en mer / an : .....  
 Nombre de stages (initiation, perfectionnement, ...) / an : .....

3. Combien de sorties (cours de voile/surf/paddle/...) effectuez-vous sur une journée pendant la haute saison ?

Activité 1 : .....	Nombre de sorties/jour = .....	en haute saison
Activité 2 : .....	Nombre de sorties/jour = .....	en haute saison
Activité 3 : .....	Nombre de sorties/jour = .....	en haute saison
Activité 4 : .....	Nombre de sorties/jour = .....	en haute saison
Activité 5 : .....	Nombre de sorties/jour = .....	en haute saison

4. Quels sont les créneaux horaires habituels des cours ?

--

5. Depuis quel(s) endroit(s) partez-vous lorsque vous partez naviguer ? (*Marais salé, Ker Châlon, autres plages, ...*)

--

6. Situez les principaux lieux de navigation que vous utilisez sur la carte (*située en fin de questionnaire*).

7. Quelle a été et sera l'évolution (passée et future) de l'activité de la structure sur le plateau rocheux de l'Île d'Yeu ?

--

8. Quelles relations entretenez-vous avec les autres structures (partenariats, arrangements, conflits, etc.) ?

--

9. Quelles relations entretenez-vous avec les autres usagers du site (partenariats, entraides, conflits, ...) ?

--

### C. Votre perception de l'environnement et des pratiques

En tant qu'utilisateur du site du Plateau rocheux de l'Île d'Yeu, vous avez pu constater certaines évolutions de son environnement ou des activités humaines qui y évoluent. Les questions suivantes ont pour objet de recueillir vos observations, celles-ci pourront servir à alimenter le diagnostic du site.

1. Depuis que vous vous rendez sur le Plateau rocheux de l'Île d'Yeu, avez-vous constaté des changements du milieu naturel (augmentation/diminution de pollution de déchets/algues/planctons/hydrocarbures, apparition/disparition d'espèces, évolution des tailles des espèces?)

2. Avez-vous constaté d'autres modifications du milieu naturel ?

3. Depuis que vous vous rendez sur le Plateau rocheux de l'Île d'Yeu, avez-vous constaté des modifications dans les activités qui y sont pratiquées (ex : activités qui se font plus fréquentes ou plus rares, nouvelles pratiques, etc...) ?

4. Vous arrive-t-il d'observer les espèces suivantes sur le site du Plateau rocheux de l'Île d'Yeu ?



- Grands dauphins (photo 1)    Jamais     Parfois     Régulièrement   
Marsouins communs (photo 2)    Jamais     Parfois     Régulièrement

Autres espèces remarquables (précisez) : .....

5. Saviez-vous distinguer ces 2 espèces avant de voir ces photos ?    Oui     Non

6. Avez-vous des remarques ou des propositions à faire par rapport à la mise en place de Natura 2000 en mer ?

Si vous souhaitez plus de renseignements ou vous impliquer davantage dans la gestion de ce site (participation aux groupes de travail, ou aux programmes d'observation en mer, ...), vous pouvez soit indiquer vos coordonnées (téléphone et/ou courriel), soit contacter la chargée de mission.

Téléphone : .....

E-mail : .....

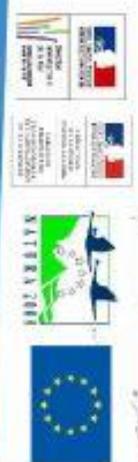
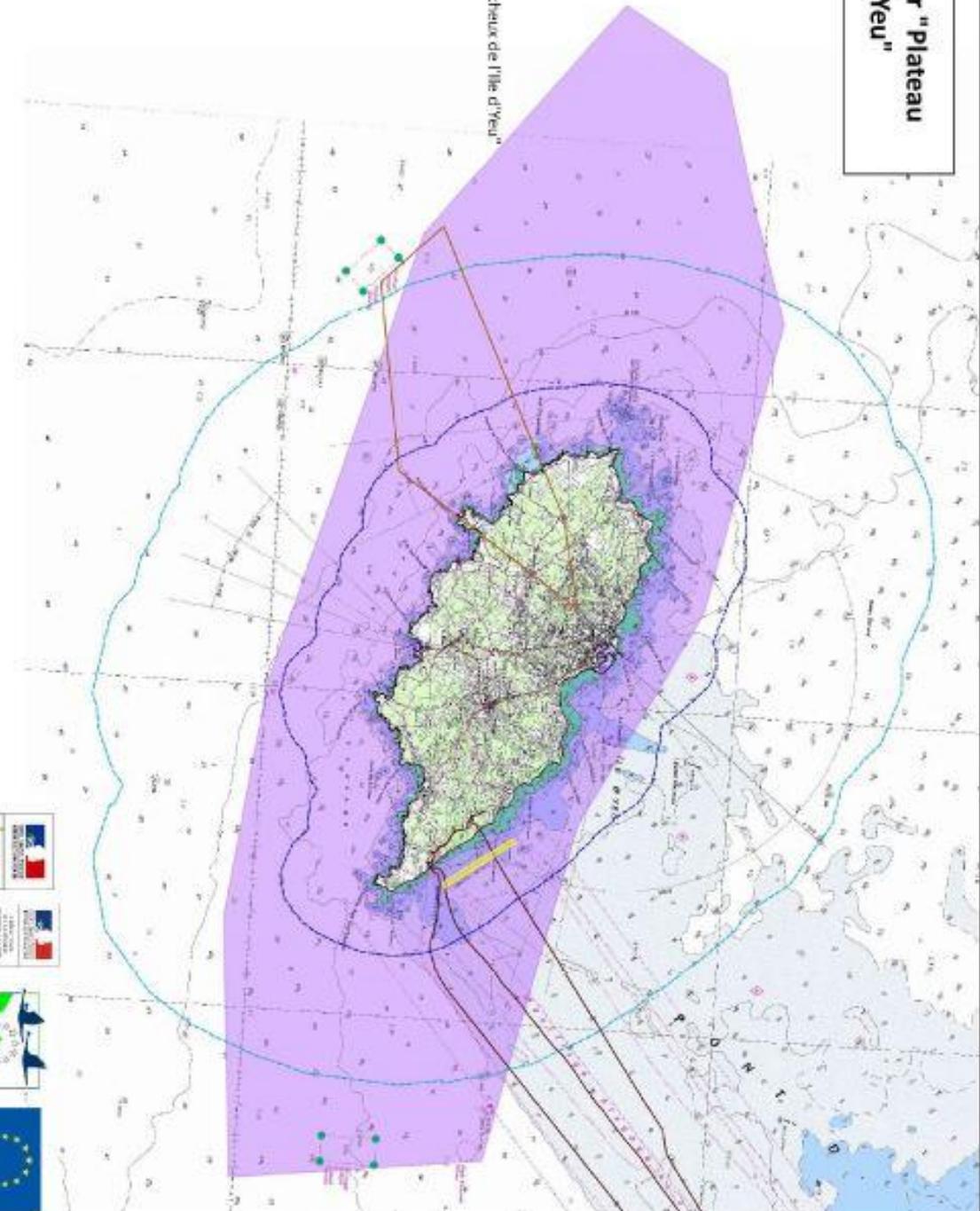
Coordonnées de la chargée de mission : Maggy BAILLET

Courriel : [maggy.baillet.mairie@ile-yeu.fr](mailto:maggy.baillet.mairie@ile-yeu.fr)

Tél : 06 66 30 48 42

# Site Natura 2000 en mer "Plateau rocheux de l'île d'Yeu"

- Légende**
- Site Natura 2000 en mer "plateau rocheux de l'île d'Yeu"
  - Cantonnement à crustacés
  - Réclifs artificiels
  - Concessions conchylicoles
  - Câbles électriques sous-marins
  - 3 milles marins
  - 1 mille marin



Annexe 6 : Planning du suivi de la fréquentation entre mai et septembre 2014

		Points échantillonnés		
Mai	08/05/2014	Plage du Marais salé	Plage de la Petite Conche	Plage des Corbeaux
	09/05/2014	Port des Vieilles	Plage de la Pluante	Plage de Ker Chalou
	10/05/2014	Plage du Cours du Moulin	Plage des Sabias	Port Joinville
	11/05/2014	Anse des Broches	Plage des Corbeaux	Baie de la Pipe
	12/05/2014	Plage des Roses	Plage des Corbeaux	Plage de la Borgne
	13/05/2014	Plage de Ker Chalou	Port des Vieilles	Baie de la Pipe
	19/05/2014	Plage de la Petite Conche	Plage de Ker Chalou	Plage de la Pluante
	20/05/2014	Plage des Sapins	Plage des Roses	Port des Vieilles
	21/05/2014	Plage de la Petite Conche	Plage des Corbeaux	Baie de la Pipe
	22/05/2014	Plage de la Borgne	Anse des Broches	Plage de la Petite Conche
	26/05/2014	Plage de Ker Chalou	Plage du Cours du Moulin	Port Joinville
	27/05/2014	Baie de la Pipe	Port Joinville	Plage de la Pluante
	28/05/2014	Plage des Sapins	Plage de la Petite Conche	Plage de Ker Chalou
Juin	02/06/2014	Plage de la Pluante	Plage de la Borgne	Plage de Ker Chalou
	04/06/2014	Port Joinville	Plage du Cours du Moulin	Plage des Roses
	05/06/2014	Plage du Marais salé	Baie de la Pipe	Plage de Ker Chalou
	06/06/2014	Plage de la Borgne	Plage des Sabias	Plage du Marais salé
	11/06/2014	Baie de la Pipe	Port des Vieilles	Port Joinville
	12/06/2014	Plage des Sabias	Plage de la Borgne	Plage des Sapins
	13/06/2014	Plage des Corbeaux	Plage des Roses	Plage de Ker Chalou
	20/06/2014	Port de la Meule	Plage des Sabias	Port de la Meule
	23/06/2014	Plage des Roses	Plage du Cours du Moulin	Port de la Meule
	24/06/2014	Plage du Cours du Moulin	Port des Vieilles	Plage de Ker Chalou
	25/06/2014	Plage du Cours du Moulin	Plage de la Pluante	Plage de Ker Chalou
30/06/2014	Port des Vieilles	Port des Vieilles	Plage de Ker Chalou	
Juillet	02/07/2014	Digue Port-Joinville	Plage des Soux	Plage des Sapins
	03/07/2014	Pulante/Roses/Moulin	Plage de la Petite Conche	Plage des Soux
	08/07/2014	Trupailles	Plage de la Petite Conche	Plage des Sapins
	09/07/2014	Plage des Sapins	Port des Vieilles	Pulante/Roses/Moulin
	13/07/2014	Plage des Soux	Pulante/Roses/Moulin	Plage des Sapins
	15/07/2014	Plage de la Petite Conche	Plage des Corbeaux	Plage de la Borgne
	16/07/2014	Plage des Sapins	Pointe de la Tranche	Anse des Broches-But-Gournaise
	17/07/2014	Pointe de la Tranche	Trupailles	Port de la Meule
	19/07/2014	Plage des Sapins	Plage de la Petite Conche	Plage de Ker Chalou
	22/07/2014	Plage des Corbeaux	Plage des Soux	Plage des Sabias
	23/07/2014	Plage du Marais salé	Plage de la Petite Conche	Pulante/Roses/Moulin
	25/07/2014	Port de la Meule	Trupailles	Plage du Marais salé
26/07/2014	Plage de Ker Chalou	Plage des Sabias	Digue Port-Joinville	

		Points échantillonnés		
Juillet	27/07/2014	Anse des Broches-But-Gournaise	Plage de Ker Chalon	Pointe de la Tranche
	28/07/2014	Port de la Meule	Anse des Broches-But-Gournaise	Plage de la Borgne
	29/07/2014	Plage de la Petite Conche	Pulante/Roses/Moulin	Plage des Sapins
	30/07/2014	Port des Vieilles	Pointe de la Tranche	Digue Port-Joinville
	31/07/2014	Plage des Soux	Digue Port-Joinville	Plage de la Borgne
Août	01/08/2014	Digue Port-Joinville	Plage de Ker Chalon	Port de la Meule
	05/08/2014	Pointe de la Tranche	Digue Port-Joinville	Plage de la Borgne
	07/08/2014	Digue Port-Joinville	Plage de la Petite Conche	Port de la Meule
	09/08/2014	Pointe de la Tranche	Plage des Soux	Plage des Corbeaux
	11/08/2014	Port des Vieilles	Plage des Sabias	Plage du Marais salé
	13/08/2014	Plage des Corbeaux	Plage de la Pulante/Roses/Moulin	Port de la Meule
	15/08/2014	Port des Vieilles	Plage de la Petite Conche	Plage de la Borgne
	16/08/2014	Digue Port-Joinville	Plage de la Borgne	Port des Vieilles
	17/08/2014	Plage de la Pulante/Roses/Moulin	Plage des Corbeaux	Plage de la Pulante/Roses/Moulin
	18/08/2014	Plage des Corbeaux	Pointe de la Tranche	Digue Port-Joinville
	19/08/2014	Plage de la Borgne	Pointe de la Tranche	Anse des Broches-But
	20/08/2014	Pointe de la Tranche	Plage de la Petite Conche	Plage de la Pulante/Roses/Moulin
	21/08/2014	Plage des Sapins	Plage de la Petite Conche	Plage du Marais salé
	30/08/2014	Port de la Meule	Plage du Marais salé	Plage de la Borgne
	31/08/2014	Port des Vieilles	Plage de la Borgne	Port de la Meule
Septembre	03/09/2014	Port de la Meule	Plage de la Petite Conche	Plage de la Pulante/Roses/Moulin
	06/09/2014	Plage de Ker Châlon	Plage de la Petite Conche	Plage de la Petite Conche
	07/09/2014	Trupailles	Plage du Marais Salé	Digue Port-Joinville
	09/09/2014	Plage de la Petite Conche	Plage de Ker Châlon	Plage des Soux
	11/09/2014	Plage des Soux	Plage de la Petite Conche	Plage de Ker Châlon
	12/09/2014	Plage de Ker Châlon	Plage des Sapins	Plage des Soux
	14/09/2014	Trupailles	Trupailles	Port de la Meule
	15/09/2014	Trupailles	Plage du Marais Salé	Plage des Corbeaux
	16/09/2014	Plage des Sapins	Plage de la Pulante/Roses/Moulin	Plage de Ker Châlon
28/09/2014	Plage des Sapins	Plage des Corbeaux	Plage de la Pulante/Roses/Moulin	

Annexe 7 : Tableau et cartes utilisés pour le suivi de la fréquentation

**Formulaire de suivi de la fréquentation**

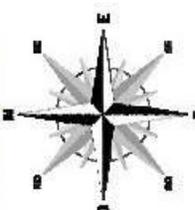
**Instructions**

- Pour faciliter le comptage, le site est coupé en 7 secteurs : comptez uniquement les embarcations qui sont présentes dans votre secteur. Vous devez vous situer dans la partie centrale de votre secteur pour compter.
- Le décompte doit être fait à un instant donné : si des navires pêchent à la dérive en limite du site, ne comptez que ceux qui sont à l'intérieur du site au moment du comptage.
- Le comptage doit être effectué de manière régulière et systématique (date et heure fixées à l'avance), afin qu'il soit représentatif de la fréquentation réelle du site. Si aucun bateau n'est présent sur le site, ou si la météo vous empêche de les distinguer correctement, remplissez quand même un formulaire en le précisant.
- Ne comptez que les navires présents à l'intérieur des limites de la carte. Par exemple, des navires présents à Mayence ne doivent pas être comptabilisés.
- **Critères de visibilité :**
  - « Excellente » : vous pouvez distinguer les maisons sur la côte
  - « Légère brume » : à partir du moment où vous ne pouvez plus distinguer les maisons sur la côte
  - « Mauvaise » : visibilité inférieure à 2 miles
- **Indications pour renseigner la carte :**
  - Représentez les navires observés par l'un des deux symboles suivant :
    - Par un **point** ● : si le navire est stoppé, en dérive ou s'il pêche à la traîne (vitesse réduite)
    - Par une **flèche** → : si le navire fait route (la flèche indique alors la direction de sa trajectoire)
  - Le symbole doit être complété par une inscription permettant de préciser le type d'embarcation :
    - **PP** → : bateau de plaisance motorisé (vedette, pneumatique, pêche promenade etc.)
    - **PM** → : navire de pêche professionnelle
    - **PS** → : bateau de plongée sous-marine avec scaphandre
    - **V** → : voilier
    - **K** → : Pour tout autre type d'embarcation (ex : navire de passagers, vedette Aff. Mar., etc...), précisez le nom de l'embarcation à côté du symbole.

**Aff. Mar.**

Votre nom : .....  
 Date : .....  
 Heure : .....

**Météo :**  
 Ciel : Pluie  Couvert  Eclaircies  Dégagé   
 Visibilité : Excellente  Légère brume  Mauvaise   
 Force vent : 0-1  1-2  2-3  3-4   
 4-5  > 5

**Orientation du vent :**  


**Nombre de navires présents dans votre secteur :**  
 Nav. Plaisance moteur (ou assimilé) : .....  
 Voiliers : .....  
 Nav. pêche professionnelle : .....  
 Nav. plongée scaphandre : .....  
 Autres embarcations (précisez) : .....

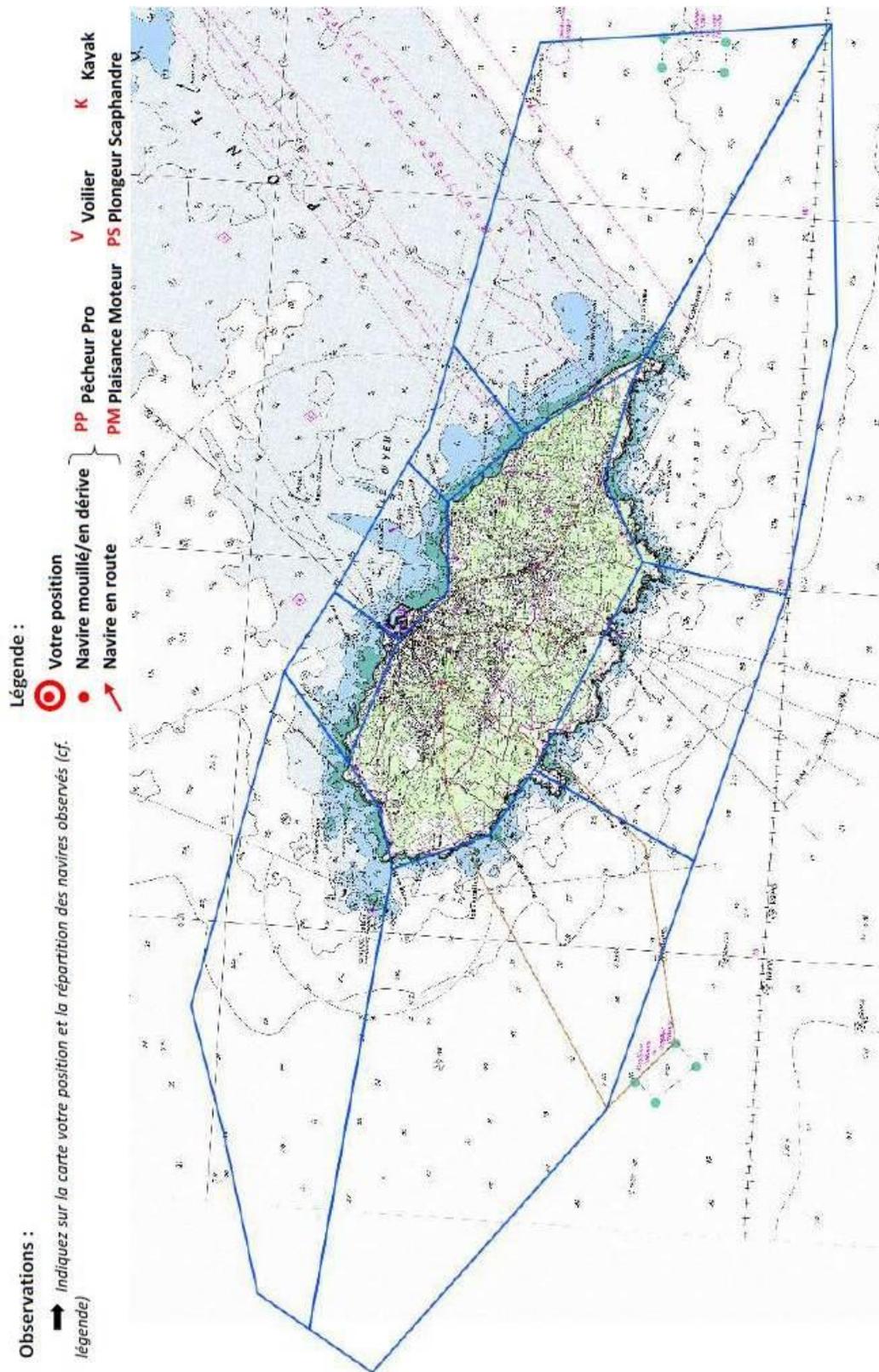
**Autres informations utiles relevées pendant votre observation :**  
 .....  
 .....  
 .....

**N'oubliez pas d'inscrire sur la carte les positions des navires observés**

MARIE DE L'ÎLE D'YEU

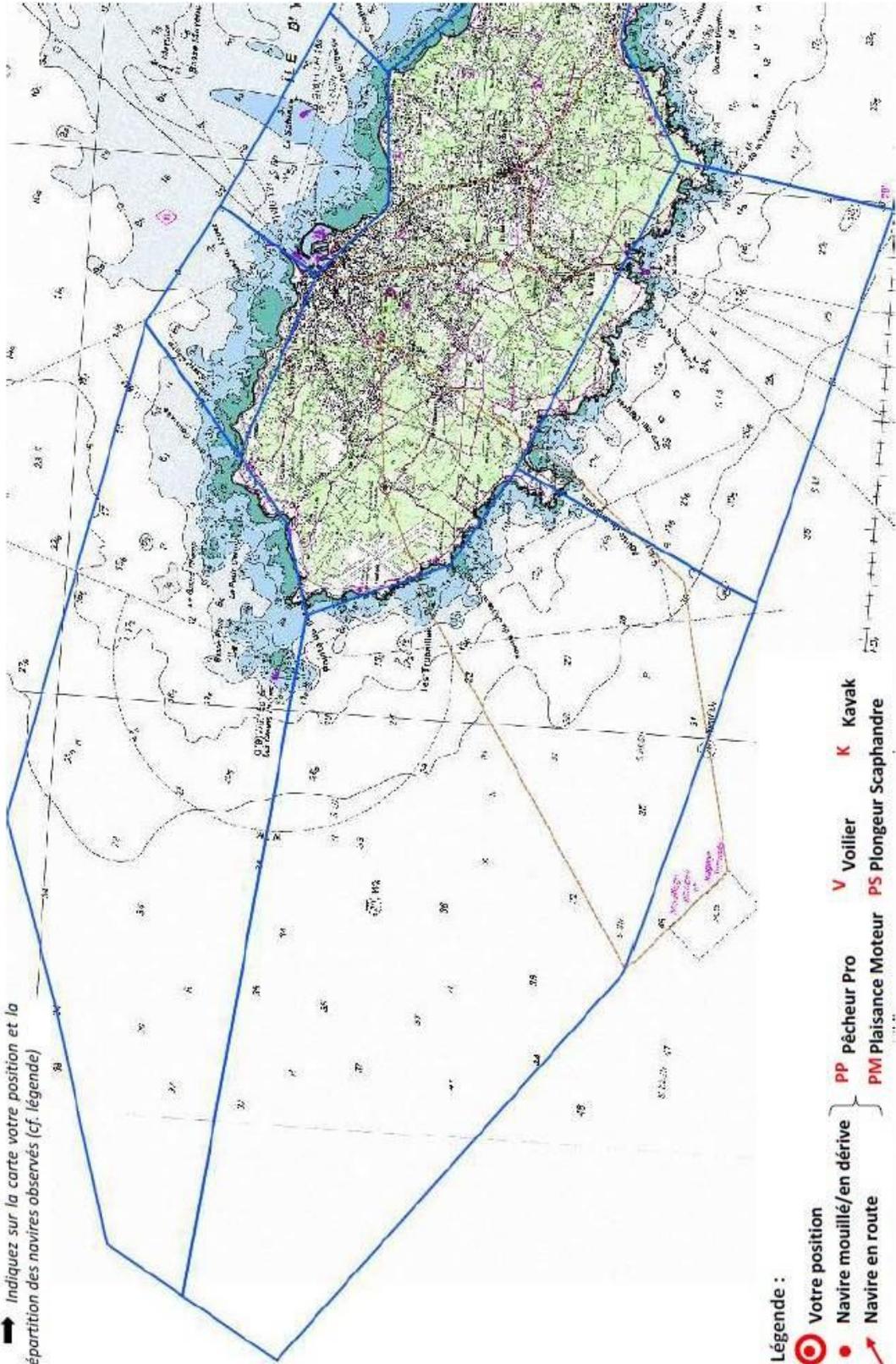


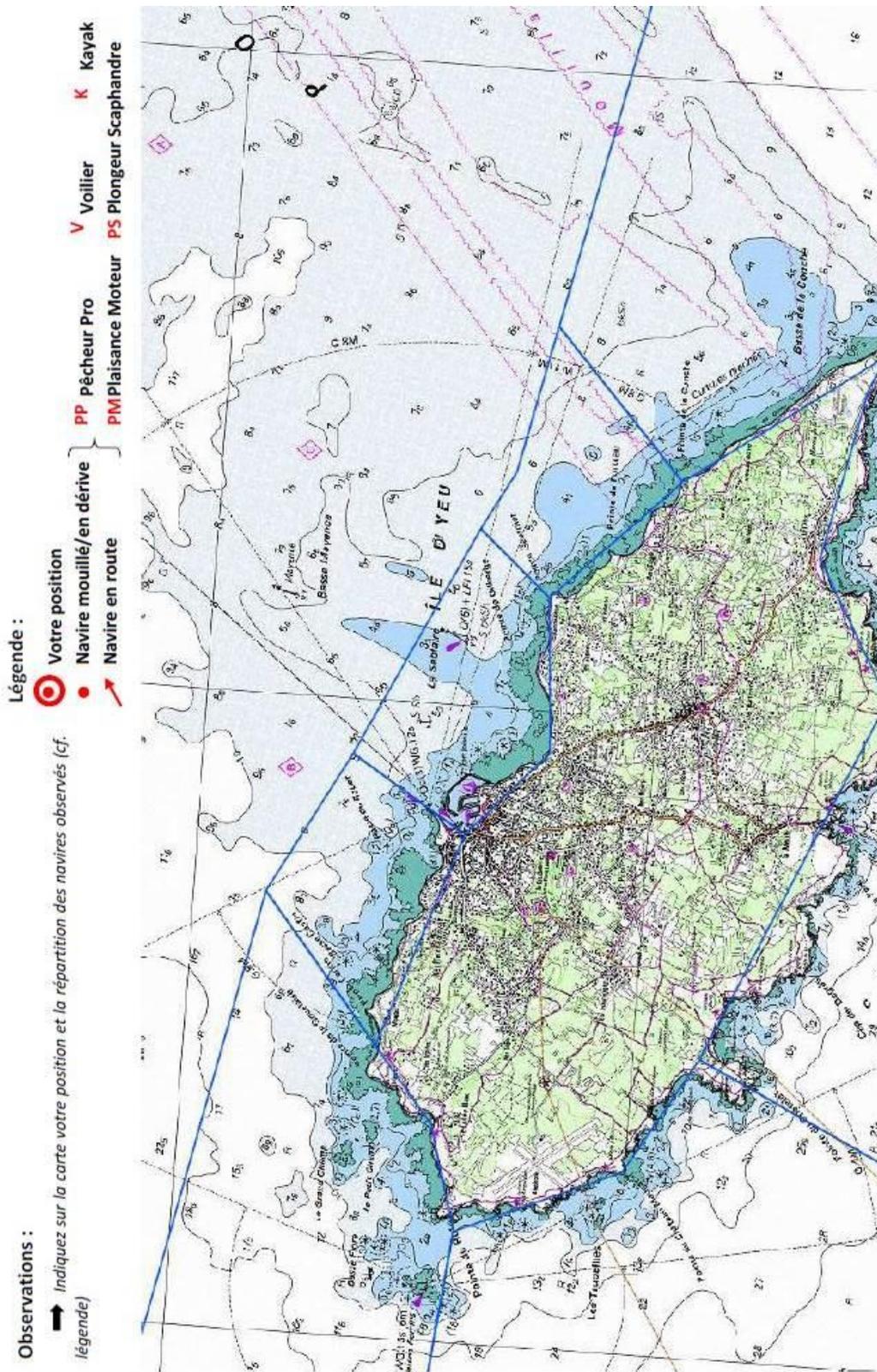
www.mairie-ile-yeu.fr  
02 51 59 45 45



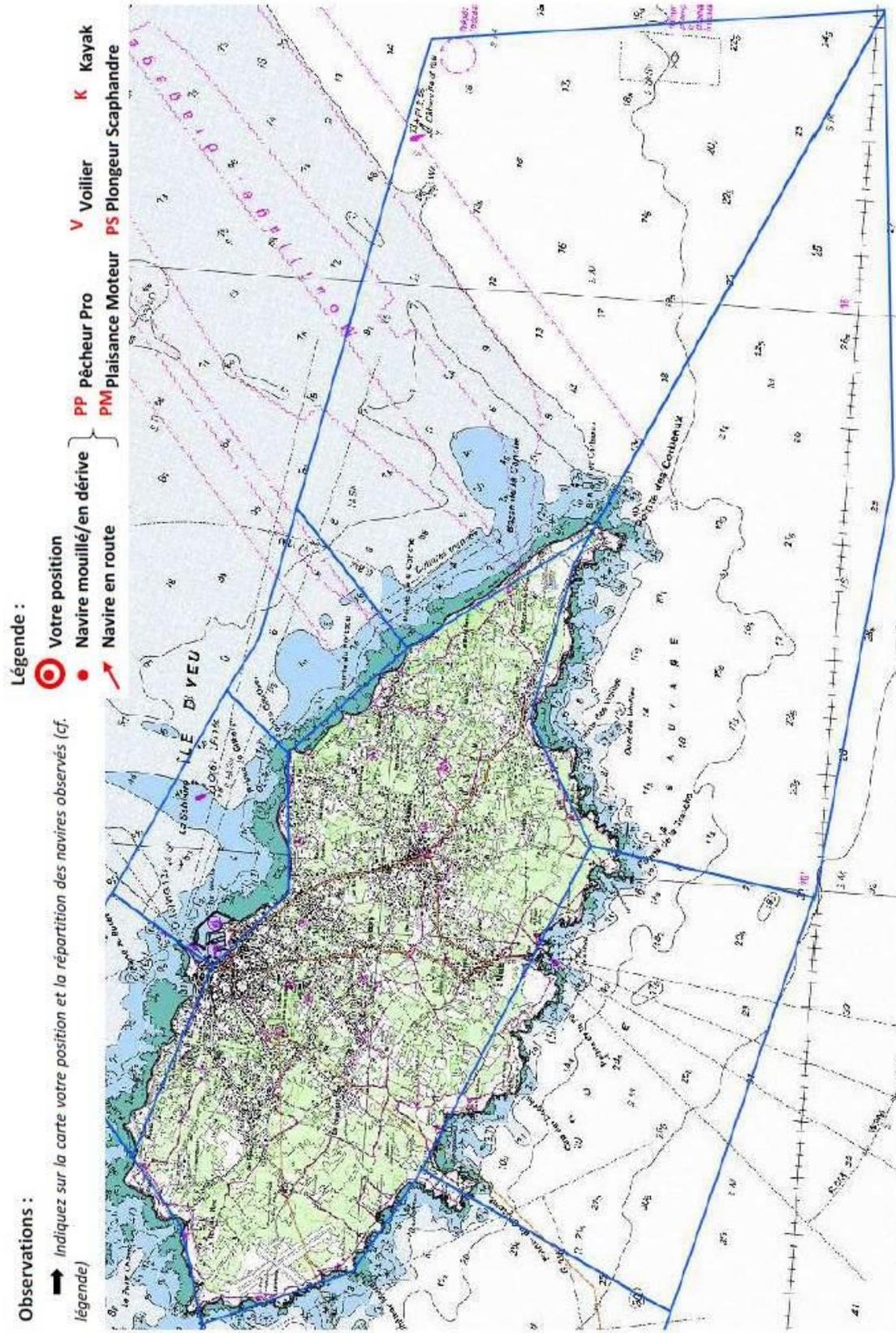
**Observations :**

➔ Indiquez sur la carte votre position et la répartition des navires observés (cf. légende)









**Annexe 8 : Tableau utilisé pour les comptages des corps-morts et mouillages**

Site	Date	Heure	Marée	Nbre de bateaux aux cormores	Nbre de mouillage total (vide/avec)	Nbre de canots au mouillage	Nbre de bateau de Pêche plaisance actifs	Nbre de voiliers actifs	Nbre de catamaran, planche à voile, ... Actifs	Remarques (canot/catamaran sur plage)
Plage des Sabias										
Plage des Corbeaux										
Plage de la Petite Conche										
Plage du Marais salé										
Plage des Sapins										
Plage des Portias (sapins)										
Baie de la Pipe										
Plage de Ker Chalon										
Plage de la Borgne										
Plage du Cours du Moulin										
Plage des Roses										
Plage de la Pluante										
Anse des Broches										
Total										
				Nbre de bateaux aux cormores	Nbre de Mouillage	Nbre de canots au mouillage				

14 Août 1964

Direction des Pêches  
Maritimes

N° 3886 MMP.I

**A R R E T E**  
-o-o-o-o-

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS ,

VU le Décret-loi du 9 Janvier 1852 sur la pêche maritime côtière et notamment son article 3,  
VU l'ordonnance du 3 Juin 1944 et notamment son article 4,  
VU le décret du 4 Juillet 1853 portant réglementation de la pêche maritime côtière dans le 3ème arrondissement maritime ,  
VU l'arrêté du 1er Décembre 1960 sur la pêche sous-marine,  
VU l'arrêté du 4 Juin 1963 relatif à la création des cantonnements ,  
VU l'avis de l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes,  
SUR la proposition du Directeur de l'Inscription Maritime à NANTES,

**A R R E T E :**

ARTICLE 1er

Il est institué un cantonnement formant réserve à crustacés, dit cantonnement du Grand Phare , sur le littoral Sud-Ouest du quartier de l'ILE D'YEU .

ARTICLE 2

Les limites dudit cantonnement sont définies comme suit :

Au Nord -Est : le littoral dans sa partie comprise entre les Trupailles et la Pointe Sud-Est du "CHATELET".

Au Sud-Est : Alignement de " La Bergerie" par la pointe Sud-Est du "Chatelet" .

Au Sud : Alignement du sémaphore par le "Rocher du Grand Vilain",

Au Sud-Ouest : la ligne de sonde des 45 mètres .

~~Au Nord-Ouest: Alignement du phare de la Petite Figue par les Trupailles.~~

ARTICLE 3

Sous toute l'étendue du cantonnement sont interdits :

- la capture des crustacés de toutes natures
- l'exercice de la pêche à l'aide de engiens ,arts traïnants, filets droits et en général de tous autres engins spécialement destinés à la capture des crustacés .
- l'exercice de la pêche sous-marine .

ARTICLE 4

ARTICLE 3

Sur toute l'étendue du cantonnement sont interdits :

- la capture des crustacés de toutes natures
- l'exercice de la pêche à l'aide de saiers ,arts trainants, filets droits et en général de tous autres engins spécialement destinés à la capture des crustacés .
- l'exercice de la pêche sous-marine .

ARTICLE 4

Le Directeur de l'Inscription Maritime à NANTES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Bulletin Officiel de la Marine MARCHANDE .

Fait à Paris le 14 Août 1964

Pour le Ministre et par Délégation  
Le Directeur des Pêches Maritimes  
ROUCE .



Pour Copie Conforme

Ile d'Yeu le 26 Août 1964

L'Administrateur de l'Inscription Maritime  
Chef du Quartier

Destinataire : Mairie  
Comité Local  
Syndicat  
Coopérative  
Quartier

avec prière de bien vouloir afficher  
le présent arrêté .